

**PROVINCE DE LUXEMBOURG**  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU  
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

---



---

**Programme Communal**  
**de Développement Rural**

---

Juillet 2010

Auteur de projet



**IMPACT**  
SPRL

TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Rue des Chasseurs ardennais, 32  
6880 BERTRIX

Tél. 061 41 54 54

Fax 061 41 55 07

E-Mail : [info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be)  
<http://www.impact-sprl.be>

**PROVINCE DE LUXEMBOURG**  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU  
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

---

## **Programme Communal de Développement Rural**



---

# Partie I

## **Description des caractéristiques socio-économiques de la commune**

---

Juillet 2010

Auteur de projet



**IMPACT**  
sprl  
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE  
Rue des Chasseurs ardennais, 32  
6880 BERTRIX

Tél. 061 41 54 54  
Fax 061 41 55 07  
E-Mail : [info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be)  
<http://www.impact-sprl.be>

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.1. Présentation succincte</b>	<b>1</b>
1.1.1. Présentation générale	1
1.1.2. L'environnement naturel	2
1.1.3. L'environnement bâti	2
1.1.4. La population	3
1.1.5. Le logement	4
1.1.6. Le niveau de vie	4
1.1.7. L'emploi	5
1.1.8. Le commerce	5
1.1.9. Le tourisme	6
1.1.10. L'agriculture	6
1.1.11. La forêt	7
1.1.12. Les équipements	7
1.1.13. L'aménagement du territoire	8
1.1.14. Les services	8
1.1.15. La culture, les sports et les loisirs	9
1.1.16. Conclusions générales	9
<b>2.1. Présentation générale</b>	<b>1</b>
2.1.1. Historique	1
2.1.2. Situation géographique	4
2.1.3. Occupation du sol	10
2.1.4. Ce qu'il faut en retenir	11
<b>2.2. L'environnement naturel</b>	<b>12</b>
2.2.1. Sol et sous-sol	12
2.2.2. Climatologie	12
2.2.3. Relief et géomorphologie	13
2.2.4. Hydrographie	13
2.2.5. Paysage	15
2.2.6. Sites naturels	17
2.2.6.1. Natura 2000	17
2.2.6.2. Réserves naturelles	19
2.2.6.3. Sites de Grand Intérêt Biologique	19
2.2.6.4. Arbres et haies remarquables	20
2.2.7. Actions et programmes environnementaux	21
2.2.8. Ce qu'il faut en retenir	22
<b>2.3. L'environnement bâti</b>	<b>23</b>
2.3.1. Structure et typologie du bâti	23
2.3.2. Monuments et sites classés	31
2.3.3. Patrimoine remarquable	35
2.3.4. Ce qu'il faut en retenir	36

<b>2.4. La population</b>	<b>37</b>
2.4.1. Densité de population	37
2.4.2. Nombre d'habitants	39
2.4.3. Mouvements de population	47
2.4.4. Pyramide des âges	49
2.4.5. Ménages et noyaux familiaux	53
2.4.6. Population étrangère	56
2.4.7. Ce qu'il faut en retenir	57
2.4.8. Actualisation 2010	58
<b>2.5. Le logement</b>	<b>59</b>
2.5.1. Caractéristiques générales	59
2.5.2. Marché immobilier	62
2.5.3. Permis d'urbanisme	70
2.5.4. Actions publiques en faveur du logement	71
2.5.5. Ce qu'il faut en retenir	72
2.5.6. Actualisation 2010	72
<b>2.6. Le niveau de vie</b>	<b>73</b>
2.6.1. Revenu moyen par habitant	73
2.6.2. Revenu d'intégration sociale	75
2.6.3. Plan de cohésion sociale	75
2.6.4. Ce qu'il faut en retenir	76
<b>2.7. L'emploi</b>	<b>77</b>
2.7.1. Entreprises	77
2.7.2. Emploi salarié	81
2.7.3. Emploi indépendant	87
2.7.4. Chômage	91
2.7.5. Ce qu'il faut en retenir	94
2.7.6. Actualisation 2010	95
<b>2.8. Le commerce</b>	<b>96</b>
2.8.1. Caractéristiques générales	96
2.8.2. Ce qu'il faut en retenir	96
<b>2.9. Le tourisme</b>	<b>97</b>
2.9.1. Contexte général	97
2.9.2. Infrastructures d'hébergement	101
2.9.3. Arrivées et nuitées	105
2.9.4. Ce qu'il faut en retenir	106
<b>2.10. L'agriculture</b>	<b>107</b>
2.10.1. Superficie cultivée	107
2.10.2. Exploitations agricoles	109
2.10.3. Ce qu'il faut en retenir	113

<b>2.11. La forêt</b>	<b>114</b>
2.11.1. Caractéristiques générales	114
2.11.2. Revenus liés à la forêt	115
2.11.3. Plan d'aménagement	115
2.11.4. Projets	117
2.11.5. Ce qu'il faut en retenir	118
<b>2.12. Les équipements</b>	<b>119</b>
2.12.1. Voies de communication	119
2.12.2. Egouttage	124
2.12.3. Distribution d'eau	126
2.12.4. Distribution d'électricité, de gaz et de télédistribution	126
2.12.5. Télécommunication	126
2.12.6. Programme triennal	128
2.12.7. Propriétés communales	128
2.12.8. Ce qu'il faut en retenir	129
<b>2.13. L'aménagement du territoire</b>	<b>130</b>
2.13.1. Schéma de Développement de l'Espace Régional	130
2.13.2. Plan de secteur	131
2.13.3. Plan Communal d'Aménagement	135
2.13.4. Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	137
2.13.5. Règlement Générale sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme	137
2.13.6. Rénovation urbaine	139
2.13.7. Ce qu'il faut en retenir	143
<b>2.14. Les services</b>	<b>144</b>
2.14.1. Enseignement	144
2.14.2. Infrastructures communautaires	145
2.14.3. Autres services	146
2.14.4. Ce qu'il faut en retenir	150
<b>2.15. La culture, le sport et les loisirs</b>	<b>151</b>
2.15.1. Culture	151
2.15.2. Sport	153
2.15.3. Loisirs	154
2.15.4. Ce qu'il faut en retenir	157

### **3.1. Données complémentaires**

---

- 3.1.1. Moyens financiers
  - 3.1.1.1. Capacité d'emprunt
  - 3.1.1.2. Nomenclature des taxes et des redevances
  - 3.1.1.3. Budget ordinaire
  - 3.1.1.4. Budget extraordinaire
- 3.1.2. Moyens humains
  - 3.1.2.1. Composition du Conseil communal
  - 3.1.2.2. Organigramme des services communaux

### **4.1. Annexes**

---

- |        |   |   |
|--------|---|---|
| 4.1.1. | Liste des arbres et haies remarquables      | 1 |
| 4.1.2. | Liste du patrimoine figurant à l'inventaire | 3 |

#### **Note importante**

La partie 1 du PCDR comprend différents éléments d'analyse qui permettent d'appréhender globalement et précisément le développement territorial de la commune de Saint-Hubert et ainsi définir en concertation avec les acteurs locaux une stratégie de développement durable.

Le présent diagnostic se base sur des données provenant de sources officielles (SFP Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Il a servi de base à la réflexion lors des réunions d'information et de consultation, de groupes de travail et de CLDR.

Ce document a donc été principalement réalisé lors du second semestre de l'année 2007. C'est pourquoi les statistiques présentées dans le corps du document sont antérieures à cette date. Toutefois, afin de permettre une lecture actuelle, les données ont été, dans la mesure du possible, actualisées en note de bas de page et en synthèse à la fin de chaque chapitre.

## **SOURCES DE DONNEES**

### **1 Références bibliographiques**

Décret relatif au développement rural – Conseil régional wallon – 6 juin 1991.

Arrêté de l'Exécutif régional wallon portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural – 20 novembre 1991.

Schéma de Développement de l'Espace Régional – Gouvernement wallon – 1999.

Code Wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – Coordination officielle (dernière version).

Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural : L'Ardenne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2001.

Monuments, Sites, Ensembles architecturaux, Sites archéologiques classés en Région wallonne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Le patrimoine monumental de la Belgique - Wallonie - Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau – Editions Mardaga.

DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. – Etudes et documents CPDT 4 : Les territoires paysagers de Wallonie – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2004.

### **2 Notes**

Grille d'évaluation des programmes communaux de développement rural – Commission Régionale d'Aménagement du Territoire.

Note d'informations fournies par la commune.

Formation à l'élaboration de PCDR de qualité – Fondation Rurale de Wallonie.

### **3 Statistiques**

---

Statistiques SFP Economie.

Enquête Socio-économique générale de 2001 – SFP Economie.

Recensement agricole et horticole du 15 mai – SFP Economie.

Statistiques communales.

Statistiques ONSS.

Statistiques INASTI.

Statistiques FOREM.

### **4 Références Internet**

---

Site de l'administration communale :  
<http://www.saint-hubert.be>

Site de la Fondation Rurale de Wallonie  
<http://www.frw.be>

Serveur d'informations sur la biodiversité en Wallonie :  
<http://biodiversite.wallonie.be/sites/communes.html>

Site Natura 2000 :  
<http://natura2000.wallonie.be>

Site du SFP Economie :  
[http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/webinterface/beSTAT\\_home/index.jsp](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/webinterface/beSTAT_home/index.jsp)

Site de la Direction Général Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie  
<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/default.asp>

Site du FOREM :  
<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

## **1.1. Présentation succincte**

---

### **1.1.1. Présentation générale**

La commune de Saint-Hubert se situe au centre de la province de Luxembourg, dans la région communément appelée Centre Ardenne. Sa superficie avoisine les 111 km<sup>2</sup>. Saint-Hubert est avant tout une commune forestière avec 64 % de son territoire couverts par des bois, soit pratiquement 7.200 ha. Il s'agit principalement de l'important massif forestier de Saint-Hubert. Celui-ci occupe une position centrale et scinde la commune de Saint-Hubert selon un axe Ouest-Est. Quelques petits lambeaux boisés sont également recensés. Les terres agricoles représentent un peu plus de 23 % du territoire. Les surfaces agricoles se concentrent essentiellement au Sud de la commune et s'organisent autour des villages.

Saint-Hubert possède une renommée historique par la légende de son Saint et le développement de la vie monastique (abbaye). Il en résulte un patrimoine historique et culturelle exceptionnelle. Saint-Hubert est également considérée comme la capitale européenne de la chasse et de la nature.

#### **Communes voisines :**

- Tellin (Nord-Ouest).
- Nassogne (Nord).
- Tenneville (Nord-Est).
- Sainte-Ode (Est).
- Libramont-Chevigny (Sud).
- Libin (Sud-Ouest).

#### **Villages et hameaux :**

- Saint-Hubert.
- Arville.
- Awenne.
- Hatrival.
- Lorcy.
- Mirwart.
- Poix.
- Vesqueville.

#### **Axes majeurs de communication :**

- N89 « Sedan – Bouillon – Libramont – Saint-Hubert – La Roche ».
- E411 accessible via la N89 (Echangeur de Recogne – 20 kilomètres – 15 minutes).
- N4 accessible via la N89 (Barrière de Champlon – 15 kilomètres – 10 minutes).
- Ligne 162 SNCB « Namur – Luxembourg » avec un arrêt à Poix.

#### **Autres axes importants de communication :**

- N803 : Saint-Hubert – Rochefort.
- N808 : Saint-Hubert – Libin – Paliseul.
- N849 : Saint-Hubert – Rochefort.

**Proximité des différents pôles :**

- Libramont-Chevigny : 15 kilomètres - 10 minutes.
- Neufchâteau : 25 kilomètres - 20 minutes.
- Marche-en-Famenne : 30 kilomètres - 25 minutes.
- Arlon : 65 kilomètres - 40 minutes.
- Namur : 80 kilomètres - 65 minutes.
- Luxembourg : 90 kilomètres - 60 minutes.
- Liège : 100 kilomètres - 75 minutes.
- Bruxelles : 135 kilomètres - 100 minutes.

**Arrondissement administratif :** Neufchâteau

**Arrondissement judiciaire :** Marche-en-Famenne et Neufchâteau.

### **1.1.2. L'environnement naturel**

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Saint-Hubert couvrant une superficie de 4384,5 ha (39 % de la superficie communale). Ils englobent principalement les vastes massifs forestiers mais aussi des milieux alluviaux. Le territoire communal compte 1 réserve naturelle et renferme de nombreux sites biologiques d'intérêt ainsi que de nombreux arbres et haies remarquables.

La commune adhère au contrat de rivière Lesse et Lhomme.

### **1.1.3. L'environnement bâti**

Au niveau de la typologie du bâti, le territoire communal présente une certaine dualité. Tout d'abord, Saint-Hubert présente une structure de petite ville qui s'est développée autour de différentes polarités (notamment l'abbaye). Ensuite, les villages sont caractéristiques des villages ardennais traditionnels (villages-rue ou villages-tas).

L'habitat récent est généralement en rupture avec le bâti traditionnel en termes d'implantation, de gabarits et de matériaux. De plus, il s'est généralement développé le long des voiries d'entrée, ce qui a provoqué un étalement des noyaux centraux

La commune compte plusieurs monuments et sites classés dont la basilique et le complexe abbatial de Saint-Hubert qui figurent au patrimoine exceptionnel de Wallonie. Ce nombre important d'édifices classés témoigne de la qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale de l'entité. Confirmant cette richesse, on retrouve 83 édifices figurant à l'inventaire du patrimoine remarquable de Belgique.

#### **1.1.4. La population**

Actuellement, Saint-Hubert compte 5.811 habitants. La densité de population est donc maintenant de 52,3 habitants par km<sup>2</sup>. Entre 1996 et 2006, on enregistrait une évolution légèrement négative de la population (- 0,2 % en dix ans). Toutefois, à partir de 2007, on assiste donc à une inversion de la situation avec une légère reprise de la croissance démographique (taux annuel de 0,8 %).

La ville de Saint-Hubert, concentrant 55 % de la population communale et centre de l'entité, est en stagnation démographique. Les sections rurales présentent des nuances importantes. Arville et Hatrival sont en croissance démographique, Vesqueville en très légère régression tandis qu'Awenne et Mirwart enregistre une perte de population importante.

Entre 1996 et 2006, le solde naturel est toujours négatif au cours de ces dix dernières années. Le solde migratoire est quant à lui beaucoup plus fluctuant, tantôt positif, tantôt négatif mais en moyenne négatif.

Au niveau de la pyramide des âges, on note clairement un départ prononcé des jeunes actifs de 20 à 29 ans. Corollaire à cette problématique, on constate également un déficit au niveau des enfants de moins de 9 ans. Au contraire, la commune semble attractive pour les actifs expérimentés (plus de 40 ans).

La population de Saint-Hubert peut être qualifiée de vieille avec un coefficient de sénilité important (+/- 71 %). De plus, la population est globalement vieillissante avec une augmentation de la proportion des 65 ans et plus au détriment des 20-64 ans. Des nuances doivent être apportées en fonction des sections. Arville, Hatrival et Vesqueville présentent une structure relativement jeune alors qu'Awenne et Mirwart montrent une structure beaucoup plus vieille. La situation de Saint-Hubert peut être qualifiée d'intermédiaire.

Contrairement à l'évolution du nombre d'habitants, le nombre de ménages est globalement en augmentation (+ 2,1 % en dix ans). Les ménages sont caractérisés par une proportion plus importante de ménages composés d'une seule personne (à mettre en relation avec une population vieille et vieillissante). La proportion de ce type de ménage est d'ailleurs en augmentation.

La population étrangère sur la commune s'élève à 119 individus, soit 2 % de la population totale. On constate que 33,6 % des étrangers proviennent de France et, de manière plus générale, 69,1 % de pays composant l'Union Européenne.

### **1.1.5. Le logement**

Les maisons unifamiliales représentent à elles seules 92,3 % des logements. La typologie du logement sur Saint-Hubert est également caractérisée par un recours important à la mitoyenneté (structure de petite ville de Saint-Hubert). La proportion d'appartements est toutefois peu importante (7 %). Corollaire à ce constat, le taux de locataire est également faible.

Il est important de signaler que l'on assiste à une désertification du centre-ville (nombreux logements vides au-dessus des rez commerciaux). De plus, la mauvaise qualité globale des logements entraîne une paupérisation du centre-ville.

En ce qui concerne la vente de maisons d'habitation, Saint-Hubert se caractérise par des prix assez bas et par une augmentation relative des prix moindre par rapport à la micro-région même si, en 2009, on assiste à une croissance plus accentuée.

De manière générale, on semble assister à une légère recrudescence des transactions immobilières relatives aux terrains à bâtir (bien qu'en 2009 un tassement est enregistré mais sans doute de manière ponctuelle peut être lié à la crise économique), ce qui semble confirmer le regain d'attractivité de la commune. Le prix de vente est assez moyen par rapport à la micro-région et on n'assiste pas à une flambée de la pression foncière comme sur d'autres communes limitrophes jusqu'en 2009. Pour cette année, une hausse particulièrement forte s'est fait ressentir.

Au niveau des permis d'urbanisme, la tendance est partagée entre construction et rénovation.

Enfin, la commune est affiliée à l'AIS Centre Ardenne.

### **1.1.6. Le niveau de vie**

Le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 13.250 € et se situe dans la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau et de la Région Wallonne. Bien qu'en augmentation, le revenu moyen semble légèrement se tasser par rapport aux autres entités administratives de référence. Saint-Hubert compte proportionnellement plus de très bas revenus et moins de hauts revenus par rapport à l'arrondissement de Neufchâteau et à la Région Wallonne.

On dénombre 38 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (relative stabilité).

Saint-Hubert dispose d'un Plan de cohésion sociale qui a défini neuf actions visant des objectifs de bien-être économique, social et culturel.

### **1.1.7. L'emploi**

510 entreprises sont présentes sur le territoire communal de Saint-Hubert. Par rapport à la situation de 1998, on enregistre une perte de 60 entreprises. Toutefois, le taux de création est en augmentation et le taux de disparition en diminution. Il en résulte une évolution nette qui s'améliore et qui tend vers la stabilité. Le commerce est le principal secteur touché.

On dénombre un total de 2.137 emplois salariés, ce qui implique que 64 % de la population en âge de travailler a potentiellement du travail sur la commune. Les principaux secteurs d'emplois sont l'administration publique (452 emplois), la santé et action sociale (373 emplois) et l'éducation (316 emplois). L'emploi salarié est donc majoritairement lié au secteur tertiaire non marchand. Toutefois, le secteur secondaire (construction) offre également un nombre non négligeable d'emplois (220 emplois pour le secteur de la construction).

La structure économique de Saint-Hubert est largement basée sur les petites et moyennes entreprises, voire les très petites entreprises. Seuls quelques établissements offrent plus de 50 emplois.

Depuis 1996, 393 emplois ont été créés sur la commune de Saint-Hubert. Cette augmentation est toutefois à nuancer car il s'agit principalement d'une réorganisation administrative de certaines entreprises.

On dénombre un total de 558 emplois indépendants sur la commune et c'est le secteur du commerce qui compte le plus grand nombre d'indépendants (30 %). Entre 1997 et 2007, l'emploi indépendant a connu une augmentation de 79 unités, avec notamment une augmentation des activités complémentaires. Toutefois, ces dernières années, on enregistre une légère diminution.

Le taux de demandeurs d'emploi s'élève à 10,7 % sur la commune. La situation est particulièrement problématique au niveau des moins de 25 ans puisqu'un jeune sur trois est au chômage. Entre 2004 et 2007, le taux de chômage a globalement augmenté pour ensuite légèrement diminué. Le chômage des jeunes a également augmenté tandis que le chômage de longue durée a régressé.

### **1.1.8. Le commerce**

Saint-Hubert possède une vocation commerciale sous-régionale avec structure relativement diversifiée. Ses points faibles sont principalement le manque de renouvellement (importance des cellules vides), la faible attractivité et la concurrence de pôles voisins (Libramont-Recogne). Toutefois, le potentiel de développement est existant, notamment sur base de l'activité touristique et de l'organisation commerciale offrant visibilité et accessibilité.

### **1.1.9. Le tourisme**

Saint-Hubert fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert qui regroupe également les communes de Libramont-Chevigny et Tenneville. Un Syndicat d'Initiative est également actif sur la commune.

Le territoire communal regorge de nombreux atouts touristiques : renommée historique, patrimoine naturel, paysager, architectural, culturel... On peut également citer le statut de capitale européenne de la chasse et de la nature, le Fourneau Saint-Michel et l'aérodrome.

On dénombre 42 structures d'hébergement sur la commune de Saint-Hubert (26 gîtes, 10 hôtels, 4 chambres d'hôtes et 2 campings). C'est sur la ville de Saint-hubert que l'on retrouve le plus d'hébergement. La capacité d'accueil journalière d'hébergement de l'ensemble des établissements s'élevait à 2.012 personnes (en légère augmentation depuis 10 ans).

On recense 16.000 arrivées et plus de 35.000 nuitées. Pour 85 %, il s'agit d'arrivées de touristes belges. Par rapport à 1996, on assiste à une augmentation du nombre d'arrivées mais à une diminution du nombre de nuitées. Il en résulte que la durée de séjour est en diminution et ne s'élève plus qu'à seulement 2,1 jours.

### **1.1.10. L'agriculture**

La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 2.078 ha. Globalement, la SAU a progressé de manière positive ces dix dernières années (augmentation relative de 8,6 %). Le même phénomène est rencontré sur l'Ardenne. Les superficies toujours couvertes d'herbes représentent  $\frac{3}{4}$  de la SAU et sont en augmentation au détriment des fourrages des terres arables et des cultures céréalières.

On dénombre 48 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Saint-Hubert. On assiste à une chute importante du nombre d'exploitations (- 39,2 %). Cette diminution est supérieure à la tendance générale rencontrée en Ardenne.

La quasi totalité des exploitations agricoles sont orientées vers l'élevage bovin avec une très large prédominance (plus ou moins 80 %) de l'élevage pour la viande sur l'élevage laitier.

37 % des exploitations possèdent plus de 50 ha. On constate une certaine dissymétrie dans la taille des exploitations (peu d'exploitations de taille moyenne). 75 % des chefs d'exploitation agricole ont moins de 55 ans, ce qui constitue à priori un gage de maintien de l'activité agricole sur le territoire communal. Toutefois, les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) sont peu nombreux. De plus, le taux de reprise des exploitations agricoles est assez faible et, à terme, 15 à 20 exploitations risquent de disparaître.

Enfin, la diversification agricole est faible voire inexistante.

### **1.1.11. La forêt**

La forêt communale couvre une superficie de l'ordre de 4.891 ha dont 2.406 ha de peuplements feuillus (50,2 %) et 2.225 ha de peuplements résineux (46,4 %). Les essences principalement rencontrées sont l'épicéa (29,6 %), le hêtre (28,3 %) et le chêne (16,8 %). Particularité du massif forestier de Saint-Hubert, il comprend une importante forêt domaniale et fait partie des Chasses de la Couronne.

Bien que les revenus liés à la vente de bois sont assez aléatoires, la forêt est une source de revenu importante pour la commune.

Le DNF a élaboré un plan d'aménagement pour la forêt de Saint-Hubert qui vise à développer de manière durable les différentes fonctions de la forêt. Enfin, plusieurs projets sont en cours ou ont été réalisés sur la forêt de Saint-Hubert : le Plan de Gestion Intégré du Massif Forestier de Saint-Hubert (PGISH) et le projet LIFE (restauration de milieux tourbeux).

### **1.1.12. Les équipements**

L'axe majeur de communication routière est la N89 « Sedan (France) – Libramont-Chevigny – La Roche-en-Ardenne », cette dernière facilitant l'accès à l'autoroute E411 « Bruxelles – Luxembourg » (20 km) et à la N4 « Bruxelles – Luxembourg » (13 km). Bien que située à proximité relative, la commune de Saint-Hubert ne possède aucun accès direct aux axes routiers majeurs (E411 et N4).

La commune est traversée par la ligne de chemin de fer 162 « Namur – Luxembourg » avec la présence d'un arrêt à Poix-Saint-Hubert. 12 lignes de bus TEC sillonnent la commune et desservent principalement le centre de Saint-Hubert et la gare de Poix. Chaque village de l'entité est également desservi par au moins une ligne de bus. Toutefois, la majorité des lignes ont une vocation scolaire, ce qui réduit fortement les fréquences et les possibilités d'utilisation.

De nombreuses initiatives locales en faveur de la mobilité ont été lancées : Locomobile, Luxcovoiturage, DEFITS...

Les aménagements relatifs aux déplacements lents sur le centre-ville, sur les villages ou entre ceux-ci sont inexistantes ou mal adaptés. Au niveau touristique, de nombreuses promenades balisées sillonnent les massifs forestiers.

La commune de Saint-Hubert fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse. La majorité du territoire est repris en zone d'assainissement collectif mais quelques portions du territoire sont toutefois soumises au régime d'assainissement autonome ou en assainissement transitoire pour le village de Mirwart. Actuellement, aucune station d'épuration n'est effective sur la commune mais cinq stations sont prévues au PASH (Saint-Hubert, Arville, Vesqueville, Awenne et Hatrival).

Les différents réseaux de distribution (eau, électricité, téléphonie, Internet...) sont bien développés sur la commune.

### **1.1.13. L'aménagement du territoire**

La commune de Saint-Hubert ne possède pas à l'heure actuelle de schéma de structure communal ni de règlement communal d'urbanisme. De même, il n'y a pas de commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a inscrit Saint-Hubert comme pôle d'appui touristique. La commune se situe également dans l'aire d'influence de l'eurocorridor « Bruxelles – Luxembourg ».

Le plan de secteur permet de disposer de disponibilités foncières encore relativement importantes en zone d'habitat (à caractère rural) complétées par la superficie importante affectée en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dont plusieurs extrêmement bien situées par rapport au centre-ville. Les disponibilités foncières en zone de loisirs et en zone d'activités économiques sont peu nombreuses. Toutefois, pour ces dernières, un projet d'extension du zoning de Saint-Hubert est en cours d'étude par Idélux.

Le plan de secteur a inscrit plusieurs périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique ainsi que des périmètres d'intérêt paysager, soulignant la qualité des paysages bâtis et non bâtis.

Plusieurs anciens PPA couvrent une partie du territoire communal, notamment le centre de Saint-Hubert.

Les villages d'Awenne, d'Hatrival et de Mirwart sont soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR). Le centre de Saint-Hubert est quant à lui soumis au Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme.

Une opération de rénovation urbaine a été initiée et reconnue par le Gouvernement Wallon en 1999.

### **1.1.14. Les services**

L'enseignement fondamental est bien représenté avec cinq implantations communales et deux écoles libres. L'école communale d'Arville est une école en immersion linguistique (néerlandais). Un accueil extrascolaire a été mis en place par la commune de Saint-Hubert.

Saint-Hubert compte également deux écoles secondaires et le Centre de Dépaysement de Plein Air de la Communauté française accueille des groupes scolaires pour des « classes vertes ».

Toute une série de services sont offerts aux habitants de la commune : Tuteur en énergie, ALE, DEFITS, garderie, maison de repos, parc à conteneurs...

### **1.1.15. La culture, le sport et les loisirs**

Saint-Hubert dispose de plusieurs infrastructures culturelles : Académie de musique, bibliothèque communale, Centre Pierre-Joseph Redouté, Musées provinciaux du Fourneau Saint-Michel, basilique et ancien complexe abbatial.

Plusieurs infrastructures sportives sont également à disposition des habitants et des nombreuses associations sportives dont un hall des sports et une piscine.

La commune de Saint-Hubert compte de nombreuses associations culturelles, villageoises, de jeunesse, de 3ème âge...

### **1.1.16. Conclusions générales**

Le diagnostic permet de mettre en évidence les grands enjeux pour le développement de Saint-Hubert qui peuvent être synthétisés de la manière suivante.

A travers le PCDR, l'enjeu majeur est d'insuffler un renouveau, une nouvelle dynamique afin de créer les conditions favorables à un développement durable et transversal du territoire communal.

Profitant de la renommée et de la notoriété historique de Saint-Hubert, il convient de mettre en place des outils et des projets coordonnés et complémentaires aux nombreuses actions en cours sur la commune. Comme le démontre les analyses précédentes, Saint-Hubert dispose de nombreux atouts et d'un potentiel indéniable, notamment basé sur son patrimoine naturel, bâti et culturel.

L'amélioration de l'attractivité du territoire apparaît comme la condition sine qua non pour atteindre cet objectif. Cela passe notamment par :

- Le renforcement de l'activité en se basant sur la structure économique existante en visant à offrir des emplois locaux, notamment à destination des jeunes.
- Le développement d'un tourisme de qualité basé sur les ressources locales, à savoir principalement la forêt et le patrimoine historique.
- La mise en place d'une politique de logement visant à amplifier la reprise de la croissance démographique et à réduire l'exode des jeunes.
- Le maintien et le développement des services à destination de la population sur Saint-Hubert et dans les villages ainsi que la mise en place de conditions favorables au redéploiement de l'activité commerciale.
- La mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, historique et culturel tout en garantissant en parallèle un développement territorial harmonieux.

## 2.1. Présentation générale

---

### 2.1.1. Historique

#### Saint-Hubert

Bien qu'entourée de sites néolithiques et gallo-romains, l'histoire de Saint-Hubert, à l'époque appelée Andage, débute sous les Mérovingiens (implantation de la première communauté monastique). Depuis lors et jusqu'à la révolution française, la prospérité du bourg fut liée à celle de la riche abbaye bénédictine.

Saint-Hubert est connu pour sa légende liée à son Saint. Hubert, né vers le milieu du 7<sup>ème</sup> siècle, était fils d'un duc d'Aquitaine et sa famille était issue du sang des rois mérovingiens. On le trouve à la cour de Pépin de Herstal, maire du Palais d'Austrasie (Lorraine) et de Neustrie (Loire, Bretagne, Manche et Meuse). Il épouse Floribanne, fille du Roi Dagobert. Les chroniqueurs nous disent qu'il était connu par « les folles joies de la vie mondaine ». Un jour qu'il se trouvait engagé dans une partie de chasse et que la chasse l'avait conduit dans une partie reculée de la forêt des Ardennes, un cerf, qui paraissait plus grand et plus beau que les animaux de son espèce, lui apparut avec une croix entre ses bois.



Dès lors, sur les conseils de Saint-Lambert, évêque de Maastricht, une vie monastique exemplaire s'engagea. Il fut élu évêque de Maastricht, Liège et Tongres, en remplacement de Saint-Lambert. Il était le père des pauvres et des orphelins, le soutien des veuves, l'appui des opprimés. Son zèle pour instruire son peuple était infatigable. L'épisode du cerf le désigna tout naturellement comme le patron de tous les chasseurs. Il mourut en l'an 727 des suites d'un écrasement de la main gauche occasionné par un ouvrier maladroit. Sa fête est célébrée le 3 novembre de chaque année.

Le 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> siècles ont vu l'essor industriel de la Cité hubertine. Il est remarquable que, jusqu'à la seconde guerre mondiale, certains quartiers ont conservé une culture ouvrière propre : quartier du Fays pour les gens du bois, quartier Lavaux pour les ouvriers de la construction, quartier du Tram pour les ouvriers d'usine.

## Arville et Lorcy

A l'instar de la plupart des villages de la région, les maisons d'Arville se sont dressées tout comme celles de Lorcy, à l'époque carolingienne. D'ailleurs, l'église Saint-Martin de Lorcy semble avoir été la première église paroissiale des environs, Saint-Hubert y compris, Arville devenant paroisse vers 840.

Arville et Lorcy ont connu et connaissent aujourd'hui encore une activité essentiellement agricole. Quelques artisans couvraient l'éventail des métiers nécessaires à la survie d'une communauté rurale. Au 20<sup>ème</sup> siècle, le génie inventeur d'un enfant de l'endroit favorisa la création d'une importante fabrique de barattes et de machines à laver. A la même époque, une manufacture d'enveloppes y vit aussi le jour. Les deux pôles d'activités, arrêtées il y a peu, ont attiré de nouveaux habitants puisqu'en 1961 il y en avait 788 et 853 en 1976.

## Awenne

La découverte de quelques objets du Néolithique atteste d'une présence ancienne où se dresse le « village des 8 fontaines ». L'histoire d'Awenne se confond avec celle de la Châtellenie de Mirwart dont elle doit une mairie.

La population de ce village situé sur le versant Nord-Ouest du massif forestier de Saint-Hubert, était essentiellement agricole. Pour le reste, de nombreux artisans et ouvriers sabotiers (une centaine à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle) profitèrent de la proximité de la matière pour chausser de bois la population des alentours. L'après-guerre 40 vit la fin de l'utilisation des sabots et galoches et heureusement pour l'emploi, la création d'une entreprise privée de génie civil, aujourd'hui encore l'une des plus importantes du Royaume.

## Hatrival et Poix

Le village de Hatrival est assurément un des plus anciens sites habités de la région de Saint-Hubert. De nombreuses traces (villas gallo-romaines, nécropole avec tombes à incinération...) attestent d'un important peuplement au début de notre ère.

Couvert de bois, de landes de genêts et de bruyères, l'endroit fut rapidement « travaillé » : exploitation et plantations forestières, mise en valeur des terres incultes en terres de culture puis en terres herbagères pour l'élevage.

L'activité industrielle se développa beaucoup plus dans le Val de Poix et à Poix même où le Leupont et la Lhomme, ruisseaux à débit quasi constant, permirent l'utilisation de l'énergie hydraulique et favorisèrent l'essor de nombreuses petites entreprises : scierie, forges, platinerie, moulins à grains et, plus tard, centrales hydro-électriques. L'installation de la ligne de chemin de fer Arlon-Bruxelles, en 1858, aida grandement à l'implantation de nouvelles activités : bois de mines, pâte à papier, usine de scories transformée en fabrique d'épingles.

## Mirwart

Implanté devant l'imposant château (première construction vers 955), le séduisant village de Mirwart profite de la puissance et de la renommée de ses seigneurs (de la Marck, d'Arenberg...) ainsi que de l'influence de ces derniers en tant qu'avoués de l'abbaye de Saint-Hubert.

Ce village, parmi les plus beaux du centre Ardenne compte actuellement beaucoup de seconds résidents. La Province de Luxembourg y est fortement implantée puisqu'elle y possède une importante propriété forestière, une pisciculture performante, un Institut des Cadres et un Centre de Découverte de la Nature.

## Vesqueville

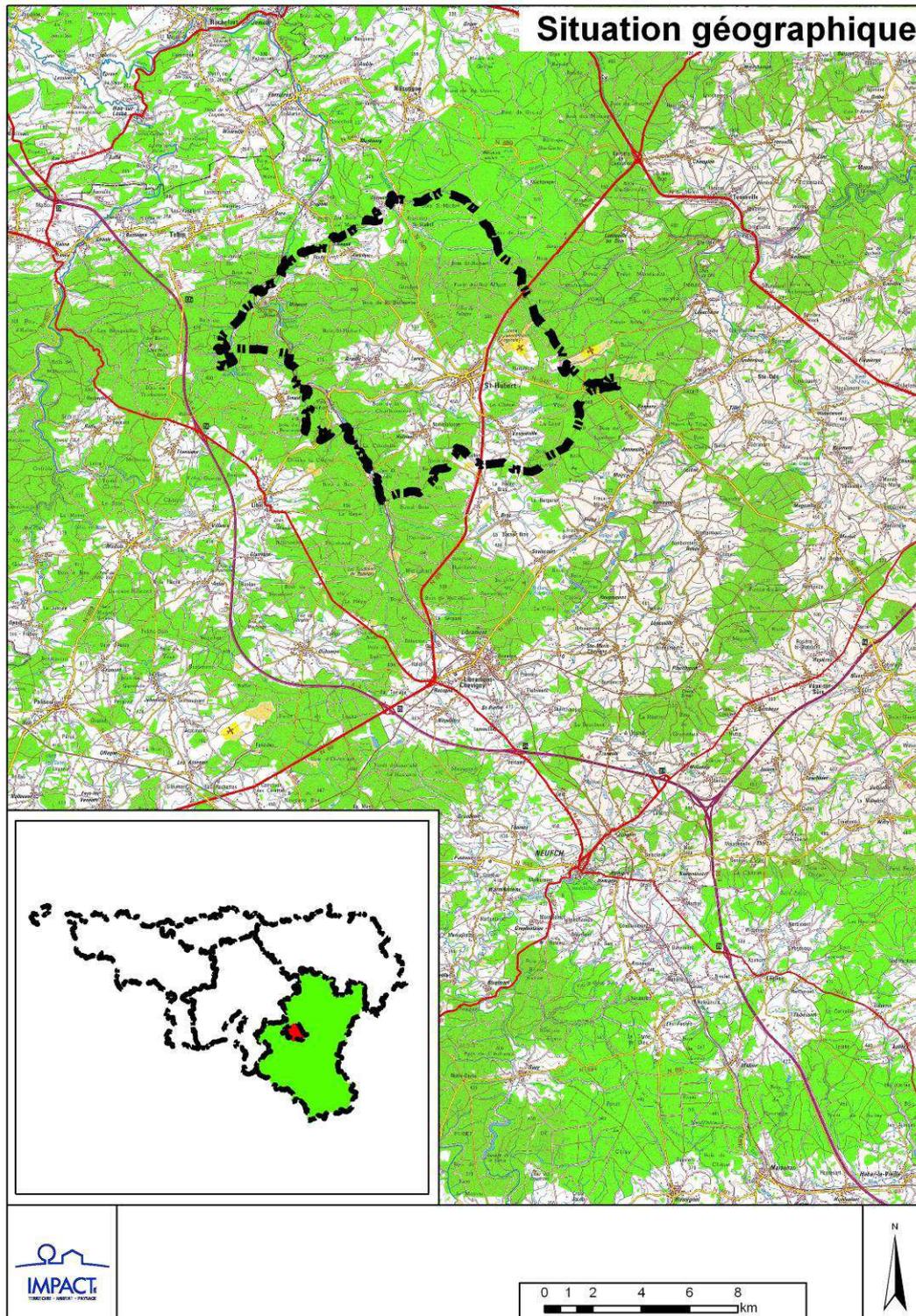
Tout comme son voisin Hatrival, le village de Vesqueville s'est implanté à l'époque gallo-romaine. Par contre et bien que faisant partie de la même terre de Saint-Hubert, les relations de ses habitants avec les pères abbés de l'abbaye étaient tendues de par la présence du sous-avoué du Seigneur de Mirwart qui, semble-t-il, n'appréciait pas l'autoritarisme bénédictin.

Forêts, maigres prairies et landes ne permettaient guère que l'élevage du mouton et seules les cultures d'avoine et de pommes de terre étaient tolérées par la pauvreté du sol. De la tourbe fut extraite de ces landes jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle pour l'usage des habitants.

Aujourd'hui, quelques exploitations agricoles ainsi qu'une performante entreprise d'électricité sont les principaux fournisseurs d'emplois de Vesqueville.

## 2.1.2. Situation géographique

La commune de Saint-Hubert se situe au centre de la province de Luxembourg, dans la région communément appelée Centre Ardenne. Sa superficie avoisine les 111 km<sup>2</sup>.



**Communes voisines :**

- Tellin (Nord-Ouest).
- Nassogne (Nord).
- Tenneville (Nord-Est).
- Sainte-Ode (Est).
- Libramont-Chevigny (Sud).
- Libin (Sud-Ouest).



**Villages et hameaux :**

- Saint-Hubert.
- Arville.
- Awenne.
- Hatrival.
- Lorcy.
- Mirwart.
- Poix.
- Vesqueville.



**Axes majeurs de communication :**

- N89 « Sedan – Bouillon – Libramont – Saint-Hubert – La Roche ».
- E411 accessible via la N89 (Echangeur de Recogne – 20 kilomètres – 15 minutes).
- N4 accessible via la N89 (Barrière de Champlon – 15 kilomètres – 10 minutes).
- Ligne 162 SNCB « Namur – Luxembourg » avec un arrêt à Poix.

**Autres axes importants de communication :**

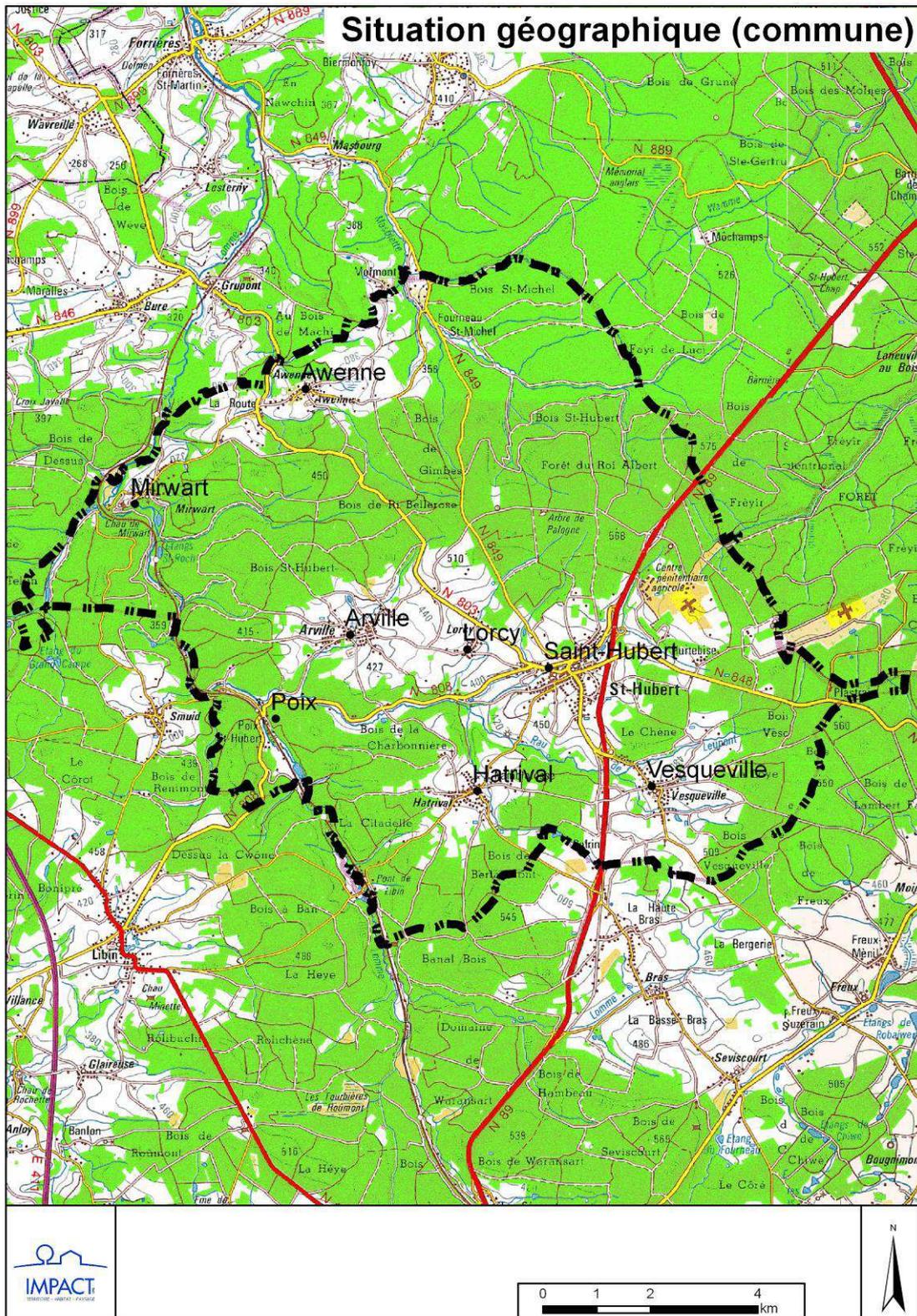
- N803 : Saint-Hubert – Rochefort.
- N808 : Saint-Hubert – Libin – Paliseul.
- N849 : Saint-Hubert – Rochefort.

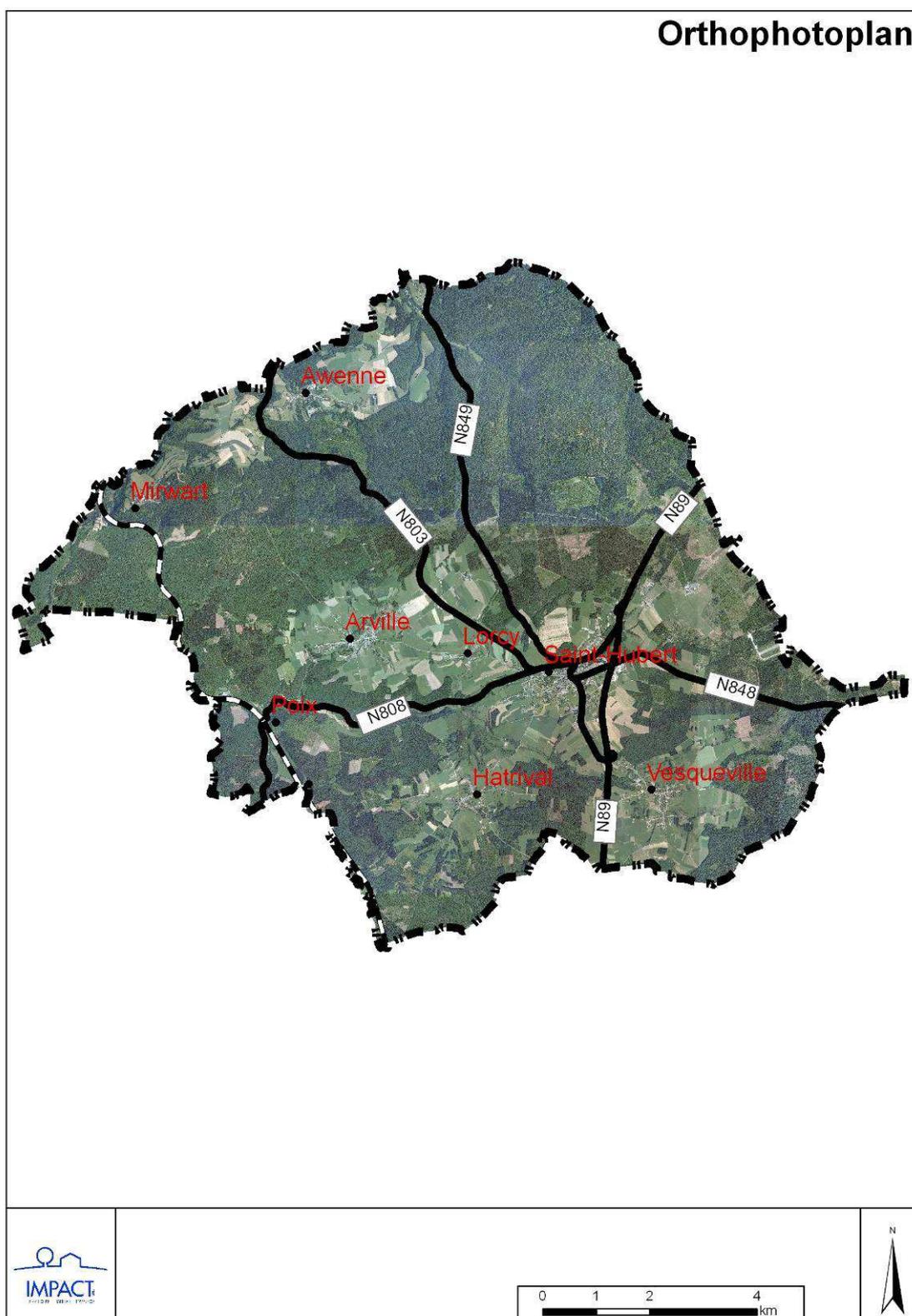
**Proximité des différents pôles :**

- Libramont-Chevigny : 15 kilomètres – 10 minutes.
- Neufchâteau : 25 kilomètres – 20 minutes.
- Marche-en-Famenne : 30 kilomètres – 25 minutes.
- Arlon : 65 kilomètres – 40 minutes.
- Namur : 80 kilomètres – 65 minutes.
- Luxembourg : 90 kilomètres – 60 minutes.
- Liège : 100 kilomètres – 75 minutes.
- Bruxelles : 135 kilomètres – 100 minutes.

**Arrondissement administratif :** Neufchâteau

**Arrondissement judiciaire :** Marche-en-Famenne et Neufchâteau.





### 2.1.3. Occupation du sol

Saint-Hubert est avant tout une commune forestière avec 64 % de son territoire couverts par des bois, soit pratiquement 7.200 ha. Il s'agit principalement de l'important massif forestier de Saint-Hubert. Celui-ci occupe une position centrale et scinde la commune de Saint-Hubert selon un axe Ouest-Est. Quelques petits lambeaux boisés sont également recensés.

Les terres agricoles représentent un peu plus de 23 % du territoire. Les surfaces agricoles se concentrent essentiellement au Sud de la commune et s'organisent autour des villages.

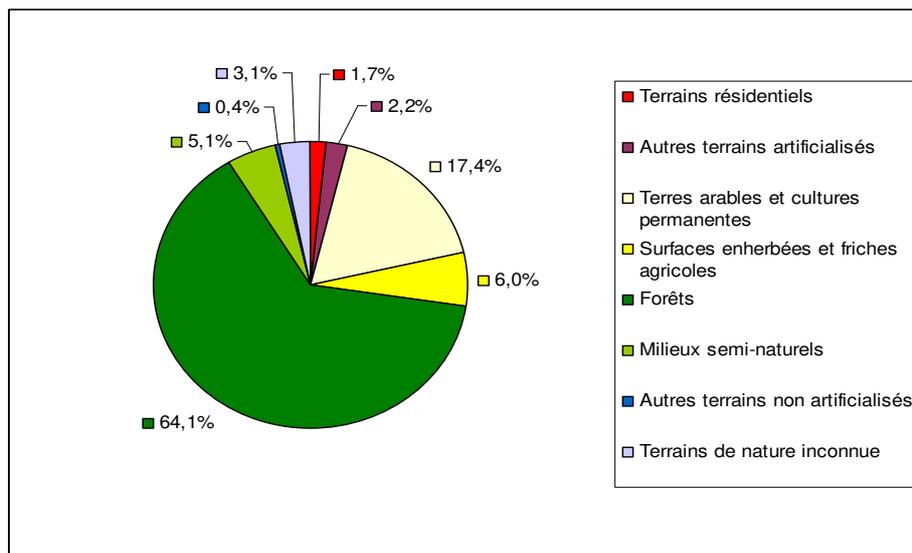


Les terrains artificialisés n'occupent que 2,6 % du territoire et 1,7 % des terrains sont destinés à l'habitat. Les superficies occupées par des équipements communautaires sont assez élevées (présence de l'aérodrome de Saint-Hubert). Les infrastructures de loisirs et encore plus les activités économiques ne sont que très peu représentées.

Tableau 1 : Occupation de sol

Occupation de sol		Superficie (ha)	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	191	1,7
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	8	0,1
	Terrains occupés par des équipements communautaires	90	0,8
	Terrains occupés par des infrastructures de loisirs	44	0,4
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	16	0,1
	Terrains à usage industriel et artisanal	16	0,1
	Carrières	6	0,1
	Infrastructures de transport	67	0,6
	Autres espaces artificialisés	0	0,0
	<i>Sous-total</i>	<b>438</b>	<b>2,6</b>
Terrains non artificialisés	Terres arables et cultures permanentes	1953	17,5
	Surfaces enherbées et friches agricoles	674	6,0
	Forêts	7172	64,1
	Milieus semi-naturels	567	5,1
	Zones humides	8	0,1
	Plans d'eau	35	0,3
	<i>Sous-total</i>	<b>10409</b>	<b>93,3</b>
Terrains de nature inconnue		346	3,1
<b>Total</b>		<b>11193</b>	<b>100,0</b>

Graphique 1 : Principales occupation du sol



#### 2.1.4. Ce qu'il faut en retenir

- Saint-Hubert possède une renommée historique par la légende de son Saint et le développement de la vie monastique (abbaye). Il en résulte un patrimoine historique et culturelle exceptionnelle.
- Le territoire de Saint-Hubert se situe au centre de la province de Luxembourg et jouit d'une bonne accessibilité (N89 et ligne de chemin de fer).
- D'une superficie de plus de 11.000 ha, la commune est largement dominée par les forêts qui représentent 64 % du territoire. Les terres agricoles représentent quant à elles environ 1/4 de la superficie communale.

## **2.2. L'environnement naturel**

---

### **2.2.1. Sol et sous-sol**

Le pays wallon appartient à l'ensemble tectonique formé par le Massif schisteux rhénan. L'Ardenne a émergé au milieu de l'ère primaire, suite au plissement Calédonien. De nombreuses transformations (plissement hercynien, pénéplanation, transgressions marines et soulèvement alpin) ont conduit à la morphologie actuelle.

L'Ardenne a été formée au paléozoïque, c'est donc une roche de formation primaire, constituée de schistes et de grès, qui a été plissée lors du plissement hercynien. En tous endroits de l'Ardenne, la roche affleure. Ces plissements ont déterminé trois régions, fonction de ce relief et du climat qui y règne : la basse (200 à 350 m), la moyenne (350 à 500 m) et la haute Ardenne (> 500m). Le socle rocheux présent fait de quartzites et de phyllades (ardoises) engendre des sols pauvres en minéraux et acides.

Pour les plateaux et les pentes, les sols limoneux peu caillouteux sont assez fréquents, surtout là où le relief est calme. Les sols limono-caillouteux sont quant à eux localisés essentiellement près des principaux ruisseaux et là où le relief est plus marqué. Généralement bien drainés, profonds à moyennement profonds, ce sont quasi toujours des sols bruns acides et parfois des sols hydromorphes. Une différenciation peut toutefois être faite au niveau de la charge. Le Nord se caractérise principalement par une charge schisto-gréseuse alors que le Sud par une charge schisto-phylladeuse.

Par contre les sols des vallées et dépressions comprennent les colluvions et alluvions apportées des sols des plateaux par les eaux de ruissellement. En ce qui concerne les colluvions, les sols bien drainés ou relativement bien drainés dominent. Les alluvions, localisées dans l'axe des vallées, sont presque toujours humides mais rarement lourdes.

### **2.2.2. Climatologie**

L'Ardenne centrale, vu son altitude et sa situation déjà plus continentale, possède un des climats les plus pluvieux et les plus froids de notre pays. Le climat régnant sur le territoire de Saint-Hubert est de type tempéré maritime (perturbé et variable) à l'influence continentale (hivers marqués).

Les températures moyennes mensuelles oscillent entre -0,4°C (janvier) et 15,2°C (juillet). Les températures sont relativement basses, surtout en hiver. La température moyenne annuelle est de 7,5°C. Le mois le plus froid est celui de janvier et les mois le plus chauds sont juillet et août. Le nombre moyen de jours de gel enregistrés dans l'année est de 102.

Annuellement, il tombe en moyenne 1.084 mm. Le mois le plus humide est le mois de décembre qui enregistre 115 mm tandis qu'avril est le mois le plus sec avec 72 mm en moyenne. La date moyenne de la première neige au sol est le 13 novembre et la date de la dernière neige est le 15 avril.

### **2.2.3. Relief et géomorphologie**

Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du Nord-Est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale.

Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au Nord-Est à environ 400 m au Sud-Ouest. Au Sud comme au Nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels que le plateau de Saint-Hubert dont le point culminant se situe à 569 mètres.

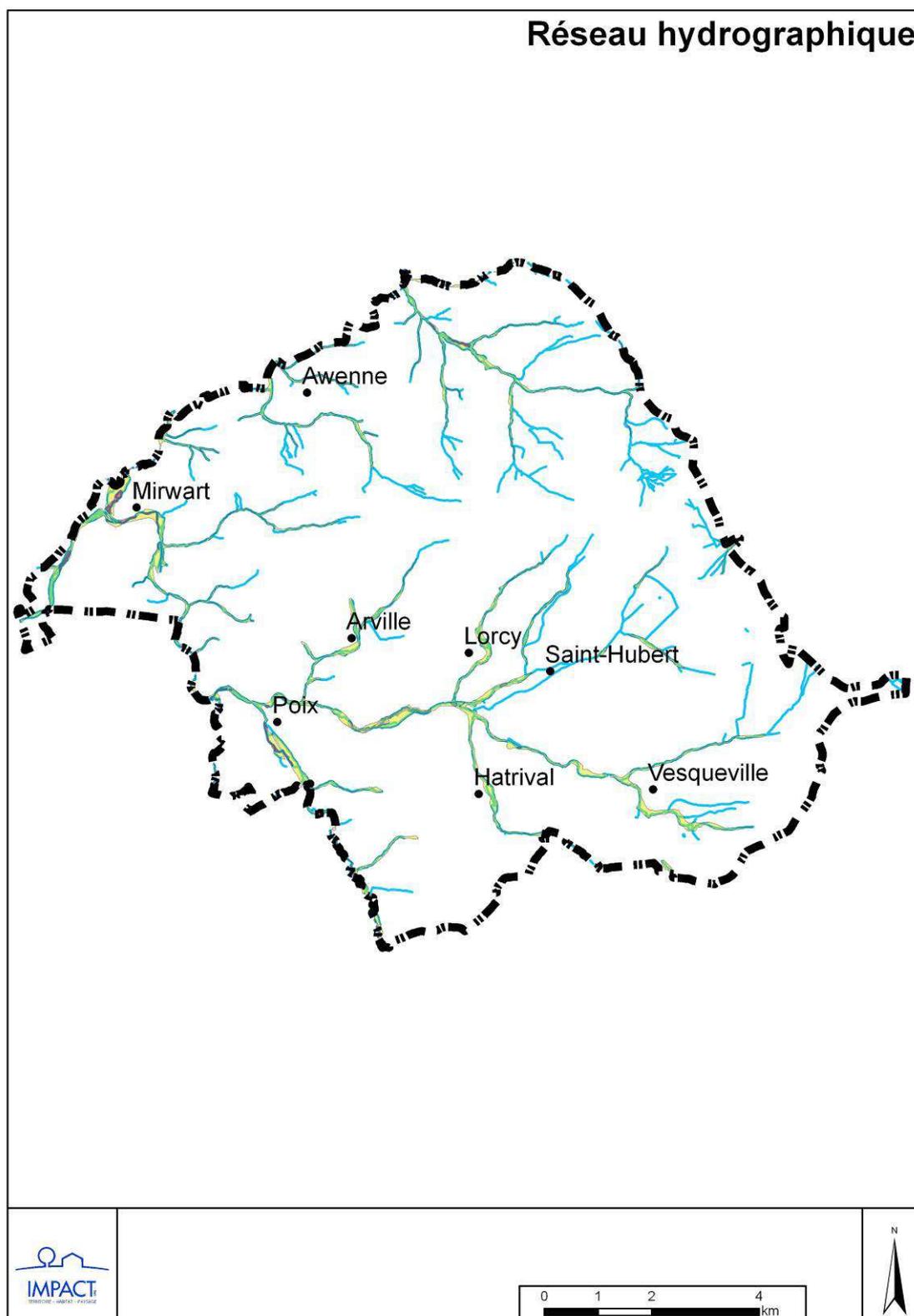
La partie Nord de la commune est cependant plus incisée notamment au niveau de la vallée de la Lhomme (à hauteur des villages de Poix, Mirwart et Awenne). Le point le plus bas se situe à une altitude de +/- 300 mètres.

### **2.2.4. Hydrographie**

Le territoire de Saint-Hubert se situe en tête de bassin versant et comprend de nombreuses sources. Une ligne de crête coupe la commune en deux légèrement au Nord de Saint-Hubert et Arville. Au Nord, les cours d'eau s'orientent préférentiellement selon un axe Sud-Nord tandis qu'au Sud ils se développent d'Ouest en Est.

Saint-Hubert fait partie du bassin de la Lesse via la Lhomme qui longe la limite Ouest de la commune puis traverse la commune de Tellin pour se jeter plus au Nord dans la Lesse à hauteur d'Eprave (commune de Rochefort). Les autres cours d'eau d'importance sont le ruisseau de Poix, le ruisseau de Leupont, le ruisseau de Lorcy, le ruisseau de Parfondry, le ruisseau de Marsaul, le ruisseau de Ribelrose, la Masblette... Notons pour être complet que l'extrémité Est du territoire se situe dans le bassin de l'Ourthe mais les superficies concernées sont anecdotiques.

Situé en tête de bassin versant, le territoire communal n'est que peu confronté aux risques d'inondation. Quelques zones d'aléa élevé sont toutefois à mentionner principalement le long de la Lhomme.



### 2.2.5. Paysage

Selon la cartographie des territoires paysagers (CPDT – FUSAGx, 2004), la commune de Saint-Hubert à l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale. *Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du Nord-Est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au Nord-Est à environ 400 m au Sud-Ouest. Au Sud comme au Nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'Ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'Est, villages et hameaux sont plus lâches.*

La partie Sud (Saint-Hubert, Hatrival, Lorcy et Vesqueville) est reprise dans le faciès oriental herbager. *La partie orientale du Haut-Plateau de l'Ardenne centrale est dominée par des prairies que complètent quelques étendues de cultures fourragères. Les creusements des têtes de cours d'eau comme les sommets d'interfluvies s'identifient par leur boisement. Hormis les petites villes de Neufchâteau, Libramont, Saint-Hubert et Bastogne, l'habitat est groupé en villages et hameaux relativement lâches.*

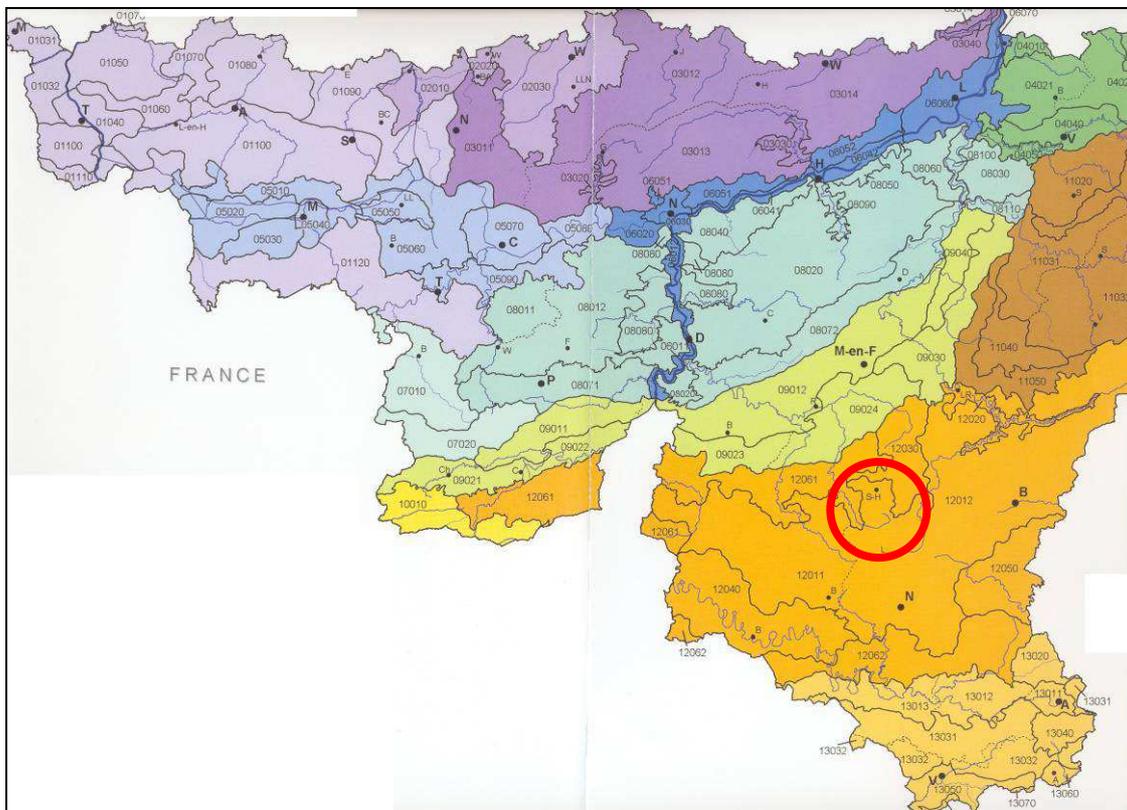


La partie centrale fait partie du haut plateau forestier de Saint-Hubert. *Le haut plateau de Saint-Hubert, au relief peu accentué, accueille un massif forestier continu au sein duquel l'habitat est quasi absent.*





Les parties Ouest et Nord (Poix, Awenne et Mirwart) sont quant à elles intégrées aux bordures forestières du plateau ardennais et plus spécialement à sa bordure septentrionale. Les cours d'eau (Houille, Lesse et Lomme au Nord, Semois, Vierre, Rulles au Sud) qui incisent les bordures du haut plateau centre-ardennais déterminent des versants forestiers qui ponctuent de rares villages de clairières. Les versants de la bordure septentrionale du plateau ardennais, d'un dénivelé de plus de 150 m, offrent des paysages d'entailles profondes et replats quasi exclusivement forestiers.



## **2.2.6. Sites naturels**

### **2.2.6.1. Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).

La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Saint-Hubert. Ils couvrent une superficie de 4.384,5 ha, soit un peu plus de 39 % du territoire communal.

#### **BE34027 – Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont (1.686,77 ha)**

Le site comprend de très beaux complexes de milieux alluviaux et d'importants massifs forestiers ardennais du Bassin de la Lomme entre Smuid et Grupont. Sur plus de la moitié de sa superficie, ce site est occupé par une forêt du Luzulo-Fagetum bien conservée. Il s'agit également d'un site de grand intérêt pour l'avifaune forestière.

#### **BE 34029 – Haute-Wamme et Masblette (2.252,75 ha)**

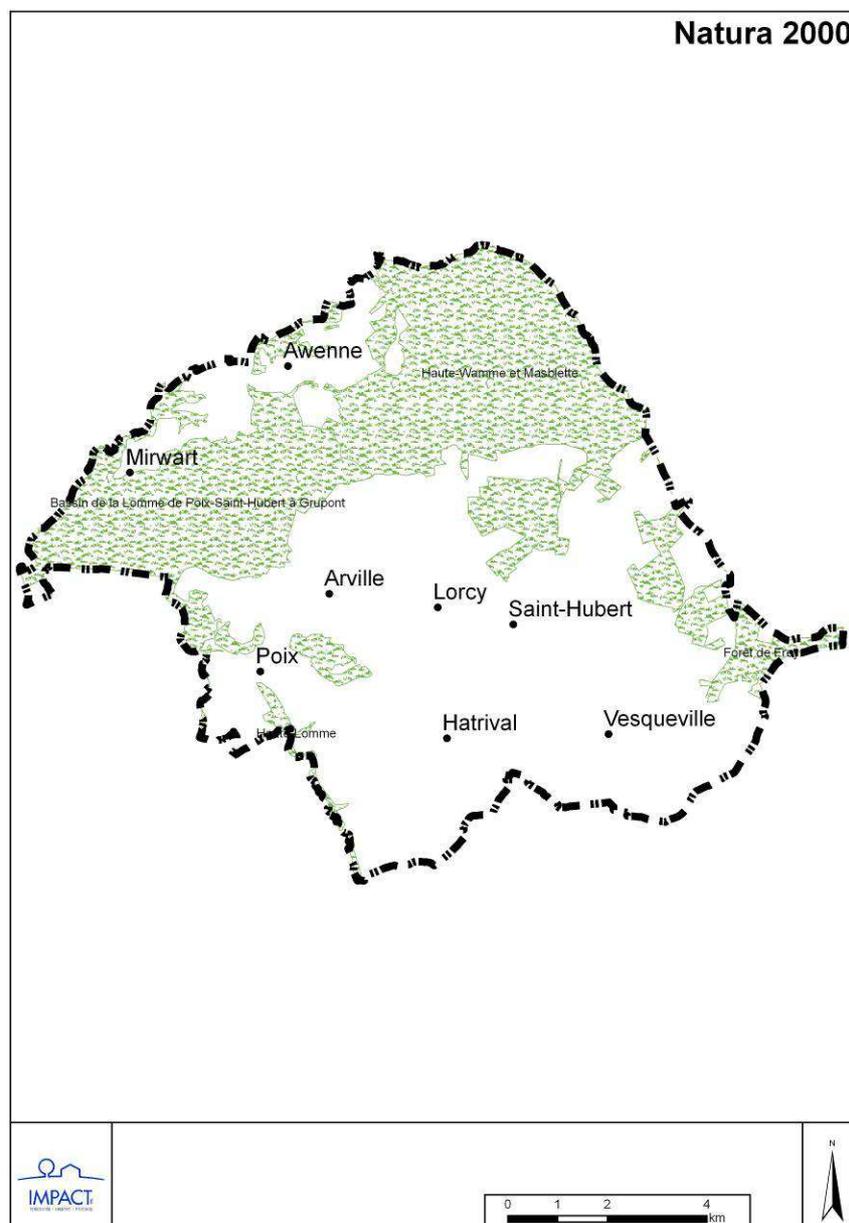
L site comprend un complexe forestier ardennais de qualité, très diversifié, associé au site de la Forêt de Freyr et situé entre Nassogne et Saint-Hubert. De nombreux habitats prioritaires et d'intérêt communautaires (80 % de la surface est concernée) ainsi que des espèces prioritaires y sont recensés. Le massif est dominé par la forêt caducifoliée (hêtraies mais aussi érablières, aulnaies-frênaies, boulaies tourbeuses, aulnaies-chênaies...) à ouvertures colonisées par des landes tourbeuses, des prairies alluviales et des landes sèches. Il s'agit d'un site important pour l'avifaune forestière qui comprend des espèces liées aux grand massifs forestiers (Pic noir, Pic mar, Pic cendré, Bondée apivore...) ainsi que pour la Pie-grièche écorcheur (prairie de fauche).

### BE34030 – Forêt de Freyr (381,73 ha)

Ce site est à mettre en relation avec le précédent (voir ci-dessus pour la description).

### BE34037 – Haute Lomme (63,22 ha)

Le site englobe entre autres le cours de la Lomme en amont de Poix-Saint-Hubert. Il s'agit de l'une des dernières stations de la Bécassine des marais en Wallonie. Il joue également un rôle de relais migratoire pour les oiseaux de transit et on retrouve le Martin-pêcheur nicheur dans les berges vives de la rivière. Le site présente également un intérêt exceptionnel pour les Odonates, les Rhopalocères et les Carabidés



### **2.2.6.2. Réserves naturelles**

La Réserve Naturelle Domaniale du Pré des Forges s'étend en Ardenne septentrionale, sur le territoire des communes de Saint-Hubert et de Tellin. Elle occupe un peu plus de 23 ha, dans la plaine alluviale de la Lhomme. Il s'agit d'anciennes prairies de fauche humides. La végétation se compose actuellement d'un ensemble d'associations : la mégaphorbiaie à reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la prairie à bistorte (*Polygonum bistorta*) et houlque molle (*Holcus mollis*), la prairie à joncs épars (*Juncus effusus*) et molinie (*Molinia caerulea*) et la prairie acide à fétuque rouge (*Festuca rubra*). Des bosquets de saules colonisent la plaine alluviale. L'aulnaie-saulaie rivulaire est présente le long de la Lhomme.

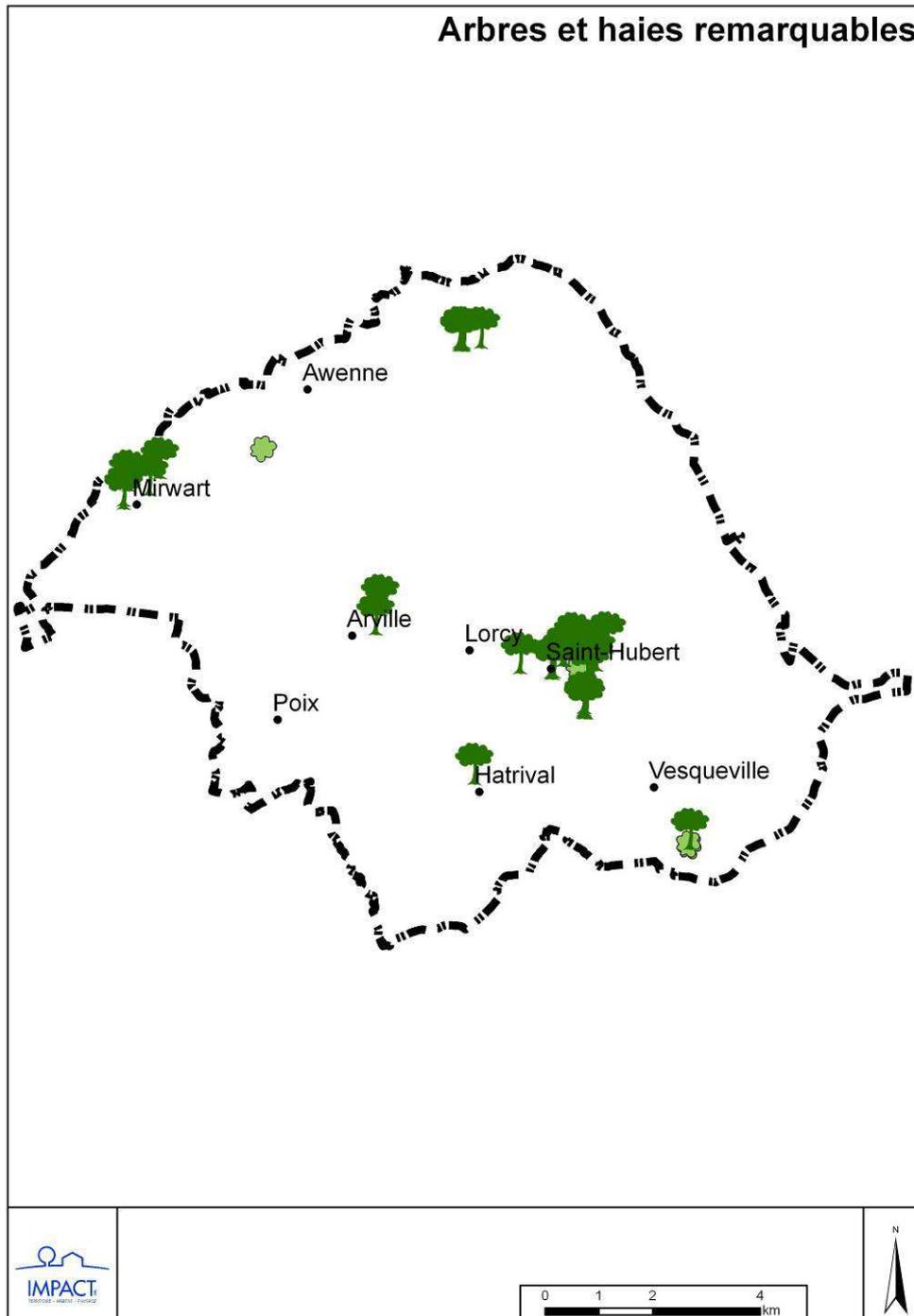
### **2.2.6.3. Sites de Grand Intérêt Biologique**

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) suivants sont recensés sur la commune de Saint-Hubert :

- Pré des Forges (communes de Saint-Hubert et Tellin).
- Plaine Haie.
- Vallée du Marsau à Mirwart.
- AI Linguette.
- Prairies humides du Val de Poix.
- Site archéologique au Sud de Vesqueville.
- Confluence des ruisseaux de Leupont et du Petit Vivier.
- Blanche Fagne - Tellihot.
- Le Beyoli.
- Tier de la Borne.
- Forêt Saint-Michel et vallée de la Masblette (communes de Saint-Hubert, Nassogne et Tenneville).
- Rond Fayai.
- Sarwé.
- Aux Hages - Source du Petit Vivier.
- Aérodrome militaire de Saint-Hubert et ses abords.
- Etang Lozet et prairies humides à l'aval.
- Prairies humides à l'abandon le long du ruisseau du Petit Vivier.
- Boquet.
- Aérodrome civil.
- Fange de la Borne.
- Vallée de la Lhomme aux environs de Mirwart.
- Mares de la route Roi Albert.
- Prairie humide du ruisseau Petit Vivier.
- Vallée de la Diglette (communes de Saint-Hubert et Nassogne).
- Sources de la Doneuse.
- Carrefour Aéroport.
- Lande à Hurtebise.
- Fourneau Saint-Michel.
- Fourneau Saint-Michel - Prairies domaniales.
- Parfond Ri.

#### 2.2.6.4. Arbres et haies remarquables

La commune de Saint-Hubert compte de nombreux arbres et haies remarquables. Ceux-ci ont été entièrement reportés sur la carte du patrimoine naturel et bâti et la liste détaillée se retrouve en annexe.



## **2.2.7. Actions et programmes environnementaux**

### **Contrat rivière Lesse et Lhomme**

La commune de Saint-Hubert adhère au contrat de rivière Lesse et Lhomme. Le Contrat de Rivière regroupe tous les usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités.

Le bassin versant de la Lesse se trouve dans le district international Meuse et couvre une superficie totale de 1.343,38 km<sup>2</sup>. Il est divisé en une trentaine de « masses d'eau ». Il est situé entièrement en région wallonne et concerne le territoire de deux provinces (Luxembourg et Namur) et de 23 communes. 18 ont signé leur engagement dans le « Contrat de rivière de la Lesse ».

Le Contrat de Rivière est une table de médiation permanente, réunissant toutes les parties concernées autour d'un problème afin d'y apporter des solutions concrètes : il concerne plusieurs autorités administratives (région, provinces, communes) qui sont invitées à se concerter entre elles et avec les autres usagers afin de gérer l'eau de manière intégrée : les opérateurs de l'eau (production, distribution, assainissement), les riverains, les associations de pêcheurs, sportives, et de protection de l'environnement, les opérateurs touristiques, l'éducation permanente en matière d'environnement, le milieu des entreprises, les agriculteurs, le milieu scientifique...

Le Contrat de rivière de la Lesse termine sa première phase de trois années. Cette phase consistait à réaliser un inventaire de terrain et à réunir des groupes de travail thématiques pour déboucher sur un programme d'actions pour sauvegarder les ressources en eau. A l'heure actuelle, des actions ont été proposées à l'ensemble des partenaires. La commune de Saint-Hubert a donc reçu un programme d'actions pour les trois prochaines années 2011-2012-2013. Ce programme d'actions doit encore être avalisé par les autorités communales.

### **2.2.8. Ce qu'il faut en retenir**

- Le climat régnant sur le territoire de Saint-Hubert est de type tempéré maritime (perturbé et variable) à l'influence continentale (hivers marqués).
- Le sous-sol est caractéristique de cette région de l'Ardenne avec des sols schisto-phylladeux ou schisto-gréseux. Les sols des vallées constitués d'alluvions sont généralement humides.
- Saint-Hubert se situe au niveau du plateau faiblement ondulé de l'Ardenne centrale. L'altitude maximum est de 569 mètres. Toutefois, le relief est plus accidenté dans la vallée de la Lhomme.
- Situé dans le bassin versant de la Lesse, le territoire de Saint-Hubert se situe en tête de bassin versant. De nombreux ruisseaux prennent leur source sur la commune. La Lhomme constitue le principal cours et longe la partie Ouest de la commune.
- Au niveau paysager, la partie Sud (Saint-Hubert, Hatrival, Lorcy et Vesqueville) est reprise dans le faciès oriental herbager. La partie centrale fait partie du haut plateau forestier de Saint-Hubert. Enfin, les parties Ouest et Nord (Poix, Awenne et Mirwart) sont quant à elles intégrées aux bordures forestières du plateau ardennais et plus spécialement à sa bordure septentrionale.
- Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Saint-Hubert couvrant une superficie de 4384,5 ha (39 % de la superficie communale). Ils englobent principalement les vastes massifs forestiers mais aussi des milieux alluviaux.
- Le territoire communal compte une réserve naturelle et renferme de nombreux sites biologiques d'intérêt ainsi que de nombreux arbres et haies remarquables.
- La commune adhère au contrat de rivière Lesse et Lhomme.

## 2.3. L'environnement bâti

---

### 2.3.1. Structure et typologie du bâti

#### Saint-Hubert

La ville de Saint-Hubert commence à se développer vers l'an mil ou plutôt encore dans une structure formée par :

- L'ensemble abbatial à l'Ouest.
- La future place du Marché vers le Sud.
- L'église paroissiale Saint-Gilles en direction de Lorcy.
- Une antenne vers le Nord (rue de la Fontaine).

Il s'agit là du schéma général de la ville jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle. Ce n'est qu'après et au 20<sup>ème</sup> siècle que celle-ci s'étend. L'actuelle place de l'Abbaye était la cour d'entrée (atrium) de l'ensemble monastique. La place du Marché et la rue Saint-Gilles renfermaient quelques maisons bourgeoises, le reste de l'habitat demeurant modeste. L'implantation d'un centre pénitencier dans les locaux de l'ancienne abbaye (du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle au milieu du 20<sup>ème</sup>) provoque un accroissement important des constructions à l'Est de celle-ci. La création d'un dédoublement de la rue Saint-Gilles par le Nord et l'édification d'une importante cité administrative ont modifié à leur tour la perception des abords de la cité hubertine. Enfin, l'habitat récent s'est développé principalement en lotissements.



## Arville

Le centre ancien d'Arville se situe de part et d'autre d'une cuvette déterminée par le ruisseau des Rochettes. Le quartier de l'église se situe sur la rive droite alors qu'un habitat groupé se développe également sur la rive gauche. Le bâti récent s'est particulièrement développé et principalement le long des différentes voies d'accès entraînant un effilochage du village.



## Awenne

Le village d'Awenne ne s'est que très peu étendu par rapport à son tracé ancien. Ses constructions rurales en grès et parfois en colombage sont restées fort serrées le long d'un axe descendant et frôlant l'église. Il s'agit d'un exemple de village-rue. Awenne doit également une part de son caractère à ses huit fontaines de fonte du 19<sup>ème</sup> siècle. Les nouvelles constructions se sont implantées de manière éparse dans le prolongement de la structure ancienne vers l'Ouest (Mirwart) et vers l'Est (Fourneau Saint-Michel).



## Hatrival

Hatrival est un autre exemple de village-rue organisé selon deux axes principaux perpendiculaires (rue de l’Eglise et rue de Libin). L’habitat s’est considérablement étendu le long des voies d’accès de façon assez disparate.



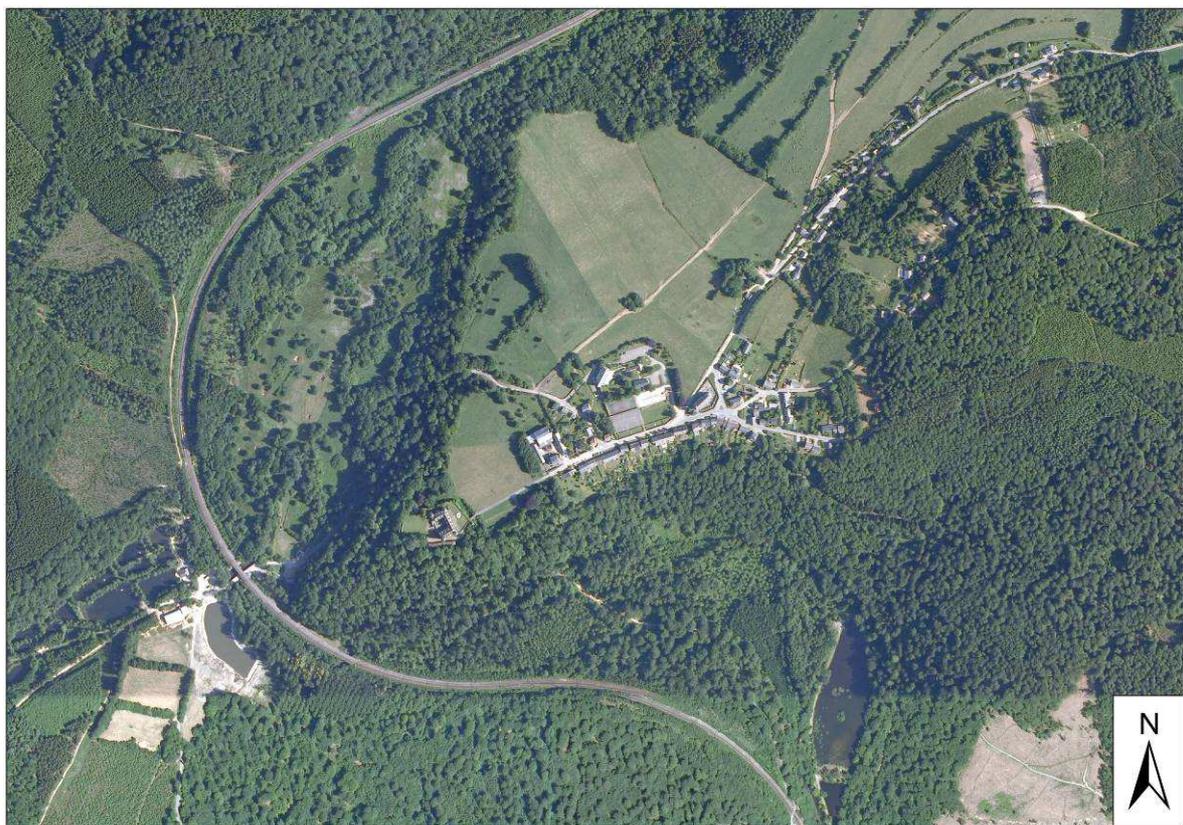
## Lorcy

Lorcy est un petit hameau de type village-rue. Sa structure a été clairement modifiée par l'implantation d'un bâti nouveau le long de la route d'Arville qui assure la jonction vers Saint-Hubert.



## Mirwart

Comme Awenne, Mirwart fait figure de village-rue reliant son château à l'Ouest et son église édifiée au point haut à l'Est. Les façades des constructions sont en briques et colombages ou en maçonnerie. On note une présence de moellons calcaires plus importante qu'ailleurs. L'habitat récent s'est développé linéairement le long de deux voiries en direction d'Awenne.



## Poix

Poix présente un habitat très groupé et dense qui s'est développé au moment de l'arrivée du chemin de fer et du développement industriel. En effet, le village est traversé par la ligne « Bruxelles – Luxembourg » avec la présence d'une gare. Les activités industrielles de Saint-Hubert se sont développées très tôt dans le Val de Poix. Après les scieries, le 18<sup>ème</sup> siècle y a vu s'implanter des forges, fenderies et platineries. On y retrouve également dès le 19<sup>ème</sup> siècle le château Zoude. La plupart des ateliers ont aujourd'hui disparu ou ont été modifiés.



## Vesqueville

Vesqueville est un gros village implanté pratiquement sur une ligne de crête et à proximité de la N89. Il présente une structure de village-tas et l'habitat ancien est assez concentré. On note un important développement le long de la route de Saint-Hubert et vers la N89. Ce village est situé à proximité de Libramont-Chevigny via Bras et Freux).



### **2.3.2. Monuments et sites classés**

La description des monuments et sites classés de la commune de Saint-Hubert est présentée ci-après. Entre parenthèse, figurent la date d'arrêté du classement.

#### **Saint-Hubert**

##### **Basilique de Saint-Hubert (Patrimoine exceptionnel) (22/02/1938)**

La basilique de Saint-Hubert figure au patrimoine exceptionnel de la Région Wallonne. Cet édifice d'origine romane a été détruit en 1525 par un incendie. De style gothique, le sanctuaire présente une longueur de plus de 90 mètres et a englobé certains éléments médiévaux (tours, crypte...). Il a été voûté d'ogives un siècle plus tard et est précédé d'une façade-écran de +/- 1700. Il s'agit d'un exemple de juxtaposition des styles gothique et classique.

L'église abbatiale (devenue basilique en 1927) date du 16<sup>ème</sup> siècle, même si certaines parties remontent aux 11<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles. L'intérieur fut construit entre 1526 et 1564. La façade fut remaniée et prit son aspect actuel vers 1700 (frère Béréglise, moine convers). Les tours jumelles datent de la même époque. Le frontispice de la façade représente la conversion de Saint Hubert. Il est surmonté de la statue du saint du grand sculpteur liégeois, Jean-Arnold Hontoire, de même que les statues de Saint-Pierre et Saint-Paul. Une intéressante crypte gothique se trouve sous le chœur de l'église. Son pavement est du 15<sup>ème</sup> siècle. Devenue paroissiale en 1809, l'église fut élevée au rang de basilique mineure (Basilique des Saints Pierre et Paul) en 1927 à l'occasion du 1.200<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Saint-Hubert.

##### **Complexe abbatial de Saint-Hubert (Patrimoine exceptionnel) (04/07/1990)**

L'ancienne abbaye de Saint-Hubert (dont le nom était « abbaye de Saint-Pierre en Ardenne ») était une abbaye bénédictine dont l'origine remonte à Saint Béréglise. Fondée en 687 d'après les textes, par Pépin de Herstal, elle fut définitivement supprimée en 1797. La basilique actuelle de Saint-Hubert est l'ancienne église abbatiale. Elle figure également au patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Les bâtiments qui ont survécu sont relativement récents. Le palais abbatial de style Régence fut construit en 1729 par l'abbé Célestin De Jongh dont les armes ornent le fronton. Véritable chancellerie abbatiale, le bâtiment se devait d'être prestigieux puisqu'il était destiné aussi aux visiteurs de marque qui logeaient à l'abbaye. Celle-ci fut remise à l'État belge par la province de Luxembourg en 1844 et, après avoir servi pour l'administration centrale du département des Forêts puis celle du Tribunal d'instance et d'une sous-préfecture du département de Sambre et Meuse jusque 1814, elle accueillit enfin l'administration d'arrondissement et le tribunal de première instance jusque 1839, date à laquelle Saint-Hubert perdit tous ses droits au profit d'Arlon, Marche et Neufchâteau. En compensation elle devint maison de redressement pour la jeunesse pendant 120 ans. L'Abbaye abrite depuis 1960 les Archives de l'État, y compris l'important fonds d'archives de l'ancienne abbaye de 1070 à 1797, et les services culturels de la province de Luxembourg.

### **Porte (tour porche) de l'ensemble abbatial – Saint-Hubert (24/01/2001)**

Enjambant le chemin s'éloignant de l'abbaye vers l'Est, il s'agit d'une porte isolée sur un plan carré et s'élevant sur deux niveaux.

### **Moulin d'En Haut – Saint-Hubert (29/01/1988)**

Sur le cours du ruisseau de Leupont (au Sud-Est de la ville), on retrouve plusieurs bâtiments du 19<sup>ème</sup> siècle : habitation, meunerie, bâtiment industriel, fournil...

### **Eglise Saint-Gilles-Au-Pré – Saint-Hubert (05/12/1946)**

Marquant l'angle de deux rues et ceinturé d'un cimetière désaffecté et délimité par un mur bas, l'église a été fondée en 1064. Probablement de style roman à l'origine, elle a été reconstruite en style gothique.

### **Fourneau Saint-Michel (29/05/1952)**

Le fourneau Saint-Michel se trouve au bas d'une descente de la route de Saint-Hubert à Nassogne et à proximité du confluent de la Masblette et du Wève-Ri. Il s'agit d'un ensemble métallurgique édifié en 1771.

Le site abrite aujourd'hui le Musée du Fer et le Musée de la Vie rurale en Wallonie. Le Musée du Fer constitue un remarquable témoin de l'industrie du fer. Il permet de découvrir les techniques et l'usage du fer dans la vie quotidienne d'autrefois. Le Musée de la Vie rurale reflète l'habitat du 19<sup>ème</sup> et début du 20<sup>ème</sup> siècles en Wallonie grâce à la transplantation d'habitats et d'ateliers d'époque.



## Awenne

### **Maître-autel avec la statue de Saint-Sébastien de l'église Saint-Martin – Awenne (09/07/1993)**

Ce maître-autel en marbre et bois marbré polychromé et doré est particulièrement remarquable.

## Mirwart

### **Château de Mirwart (27/12/1978)**

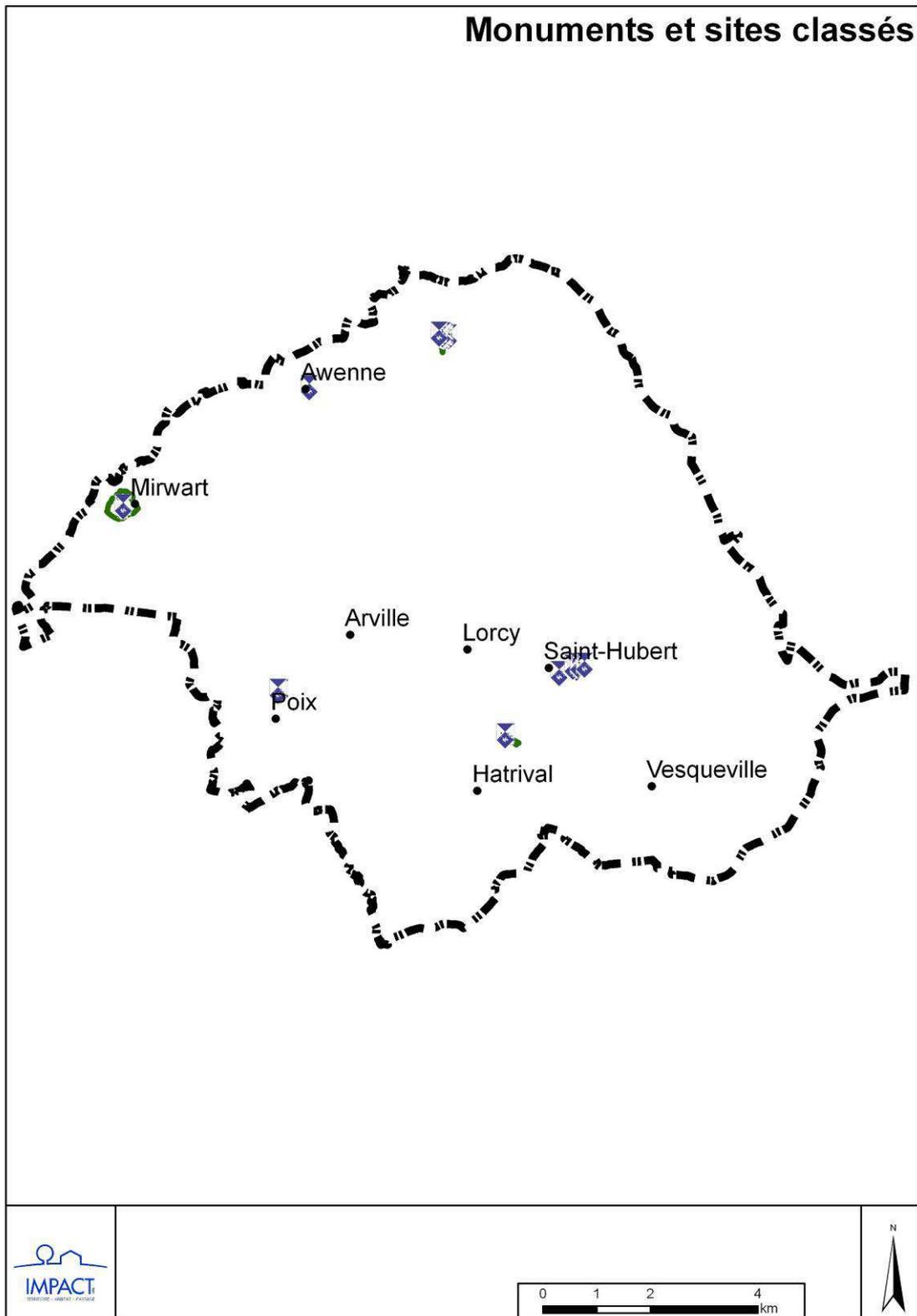
Implanté sur une éminence quelque peu à l'écart du village et assis sur une terrasse fortifiée aujourd'hui envahie par la végétation, il s'agit d'un imposant château établi en forme de U. Les angles sont gardés par quatre tours cylindriques et les flancs Nord et Sud sont marqués par une construction semi-circulaire.



## Poix

### **Ancienne fenderie – Poix (05/04/1972)**

Il s'agit d'un ensemble de bâtiments partiellement ruinés et comprenant principalement le bâtiment de la fenderie proprement dit au centre, un logis au Sud et une grande halle au Nord.



### **2.3.3. Patrimoine remarquable**

Ce chapitre s'intéresse au patrimoine bâti figurant à l'inventaire et donc repris comme patrimoine monumental de Belgique. La liste complète ainsi que la description extraite de cet ouvrage sont annexées à ce rapport.

Saint-Hubert se caractérise par un patrimoine bâti tout à fait exceptionnel. Comme vu précédemment, de nombreux monuments et sites sont classés dont le complexe abbatial et la basilique qui figure sur la liste du patrimoine exceptionnel de la Région Wallonne. Au niveau patrimonial, on recense 83 édifices considérés comme remarquables. C'est bien entendu sur la ville de Saint-Hubert que l'on en recense le plus (39).

Les habitations sont les édifices les plus représentés et se concentrent sur la ville de Saint-Hubert (structure urbaine). Dans les villages, on recense de nombreuses fermes tout à fait intéressantes.

Le patrimoine religieux est également important (église, chapelle...). De même, il subsiste encore plusieurs témoins de l'activité industrielle (forge, fenderie, atelier, moulin...). Enfin, on note la présence de plusieurs fontaines et deux châteaux (Mirwart et Poix).



Tableau 1 : Répartition du patrimoine selon la localité et le type d'édifices.

	Château	Abbaye, Monastère	Eglise, Chapelle...	Forge, Atelier, Moulin...	Hôtel de ville, Musée...	Ferme	Habitation	Presbytère, Ecole...	Fontaine	Autres bâtiments	Total
<b>Arville</b>			2	1		6					<b>9</b>
<b>Awenne</b>			1	1		3	2	2	1		<b>10</b>
<b>Hatrival</b>			2			1	1				<b>4</b>
<b>Lorcy</b>			1			1					<b>2</b>
<b>Mirwart</b>	1		1			4	2			2	<b>10</b>
<b>Poix</b>	1			1							<b>2</b>
<b>Saint-Hubert</b>		1	3		2	2	25	1	2	3	<b>39</b>
<b>Vesqueville</b>			1			1					<b>2</b>
<b>Autre localisation</b>		1		3			1				<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>83</b>

### 2.3.4. Ce qu'il faut en retenir

- Au niveau de la typologie du bâti, le territoire communal présente une certaine dualité. Tout d'abord, Saint-Hubert présente une structure de petite ville qui s'est développée autour de différentes polarités (notamment l'abbaye). Ensuite, les villages sont caractéristiques des villages ardennais traditionnels (villages-rue ou villages-tas).
- L'habitat récent est généralement en rupture avec le bâti traditionnel en termes d'implantation, de gabarits et de matériaux. De plus, il s'est généralement développé le long des voiries d'entrée, ce qui a provoqué un étalement des noyaux centraux
- La commune compte plusieurs monuments et sites classés dont la basilique et le complexe abbatial de Saint-Hubert qui figurent au patrimoine exceptionnel de Wallonie. Ce nombre important d'édifices classés témoigne de la qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale de l'entité.
- Confirmant cette richesse, on retrouve 83 édifices figurant à l'inventaire du patrimoine remarquable de Belgique.

## 2.4. La population

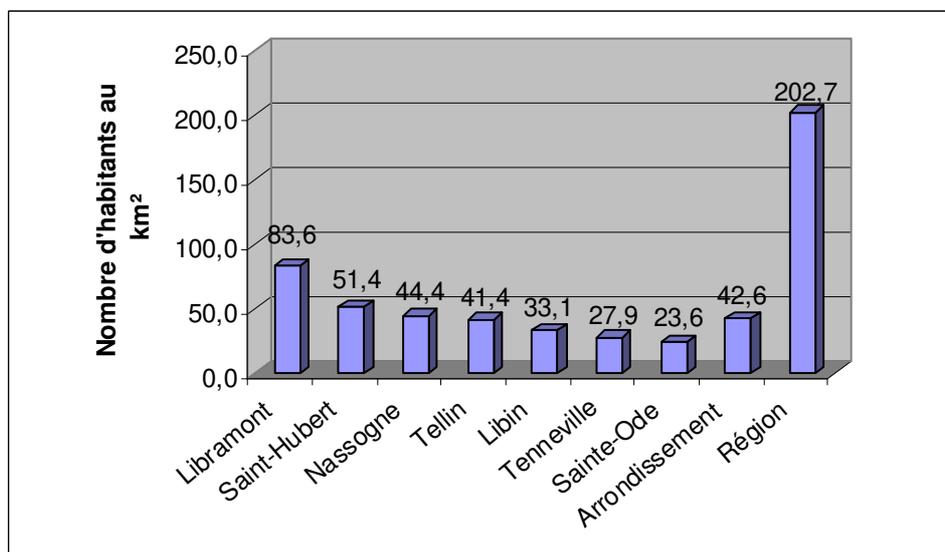
### 2.4.1. Densité de population

En 2006, la commune de Saint-Hubert présentait une densité de population de 51,4 habitants par km<sup>2</sup><sup>1</sup>. Cette densité est légèrement supérieure à la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau et par rapport à la majorité des communes limitrophes. Cette situation s'explique par la présence d'un centre à typologie plus urbaine au niveau de Saint-Hubert.

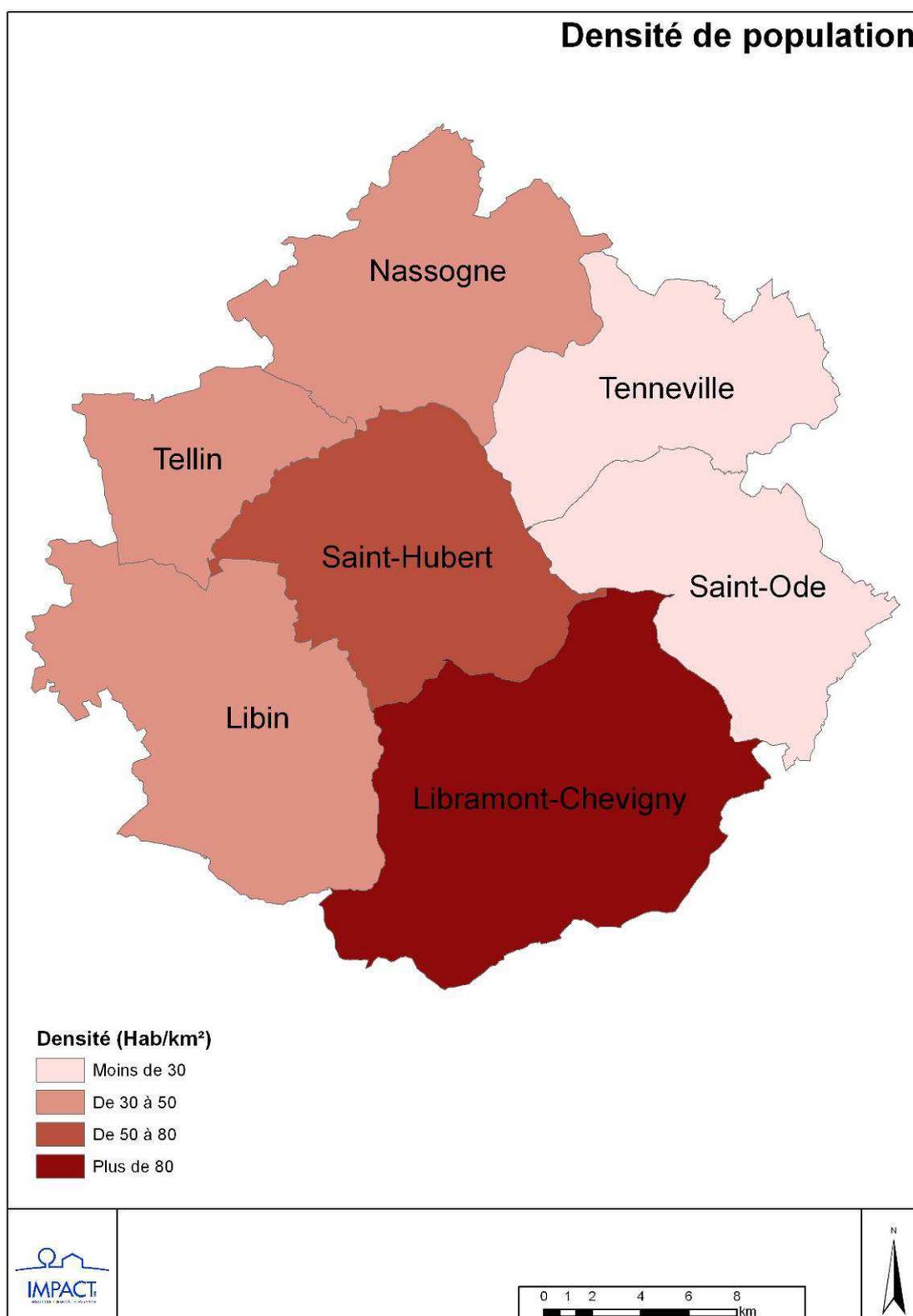
Tableau 1 : Densité de population au km<sup>2</sup>.

Communes	Superficie	Densité
Libramont	117,9	83,6
Saint-Hubert	111,2	51,4
Nassogne	112,0	44,4
Tellin	56,6	41,4
Libin	139,7	33,1
Tenneville	91,8	27,9
Sainte-Ode	97,9	23,6
Arrondissement	1354,6	42,6
Région	16844,3	202,7

Graphique 1 : Densité de population au km<sup>2</sup>.



<sup>1</sup> La densité de population est maintenant de 52,3 habitants par km<sup>2</sup>.



## 2.4.2. Nombre d'habitants

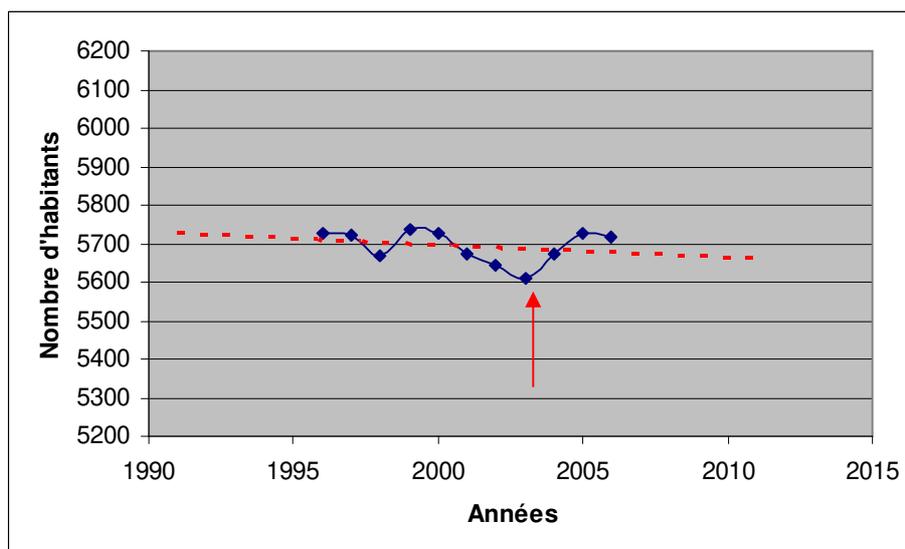
En 2006, la commune de Saint-Hubert comptabilisait 5.718 habitants<sup>2</sup> dont 2.776 hommes (48,6 %) et 2.942 femmes (51,4 %). Par rapport au niveau de 1996, on enregistre une légère diminution de la population (-0.2 %). Cette régression a été particulièrement significative entre 2000 et 2003. En 2004 et 2005, le nombre d'habitants a augmenté pour atteindre un niveau similaire à celui de 1996. Enfin, l'année 2006 est marquée par un très léger recul du niveau de population.

Sur le graphique 2, le trait discontinu rouge marque la tendance générale au niveau de l'évolution démographique générale. Celle-ci est clairement en pente descendante.

Tableau 2 : Evolution de la population totale.

Années	Nombre d'habitants	Evolution	Indice 1996
1996	5728	0	100
1997	5722	-0,1	99,9
1998	5669	-0,9	99,0
1999	5737	1,2	100,2
2000	5727	-0,2	100,0
2001	5672	-1,0	99,0
2002	5646	-0,5	98,6
2003	5610	-0,6	97,9
2004	5673	1,1	99,0
2005	5727	1,0	100,0
2006	5718	-0,2	99,8

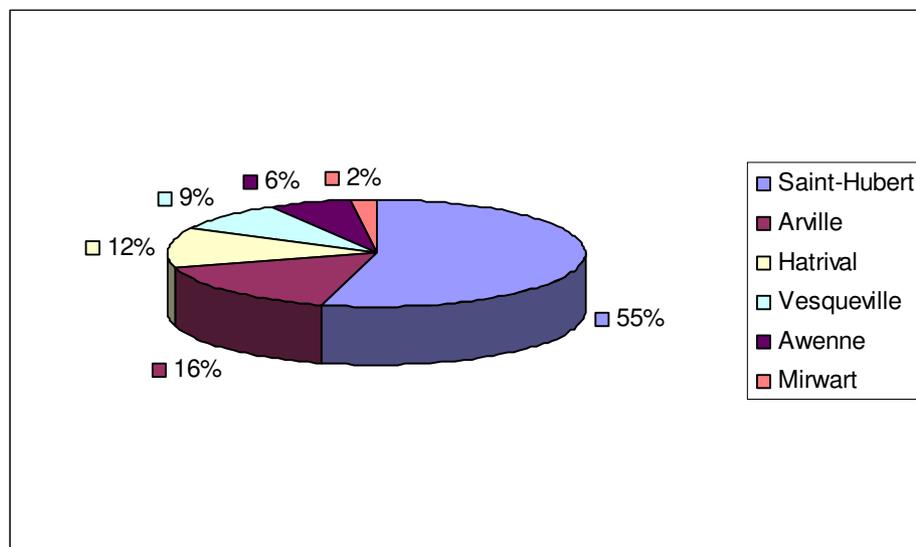
Graphique 2 : Evolution de la population totale.



<sup>2</sup> Aujourd'hui, Saint-Hubert compte 5.811 habitants. On assiste donc à une inversion de l'évolution à l'époque négative mais aujourd'hui devenue positive (taux annuel de 0,8 %).

La majorité de la population (55 %) vit sur la section de Saint-Hubert. Les sections périphériques au chef-lieu, c'est-à-dire Harville, Hatrival et Vesqueville, représentent ensemble 38 % de la population. Les sections excentrées d'Awenne et de Mirwart sont largement sous-représentées, la section de Mirwart étant 30 fois moins peuplée que celle de Saint-Hubert.

Graphique 3 : Répartition de la population par sections.



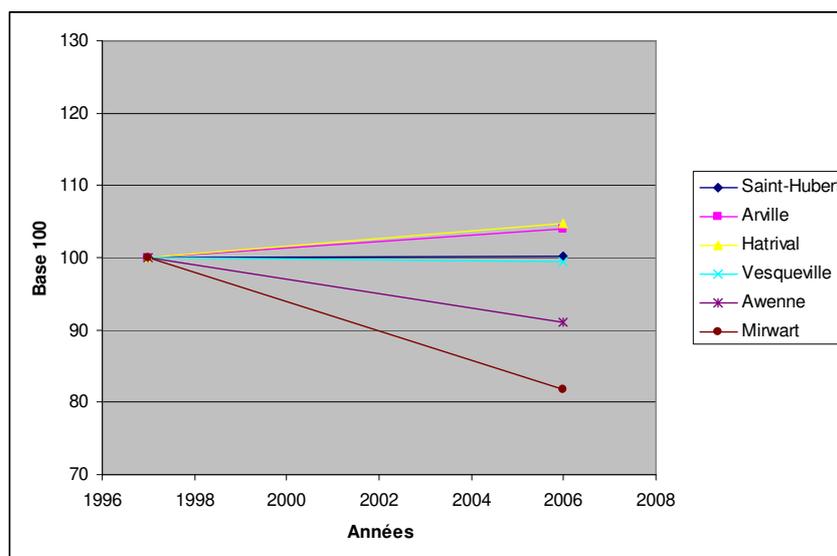
Si l'on étudie l'évolution de la population par section, plusieurs constats méritent d'être soulignés :

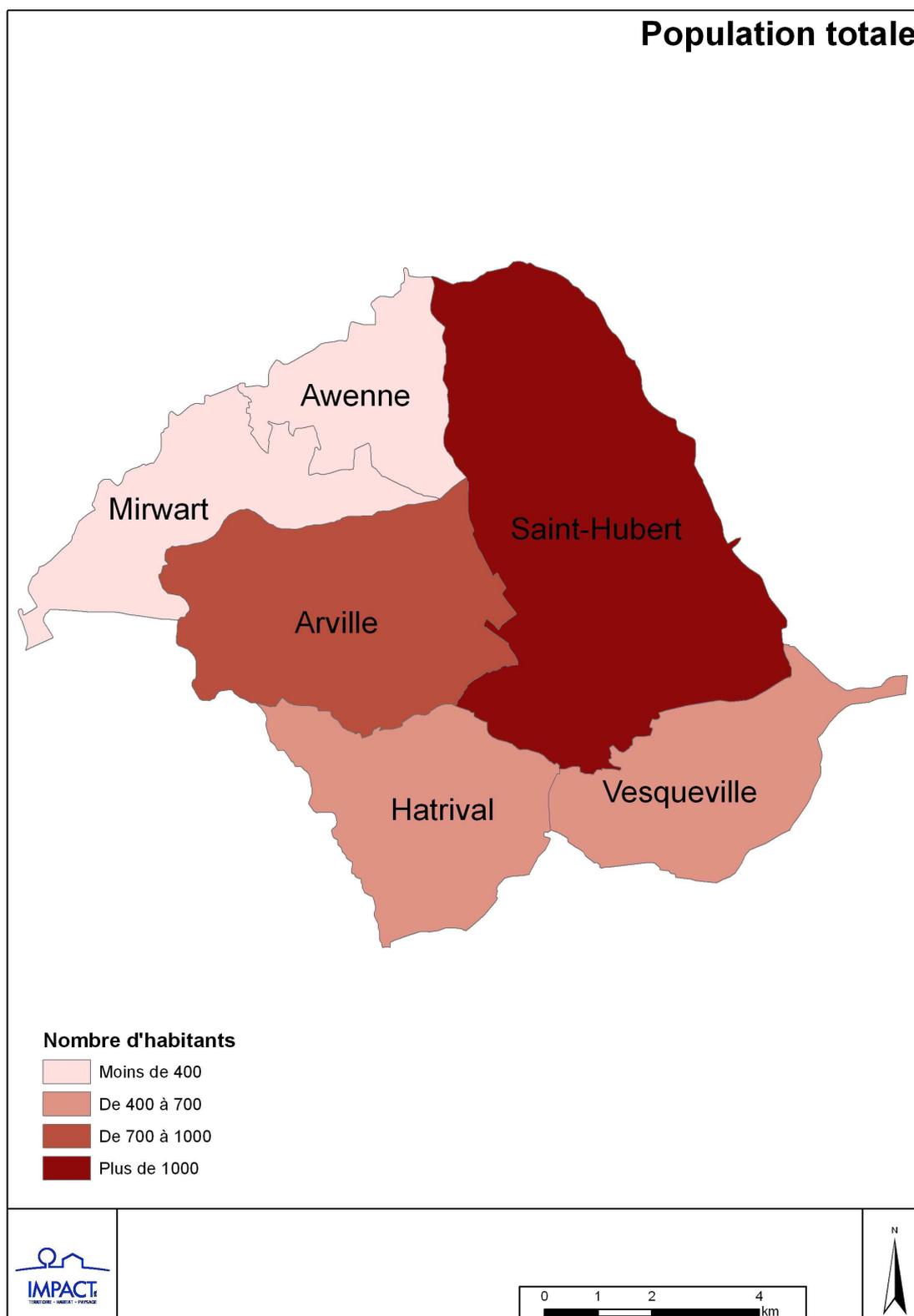
- La section de Saint-Hubert présente une évolution relativement stable de sa population avec une très légère croissance de 0,3 % en dix ans.
- Les sections d'Arville et d'Hatrival sont démographiquement attractives avec une croissance comprise entre 4 et 5 % entre 1997 et 2006. Au contraire, la section de Vesqueville est légèrement en régression.
- Les sections d'Awenne et de Mirwart sont quant à elles en déclin démographique marqué, surtout pour la petite section de Mirwart (-18,3 %) où l'on compte de nombreuses secondes résidences.

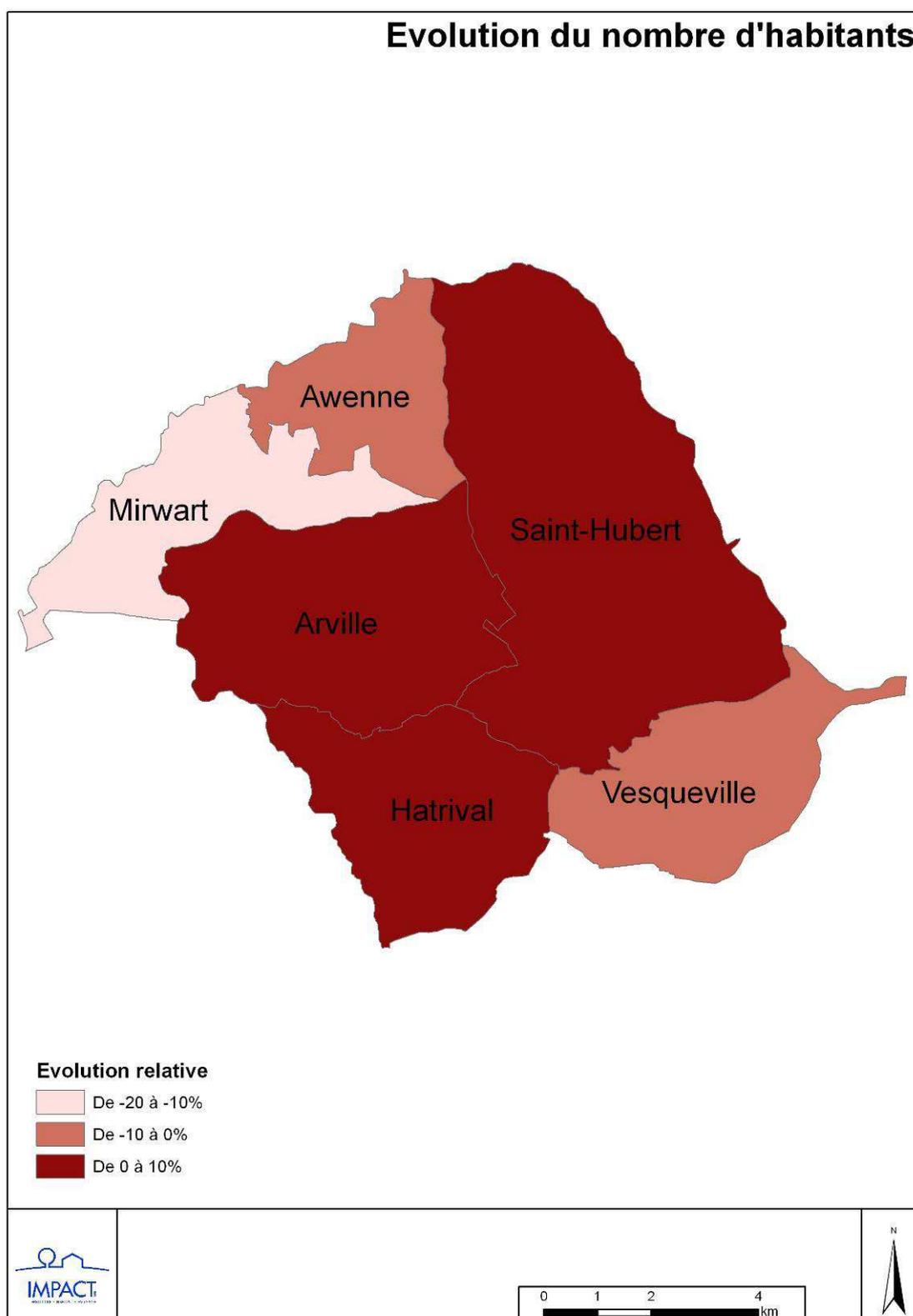
Tableau 3 : Evolution de la population par section.

Sections	1997	2006	Evolution
Saint-Hubert	3106	3114	0,3
Arville	902	938	4,0
Hatrival	645	676	4,8
Vesqueville	537	534	-0,6
Awenne	407	371	-8,8
Mirwart	131	107	-18,3

Graphique 4 : Evolution de la population par section (Base 100 en 1997).







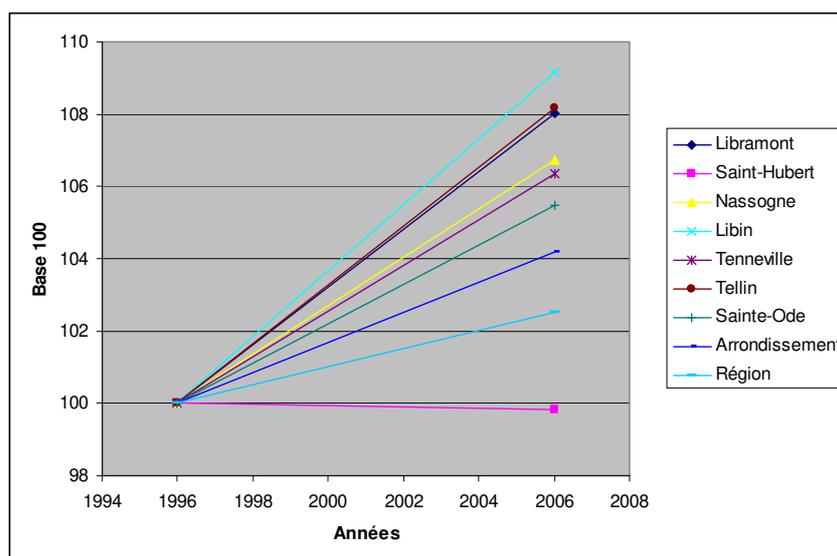
La commune de Saint-Hubert présente le poids démographique le deuxième plus important au sein de la micro-région, loin cependant derrière Libramont-Chevigny (9.851 habitants).

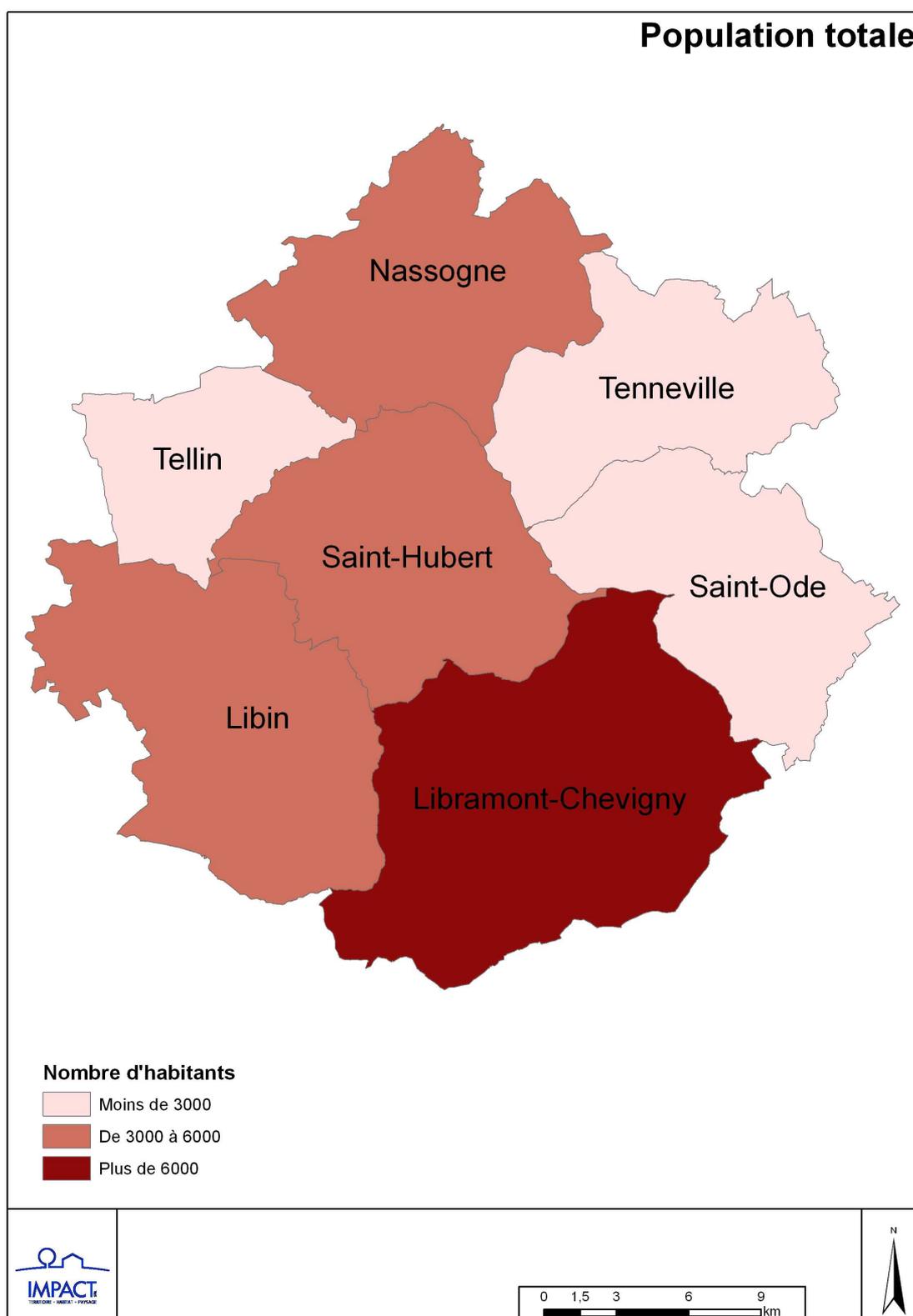
Saint-Hubert est cependant la seule commune qui enregistre une légère perte de population (si l'on prend en compte les chiffres de 2007, il s'agit plutôt d'une stabilisation). En effet, toutes les autres communes connaissent une croissance démographique importante supérieure à celle constatée sur l'arrondissement de Neufchâteau. La commune de Saint-Hubert souffre donc d'un manque d'attractivité au sein de la micro-région.

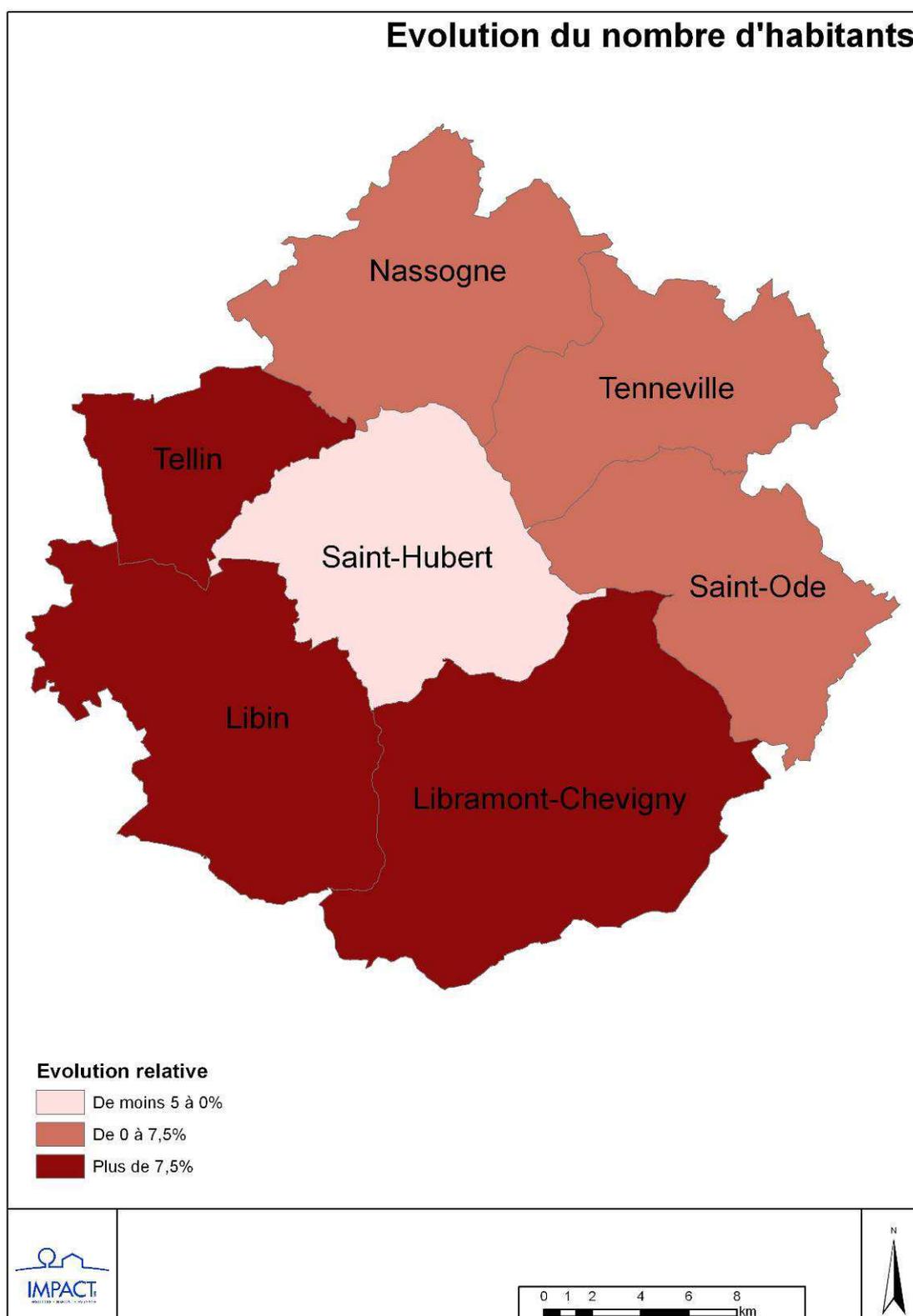
Tableau 4 : Evolution de la population pour les communes voisines, l'arrondissement de Neufchâteau et la Région wallonne.

Communes	1996	2006	Indice 1996
Libramont	9120	9851	108,0
Saint-Hubert	5728	5718	99,8
Nassogne	4663	4977	106,7
Libin	4231	4619	109,2
Tenneville	2408	2561	106,4
Tellin	2169	2346	108,2
Sainte-Ode	2192	2312	105,5
Arrondissement	54935	57231	104,2
Région	3312888	3395942	102,5

Graphique 5 : Evolution de la population pour les communes voisines.







### **2.4.3. Mouvements de population**

Par rapport aux mouvements de population<sup>3</sup>, force est de constater que le solde migratoire est largement prépondérant par rapport au solde de naturel. Cela se confirme sur le graphique 6 où la courbe du solde totale épouse presque parfaitement la courbe du solde migratoire.

En moyenne, entre 1995 et 2005, le solde naturel est légèrement négatif, c'est-à-dire que le nombre de décès n'est pas compensé par le nombre de naissances. Le solde migratoire est quant à lui beaucoup plus aléatoire, quoiqu'en moyenne négatif. Les années 1998 et 2003 (2004 dans une moindre mesure) sont marquées par une arrivée massive de population.

Il apparaît donc que l'évolution démographique généralement négative n'est compensée que par quelques poussées ponctuelles du solde migratoire.

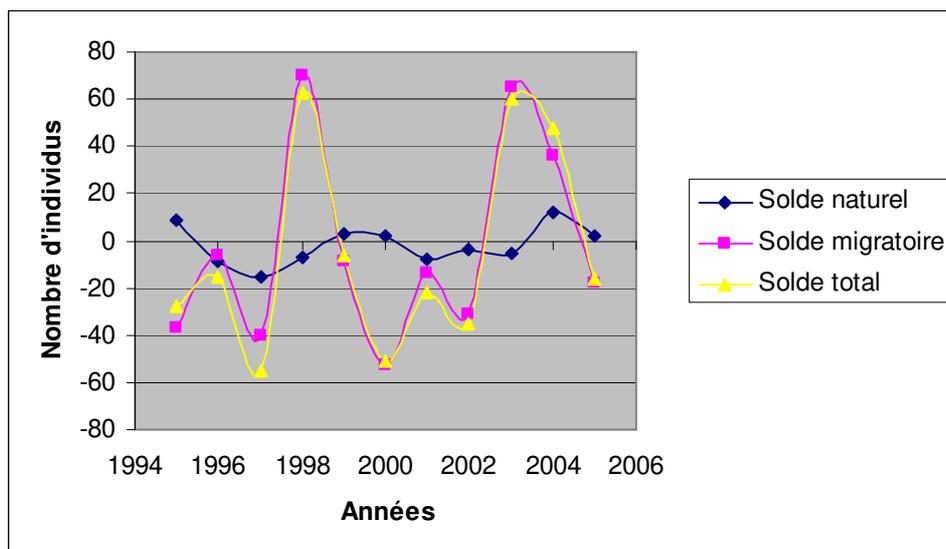
Tableau 5 : Evolution des mouvements de population.

<b>Années</b>	<b>Naissances</b>	<b>Décès</b>	<b>Solde naturel</b>	<b>Migrations Entrées</b>	<b>Migrations Sorties</b>	<b>Solde migratoire</b>	<b>Solde total</b>
1995	76	67	9	223	260	-37	-28
1996	71	80	-9	195	201	-6	-15
1997	72	87	-15	198	238	-40	-55
1998	76	83	-7	262	192	70	63
1999	65	62	3	253	262	-9	-6
2000	54	52	2	196	249	-53	-51
2001	61	69	-8	254	268	-14	-22
2002	62	66	-4	217	248	-31	-35
2003	56	61	-5	305	240	65	60
2004	57	45	12	272	236	36	48
2005	58	56	2	286	304	-18	-16

---

<sup>3</sup> L'évolution générale d'une population est le résultat de deux processus. D'une part, le solde naturel c'est-à-dire le nombre de naissances moins le nombre de décès et, d'autre part, le solde migratoire c'est-à-dire le nombre de personnes immigrées moins le nombre de personnes émigrées.

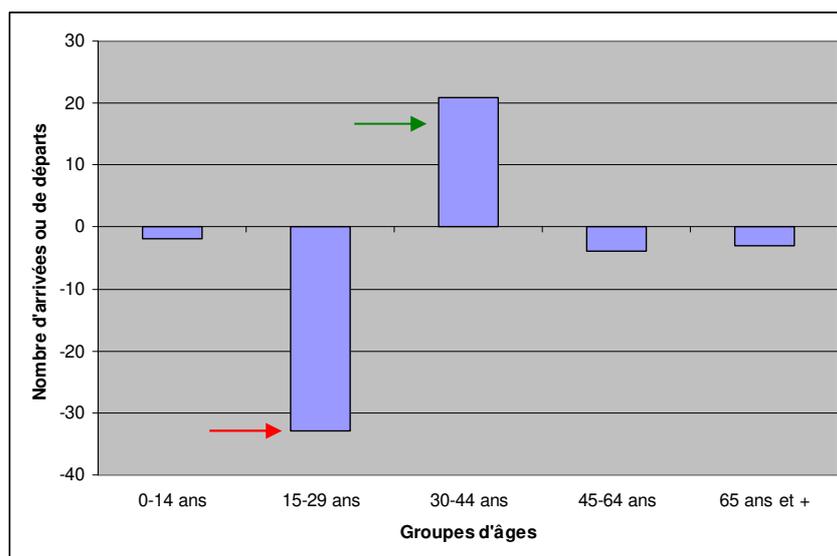
Graphique 6 : Evolution des mouvements de population.



Si l'on étudie le solde migratoire par rapport au lieu de destination ou d'origine, on constate que les échanges se font quasi exclusivement vers ou depuis une commune de la Région Wallonne et plus spécialement de l'arrondissement de Neufchâteau.

Au niveau des groupes d'âges, la problématique se situe surtout au niveau des 15 à 29 ans qui s'exilent de la commune. Par contre, les 30 à 44 ans présentent un solde migratoire positif alors que les autres classes d'âges sont relativement stables.

Graphique 7 : Solde migratoire par grands groupes d'âges.



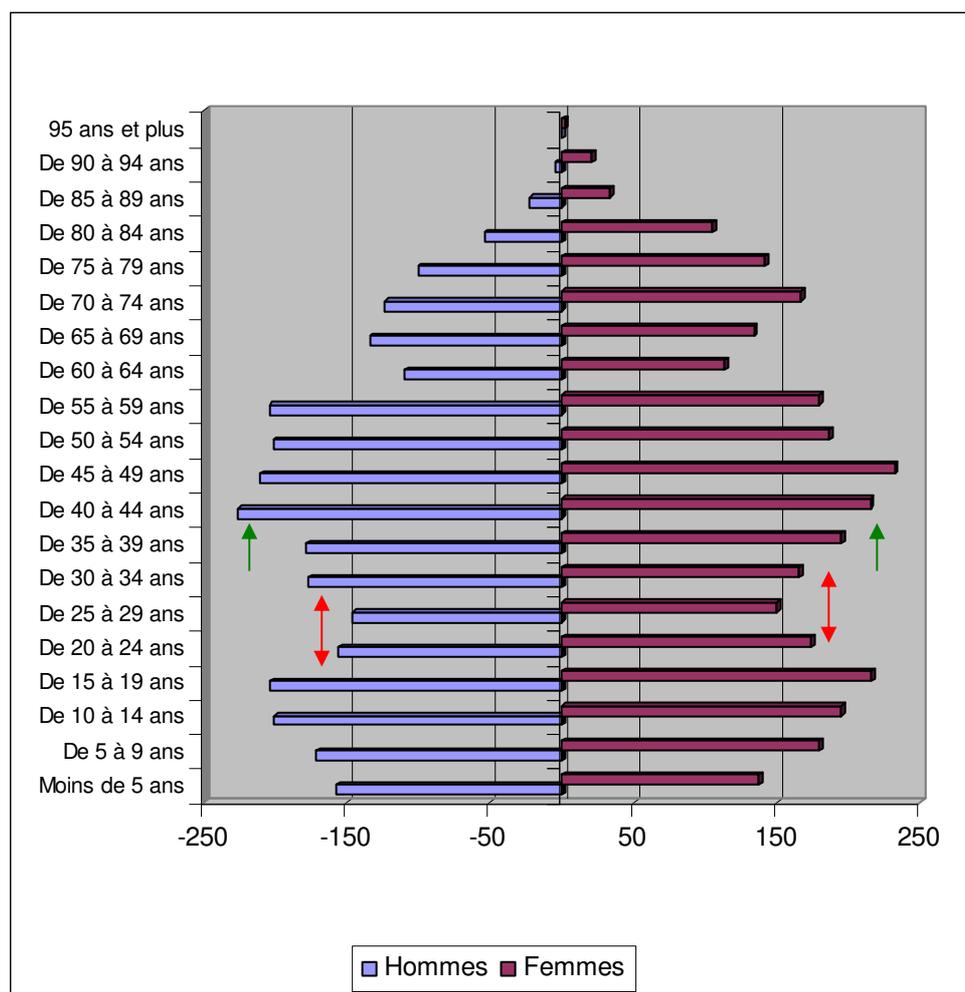
## 2.4.4. Pyramide des âges

L'analyse de la pyramide des âges précise les conclusions précédentes avec un exode important des 20-24 ans mais aussi et surtout des 25-29 ans. Les raisons expliquant le départ des jeunes actifs peuvent être multiples : manque d'emplois adaptés, manque de logements locatifs, manque de logements à bas prix, manque d'activités culturelles et sportives...

Conséquence de ce départ des jeunes ménages, on constate également un déficit important des enfants de moins de 9 ans pouvant avoir des conséquences importantes pour le renouvellement de la population mais aussi pour la vie communale.

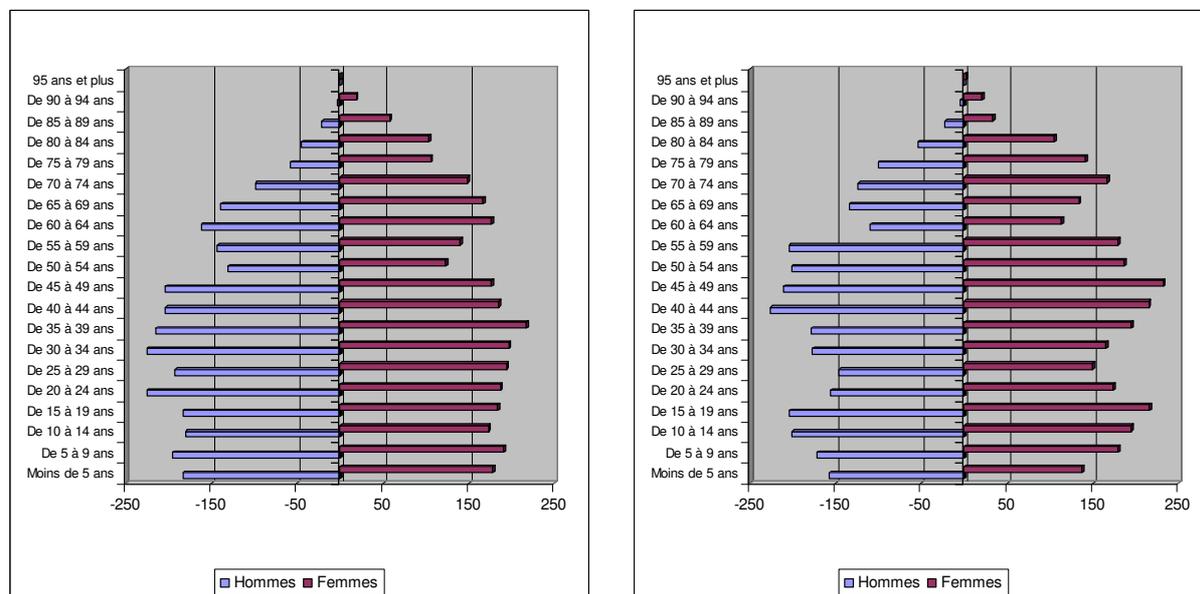
Par contre, la commune semble attractive pour les actifs expérimentés, plus particulièrement les plus de 40 ans.

Graphique 8 : Pyramide des âges.



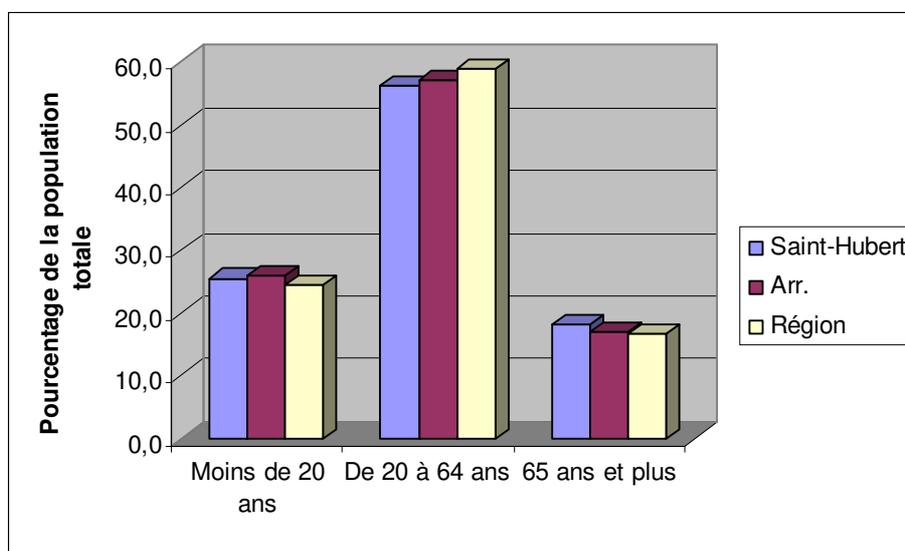
Le graphique 7 permet de visualiser l'évolution de la pyramide des âges entre 1996 et 2006. On note un rétrécissement de la base et l'apparition d'un ventre mou pour les personnes âgées entre 20 et 29 ans. Au contraire, la pyramide devient plus ample pour les 50 ans et plus.

Graphique 9 : Comparaison de la pyramide des âges de 1996 et 2006.



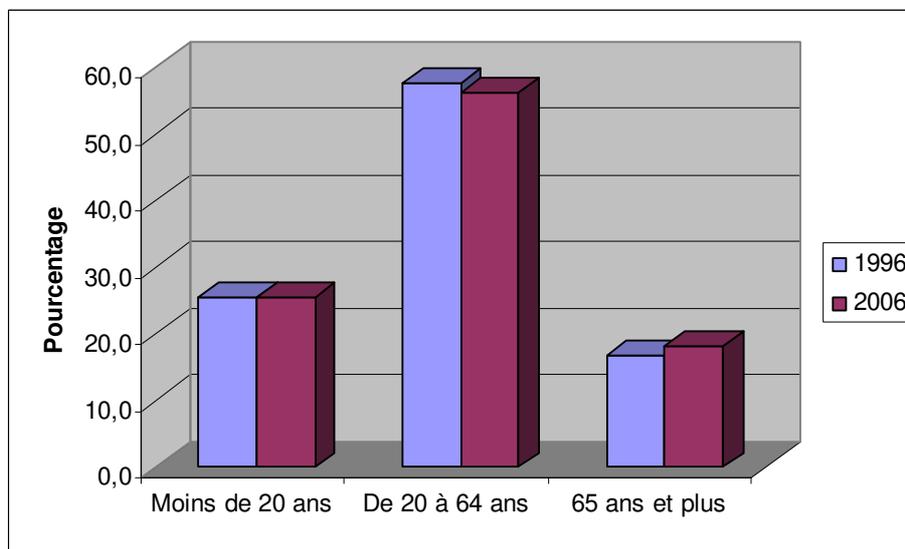
Globalement, les moins de 20 ans représentent 25,5 % de la population, ce qui est légèrement inférieur à l'arrondissement de Neufchâteau mais supérieure à la Région Wallonne. La proportion des 20-64 ans (actifs) qui s'élève à 56,3 % est quant à elle moins importante comparativement à l'arrondissement et à la Région Wallonne. Au contraire, la proportion de 65 ans et plus (18,2 %) est plus importante par rapport à ces deux mêmes entités administratives. Il en résulte un coefficient de sénilité important (plus de 71 %).

Graphique 10 : Répartition de la population par grand groupe d'âges.



Comme le montre le graphique 9, la proportion des moins de 20 ans reste inchangée entre 1996 et 2006. Par contre, on assiste à une régression des 20-64 ans au profit des 65 ans et plus. Déjà plus vieille que la moyenne de l'arrondissement ou de la Région Wallonne, la population de Saint-Hubert est donc globalement vieillissante<sup>4</sup>.

Graphique 11 : Evolution des grands groupes d'âges.



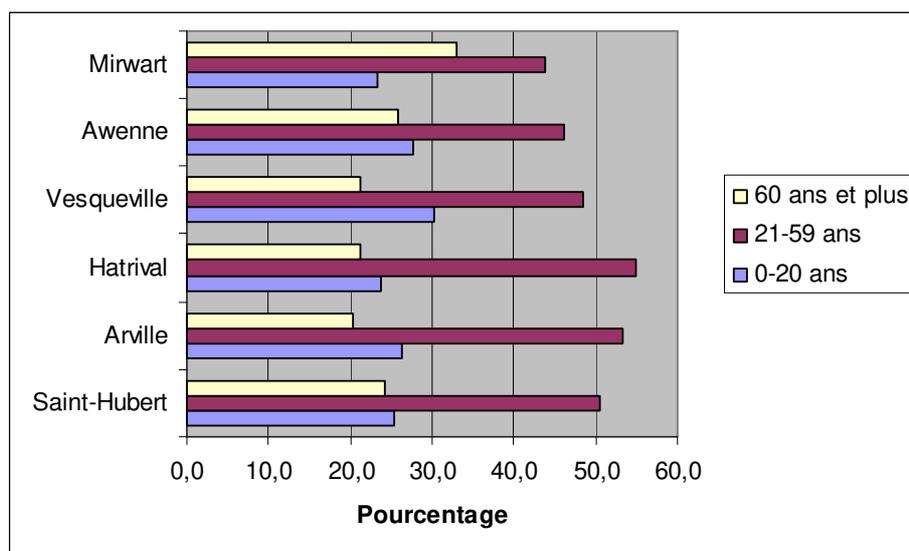
Si l'on examine les données des grands groupes d'âges par section, on constate plusieurs éléments intéressants :

- Les sections d'Arville et d'Hatrival sont caractérisées par une importante population comprise entre 21 et 59 ans. Comme vu précédemment, ces deux sections connaissent une croissance démographique positive.
- La section de Vesqueville présente quant à elle une proportion importante de jeunes (moins de 20 ans), ce qui devrait contribuer à créer une dynamique démographique positive dans les prochaines années.
- Par contre, les sections d'Awenne et de Mirwart, en déclin démographique prononcé, sont caractérisés par une proportion importante de 60 ans et plus. Pour Mirwart, 1/3 de la population a plus de 60 ans.
- Enfin, la section de Saint-Hubert présente une situation intermédiaire.

---

<sup>4</sup> La structure démographique est aujourd'hui la suivante : moins de 20 ans – 24,9 %, 20 à 64 ans – 57,4 % et 65 ans et plus – 17,7 %. La proportion des 65 ans et plus a diminué mais celle des moins de 20 ans également. Il en résulte que le coefficient de sénilité est resté inchangé (71 %).

Graphique 12 : Répartition de la population par grand groupe d'âges par section.



## 2.4.5. Ménages et noyaux familiaux

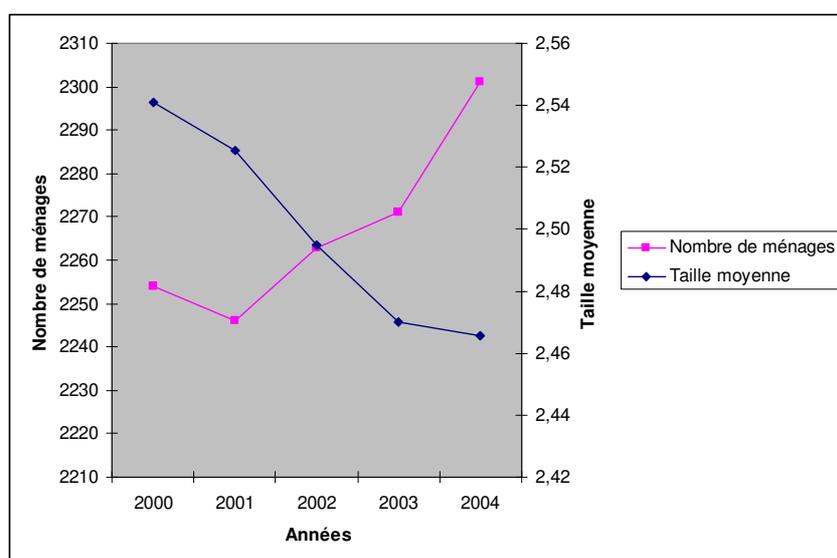
Contrairement à l'évolution du nombre d'habitants, le nombre de ménages est globalement en augmentation sur la commune de Saint-Hubert, seule l'année 2001 est marquée par une légère régression. Entre 2000 et 2004, le nombre de ménages est passé de 2.254 à 2.301, soit une augmentation de 2,1 %<sup>5</sup>.

Cette augmentation est à mettre en relation avec la diminution de la taille moyenne des ménages. Les analyses précédentes montrent que la population est globalement vieillissante, ce qui explique en partie cette diminution de la taille moyenne des ménages.

Tableau 6 : Evolution du nombre et de la taille moyenne des ménages.

Années	Nombre de ménages	Taille moyenne
2000	2254	2,54
2001	2246	2,53
2002	2263	2,49
2003	2271	2,47
2004	2301	2,47

Graphique 13 : Evolution du nombre et de la taille moyenne des ménages.



<sup>5</sup> A l'heure actuelle, le nombre de ménages est de 2.449. L'augmentation constatée s'est donc poursuivie. La taille moyenne des ménages continue à diminuer pour atteindre 2,37 personnes.

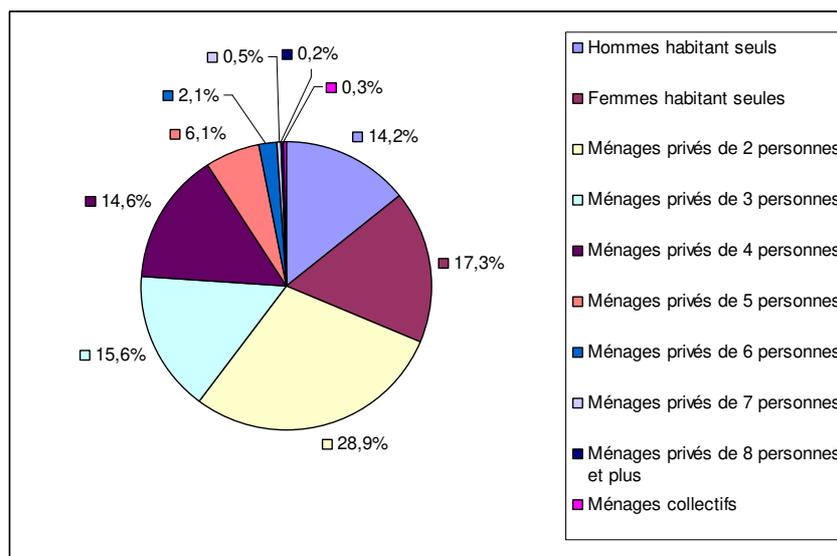
Les ménages de l'entité de Saint-Hubert sont caractérisés par une proportion plus importante de personnes vivant seules (31,5 %) comparativement à l'arrondissement de Neufchâteau (29,9 %). Pour les autres types de ménages, les différences sont peu marquées, si ce n'est une part moins importante des ménages de 4 ou de 5 personnes. Cette situation s'explique par une pyramide des âges présentant une base étroite et un sommet large (population vieille et vieillissante).

Par rapport à la Région Wallonne, la situation est tout autre. En effet, les différences s'orientent vers une part moins importante des ménages de petites tailles (1 à 3 personnes) pour la commune de Saint-Hubert.

Tableau 7 : Répartition des ménages selon la taille.

Ménage	Saint-Hubert		Arrondissement		Région	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes habitant seuls	327	14,2	2999	13,3	221933	15,5
Femmes habitant seules	397	17,3	3737	16,6	259936	18,1
Ménages privés de 2 personnes	666	28,9	6579	29,2	432309	30,1
Ménages privés de 3 personnes	360	15,6	3501	15,6	233633	16,3
Ménages privés de 4 personnes	337	14,6	3448	15,3	181931	12,7
Ménages privés de 5 personnes	141	6,1	1591	7,1	72097	5,0
Ménages privés de 6 personnes	48	2,1	440	2,0	21739	1,5
Ménages privés de 7 personnes	12	0,5	123	0,5	6195	0,4
Ménages privés de 8 personnes et plus	5	0,2	48	0,2	3223	0,2
Ménages collectifs	8	0,3	47	0,2	2387	0,2
<b>Total</b>	<b>2301</b>	<b>100,0</b>	<b>22513</b>	<b>100,0</b>	<b>1435383</b>	<b>100,0</b>

Graphique 14 : Répartition des ménages.



Si l'on s'intéresse à l'évolution de la répartition des ménages entre 2000 et 2004, on constate que :

- La proportion de personnes vivant seuls est en augmentation (+1,8 %).
- Les ménages privés composés de deux personnes sont relativement stables.
- Au contraire, les ménages privés de 3 personnes et plus sont quant à eux en diminution.

Tableau 8 : Evolution de la répartition des ménages.

Ménage	2000		2004	
	Nombre	%	Nombre	%
Hommes habitant seuls	268	11,9	327	14,2
Femmes habitant seules	402	17,8	397	17,3
Ménages privés de 2 personnes	640	28,4	666	28,9
Ménages privés de 3 personnes	368	16,3	360	15,6
Ménages privés de 4 personnes	333	14,8	337	14,6
Ménages privés de 5 personnes	168	7,5	141	6,1
Ménages privés de 6 personnes	50	2,2	48	2,1
Ménages privés de 7 personnes	10	0,4	12	0,5
Ménages privés de 8 personnes et plus	6	0,3	5	0,2
Ménages collectifs	9	0,4	8	0,3
<b>Total</b>	<b>2254</b>	<b>100,0</b>	<b>2301</b>	<b>100,0</b>

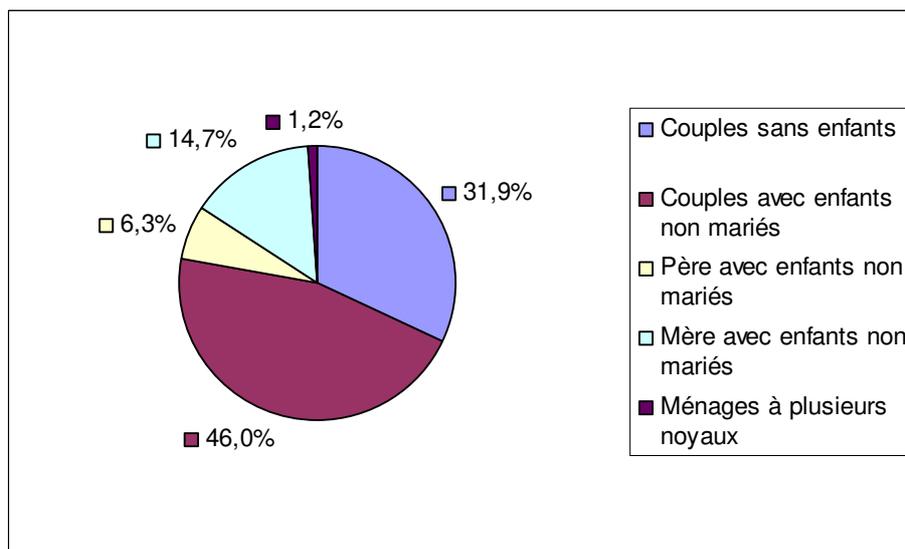
Les couples sans enfants sont proportionnellement plus nombreux sur la commune de Saint-Hubert que sur l'arrondissement de Neufchâteau ou encore sur la Région Wallonne. Par contre, les couples avec enfants non mariés sont proportionnellement moins nombreux, du moins par rapport à l'arrondissement. Les autres types présentent peu de différences significatives avec l'arrondissement de Neufchâteau.

De nouveau, force est de constater que ces données confirment le fait que la population de Saint-Hubert est globalement plus vieille en comparaison avec la micro-région.

Tableau 9 : Répartition des noyaux familiaux.

Noyau familial	Saint-Hubert		Arrondissement		Région	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Couples sans enfants	470	31,9	4445	30,5	276007	31,4
Couples avec enfants non mariés	677	46,0	6943	47,6	363994	41,5
Père avec enfants non mariés	93	6,3	951	6,5	59649	6,8
Mère avec enfants non mariés	216	14,7	2084	14,3	166731	19,0
Ménages à plusieurs noyaux	17	1,2	161	1,1	11694	1,3
<b>Total</b>	<b>1473</b>	<b>100,0</b>	<b>14584</b>	<b>100,0</b>	<b>878075</b>	<b>100,0</b>

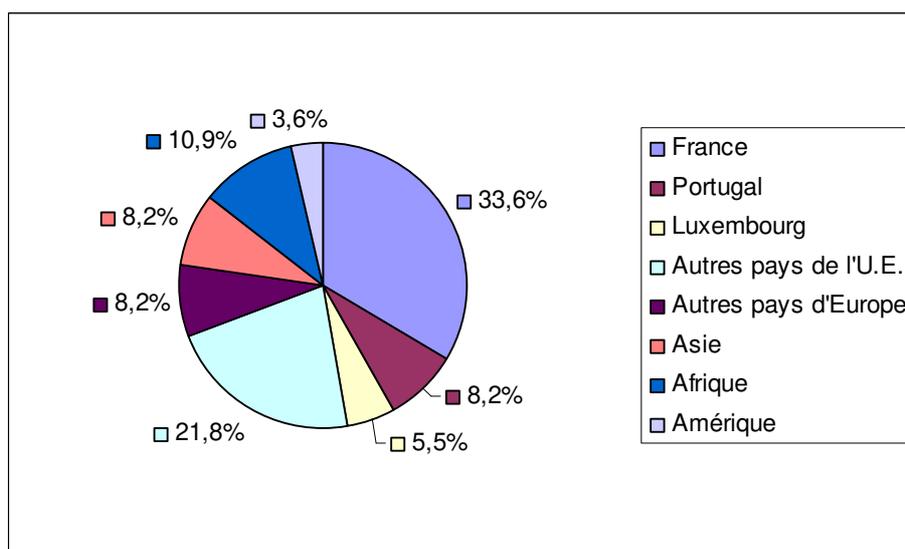
Graphique 15 : Répartition des noyaux familiaux.



#### 2.4.6. Population étrangère

En 2006, la population étrangère de la commune de Saint-Hubert s'élève à 110 individus<sup>6</sup>, soit moins de 2 % de la population totale. On constate que 33,6 % des étrangers proviennent de France et, de manière plus générale, 69,1 % de pays composant l'Union Européenne.

Graphique 16 : Répartition de la population étrangère selon le pays d'origine.



<sup>6</sup> La population étrangère est aujourd'hui de 119 habitants, soit 9 unités de plus.

### **2.4.7. Ce qu'il faut en retenir**

- Saint-Hubert présente une densité de population de 51,4 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau.
- La commune de Saint-Hubert comptabilise 5.718 habitants et enregistre une légère régression de son niveau de population (- 0,2 % en dix ans) alors que l'ensemble des communes limitrophes sont en croissance positive (parfois importante).
- La ville de Saint-Hubert, concentrant 55 % de la population communale et centre de l'entité, est en stagnation démographique.
- Les sections rurales présentent des nuances importantes. Arville et Hatrival sont en croissance démographique, Vesqueville en très légère régression tandis qu'Awenne et Mirwart enregistrent une perte de population importante.
- Le solde naturel est toujours négatif au cours de ces dix dernières années. Le solde migratoire est quant à lui beaucoup plus fluctuant, tantôt positif, tantôt négatif mais en moyenne négatif.
- Au niveau de la pyramide des âges, on note clairement un départ prononcé des jeunes actifs de 20 à 29 ans. Corollaire à cette problématique, on constate également un déficit dans la proportion des enfants de moins de 9 ans.
- Au contraire, la commune semble attractive pour les actifs expérimentés (plus de 40 ans).
- La population de Saint-Hubert peut être qualifiée de vieille avec un coefficient de sénilité important (+/- 71 %). De plus, la population est globalement vieillissante avec une augmentation de la proportion des 65 ans et plus au détriment des 20-64 ans.
- Des nuances doivent être apportées en fonction des sections. Arville, Hatrival et Vesqueville présentent une structure relativement jeune alors qu'Awenne et Mirwart montrent une structure beaucoup plus vieille. La situation de Saint-Hubert peut être qualifiée d'intermédiaire.
- Contrairement à l'évolution du nombre d'habitants, le nombre de ménages est globalement en augmentation (+ 2,1 % en dix ans).
- Les ménages sont caractérisés par une proportion plus importante de ménages composés d'une seule personne (à mettre en relation avec une population vieille et vieillissante). La proportion de ce type de ménage est d'ailleurs en augmentation.
- La population étrangère sur la commune s'élève à 110 individus, soit 2 % de la population totale.

#### **2.4.8. Actualisation 2010**

- Aujourd'hui, Saint-Hubert compte 5.811 habitants. On assiste donc à une inversion de l'évolution à l'époque négative mais aujourd'hui devenue positive (taux annuel de 0,8 %). La densité de population est donc maintenant de 52,3 habitants par km<sup>2</sup>.
- La structure démographique est aujourd'hui la suivante : moins de 20 ans - 24,9 %, 20 à 64 ans - 57,4 % et 65 ans et plus - 17,7 %. La proportion des 65 ans et plus a diminué mais celle des moins de 20 ans également. Il en résulte que le coefficient de sénilité est resté inchangé (71 %).
- A l'heure actuelle, le nombre de ménages est de 2.449. L'augmentation constatée s'est donc poursuivie. La taille moyenne des ménages continue à diminuer pour atteindre 2,37 personnes.
- La population étrangère est aujourd'hui de 119 habitants, soit 9 unités de plus.

## 2.5. Le logement

### 2.5.1. Caractéristiques générales

Les maisons unifamiliales représentent à elles seules 92,3 % des logements. Cette proportion est supérieure à celle de l'arrondissement de Neufchâteau ou encore à celle de la Région Wallonne.

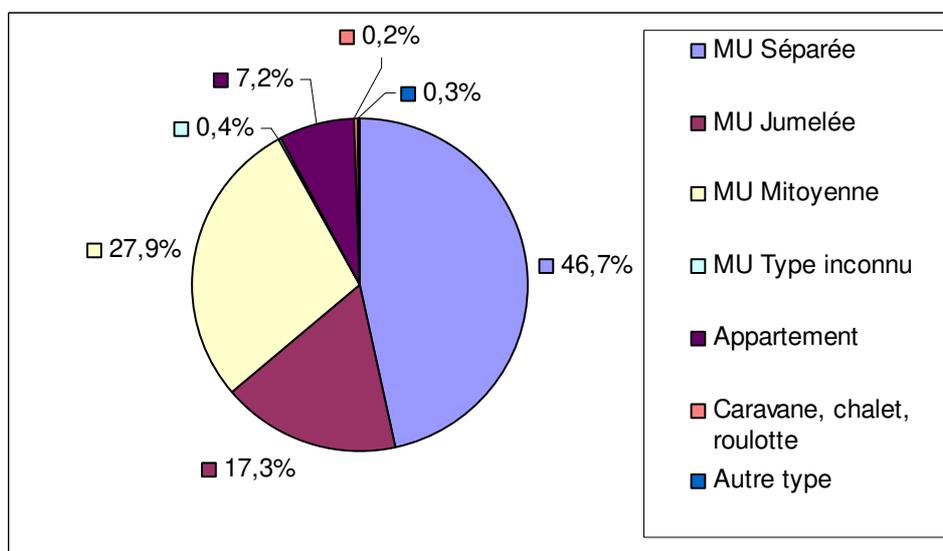
La typologie du logement sur Saint-Hubert est également caractérisé par un recours important à la mitoyenneté (27,9 % des logements), recours beaucoup plus important par rapport à l'arrondissement. Cette situation peut s'expliquer par la structure urbaine du Saint-Hubert.

Au contraire, la proportion d'appartements est peu élevée par rapport à la micro-région (seulement un peu plus de 7 %).

Tableau 1 : Répartition des logements selon le type.

	Maison unifamiliale					Appartement	Caravane, chalet, roulotte	Autre type
	Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne	Inconnu			
<b>Saint-Hubert</b>	92,3	46,7	17,3	27,9	0,4	7,2	0,2	0,3
<b>Arr.</b>	90,8	56,9	17,5	15,8	0,6	8,6	0,3	0,3
<b>Région</b>	82,2	34,9	17,8	28,6	0,8	17,1	0,3	0,4

Graphique 1 : Répartition des logements selon le type.



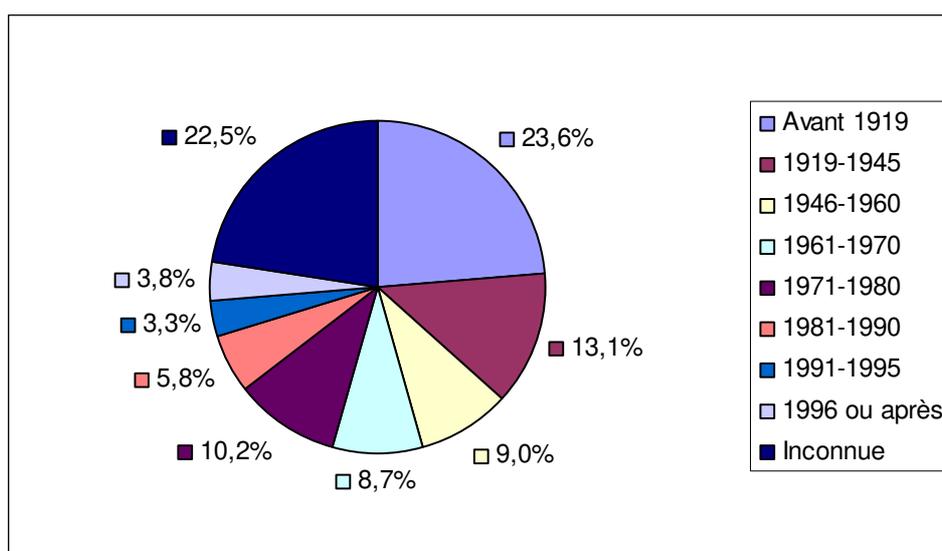
Par rapport à l'arrondissement de Neufchâteau, le bâti de Saint-Hubert est caractérisé par une proportion plus importante de construction datant de l'entre deux guerres. Les années 60 ont également été marquées par la construction de logements.

Au contraire, la période actuelle (depuis 1970) n'est pas favorable à la construction de logements. La différence par rapport à l'arrondissement est d'ailleurs assez marquée pour la période allant de 1996 à aujourd'hui. Cette faible proportion de logements récents est à mettre en relation avec le développement démographique limité constaté sur Saint-Hubert. Il en résulte un taux de renouvellement du bâti assez faible. De plus, le centre-ville se désertifie avec un nombre important de logements vides (généralement des appartements situés au-dessus des rez commerciaux). De nouveau, il existe également une relation de cause à effet entre l'évolution de la population et le logement. A cela s'ajoute également un phénomène de paupérisation lié à la mauvaise qualité générale des logements.

Tableau 2 : Répartition des logements selon l'année de construction.

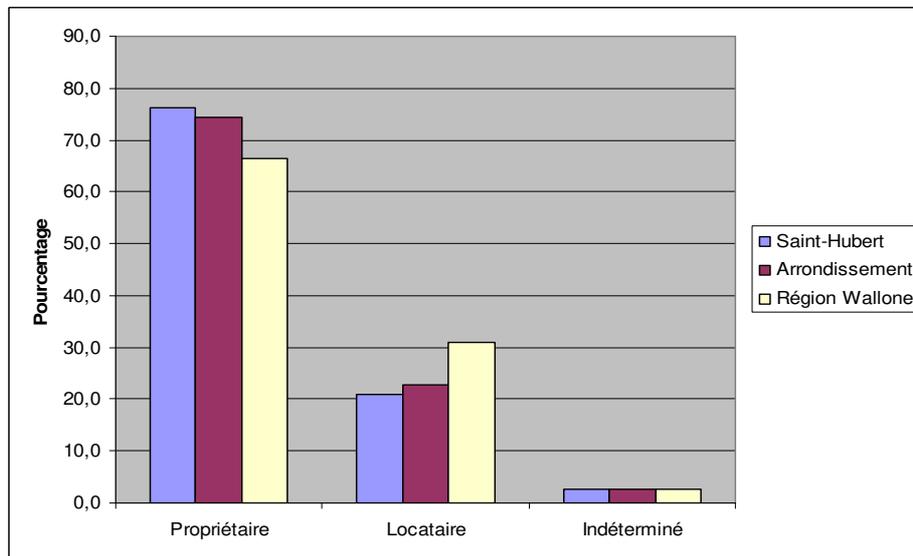
Année de construction	Saint-Hubert	Arrondissement	Région
Avant 1919	23,6	25,0	19,6
1919-1945	13,1	11,6	13,1
1946-1960	9,0	8,9	9,5
1961-1970	8,7	6,9	7,7
1971-1980	10,2	11,3	10,1
1981-1990	5,8	6,5	5,1
1991-1995	3,3	4,1	3,2
1996 ou après	3,8	5,2	4,1
Inconnue	22,5	20,4	27,7

Graphique 2 : Répartition des logements selon l'année de construction.



La proportion de locataires sur la commune de Saint-Hubert est légèrement inférieure à celle de l'arrondissement de Neufchâteau et largement inférieure à celle de la Région Wallonne. Cette faible proportion de locataires est à mettre en relation avec la proportion peu importante d'appartements.

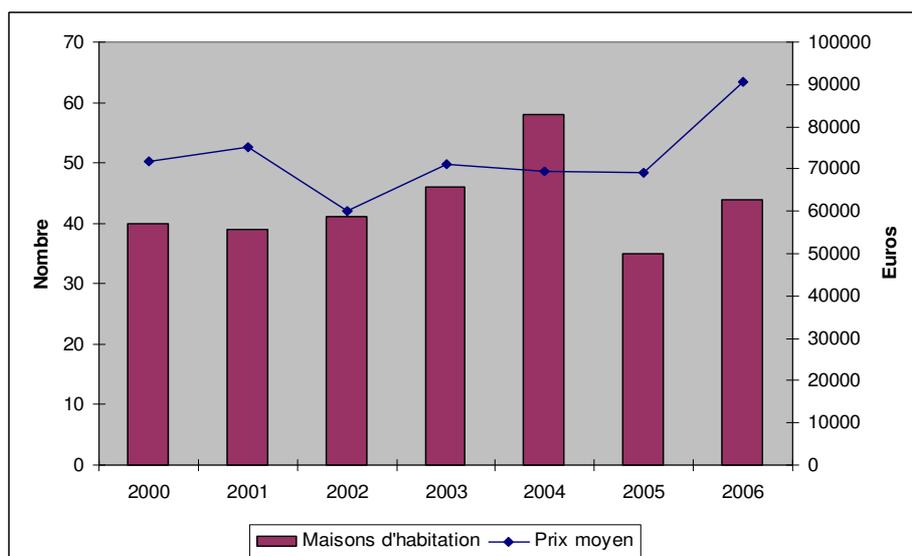
Graphique 3 : Répartition des logements en fonction du statut d'occupation



## 2.5.2. Marché immobilier

Le nombre moyen de transactions immobilières concernant des maisons d'habitation avoisine les 43 avec un prix de vente moyen de 72.500 €<sup>1</sup>. Le nombre de ventes par année fluctue peu mais on note un pic important en 2004. Même s'il est délicat de comparer sans aucun repère au niveau de la qualité de la maison, on peut noter que le prix de vente reste relativement stable jusqu'en 2005. En 2006, on note une augmentation importante pour atteindre les 90.000 €.

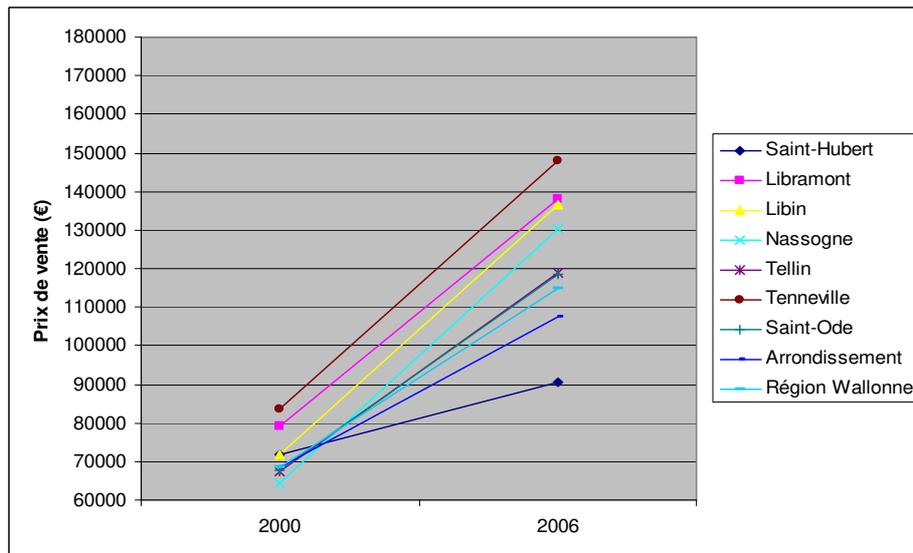
Graphique 4 : Evolution du nombre de ventes de maisons d'habitation et du prix moyen.

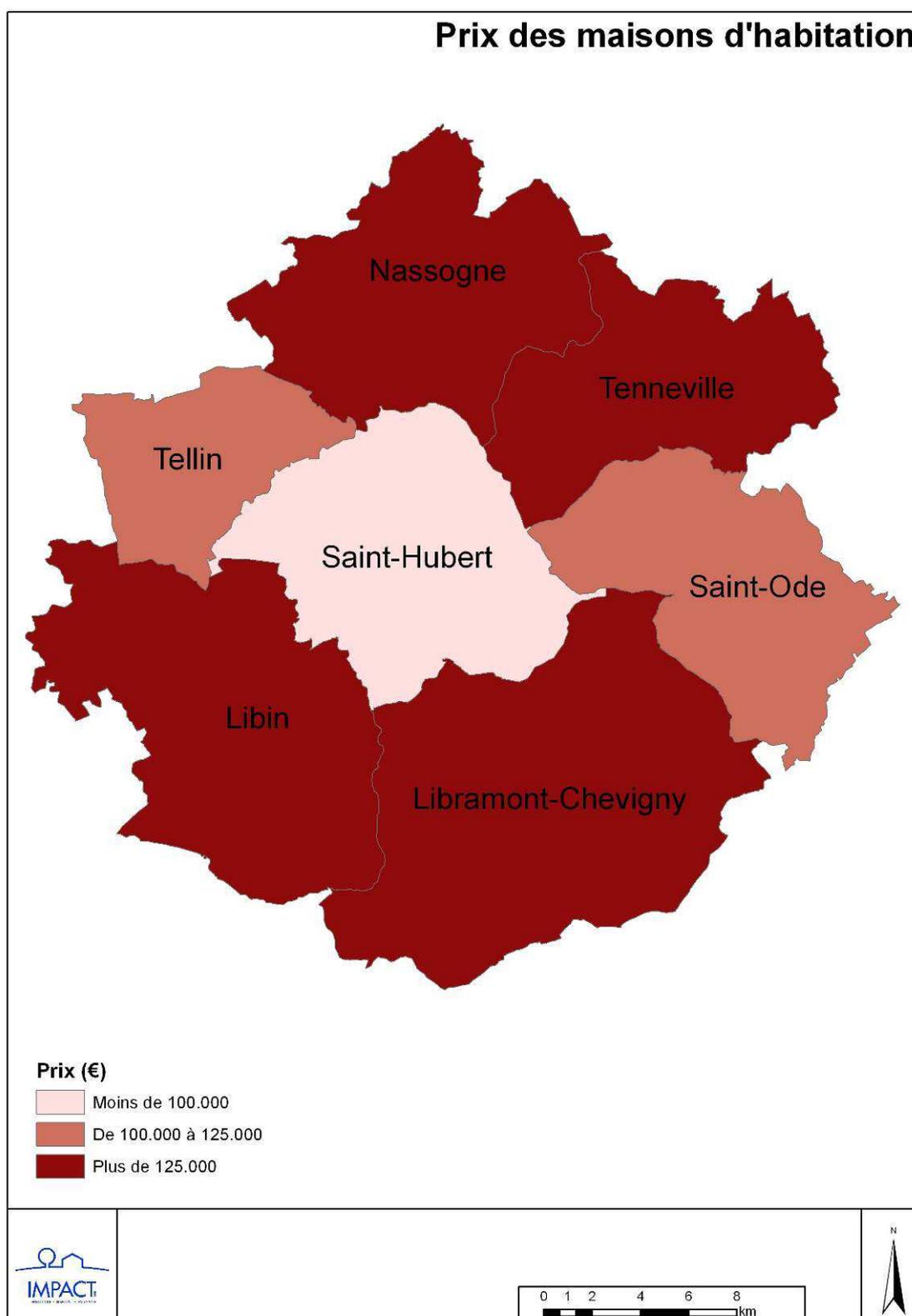


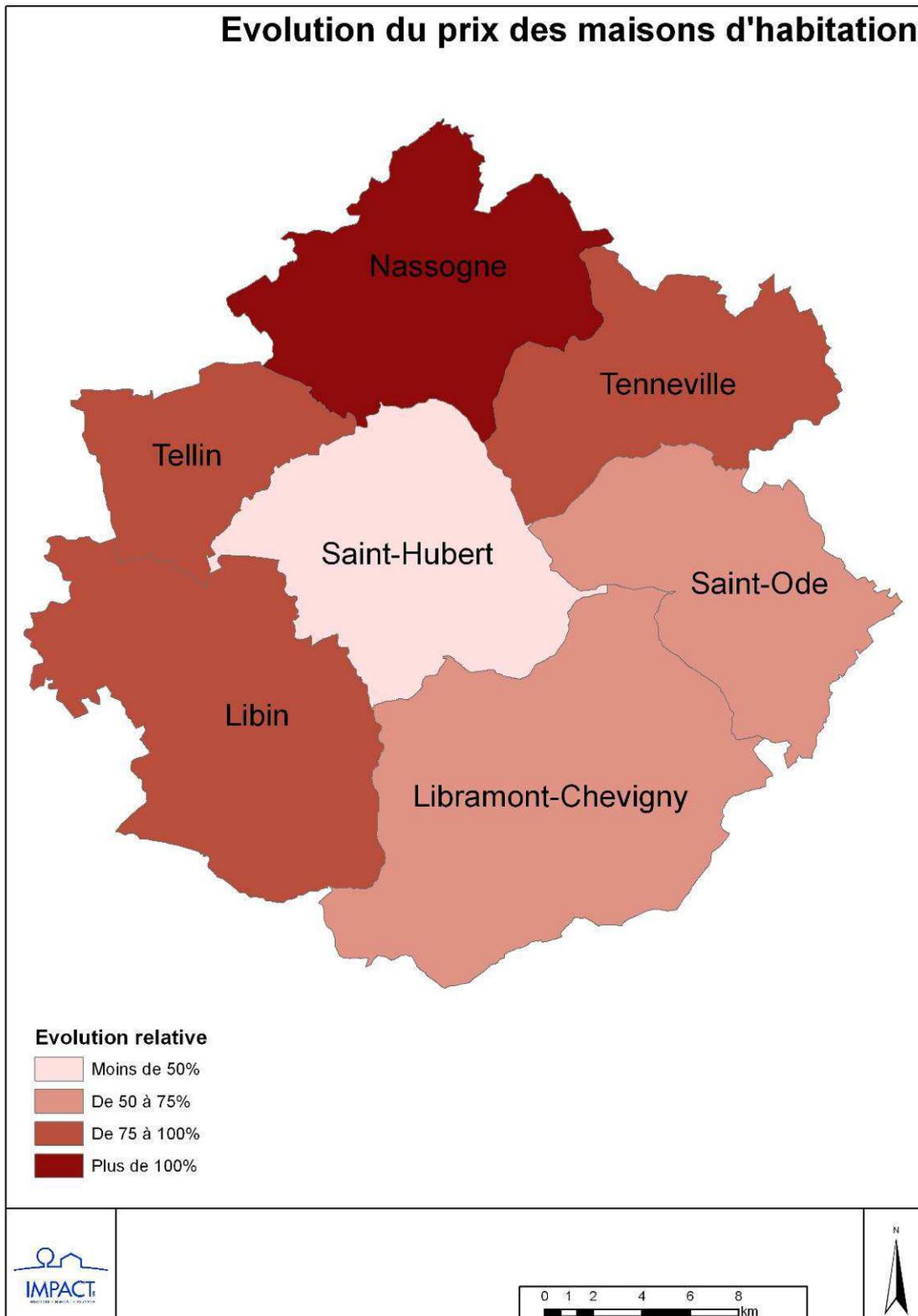
<sup>1</sup> En 2009, 41 maisons d'habitation ont été vendues pour un prix moyen de 115.598 €. On assiste donc à une augmentation très importante du prix de vente par rapport à la situation de 2006.

En 2006, le prix de vente sur Saint-Hubert se situe dans la moyenne des communes voisines. Cependant, Saint-Hubert connaît une évolution du prix de vente des maisons d'habitation fort différente de celles de la micro-région. En effet, les communes voisines sont marquées par une augmentation très importante du prix de vente alors que pour Saint-Hubert celle-ci est bien moins prononcée. Saint-Hubert est d'ailleurs la seule commune où le prix moyen n'a pas franchi la barre des 100.000 €.

Graphique 5 : Evolution comparée du prix de vente moyen des maisons d'habitation.





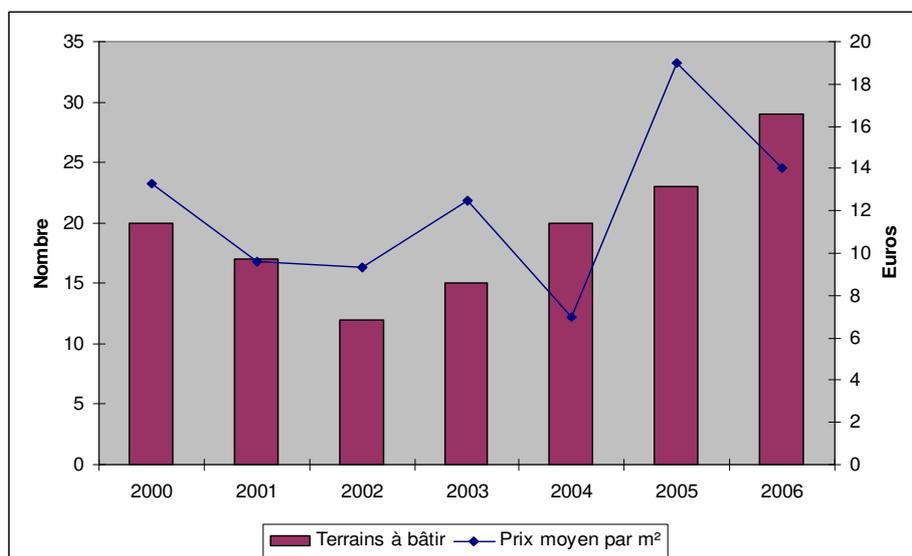


Depuis 2000, le nombre moyen de terrains à bâtir vendus par année est de 19 pour un prix moyen de 12 € au m<sup>2</sup>. Il est cependant intéressant de noter une augmentation très sensible du nombre de vente depuis 2002 pour atteindre en 2006 29 terrains. Cette évolution semble traduire une recrudescence de l'attractivité communale auprès des candidats bâtisseurs. Le prix de vente quant à lui semble évoluer de manière aléatoire avec un pic en 2005 à 19 € au m<sup>2</sup>.



Il convient de noter que les prix de ventes fournis par l'Institut National de Statistiques sont sous-estimés par rapport à la réalité.

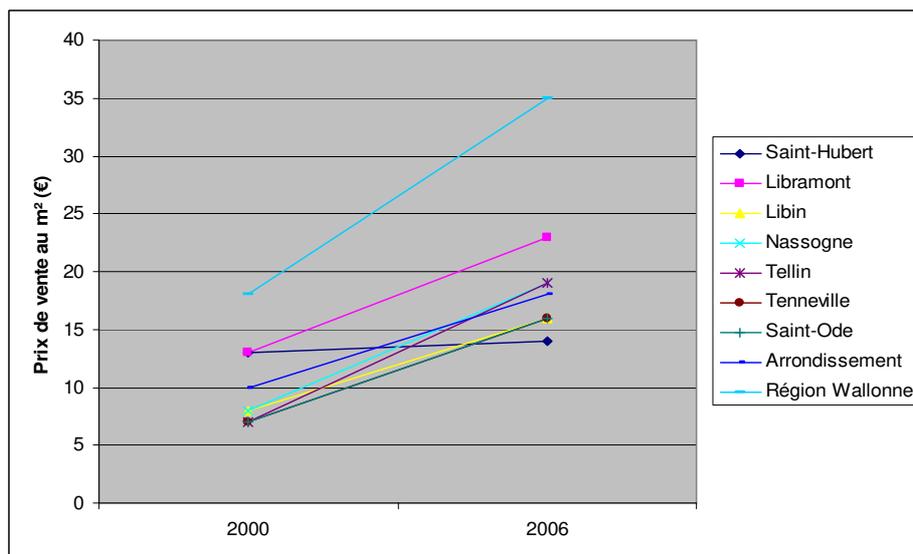
Graphique 6 : Evolution du nombre de ventes de terrains à bâtir et du prix moyen au m<sup>2</sup>.



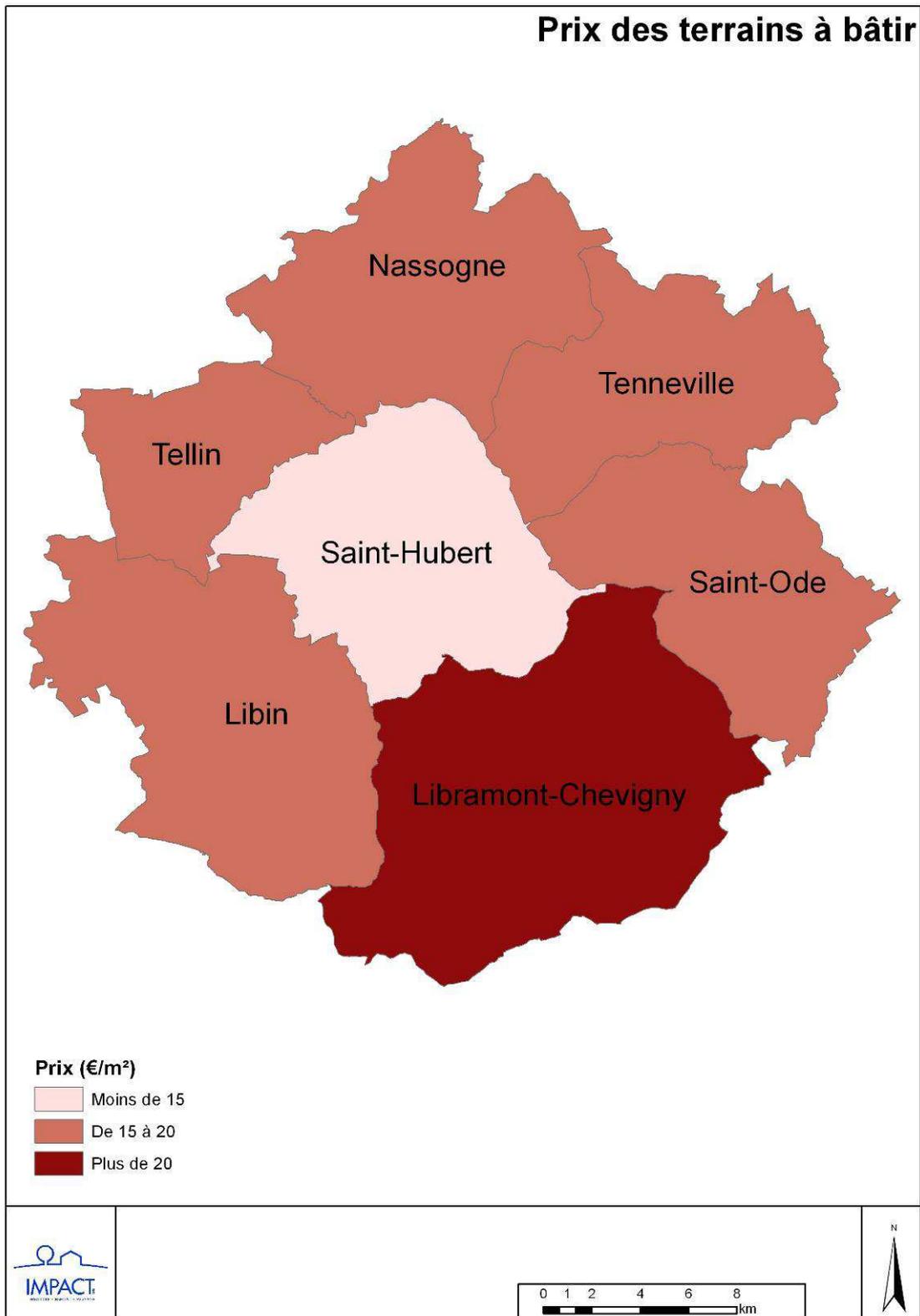
<sup>2</sup> En 2009, seulement 7 terrains à bâtir ont été vendus pour un prix moyen de 28 €/m<sup>2</sup>. Comme pour les maisons d'habitation, la pression foncière s'est donc particulièrement accentuée et les prix pratiqués se sont envolés alors qu'ils étaient relativement stables jusqu'en 2006.

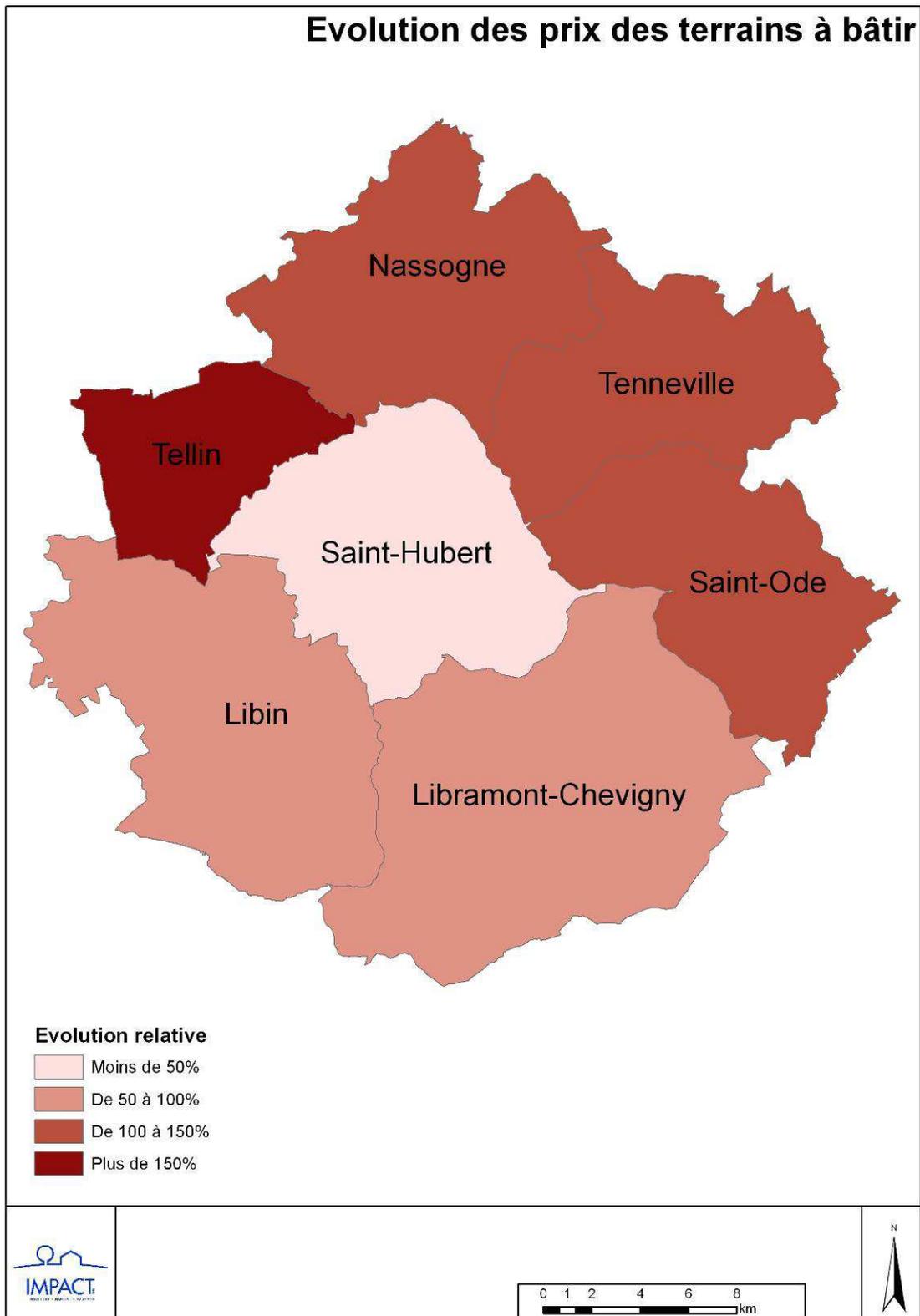
Comme pour les maisons d'habitation, le prix de vente des terrains à bâtir évolue peu depuis 2000 alors qu'il augmente de manière considérable pour les communes voisines. De nouveau, la commune de Saint-Hubert est la seule au sein de la micro-région où le prix de vente ne dépasse pas 15 € au m<sup>2</sup>. A titre de comparaison, les prix moyens de vente sur Libramont et Saint-Hubert étaient en 2000 équivalents (13 €). En 2006, alors qu'il est de 14 € sur Saint-Hubert, le prix de vente a atteint 23 € sur Libramont.

Graphique 7 : Evolution comparée du prix de vente moyen des terrains à bâtir.



La vente d'appartements reste anecdotique : 2 en 2004, 3 en 2005 et 1 en 2006.





### 2.5.3. Permis d'urbanisme

Entre 1996 et 2006, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements est de 16. Pour la rénovation, ce nombre s'élève à 14. La tendance est donc à une proportion quasi équivalente entre nouvelles constructions et rénovations. Très peu de permis ne concernent la création d'appartements, ce qui confirme les analyses précédentes<sup>3</sup>.



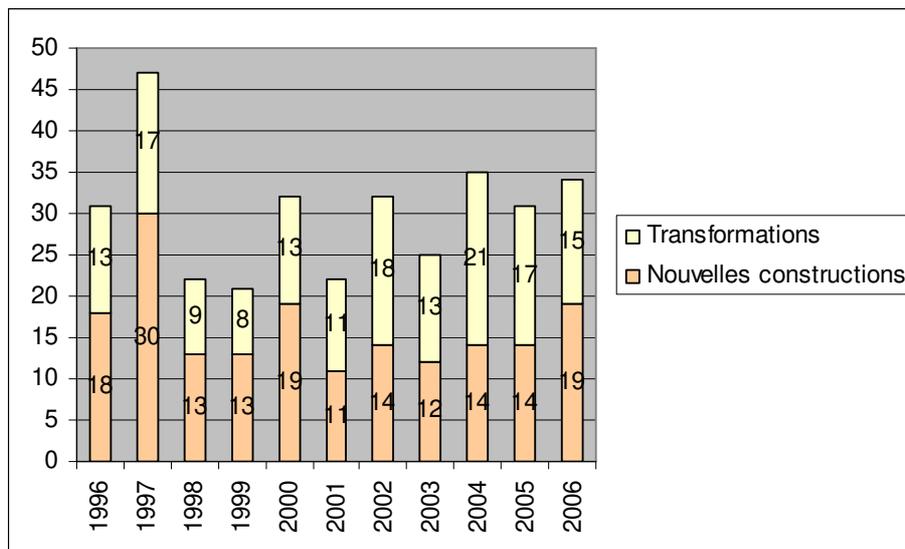
Mis à part un pic en 1997, le nombre de permis pour de nouvelles constructions est relativement stable. Pour les rénovations, l'évolution est plus irrégulière.

Tableau 3 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement (nouvelles constructions et rénovation).

Années	Nouvelles constructions					Rénovation
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre de bâtiments avec un logement	Nombre d'appartements	Superficie habitable (m <sup>2</sup> )	Nombre de bâtiments
1996	18	18	18	0	2198	13
1997	30	31	29	2	3538	17
1998	13	13	13	0	1537	9
1999	13	13	13	0	1671	8
2000	19	19	19	0	2693	13
2001	11	11	11	0	1431	11
2002	14	15	13	2	1915	18
2003	12	12	12	0	1605	13
2004	14	15	13	2	1879	21
2005	14	14	14	0	1722	17
2006	19	19	19	0	3147	15

<sup>3</sup> En 2008 et en 2009, respectivement 20 et 11 permis d'urbanisme ont été délivrés pour la construction de nouvelles habitations. En 2009, un permis concernait la création de 14 appartements. Le nombre de permis pour la rénovation est de 12 en 2008 et 7 en 2009.

Graphique 8 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement (nouvelles constructions et rénovation).



#### **2.5.4. Actions publiques en faveur du logement**

La commune de Saint-Hubert est affiliée à l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Centre Ardenne qui regroupe également les communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Léglise, Libin, Neufchâteau, Paliseul, Tellin et Wellin).

En collaboration avec le CPAS et la société de logement Ardenne et Lesse, la commune a créé quatre logements à caractère social et un « d'urgence ». Plusieurs projets d'autres logements et emplacements de logements sociaux sont à l'étude.

### **2.5.5. Ce qu'il faut en retenir**

- Les maisons unifamiliales représentent à elles seules 92,3 % des logements. La typologie du logement sur Saint-Hubert est également caractérisée par un recours important à la mitoyenneté (structure de petite ville de Saint-Hubert). La proportion d'appartements est toutefois peu importante (7 %), de même que le taux de locataire.
- Il est important de signaler que l'on assiste à une désertification du centre-ville (nombreux logements vides au-dessus des rez commerciaux). De plus, la mauvaise qualité globale des logements entraîne une paupérisation du centre-ville.
- En ce qui concerne la vente de maisons d'habitation, Saint-Hubert se caractérise par des prix assez bas et par une augmentation relative des prix moindre par rapport à la micro-région.
- De manière générale, on semble assister à une légère recrudescence des transactions immobilières relatives aux terrains à bâtir, ce qui semble confirmer le regain d'attractivité de la commune. Le prix de vente est assez bas par rapport à la micro-région et on n'assiste pas à une flambée de la pression foncière comme sur d'autres communes limitrophes.
- Au niveau des permis d'urbanisme, la tendance est partagée entre construction et rénovation.
- La commune est affiliée à la AIS Centre Ardenne et mène des projets de développement de logements sociaux.

### **2.5.6. Actualisation 2010**

- En 2009, 41 maisons d'habitation ont été vendues pour un prix moyen de 115.598 €. On assiste donc à une augmentation très importante du prix de vente par rapport à la situation de 2006.
- En 2009, seulement 7 terrains à bâtir ont été vendus pour un prix moyen de 28 €/m<sup>2</sup>. Comme pour les maisons d'habitation, la pression foncière s'est donc particulièrement accentuée et les prix pratiqués se sont envolés alors qu'ils étaient relativement stables jusqu'en 2006.
- En 2008 et en 2009, respectivement 20 et 11 permis d'urbanisme ont été délivrés pour la construction de nouvelles habitations. En 2009, un permis concernait la création de 14 appartements. Le nombre de permis pour la rénovation est de 12 en 2008 et 7 en 2009.

## 2.6. Le niveau de vie

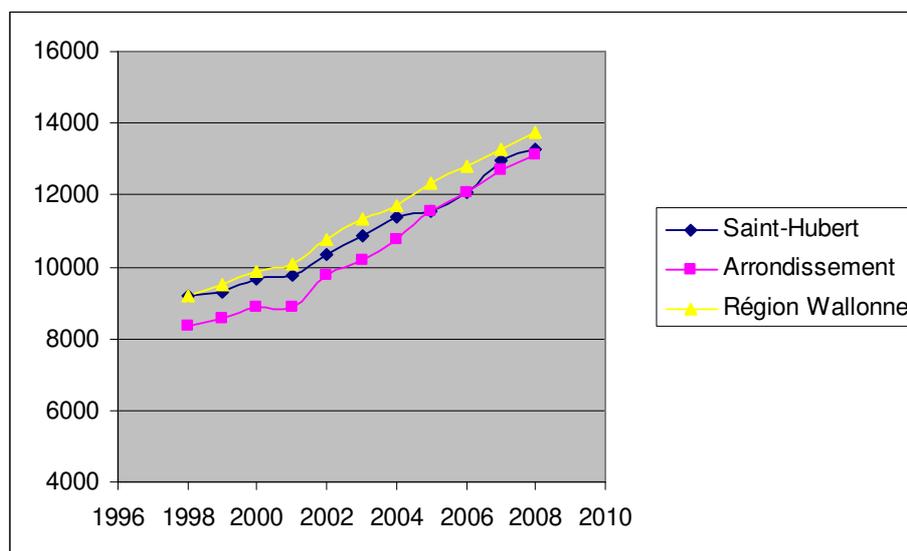
---

### 2.6.1. Revenu moyen par habitant

En 2007 (déclaration fiscale de 2008), le revenu moyen annuel par habitant pour la commune de Saint-Hubert s'élevait à 13.250 €. Ce revenu moyen est quelque peu inférieur à celui de la Région Wallonne (13.759 €) mais légèrement supérieur à celui de l'arrondissement de Neufchâteau (13.130 €).

A l'instar des entités administratives de référence, le revenu moyen est en augmentation assez nette depuis 1998 (+ 44 %). Pourtant, on assiste à un léger tassement de la hausse des revenus. En effet, en 1998, le revenu moyen par habitant de Saint-Hubert était équivalent à celui de la Région Wallonne et nettement supérieur à celui de l'arrondissement. Or, ce n'est plus le cas en 2008.

Graphique 1 : Evolution du revenu moyen par habitant.

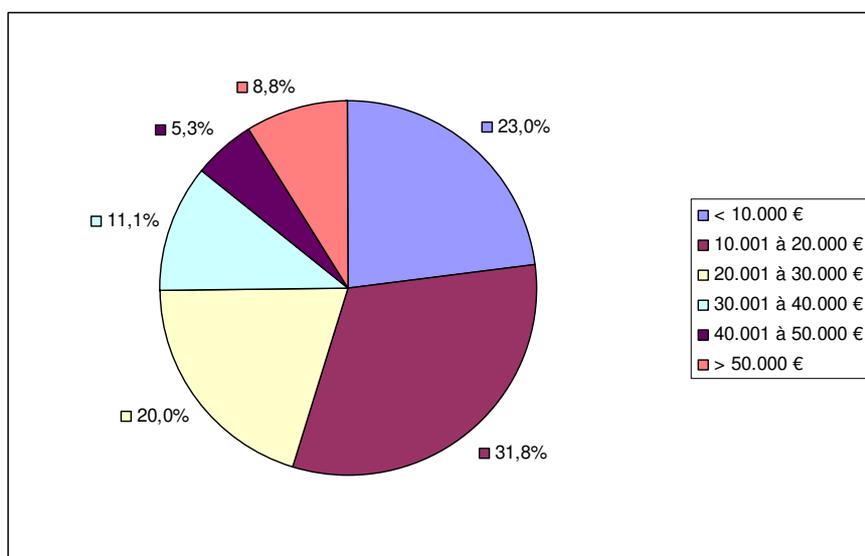


Lorsqu'on étudie la répartition des déclarations fiscales pour l'année 2008, on constate que Saint-Hubert compte une proportion plus importante de très bas revenus (inférieurs à 10.000 €) et une proportion moins importante de hauts revenus (supérieurs à 50.000 €). De manière générale, la population de Saint-Hubert fait partie de la classe moyenne avec une proportion plus importante de revenus compris entre 20.000 et 40.000 €.

Tableau 1 : Répartition des déclarations fiscales.

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
<b>Saint-Hubert</b>	23,0	31,8	20,0	11,1	5,3	8,8
<b>Arr.</b>	22,4	32,7	19,9	10,0	5,8	9,1
<b>Région</b>	20,1	35,5	19,6	9,7	5,6	9,4

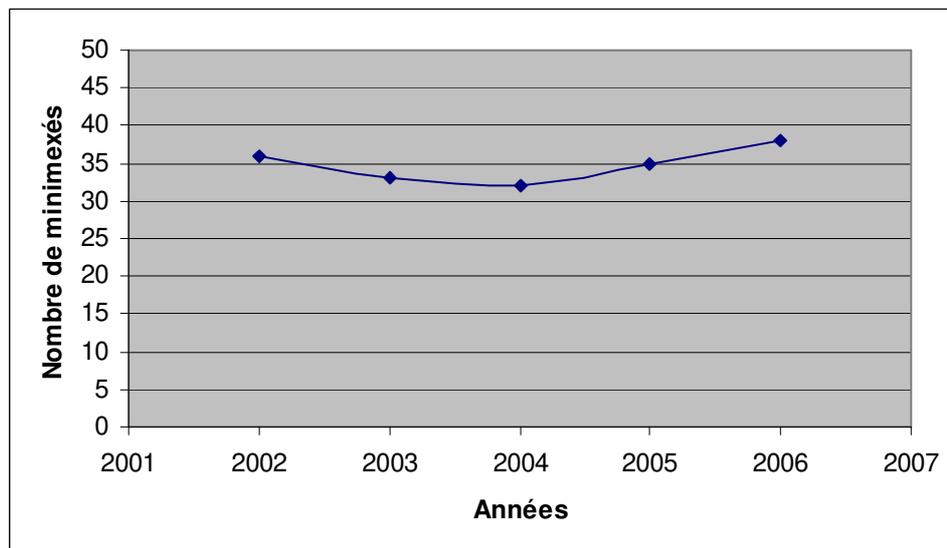
Graphique 2 : Répartition des déclarations fiscales.



### 2.6.2. Revenu d'intégration sociale

Selon les services du CPAS, 38 personnes bénéficient du revenu d'intégration sociale (RIS). Ce nombre est plus ou moins constant au fil des années (même si en légère augmentation).

Graphique 3 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS.



### 2.6.3. Plan de cohésion sociale

Le Plan de cohésion sociale vise à favoriser la cohésion sociale et l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel dans les communes wallonnes.

Sur Saint-Hubert, le Plan de cohésion sociale a défini neuf actions :

- Coordination du Plan.
- Action d'insertion en partenariat avec DEFITS. Création par DEFITS d'un nouvel atelier de formation (petits travaux d'entretien du bâtiment) et remise en route et réorganisation des équipes communales dites d'immersion socioprofessionnelle (environnement et forêt).
- Coordination d'une réflexion autour de la création d'appartements supervisés pour jeunes adultes.
- Soutien à la création d'une maison communautaire pour personnes adultes déficientes en collaboration avec l'ASBL ANDAGE.
- Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les personnes à mobilité réduite.
- Contribution à la création d'une maison intergénérationnelle.
- Création d'un espace récréatif et d'expression pour les jeunes.
- Amélioration de la mobilité.
- Donner de Saint-Hubert une image dynamique et positive.

#### **2.6.4. Ce qu'il faut en retenir**

- Le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 13.250 € et se situe dans la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau et de la Région Wallonne. Bien qu'en augmentation, le revenu moyen semble légèrement se tasser par rapport aux autres entités administratives de référence.
- Saint-Hubert compte proportionnellement plus de très bas revenus et moins de hauts revenus par rapport à l'arrondissement de Neufchâteau et à la Région Wallonne.
- On dénombre 38 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (relative stabilité).
- Saint-Hubert dispose d'un Plan de cohésion sociale qui a défini neuf actions visant des objectifs de bien-être économique, social et culturel.

## 2.7. L'emploi

---

### 2.7.1. Entreprises

On dénombra actuellement 510 entreprises sur le territoire communal de Saint-Hubert. Il n'y a pas réellement un secteur dominant mais plutôt un groupe de six secteurs principaux qui représentent à eux seuls pratiquement 90 % des entreprises :

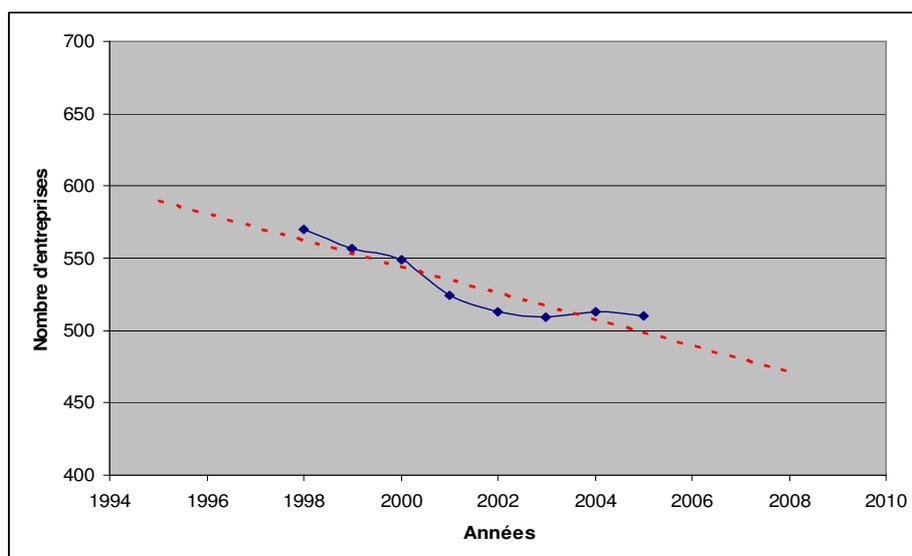
- L'agriculture, chasse et sylviculture (18 %).
- La construction (17,8 %).
- Le commerce (15,9 %).
- Les services collectifs, sociaux et personnels (14,9 %).
- L'immobilier, location et services aux entreprises (11 %).
- Les hôtels et restaurants (10,4 %).

Tableau 1 : Répartition des entreprises selon le secteur d'activité (NACEBEL 1).

	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Agriculture, chasse et sylviculture	92	18,0
Industrie extractive	3	0,6
Industrie manufacturière	26	5,1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2	0,4
Construction	91	17,8
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, motocycles et d'articles domestiques	81	15,9
Hôtels et restaurants	53	10,4
Transports, entreposage et communications	9	1,8
Activités financières	3	0,6
Immobilier, location et services aux entreprises	56	11,0
Administration publique	2	0,4
Education	4	0,8
Santé et action sociale	12	2,4
Services collectifs, sociaux et personnels	76	14,9
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>100,0</b>

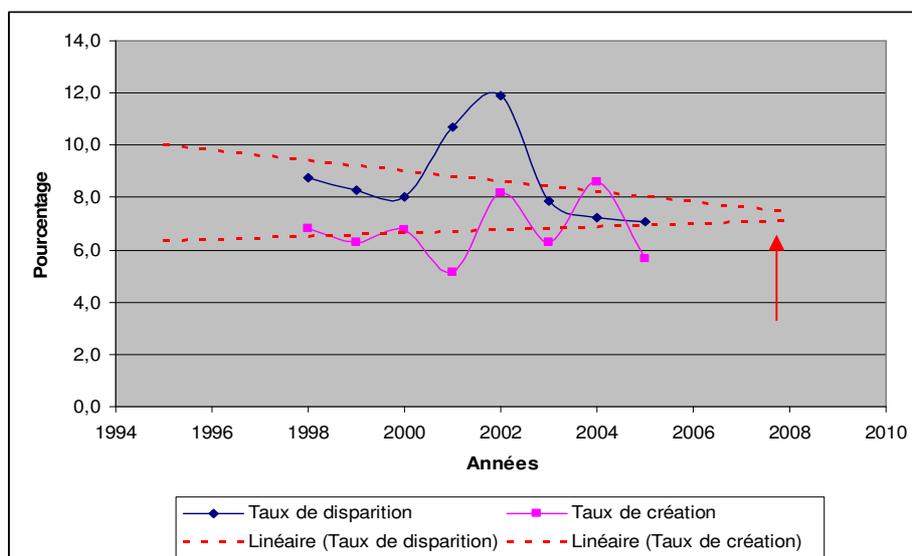
Entre 1998 et 2005, le nombre d'entreprises a diminué de 60 unités, ce qui est assez considérable. Contrairement à ce que laisse sous entendre la courbe linéaire d'évolution (courbe en pointillé rouge sur le graphique 1), la régression du nombre d'entreprises semble s'atténuer depuis 2003 pour atteindre une certaine stabilité.

Graphique 1 : Evolution du nombre d'entreprises.



Les conclusions précédentes sont confirmées par le graphique 2. En effet, on constate que le taux de disparition<sup>1</sup> est globalement en diminution depuis 1998 (hormis les pics de 2001 et 2002). Le taux de création<sup>2</sup> est quant à lui globalement en augmentation (même s'il présente une évolution annuelle assez aléatoire). A terme, il apparaît que les deux courbes de tendances (symbolisées par les pointillés rouges) vont se rejoindre, ce qui impliquera que les entreprises disparues seront compensées par les entreprises créées.

Graphique 2 : Evolution du taux de disparition et du taux de création.



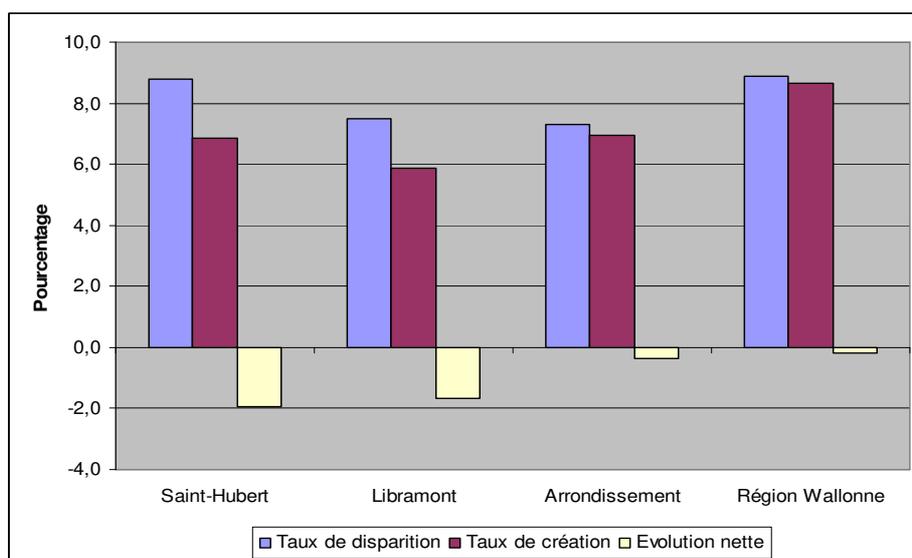
<sup>1</sup> Le taux de disparition mesure en pourcentage le nombre d'entreprises disparues par rapport au nombre total d'entreprises actives.

<sup>2</sup> Le taux de création mesure en pourcentage le nombre d'entreprises créées par rapport au nombre total d'entreprises actives.

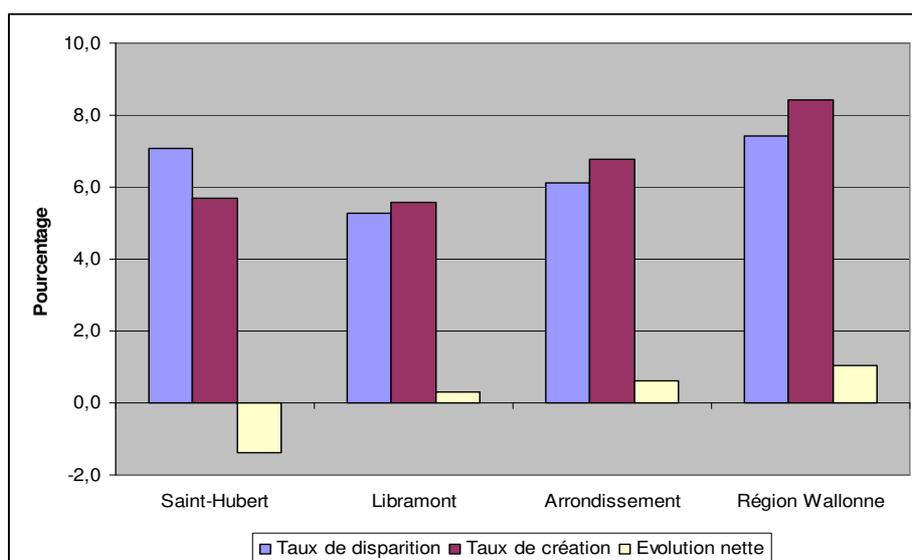
Les graphiques 3 et 4 permettent de nuancer l'évolution nette<sup>3</sup> constatée sur Saint-Hubert par rapport à la micro-région :

- En 1998, l'évolution nette est négative pour les différentes entités administratives. Elle est également négative pour Libramont, pôle économique du Centre Ardenne. Toutefois, cette évolution négative est plus marquée pour Saint-Hubert.
- En 2005, le taux d'évolution nette a augmenté mais reste négatif sur la commune de Saint-Hubert. Au contraire, pour les autres entités de référence, l'évolution nette est devenue positive.
- En conclusion, on remarque que Saint-Hubert présente un retard dans la création d'entreprises par rapport aux entités administratives.

Graphique 3 : Taux de disparition, taux de création et évolution nette en 1998.



Graphique 4 : Taux de disparition, taux de création et évolution nette en 2005.



<sup>3</sup> L'évolution nette est la différence entre le taux de création et le taux de disparition.

Si l'on s'intéresse à l'évolution des entreprises par secteur d'activité, on peut constater les éléments suivants :

- Le commerce est en déclin très important avec une perte de 35 entreprises.
- Le secteur de l'agriculture, chasse et sylviculture est également en perte (- 25 entreprises) mais cette évolution est à mettre en relation avec les modifications au sein du secteur agricole en Région Wallonne.
- Le secteur de l'immobilier, location et services aux entreprises connaît un « boum » au niveau de la création d'entreprises (+ 17 entreprises).
- Les services collectifs, sociaux et personnels sont également en net progrès avec la création de 10 entreprises.
- Les autres secteurs présentent une évolution (positive ou négative) moins marquée. Notons toutefois la perte de 7 entreprises dans le secteur des hôtels et restaurants.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'entreprises selon le secteur d'activité (NACEBEL 1).

	<b>1998</b>	<b>2005</b>	<b>Evolution</b>
Agriculture, chasse et sylviculture	117	92	-25
Industrie extractive	1	3	2
Industrie manufacturière	38	26	-12
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1	2	1
Construction	97	91	-6
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, motocycles et d'articles domestiques	116	81	-35
Hôtels et restaurants	60	53	-7
Transports, entreposage et communications	15	9	-6
Activités financières	4	3	-1
Immobilier, location et services aux entreprises	39	56	17
Administration publique	1	2	
Education	5	4	-1
Santé et action sociale	10	12	2
Services collectifs, sociaux et personnels	66	76	10
<b>Total</b>	<b>570</b>	<b>510</b>	<b>-60</b>

### **2.7.2. Emploi salarié**

Les différentes entreprises actives sur la commune de Saint-Hubert offre un total de 2.066 emplois<sup>4</sup>, ce qui implique que 64 % de la population en âge de travailler à potentiellement du travail sur la commune.

Les principaux secteurs sont :

- Administration publique : 452 emplois. Outre l'administration communale, plusieurs administrations provinciales (STP, Domaine de Mirwart...), régionales (MET, DNF...) et fédérales (centre pénitentiaires) offrent un nombre important d'emplois.
- Santé et action sociale : 373 emplois. Ce secteur est principalement représenté par les services des Mutualités Socialistes du Luxembourg et de la CSD Luxembourg mais aussi par l'ASBL Andage (service d'accueil de jour et service résidentiel pour jeunes et adultes handicapés).
- Education : 316 emplois. Saint-Hubert se caractérise par la présence de plusieurs écoles fondamentales (7 implantations), secondaires (2 implantations) ainsi qu'un centre de dépaysement et de plein air.
- Industries extractives : 284 emplois. A elle seule, la société Socogetra offre plus de 280 emplois. Créée en 1948 et située sur le village d'Awenne, l'entreprise occupe une place importante sur le marché belge du génie civil et de la construction routière. Il s'agit du principal pourvoyeur d'emplois sur la commune.
- Construction : 220 emplois. La commune de Saint-Hubert compte plusieurs entreprises du secteur de la construction : génie civil, électricité, entreprise générale de construction...

---

<sup>4</sup> Actuellement, on dénombre 2.137 emplois salariés (augmentation de 71 unités). Les principaux secteurs d'activités restent inchangés.

Tableau 3 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité (NACEBEL 1).

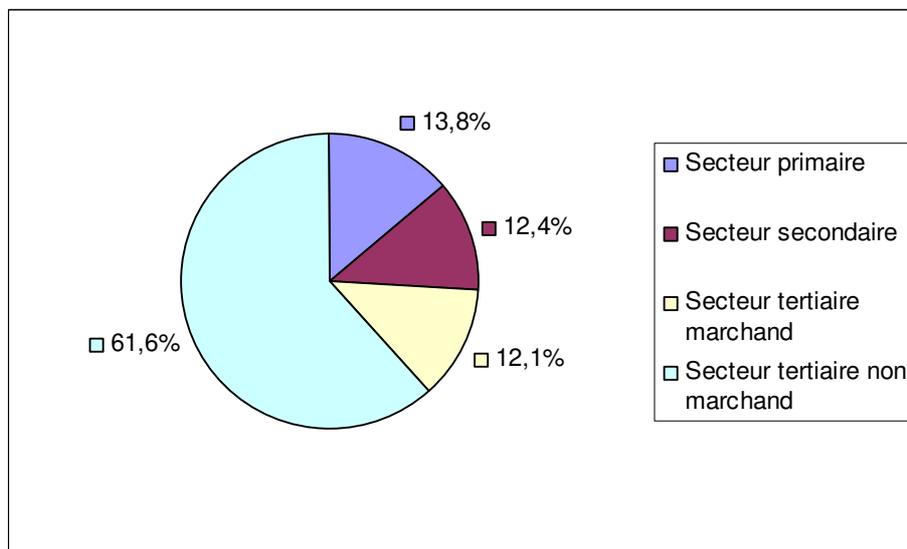
	<b>Saint-Hubert</b>	<b>%</b>	<b>Arr.</b>	<b>%</b>	<b>Région</b>	<b>%</b>
Agriculture, chasse et sylviculture	1	0,0	195	1,2	4745	0,5
Pêche, aquaculture et services annexes	0	0,0	0	0,0	42	0,0
Industries extractives	284	13,7	378	2,3	2950	0,3
Industrie manufacturière	37	1,8	1491	8,9	136793	14,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0	0,0	20	0,1	7802	0,8
Construction	220	10,6	1943	11,6	58285	6,3
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, motocycles et d'articles domestiques	75	3,6	1651	9,8	118725	12,7
Hôtels et restaurants	55	2,7	547	3,3	24917	2,7
Transports, entreposage et communications	59	2,9	1067	6,4	60752	6,5
Activités financières	15	0,7	232	1,4	18813	2,0
Immobilier, location et services aux entreprises	47	2,3	1085	6,5	78582	8,4
Administration publique	452	21,9	2009	12,0	119420	12,8
Education	316	15,3	2473	14,8	122259	13,1
Santé et action sociale	373	18,1	2968	17,7	146972	15,8
Services collectifs, sociaux et personnels	132	6,4	672	4,0	30195	3,2
Divers	0	0,0	31	0,2	947	0,1
<b>Total</b>	<b>2066</b>	<b>100,0</b>	<b>16762</b>	<b>100,0</b>	<b>932199</b>	<b>100,0</b>

Par rapport à l'arrondissement de Neufchâteau et à la Région Wallonne, plusieurs nuances au niveau de l'emploi salarié sont à signaler :

- Le secteur des industries extractives est largement sur-représenté. Ce constat est à mettre en relation avec la présence de l'entreprise Socogetra.
- Le secteur des industries manufacturières est quant à lui sous-représenté. En effet, il n'y a pas réellement d'entreprises importantes dans le secteur secondaire.
- Hormis le secteur des hôtels et des restaurants, l'ensemble des secteurs du tertiaire marchand présente un niveau d'emplois proportionnellement moins élevé.
- Le secteur tertiaire non marchand est quant à lui dominant.

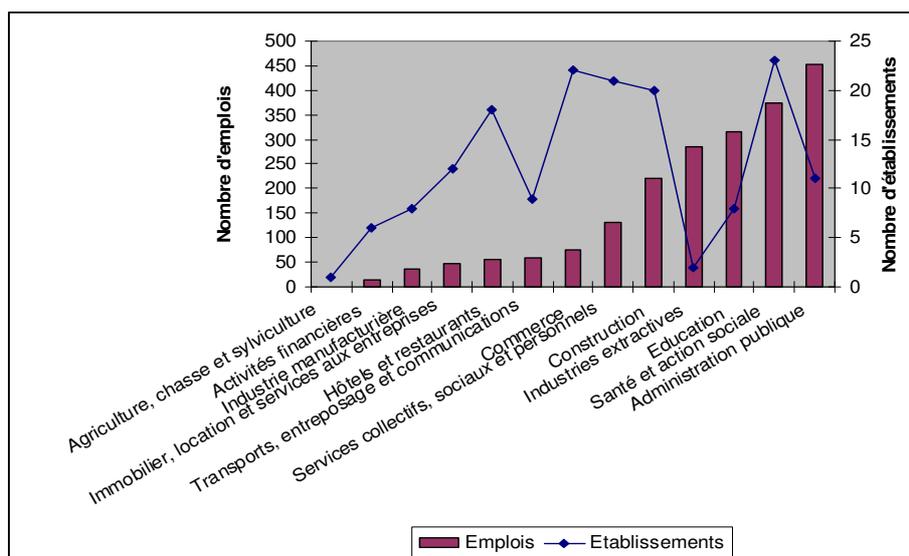
Pour compléter les constats précédents et comme le montre le graphique 5, l'emploi salarié est à plus de 60 % lié au secteur tertiaire non marchand. Les autres secteurs se partagent presque équitablement le solde.

Graphique 5 : Répartition de l'emploi salarié par grand secteur d'activité.



Le nombre moyen d'employés par établissement est de 12. La structure économique de la commune de Saint-Hubert est donc largement basée sur des petites et moyennes entreprises, voire des très petites entreprises. Seules quelques établissements offrent plus de 50 emplois.

Graphique 6 : Répartition de l'emploi salarié et des établissements par secteur d'activité.



Depuis 1996, 393 emplois ont été créés sur la commune de Saint-Hubert, soit une augmentation de 23,5 % en dix ans. La création d'emplois est principalement liée à l'installation de la société Socogetra (+ 274 emplois) ou encore le développement des services de santé (+ 212 emplois). Les secteurs de l'administration ; des services collectifs, sociaux et personnels ; de l'immobilier, location et services aux entreprises connaissent également une belle progression.

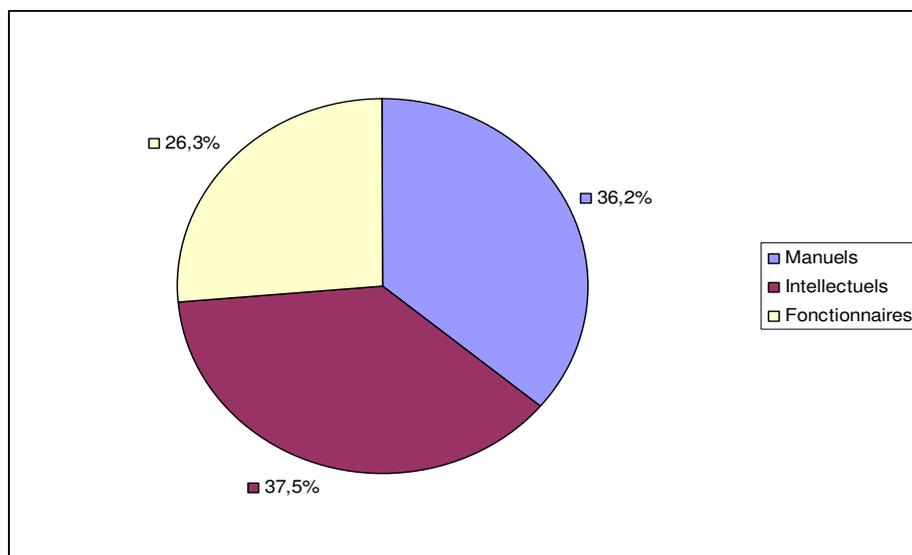
Par contre, les autres secteurs sont en régression. Trois secteurs sont principalement touchés : l'éducation, l'industrie manufacturière et le commerce.

Tableau 4 : Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité.

	1996	2005	Evolution
Agriculture, chasse et sylviculture	11	1	-10
Industries extractives	10	284	274
Industrie manufacturière	94	37	-57
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2	0	-2
Construction	227	220	-7
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, motocycles et d'articles domestiques	111	75	-36
Hôtels et restaurants	55	55	0
Transports, entreposage et communications	74	59	-15
Activités financières	17	15	-2
Immobilier, location et services aux entreprises	32	47	15
Administration publique	398	452	54
Education	376	316	-60
Santé et action sociale	161	373	212
Services collectifs, sociaux et personnels	102	132	30
Divers	3	0	-3
<b>Total</b>	<b>1673</b>	<b>2066</b>	<b>393</b>

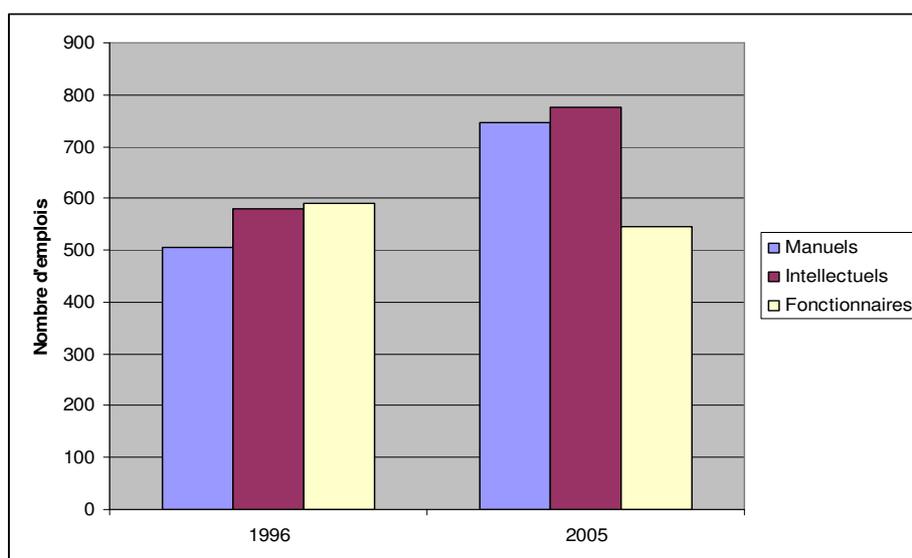
Par rapport au type de travail, les travailleurs manuels et intellectuels représentent plus ou moins la même proportion au sein de l'emploi salarié.

Graphique 7 : Répartition de l'emploi salarié par type de travail.



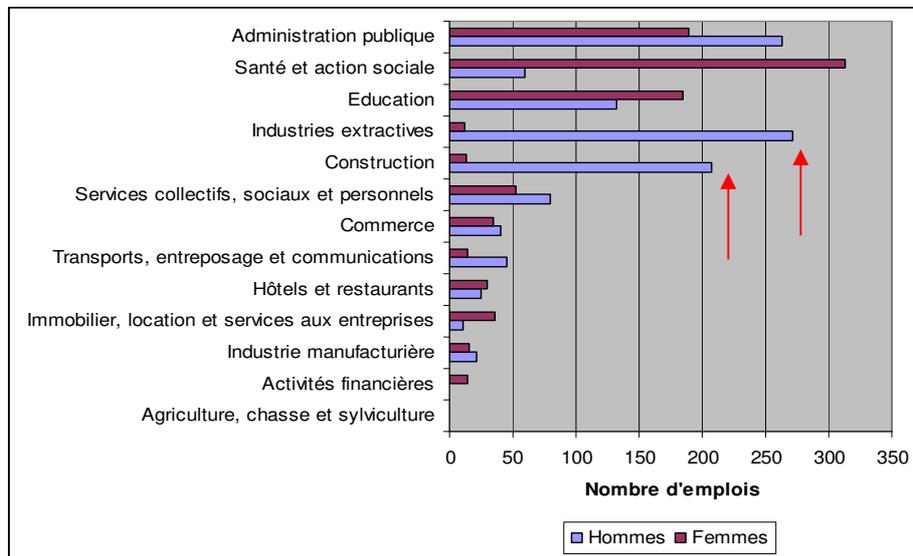
Le graphique 8 montre que le nombre de travailleurs manuels a connu une progression plus forte que le nombre de travailleurs intellectuels. Les fonctionnaires sont quant à eux en diminution entre 1996 et 2005 (explications à trouver principalement dans la modification des statuts).

Graphique 8 : Evolution de l'emploi salarié par type de travail.



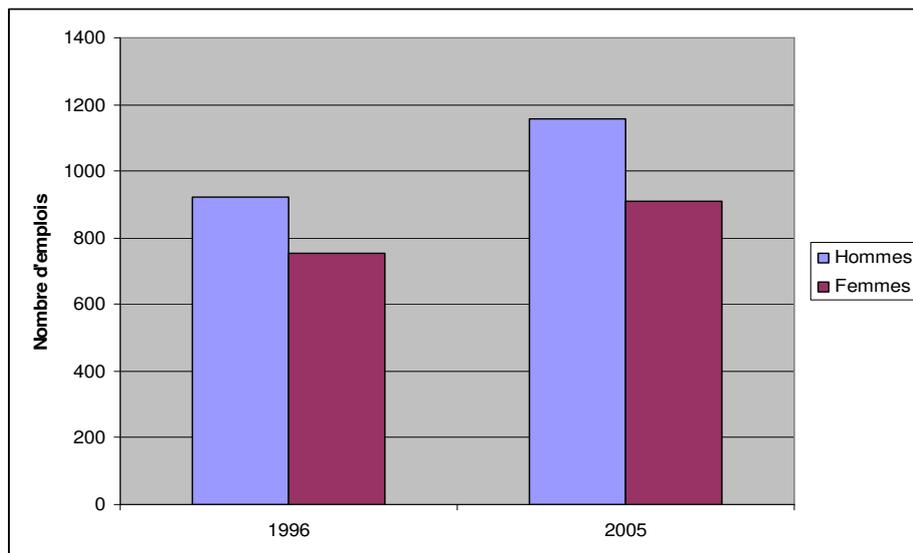
L'emploi masculin représente 56 % de l'emploi salarié, l'emploi féminin est donc légèrement sous représenté. Cette différence s'explique par la proportion significativement importante d'emplois « typés masculins » (industries extractives et construction) et ce malgré une proportion importante d'emplois féminins dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

Graphique 9 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité et par sexe.



Le graphique 10 montre que l'emploi masculin a augmenté de manière plus importante que l'emploi féminin.

Graphique 10 : Evolution de l'emploi salarié par sexe.



### 2.7.3. Emploi indépendant

En 2006, on dénombre un total de 587 indépendants sur la commune de Saint-Hubert, ce qui représente un peu plus de 18 % de la population active<sup>5</sup>.

Par rapport à l'arrondissement de Neufchâteau, deux différences majeures sont constatées :

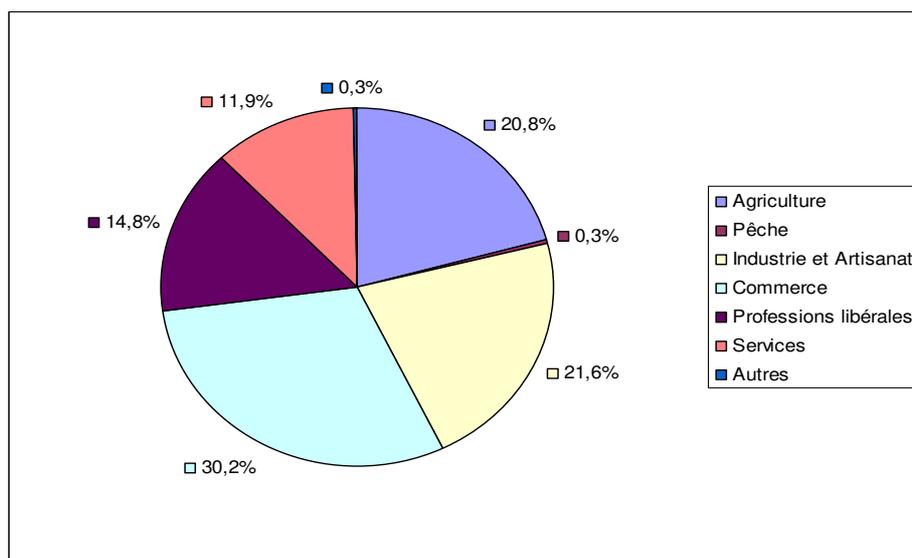
- Le secteur du commerce représente 30 % de l'emploi indépendant, ce qui est largement supérieur à la proportion rencontrée sur l'arrondissement (24 %).
- Le secteur agricole est quant à lui sous-représenté avec seulement 20,8 % de l'emploi indépendant contre 27,5 % au niveau de l'arrondissement.

La structure de l'emploi indépendant présente des divergences importantes par rapport à la situation régionale.

Tableau 5 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité.

	<b>Saint-Hubert</b>	<b>%</b>	<b>Arrondissement</b>	<b>%</b>	<b>Région Wallonne</b>	<b>%</b>
Agriculture	122	20,8	1727	27,5	27139	10,8
Pêche	2	0,3	11	0,2	397	0,2
Industrie et Artisanat	127	21,6	1453	23,2	49893	19,9
Commerce	177	30,2	1505	24,0	91313	36,4
Professions libérales	87	14,8	893	14,2	60437	24,1
Services	70	11,9	668	10,6	20805	8,3
Autres	2	0,3	18	0,3	980	0,4
<b>Total</b>	<b>587</b>	<b>100,0</b>	<b>6275</b>	<b>100,0</b>	<b>250964</b>	<b>100,0</b>

Graphique 11 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité.



<sup>5</sup> Actuellement, on dénombre 558 emplois indépendants (diminution de 29 unités). Les principaux secteurs d'activités restent inchangés.

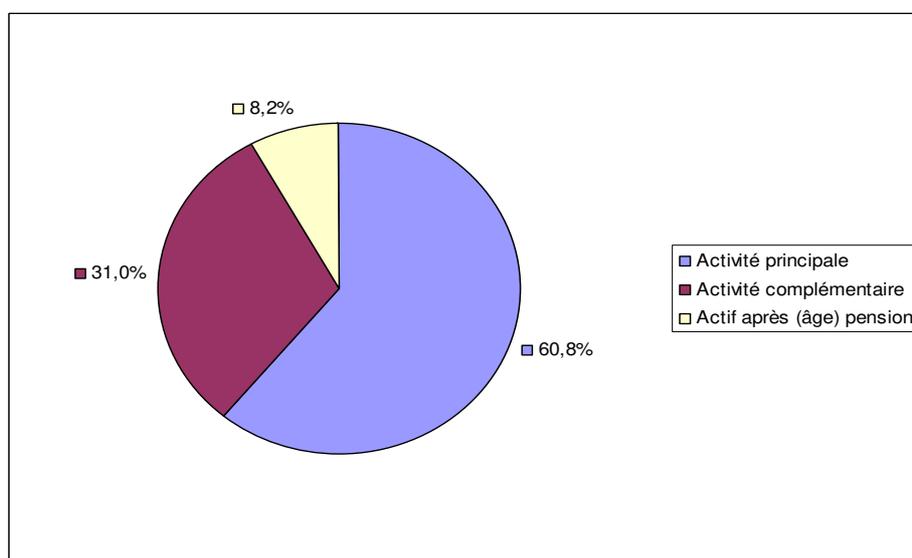
Au cours de la dernière décennie, l'emploi indépendant a connu une progression de 79 unités, soit une augmentation de plus de 15 %. Hormis l'agriculture et la pêche, l'ensemble des secteurs d'activité sont en augmentation. Ceci est particulièrement marqué pour le commerce et les professions libérales.

Tableau 6 : Evolution de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité.

	1996	2006	Evolution
Agriculture	121	122	1
Pêche	1	2	1
Industrie et Artisanat	114	127	13
Commerce	149	177	28
Professions libérales	63	87	24
Services	58	70	12
Autres	2	2	0
<b>Total</b>	<b>508</b>	<b>587</b>	<b>79</b>

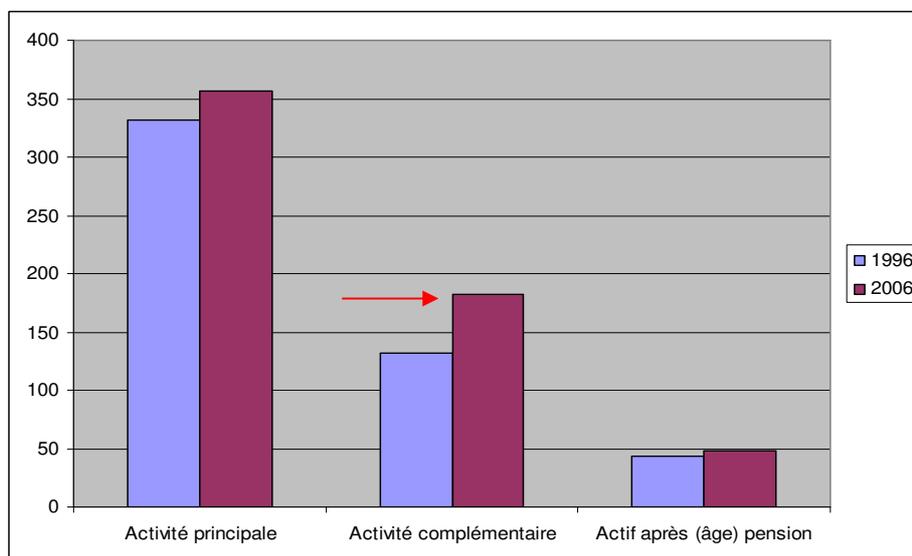
Les indépendants à titre principal représente un peu plus de 60 % de l'emploi indépendant. La proportion d'indépendant à titre complémentaire s'élève quant à elle à 31 %.

Graphique 12 : Répartition de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité.



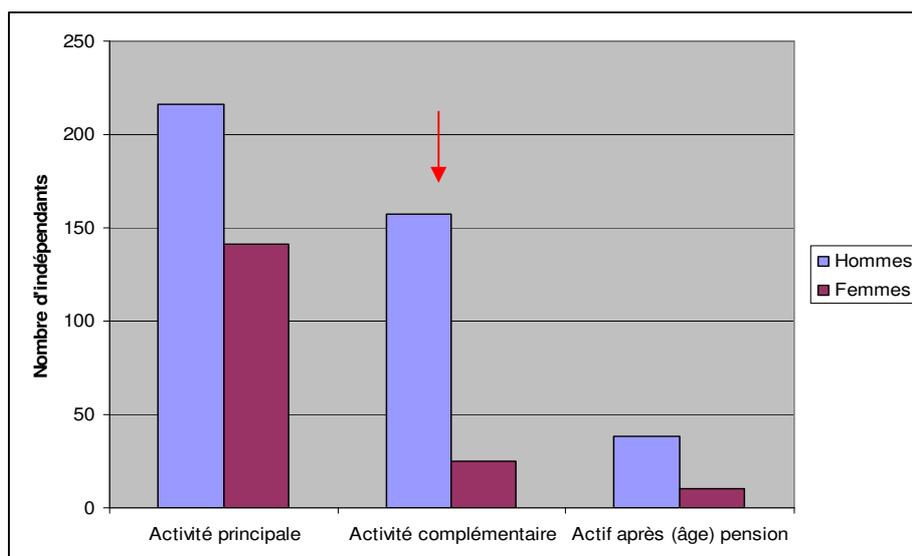
Le graphique 13 montre que l'emploi indépendant en activité principale est en légère augmentation (+ 7,5 %) mais surtout une nette progression de l'emploi indépendant en activité complémentaire (+ 38 %). La proportion d'indépendants en activité principale tend donc à légèrement régresser au profit de celle des indépendants en activité complémentaire.

Graphique 13 : Evolution de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité.



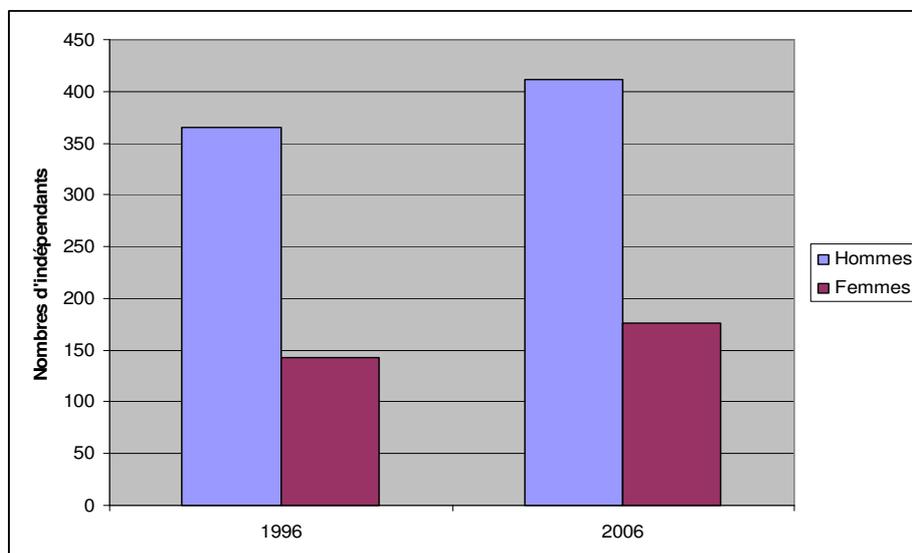
L'emploi indépendant est en très grande majorité masculin (à plus de 66 %). Cette différence entre emplois indépendants masculins et féminins est très marquée au niveau de l'activité complémentaire.

Graphique 14 : Répartition de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité et le sexe.



Le graphique 15 montre que l'écart entre le nombre d'emplois indépendants masculins et féminins s'est creusé au cours de ces dix dernières années.

Graphique 15 : Evolution de l'emploi indépendant selon le sexe.

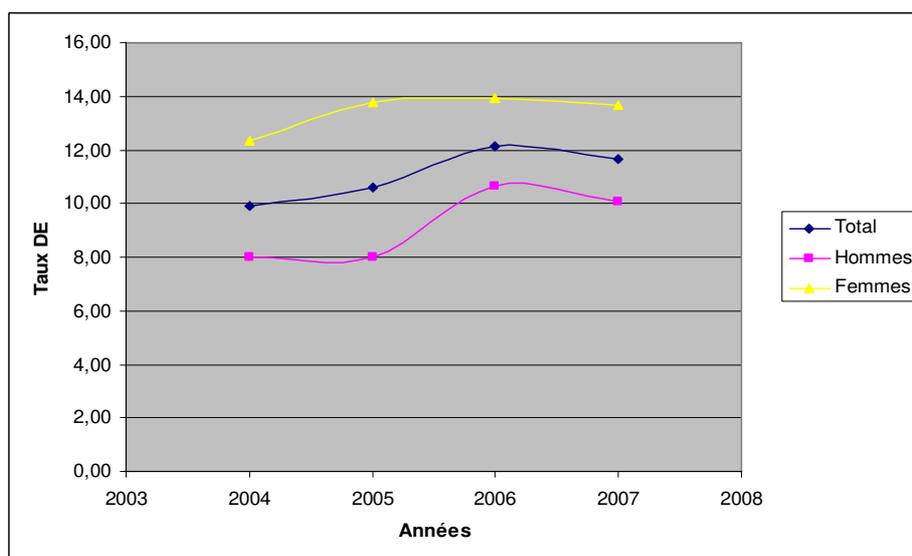


## 2.7.4. Chômage

Au mois de novembre 2007, le taux de demandeurs d'emploi<sup>6</sup> pour la commune de Saint-Hubert s'élève à 11,68 %<sup>7</sup>. Ce taux a augmenté depuis 2004 pour atteindre un niveau maximum en 2006. Depuis lors, il semble présenter une tendance à la stabilité voire même à une légère diminution.

Le taux féminin (13,67 %) est plus important que le taux masculin (10,09 %). Ce dernier a augmenté fortement entre 2005 et 2006 pour diminuer en 2007 tandis que le taux féminin semble relativement stable depuis 2005.

Graphique 16 : Evolution du taux de demandeurs d'emploi.



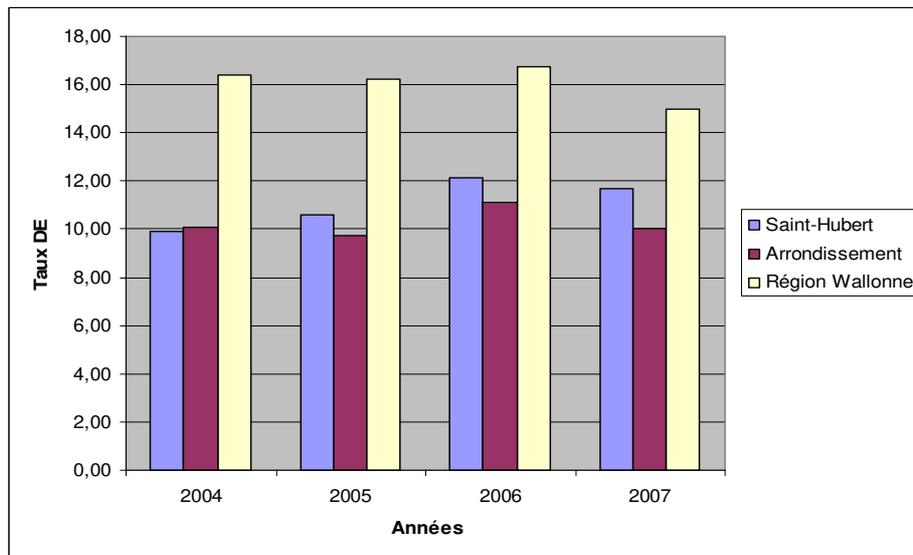
Saint-Hubert présente un taux de demandeurs d'emploi plus important que celui de l'arrondissement de Neufchâteau (10 %) mais inférieur à celui de la Région Wallonne (15 %).

Le graphique suivant montre une évolution contraire du taux de demandeurs d'emploi sur la commune de Saint-Hubert par rapport à l'arrondissement de Neufchâteau et à la Région Wallonne. En effet, pour ces deux entités administratives, le taux de demandeurs d'emploi est globalement en diminution entre 2004 et 2007. Or, pour la commune de Saint-Hubert, ce taux a augmenté au cours de la même période.

<sup>6</sup> Le taux de demandeurs d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'allocation et de stages d'attente et la population active.

<sup>7</sup> Aujourd'hui, le taux de chômage est de 10,7 % et est donc en diminution.

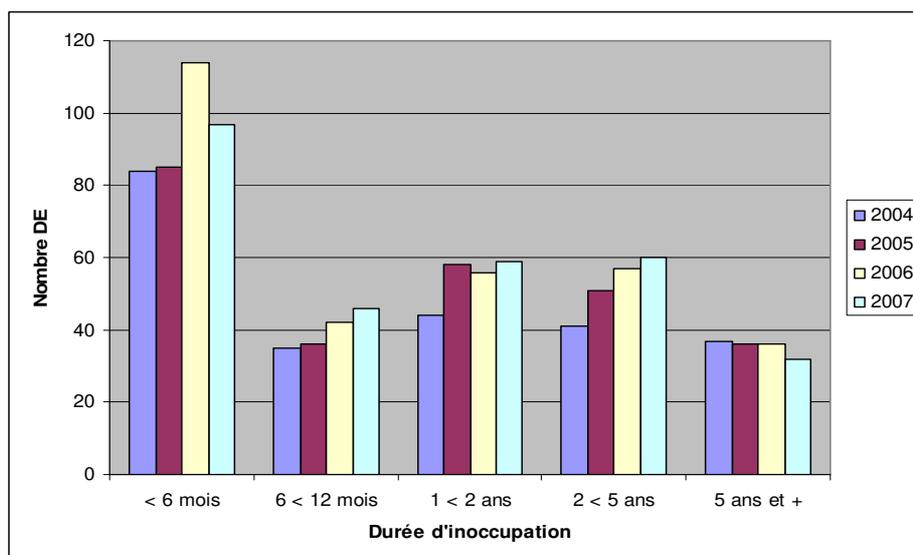
Graphique 17 : Evolution comparée du taux de demandeurs d'emplois.



Si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'inoccupation, deux constats principaux peuvent être donnés :

- Pour les catégories de durée d'inoccupation inférieure à 5 ans, le nombre de demandeurs d'emploi est globalement en augmentation depuis 2004.
- Pour la catégorie de durée d'inoccupation supérieure à 5 ans, ce nombre est en diminution. On assiste donc à une diminution relative du chômage de longue durée. Toutefois, vu l'augmentation importante au niveau des durées d'inoccupation comprise entre 2 et 5 ans, il existe un risque à terme de voir une inversion de la tendance avec une augmentation du chômage de longue durée.

Graphique 18 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'inoccupation.

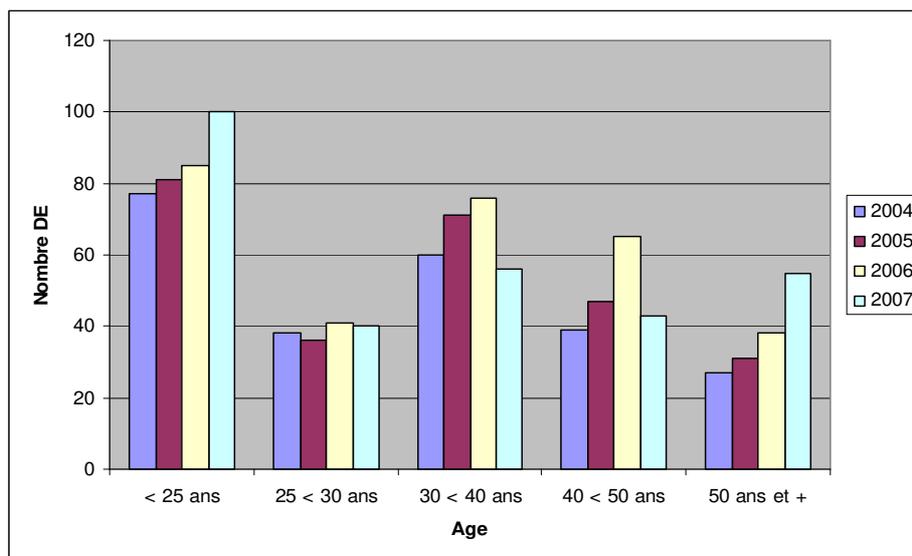


Les moins de 25 ans représentent plus d'un tiers des demandeurs d'emplois. De plus, cette proportion est en légère augmentation depuis 2004 (de 32 à 34 %). Si l'on compare le nombre de demandeurs d'emploi à la population âgée entre 20 et 25 ans, on constate qu'un jeune sur trois est au chômage.

De même, le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus est également en augmentation assez considérable entre 2004 et 2007.

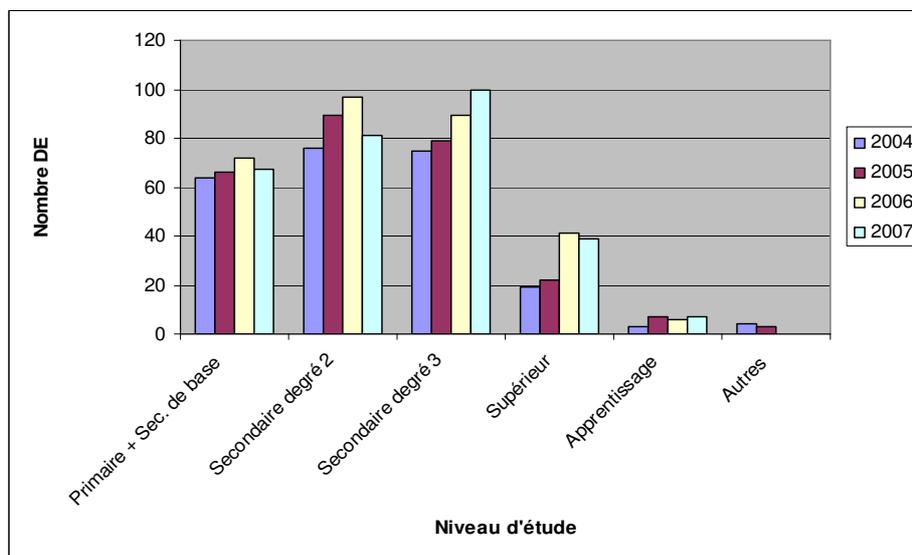
Les autres catégories d'âge présentent une évolution moins préoccupante.

Graphique 19 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de l'âge.



Les demandeurs d'emplois disposant d'un diplôme d'étude primaire ou secondaire représente pratiquement 75 % des demandeurs d'emploi. On note également une augmentation importante (doublement) du nombre de demandeurs d'emploi possédant un diplôme d'études supérieures.

Graphique 20 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction du niveau d'étude.



### **2.7.5. Ce qu'il faut en retenir**

- 510 entreprises sont présentes sur le territoire communal de Saint-Hubert. Par rapport à la situation de 1998, on enregistre une perte de 60 entreprises. Toutefois, le taux de création est en augmentation et le taux de disparition en diminution. Il en résulte une évolution nette qui s'améliore et qui tend vers la stabilité. Le commerce est le principal secteur touché.
- On dénombre un total de 2.066 emplois salariés, ce qui implique que 64 % de la population en âge de travailler a potentiellement du travail sur la commune. Les principaux secteurs d'emplois sont l'administration publique (452 emplois), la santé et action sociale (373 emplois) et l'éducation (316 emplois).
- L'emploi salarié est majoritairement lié au secteur tertiaire non marchand. Toutefois, le secteur secondaire (construction) offre également un nombre non négligeable d'emplois.
- La structure économique de Saint-Hubert est largement basée sur les petites et moyennes entreprises, voire les très petites entreprises. Seuls quelques établissements offrent plus de 50 emplois.
- Depuis 1996, 393 emplois ont été créés sur la commune de Saint-Hubert. Cette augmentation est toutefois à nuancer car il s'agit principalement d'une réorganisation administrative de certaines entreprises.
- On dénombre un total de 587 emplois indépendants sur la commune et c'est le secteur du commerce qui compte le plus grand nombre d'indépendants (30 %).
- Depuis 10 ans, l'emploi indépendant a connu une augmentation de 79 unités, avec notamment une augmentation des activités complémentaires.
- Le taux de demandeurs d'emploi s'élève à 11,7 % sur la commune. La situation est particulièrement problématique au niveau des moins de 25 ans puisqu'un jeune sur trois est au chômage.
- Depuis 2004, le taux de chômage a globalement augmenté (même si on note une légère stabilisation). Le chômage des jeunes a également augmenté tandis que le chômage de longue durée a régressé.

### **2.7.6. Actualisation 2010**

- Actuellement, on dénombre 2.137 emplois salariés (augmentation de 71 unités) et 558 emplois indépendants (diminution de 29 unités). Globalement, la création d'emplois locaux s'est donc poursuivie et constitue une évolution positive à renforcer. Les principaux secteurs d'activités restent inchangés.
- Aujourd'hui, le taux de chômage est de 10,7 % et est donc en diminution.

## 2.8. Le commerce

---

### 2.8.1. Caractéristiques générales

Selon le cadastre du commerce réalisé par la Chambre de commerce et de l'industrie du Luxembourg belge (2004), l'équipement commercial de la commune de Saint-Hubert a une vocation sous-régionale et présente une structure diversifiée.

Toujours selon le cadastre du commerce, le nombre de points de vente recensés est de 89, ce qui représente 16 commerces pour 1.000 habitants.

Toutefois, force est de constater que l'activité commerciale connaît un déclin (fermeture des commerces du centre-ville) et souffre d'un manque d'attractivité (sa vocation sous-régionale est actuellement limitée) et de la concurrence des pôles voisins (notamment Libramont et même Marche).

L'importance des cellules vides est également une contrainte (13 % des cellules commerciales) et l'on constate un manque de renouvellement dans l'offre.

Malgré cela, Saint-Hubert possède un potentiel indéniable, notamment lié à l'activité touristique (nom porteur) et par rapport à l'organisation de sa structure commerciale (concentration autour de la place) offrant visibilité et accessibilité.

Tableau : Offre commerciale pour Saint-Hubert et pourcentage de représentation des quatre grands secteurs.

Nombre de points de vente	Nombre / 1000 hab	% Alimentation traditionnelle	% Equipement de la personne	% Horeca	% Services	% Autres
89	16	6	11	19	20	44

### 2.8.2. Ce qu'il faut en retenir

- Saint-Hubert possède une vocation commerciale sous-régionale avec structure relativement diversifiée.
- Ses points faibles sont principalement le manque de renouvellement (importance des cellules vides), la faible attractivité et la concurrence de pôles voisins (Libramont-Recogne).
- Toutefois, le potentiel commercial est existant et offre des opportunités de développement, notamment sur base de l'activité touristique et de l'organisation commerciale offrant visibilité et accessibilité.

## 2.9. Le tourisme

---

### 2.9.1. Contexte général

Saint-Hubert fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert qui regroupe également les communes de Libramont-Chevigny et de Tenneville. Un Syndicat d'Initiative est également actif sur la commune.

Capitale européenne de la chasse et de la nature, Saint-Hubert ne peut cacher son passé prestigieux. De nombreux monuments rappellent en effet que le destin de la ville a été lié à son abbaye depuis le 7<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Outre la cité hubertine, d'autres villages de l'entité de Saint-Hubert valent assurément le coup d'oeil tels que Mirwart (château d'origine médiévale), Awenne (fontaines en fer forgé et circuit des sabotiers), Poix (archéologie industrielle) ou encore Hatrival (déjà habité à l'époque gallo-romaine).

De nombreuses activités animations, attractions et sites à destination des visiteurs sont recensés sur la commune de Saint-Hubert :

- Activités folkloriques : Fête de la Saint-Hubert, journée des Bouchers, journée internationale de la chasse et de la nature, juillet musical, pèlerinages...
- Musées : Fourneau Saint-Michel, Centre Pierre-Joseph Redouté...
- Nature : Promenades à l'écoute du brame, parc à gibiers, arboretum, roseraie, centre pierre, bois et énergies renouvelables...
- Activités sportives : promenades, équitation, sport aventure, vol à voile, VTT, natation (piscine couverte), pêche, tennis, ski de fond...
- Art et artisanat : Ateliers de poterie, ferronnerie artisanale, vitraux d'art...

Saint-Hubert abrite également un riche patrimoine architectural et religieux :

- Ancien hôpital.
- Ancien quartier abbatial (Patrimoine exceptionnel de Wallonie).
- Cerf crucifère.
- Chapelle Saint-Roch.
- Château de Mirwart.
- Eglise Saint-Gilles.
- Fontaine de l'Hôtel de Ville.
- Fontaines d'Awenne.
- Hôtel de Ville de Saint-Hubert.
- La Basilique.
- Lavoir de la maladrerie.
- Mémorial du Roi Albert.
- Monastère d'Hurtebise.
- Porte de Bastogne.
- Statue de saint Sébastien (Eglise d'Awenne).
- ...

Toutefois, la chasse, le Fourneau Saint-Michel et l'aérodrome constituent les trois principaux pôles touristiques de la commune et en font la renommée.

### **Capitale européenne de la chasse et de la nature**

Né vers 650, Hubert, un noble aquitain voit lors d'une chasse, entre les bois d'un cerf, l'image brillante de Jésus crucifié. Suite à cet extraordinaire événement, il se convertit au christianisme et devient évêque de Maastricht et grand évangéliste. Vers 710, il fonde un monastère à Andage (future Saint-Hubert). Il meurt en 727 à Tervuren et est inhumé à Liège. Le 3 novembre 743, il est canonisé. Le 30 septembre 825, ses reliques sont transférées au monastère d'Andage.

Dès lors, son culte connaît une extraordinaire diffusion européenne et concentre d'innombrables pèlerinages. En 837, à la suite d'une tempête violente qui s'abat sur la région de Saint-Hubert, les habitants font vœu d'aller en pèlerinage au tombeau du saint patron d'Ardenne. Ensuite, très rapidement, saint Hubert s'impose comme le patron de la forêt, de la chasse et des animaux qu'il préservera de la rage. Dès le 10<sup>ème</sup> siècle, les pèlerinages sont très organisés : un calendrier est établi pour les communautés paroissiales venant vénérer saint Hubert et solliciter la protection de leur famille, de leurs biens et de leurs récoltes. Très rapidement, saint Hubert s'impose comme le patron de la forêt, de la chasse et des animaux qu'il préservera de la rage.

Plusieurs activités sont organisées autour de Saint-Hubert :

- Fête de la Saint-Hubert (3 novembre) : Commémoration de la canonisation de Saint Hubert (grand-messe solennelle sonnée par les sonneurs de trompes de chasse, bénédiction des animaux, marché artisanal et rallye équestre).
- Journée internationale de la chasse et de la nature (1<sup>er</sup> week-end de septembre) : Concerts de sonneurs de trompes de chasse, bénédiction des animaux, groupes folkloriques, démonstration de fauconnerie, grand cortège historique (500 figurants en costumes d'époque et une trentaine de chars et groupes) représentant la vie de la cité et marché artisanal.
- Pèlerinage d'Andenne (dimanche de la Pentecôte, années paires) : Ce pèlerinage date de 1696. Il se fait en raison d'un vœu émis par les habitants d'Andenne lors de la grande peste qui sévissait dans le pays.
- Pèlerinage de Lendersdorf ou le Grand pèlerinage des Allemands : Ce pèlerinage a la réputation d'être le dernier grand pèlerinage pédestre international d'Europe (Allemagne, Grand-Duché du Luxembourg, Belgique). Il traverse l'Eifel, l'Oesling et la Haute Ardenne. Lendersdorf est une petite localité allemande située à 160 km de Saint-Hubert. Le pèlerinage dure huit jours, du jeudi de l'Ascension au jeudi suivant.

## Fourneau Saint-Michel

Au cœur des forêts ardennaises de Saint-Hubert, où subsiste encore le seul haut fourneau du 18<sup>ème</sup> siècle en Wallonie, les vestiges exceptionnels du Musée du Fer et de la Métallurgie ancienne permettent de découvrir les techniques de fabrications de la fonte ainsi que d'apprécier l'importance et l'usage du fer dans la vie quotidienne d'autrefois. Le Musée de la Vie rurale, quant à lui, se veut le reflet de l'habitat et des métiers ruraux dans la Wallonie du 19<sup>ème</sup> siècle. Il est actuellement le seul musée de plein air en Wallonie.



Aujourd'hui, la dénomination « Fourneau Saint-Michel » regroupe l'ensemble des Musées provinciaux luxembourgeois, c'est à dire le Musée du Fer, le Musée de la Vie rurale, mais également la Maison du cheval ardennais et le Musée archéologique d'Arlon. Endroit privilégié pour la production de fonte de fer à ses débuts, puis pour l'exploitation agricole, le Fourneau Saint-Michel est désormais devenu un nouveau lieu de la production culturelle en Province du Luxembourg. Dans un cadre verdoyant de 80 hectares, le Fourneau Saint-Michel accueille chaque année environ 40.000 personnes dont 30.000 visiteurs pour le seul Musée de la Vie rurale en Wallonie.

Si la métallurgie ancienne du fer a laissé de nombreuses traces tant au Sud qu'au Nord du Luxembourg belge, aucun site ne peut rivaliser en intérêt et en conservation avec le Fourneau Saint-Michel qui est presque intact. Les bâtiments, construits dans une magnifique clairière de fond de vallée, constituent les témoins remarquables d'une industrie du fer florissante en terre luxembourgeoise aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles.

Créé en 1771 par Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert, le haut-fourneau était qualifié par son auteur comme « le plus beau de la Province ». L'emplacement du fourneau fut choisi en fonction de 5 critères majeurs : l'eau, le bois, le minerai disponible « à une lieue », la configuration du terrain permettant que les opérations effectuées s'établissent en paliers successifs et la recherche de débouchés économiques.

En 1797, la famille Zoude acquit le haut-fourneau. Elle effectua divers essais afin de poursuivre la fonderie, avant d'entamer une reconversion dans le domaine de l'exploitation agricole. Dès lors, le fourneau servit exclusivement aux entreprises agricoles et en 1942 il fut vendu par la famille.

L'ensemble des bâtiments fut classé monument historique en 1952. Actuellement, le complexe métallurgique se compose du bâtiment du facteur des forges, de la halle à charbon de bois, d'une grange, du haut fourneau et de ses annexes ainsi que d'une affinerie aujourd'hui disparue.

Depuis 1978, à partir de découvertes archéologiques dirigées et fortuites, de recherches d'archives et d'études comparatives, le complexe constitué des bâtiments et du réseau hydrologique a fait l'objet de restaurations, de reconstitutions techniques et d'aménagements internes propres à assurer sa mise en valeur. Le bâtiment du facteur des forges a été converti en un attrayant musée du fer, la halle des soufflets s'est vue munir d'un appareillage en bois et les bâtiments ont été restaurés et réaménagés.

Le Musée de la Vie rurale en Wallonie ou Musée de plein air, situé à deux cents mètres du Musée du Fer, a pour ambition de placer le visiteur dans le milieu rural wallon du 19<sup>ème</sup> siècle. Mis en place en 1971, le Musée de plein air se propose de recréer, par des transplantations d'immeubles anciens, un ensemble de hameaux wallons typiques issu de 10 régions géographiques du Sud du sillon Sambre et Meuse, parmi lesquelles la Lorraine belge, la Vallée de la Semois, l'Ardenne centrale, l'Ardenne du Nord-Est, la Vallée de l'Amblève, l'Entre Vesdre et Meuse, la Hesbaye namuroise, le Condroz, la Famenne et la Rières et Sart. A l'intérieur des habitations d'antan sont reconstitués les ateliers d'artisans, les cuisines au feu de bois, les chambres, les différents mobiliers et les outils authentiques.

La Fête du 21 juillet « Les d'jins d'amon nos-ôtes » se déroule pendant trois jours. Les animations diverses, l'artisanat, les métiers et les occupations d'autrefois font revivre les habitations et les ateliers du Musée de la Vie Rurale en Wallonie.

Sur le site du Musée en plein air, la Maison du cheval ardennais permet de faire connaissance avec cet autre symbole de l'Ardenne.

Dans le « bâtiment du facteur des forges », le Musée P.-J. Redouté expose les œuvres appartenant aux collections provinciales du maître illustrateur Pierre-Joseph, né à Saint-Hubert en 1759 et décédé à Paris en 1840 et surnommé le « *Raphaël des fleurs* », et de son frère Henri-Joseph (1766-1852).

### **Aérodrome de Saint-Hubert**

Depuis 1930, les activités liées à l'aérodrome de Saint-Hubert ont subi de nombreuses modifications de structure ainsi que de base. Ainsi, en 1934, la ville de Saint Hubert transfère à Mr Orta (capitaine de l'armée belge et aviateur ainsi que directeur de l'aérodrome) la gestion de l'aérodrome. Orta établit sur le site une école d'aviation et des ateliers. En 1946, Mr Orta cède à l'état belge (Régie des voies aériennes) la gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert. En 1958, l'aéro-club des Ardennes est fondé. Ce club est alors le premier à pratiquer le planeur à l'aérodrome. En 1960, le centre national de vol à voile déménage de Temploux pour s'établir sur la plate-forme. En 1978, l'état belge rétrocède à la ville de Saint-Hubert la gestion de l'aérodrome de Saint Hubert. En 1992 les privilèges de la Régie des voies aériennes ont été cédés à la Région Wallonne (MET).

Aujourd'hui, l'aérodrome comporte 6 hangars, un atelier, une tour de contrôle, une station météo, un bar restaurant avec des chambres à louer, un complexe de 14 chalets et huit clubs différents sur la plate-forme. Ces clubs sont : le centre national de vol à voile, l'aéro-club des Ardennes, l'aéro-club Universitaire de Louvain, les faucheurs de marguerites, Gliding Universities of Brussels, Air Lib, Envol et Hub'air.

Le vol à voile est l'activité favorite, nombreux sont ceux qui viennent de Bruxelles et Namur. C'est chaque année à Saint-Hubert que sont organisés les championnats de Belgique de vol à voile, ils ont lieu pendant la troisième semaine du mois de mai. Pendant les vacances, l'aérodrome se transforme en centre ADEPS pour les stages initiaux afin de former des jeunes. Diverses activités peuvent être pratiquées sur le site de l'aérodrome : baptême de l'air, vol de contact, formation de pilote, promenades aériennes didactiques...

## 2.9.2. Infrastructures d'hébergement

Selon la Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert, on dénombre 42 structures d'hébergement : 26 gîtes, 10 hôtels, 4 chambres d'hôtes et 2 campings. C'est sur la ville de Saint-Hubert que l'on recense le plus d'établissements (12).



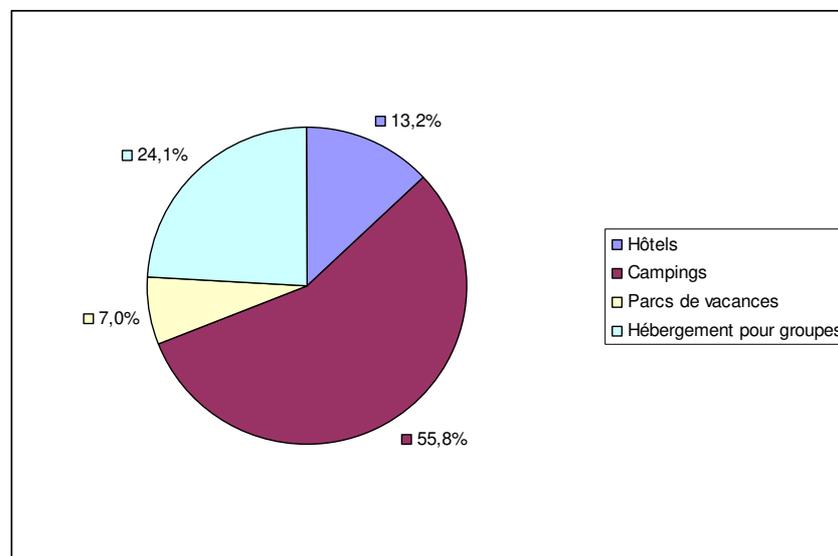
Tableau 1 : Répartition des infrastructures d'hébergements par village.

	Hôtels	Campings	Chambres d'hôtes	Gîtes	Total
<b>Saint-Hubert</b>	5	1	1	5	12
<b>Mirwart</b>	2	0	0	5	7
<b>Awenne</b>	1	0	0	5	6
<b>Hatrival</b>	0	0	1	5	6
<b>Poix</b>	1	1	1	0	3
<b>Arville</b>	0	0	1	2	3
<b>Lorcy</b>	0	0	0	3	3
<b>Vesqueville</b>	1	0	0	1	2
<b>Total</b>	10	2	4	26	42

En 2006, la capacité d'accueil journalière d'hébergement<sup>1</sup> de l'ensemble des établissements s'élève à 2.012 personnes. Plus de la moitié de cette capacité se situent au niveau des campings.

Les statistiques touristiques fournies par l'INS doivent être prises avec réserve. En effet, plusieurs changements, notamment dans la classification des types d'hébergement, sont intervenus en 2004.

Graphique 1 : Répartition de la capacité d'accueil journalière par type d'établissement.

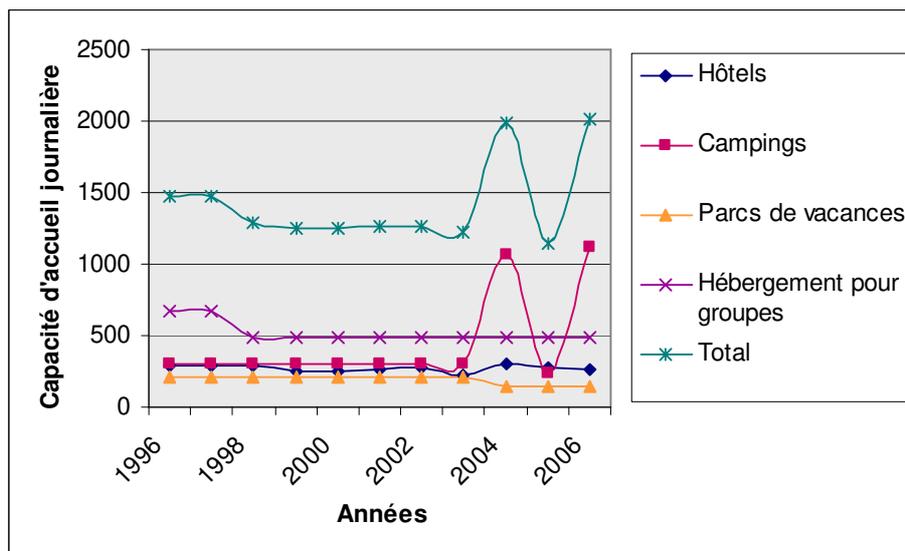


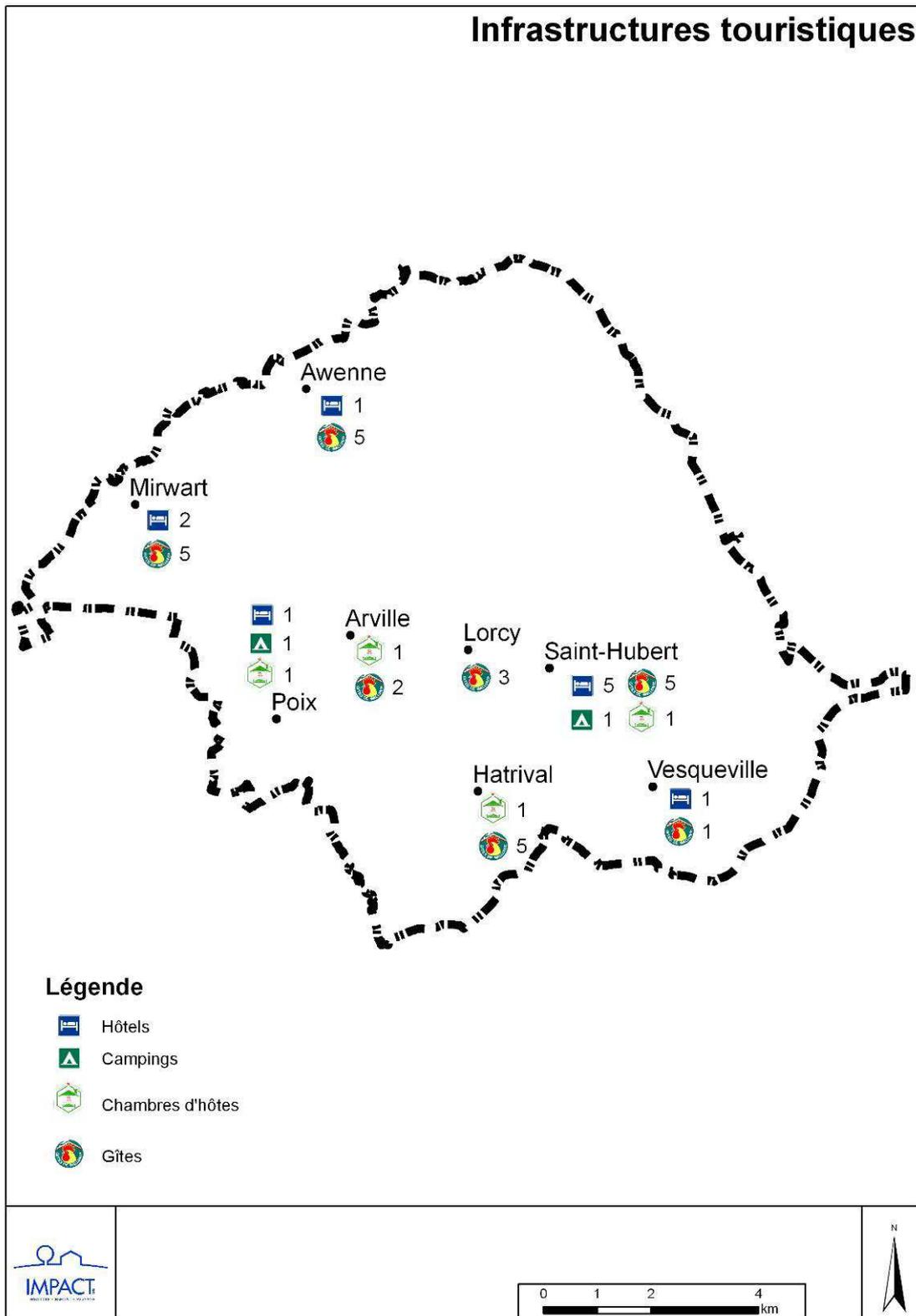
<sup>1</sup> La capacité d'accueil journalière est la capacité potentielle de l'ensemble des établissements chaque jour d'ouverture pendant la période de référence (mois d'août).

Par rapport à 1996, la capacité d'accueil a augmenté de 537 unités (+ 36 %). Après une légère diminution en 1999, la capacité d'accueil est restée assez stable jusqu'en 2003. En 2004, elle a augmenté significativement pour redescendre (de manière inexplicable) l'année suivante. En 2006, la capacité d'accueil se situe au même niveau qu'en 2004.

L'augmentation de la capacité d'accueil est principalement liée à l'augmentation de la capacité des campings. Pour les autres types d'établissement, l'évolution est peu significative.

Graphique 2 : Evolution de la capacité d'accueil journalière par type d'établissement.

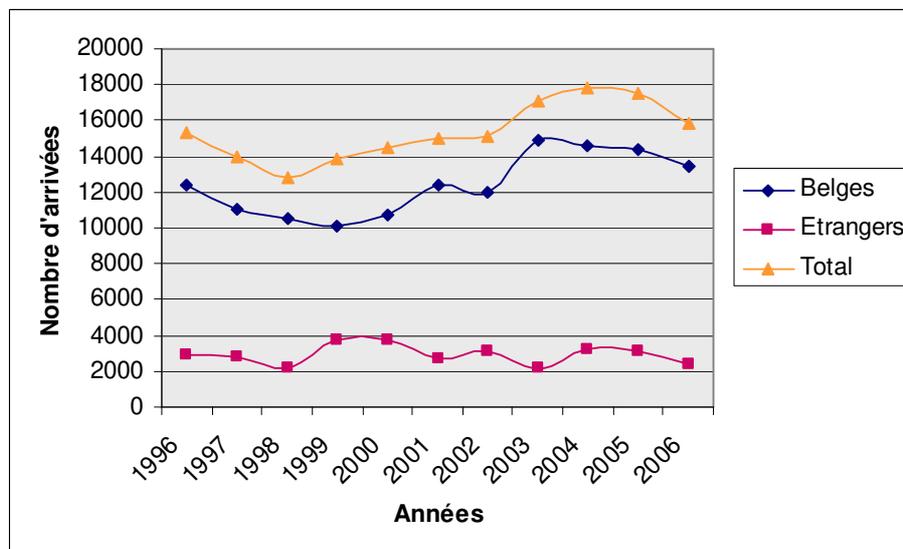




### 2.9.3. Arrivées et nuitées

En 2006, on recensait pratiquement 16.000 arrivées, ce qui place Saint-Hubert aux portes du top 10 des communes luxembourgeoises. Pour pratiquement 85 %, il s'agit d'arrivées de touristes belges. Depuis 1996, ce nombre a globalement augmenté légèrement. Toutefois, son évolution suit une courbe plus complexe. En effet, après une diminution jusqu'en 1998, le nombre d'arrivées est en augmentation pour atteindre un maximum en 2004. A partir de cette année, les arrivées sont en régression.

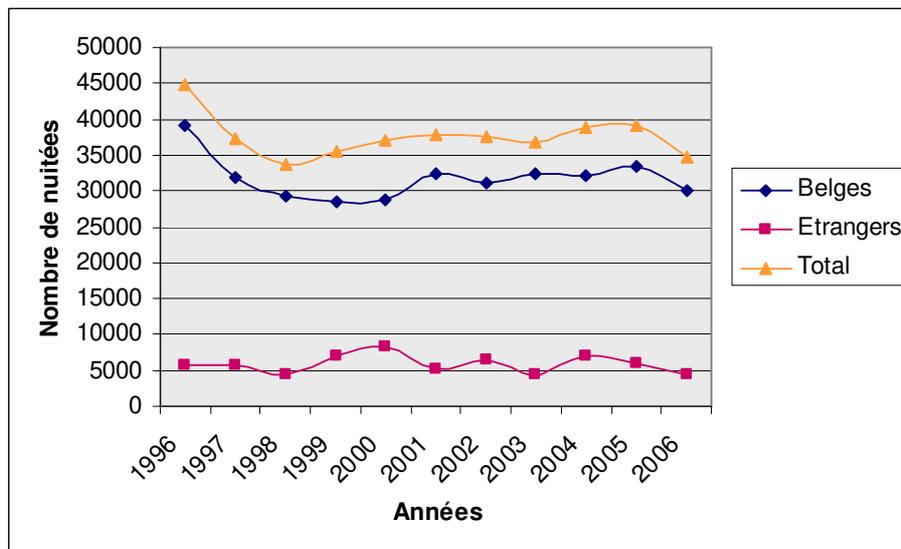
Graphique 3 : Evolution du nombre d'arrivées.



Le nombre de nuitées s'élève quant à lui à près de 35.000 nuitées dont 87 % de nuitées de touristes belges. Comme pour les arrivées, l'évolution des nuitées présente une courbe descendante jusqu'en 2004, cette diminution est cependant plus marquée. A partir de 2004, le nombre de nuitées augmente légèrement pour diminuer en 2006 et atteindre ainsi son niveau le plus bas.

Il en résulte donc une évolution du type de séjour avec une réduction de la durée de celui-ci (de 2,9 jours en 1996 à 2,1 jours en 2006). Les touristes séjournent donc peu sur la commune de Saint-Hubert.

Graphique 4 : Evolution du nombre de nuitées.



#### 2.9.4. Ce qu'il faut en retenir

- Saint-Hubert fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert qui regroupe également les communes de Libramont-Chevigny et Tenneville. Un Syndicat d'Initiative est actif sur la commune.
- Saint-Hubert regorge de nombreux atouts touristiques : renommée historique, patrimoine naturel, paysager, architectural, culturel... On peut également citer le statut de capitale européenne de la chasse et de la nature, le Fourneau Saint-Michel et l'aérodrome.
- On dénombre 42 structures d'hébergement sur la commune de Saint-Hubert (26 gîtes, 10 hôtels, 4 chambres d'hôtes et 2 campings). C'est sur la ville de Saint-hubert que l'on retrouve le plus d'hébergements.
- La capacité d'accueil journalière d'hébergement de l'ensemble des établissements s'élève à 2.012 personnes (en légère augmentation depuis 10 ans).
- On recense 16.000 arrivées et plus de 35.000 nuitées. Pour 85 %, il s'agit d'arrivées de touristes belges. Par rapport à 1996, on assiste à une augmentation du nombre d'arrivées mais à une diminution du nombre de nuitées. Il en résulte que la durée de séjour est en diminution et ne s'élève plus qu'à seulement 2,1 jours.

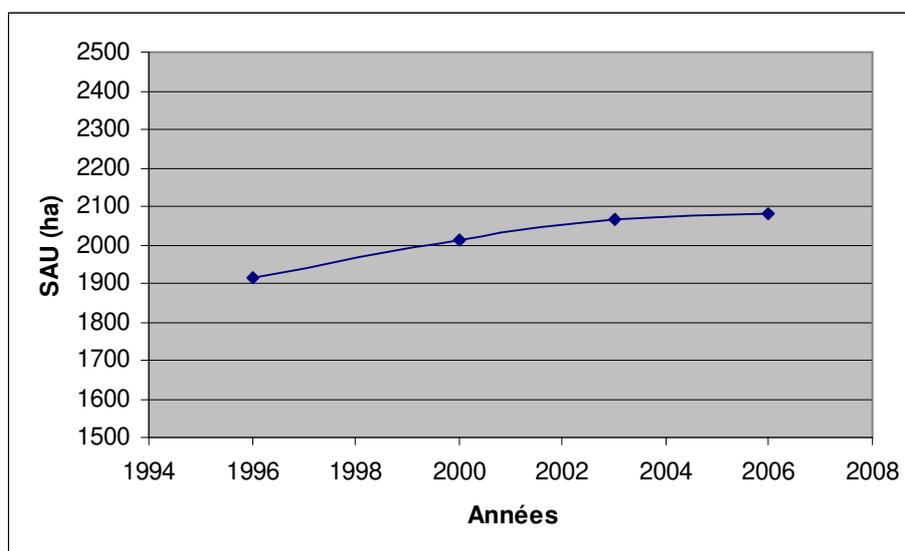
## 2.10. L'agriculture

### 2.10.1. Superficie cultivée

En 2006, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 2.078 ha. Comme le montre le graphique 1, la SAU suit une courbe ascendante depuis 1996 (augmentation de 8,6 %) mais cette croissance semble s'atténuer. Pour la région agro-géographique de l'Ardenne, la SAU est également en augmentation mais de manière légèrement moins prononcée (+ 6,6 %).

L'augmentation de la SAU est un phénomène assez généralisé en Région Wallonne. Ce phénomène peut être mis en relation avec la Politique Agricole Commune, qui renforce jusqu'ici le lien entre la production agricole et le sol via notamment la limitation des aides aux bovins mâles, aux vaches allaitantes et aux ovins à une charge maximale par ha de superficie fourragère et également via les aides compensatoires aux cultures arables.

Graphique 1 : Evolution de la SAU.



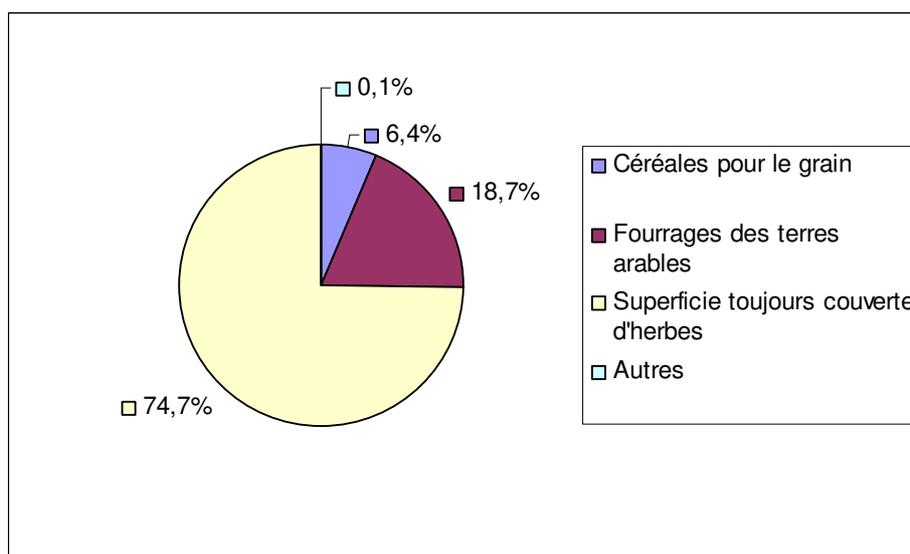
La répartition des principales productions végétales au niveau de Saint-Hubert est caractéristique de l'Ardenne. Les superficies toujours couvertes d'herbe couvrent plus ou moins trois quarts de la SAU. Les fourrages des terres arables comprennent essentiellement les prairies temporaires complétées par du maïs fourrager. Les cultures céréalières sont peu présentes. Quelques hectares sont réservés à la culture de l'épeautre, de l'orge et de l'avoine.



Tableau 1 : Répartition de l'utilisation de la SAU.

	Saint-Hubert		Ardenne	
	Superficie	Pourcentage	Superficie	Pourcentage
<b>Céréales pour le grain</b>	133,59	6,4	6356,96	5,6
<b>Fourrages des terres arables</b>	389,42	18,7	20373,53	18,0
<b>Superficie toujours couverte d'herbes</b>	1552,79	74,7	85218,44	75,4
<b>Autres</b>	2,39	0,1	1040,20	0,9
<b>Total</b>	2078,19	100	112989,13	100

Graphique 2 : Répartition de l'utilisation de la SAU.



Entre 1996 et 2006, les évolutions suivantes sont constatées :

- Les céréales pour le grain sont peu à peu abandonnées (-19,5 %) et plus spécialement l'avoine.
- Les fourrages des terres arables sont également diminution (-18,2 %) avec un recours moins important aux prairies temporaires. Le maïs fourrager est quant à lui en augmentation importante.
- Ces diminutions profitent aux superficies toujours couvertes d'herbe (+ 19,7 %).

Ces différentes évolutions sont également constatées sur la région agro-géographique ardennaise.

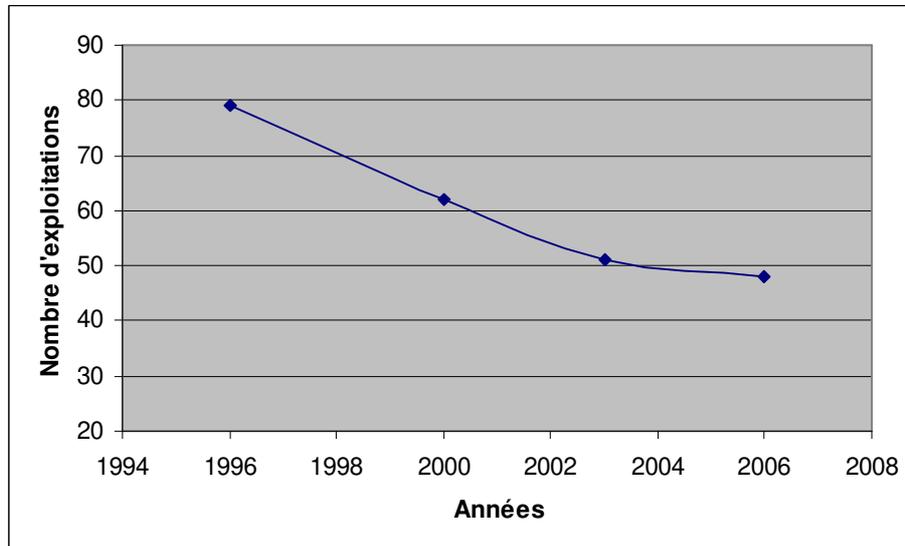
## 2.10.2. Exploitations agricoles

En 2006, on dénombre 48 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire). Comme le montre le graphique 3, le nombre d'exploitation connaît une chute importante qui semble s'atténuer ces dernières années. En effet, en 1996, on comptait encore 79 exploitations, ce qui représente une diminution de 39,2 %. Pour l'Ardenne, le même constat peut être mis en évidence avec cependant une diminution quelque peu moins importante (33,2 %).



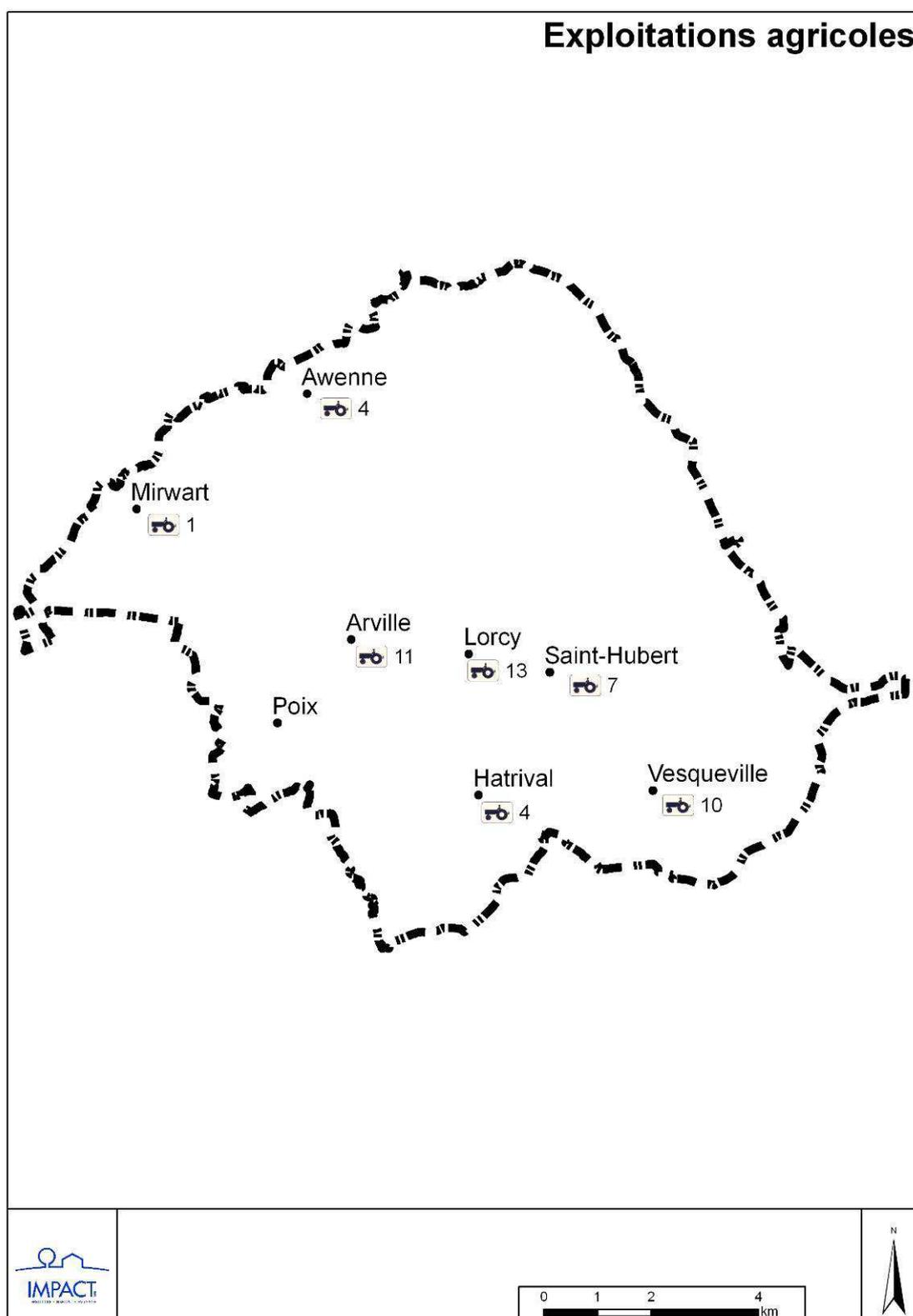
Cette réduction du nombre d'exploitations est de nouveau un phénomène général. Elle est due au passage de plus en plus prononcé vers une agriculture « entrepreneurale ». La quasi-totalité de la production de l'exploitation est vendue directement ou indirectement. Grâce à la mécanisation, la productivité a fortement augmenté. La recherche scientifique ainsi que le développement de l'utilisation d'intrants ont aussi augmenté considérablement les rendements. La capacité de gestion des chefs d'exploitation a été améliorée par la formation et la vulgarisation. De tout ceci, découle le fait suivant : il faut de moins en moins d'agriculteurs et d'exploitations agricoles pour assurer l'approvisionnement de la population.

Graphique 3 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles



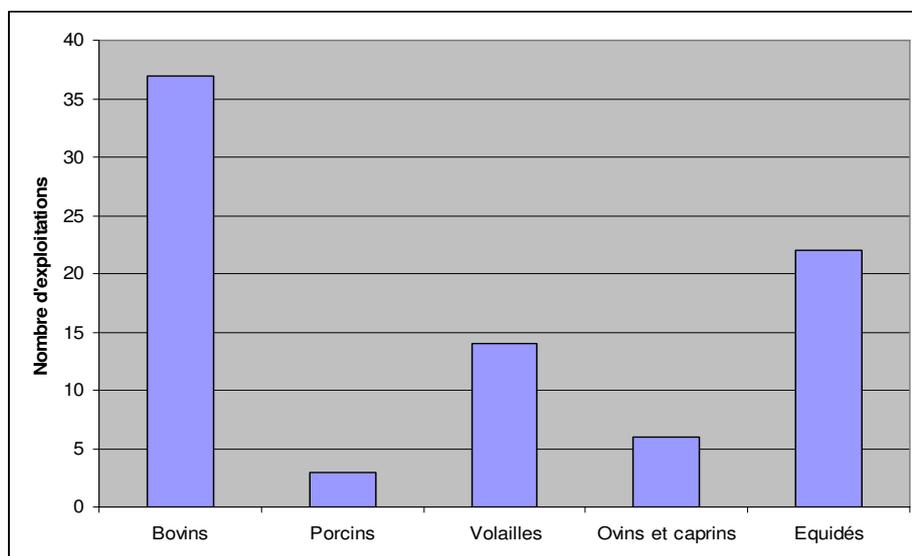
Selon les renseignements fournis par l'administration communale, les affinages suivants peuvent être donnés :

- La répartition entre exploitations à titre principale et secondaire est équivalente.
- Le village de Lorcy compte à lui seul 13 exploitations agricoles dont 9 à titre principal.
- Les villages d'Arville et de Vesqueville ont également gardé un caractère agricole assez marqué avec respectivement 11 et 10 exploitations.



La majorité des exploitations agricoles sont orientées vers l'élevage bovin avec une prédominance (plus de 80 %) de l'élevage pour la viande sur celui pour le lait. Plusieurs exploitations élèvent également des équidés et des volailles. Les autres spéculations restent anecdotiques en terme de nombre d'exploitations.

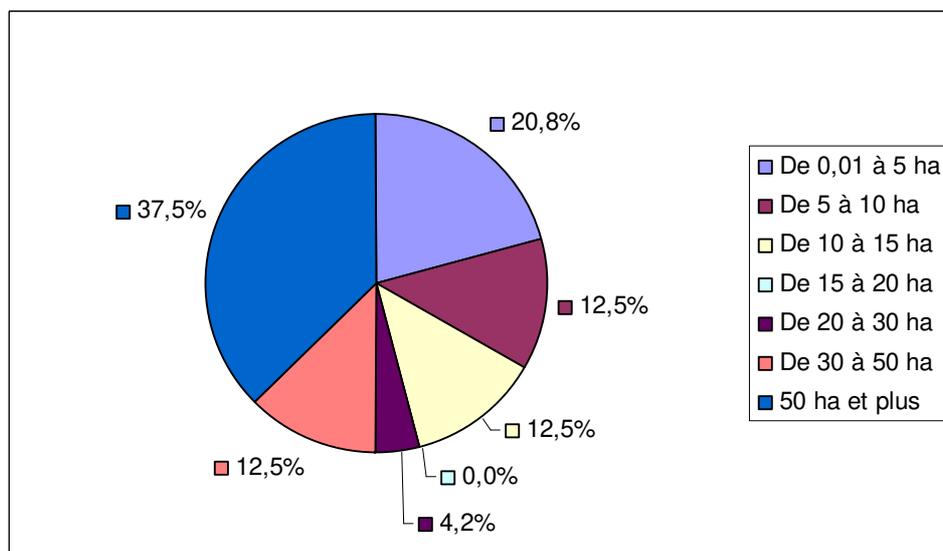
Graphique 4 : Répartition des exploitations selon le type d'élevage.



Plus de 37 % des exploitations possèdent plus de 50 ha de superficie agricole utilisée et 12,5 % entre 30 et 50 ha. Au contraire, un peu plus d'un tiers des exploitations possèdent moins de 10 ha. Il s'agit là de petites structures dont la pérennité n'est pas assurée à terme.

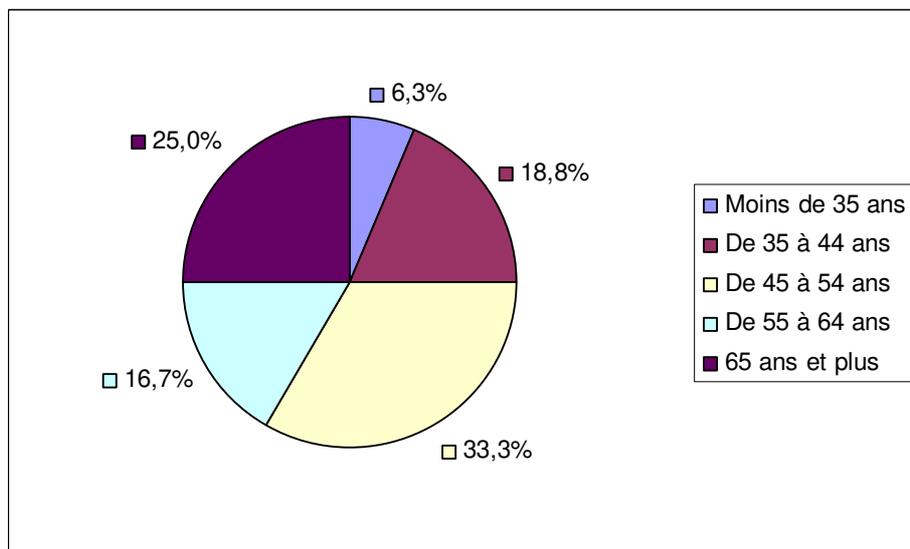
La structure des exploitations agricoles de Saint-Hubert selon la taille est peu homogène avec soit de grosses exploitations, soit de petites exploitations mais peu de taille moyenne.

Graphique 5 : Répartition des exploitations selon la SAU.



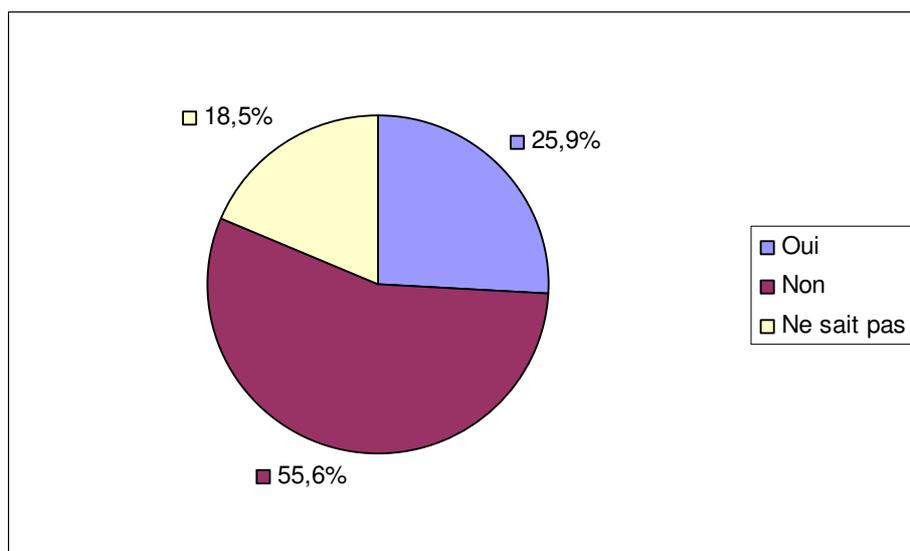
Trois quarts des chefs d'exploitation ont moins de 55 ans, ce qui constitue un point important pour le maintien de l'activité agricole à court et moyen termes sur la commune de Saint-Hubert. Les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) sont toutefois peu nombreux.

Graphique 6 : Répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation.



Plus de la moitié des chefs d'exploitations ayant 50 ans et plus n'ont pas de successeur connu alors que 18,5 % sont dans l'expectative. Cela veut dire qu'à terme 15 exploitations agricoles (voire 20) sont amenées à disparaître.

Graphique 7 : Succession des chefs d'exploitation de 50 ans et plus.



### **2.10.3. Ce qu'il faut en retenir**

- La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 2.078 ha. Globalement, la SAU a progressé de manière positive ces dix dernières années (augmentation relative de 8,6 %). Le même phénomène est rencontré sur l'Ardenne.
- Les superficies toujours couvertes d'herbes représentent  $\frac{3}{4}$  de la SAU et sont en augmentation au détriment des fourrages des terres arables et des cultures céréalières.
- On dénombre 48 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Saint-Hubert. On assiste à une chute importante du nombre d'exploitations (- 39,2 %). Cette diminution est supérieure à la tendance générale rencontrée en Ardenne.
- La quasi totalité des exploitations agricoles sont orientées vers l'élevage bovin avec une très large prédominance (plus ou moins 80 %) de l'élevage pour la viande sur l'élevage laitier.
- 37 % des exploitations possèdent plus de 50 ha. On constate une certaine dissymétrie dans la taille des exploitations (peu d'exploitations de taille moyenne).
- 75 % des chefs d'exploitation agricole ont moins de 55 ans, ce qui constitue à priori un gage de maintien de l'activité agricole sur le territoire communal. Toutefois, les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) sont peu nombreux. De plus, le taux de reprise des exploitations agricoles est assez faible et, à terme, 15 à 20 exploitations risquent de disparaître.
- A l'heure actuelle, la diversification agricole est faible voire inexistante.

## 2.11. La forêt

---

### 2.11.1. Caractéristiques générales

La forêt est omniprésente sur le territoire et la forêt communale s'étend sur une superficie de 4.891 ha. Elle se compose de 2.225 ha de résineux (46,4 %) et de 2.408 ha de feuillus (50,2 %), le solde étant non boisé (3,4 %).

L'épicéa commun est l'essence la plus représentée avec 1.420 ha (29,6 %) juste devant le hêtre (28,3 %). Ensuite, on retrouve le chêne avec 16,8 %. Les autres essences résineuses ou feuillues sont plus anecdotiques.

Outre la forêt communale, une partie du massif forestier de Saint-Hubert est repris comme forêt domaniale.

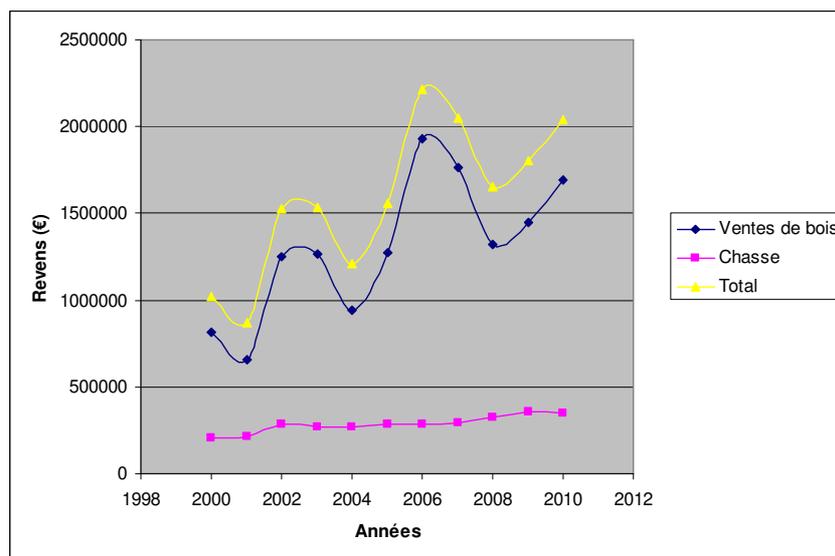
Une autre particularité du massif réside en la présence en son sein de la Chasse de la Couronne. En vertu de l'article 13 de la Loi sur la Chasse, la chasse sur ce territoire est réservée à la Couronne. En 1982, Sa Majesté le Roi Baudouin a confié la gestion de la chasse à la Région Wallonne en lui assignant un triple objectif : gestion multifonctionnelle d'un territoire avec un accent particulier sur l'habitat du cerf, site d'expérimentations scientifiques sur la faune et développement d'un rôle pédagogique en matière cynégétique et de gestion intégrée.



## 2.11.2. Revenus liés à la forêt

La forêt est une source importante de revenus pour la commune. En 2010, ceux-ci s'élevaient à plus de 2.000.000 €. Malheureusement, les revenus liés à la vente de bois sont très aléatoires en fonction des années bien que globalement en augmentation depuis 10 ans. Les revenus liés aux locations de chasse sont moins importants mais plus constants.

Graphique 1 : Evolution des revenus liés à la forêt



## 2.11.3. Plan d'aménagement

La gestion de la forêt communale de Saint-Hubert poursuit le principe de l'utilité maximale pour la communauté. Toutes les fonctions de la forêt sont poursuivies selon le principe de durabilité.

### Fonction écologique

Plus de 1.258 ha ont été classés en zone de protection (captages, fonds de vallée, sources, sols tourbeux, pente forte...) et plus de 2.193 ha en zone de conservation (biodiversité, génétique et sylvicole).

### **Fonction économique**

Pour la commune de Saint-Hubert, la forêt représente une importante rentrée d'argent. Pour cette raison, la fonction économique du bois est très importante. La forêt feuillue va être entièrement gérée en irrégulier, ce qui implique une gestion plus proche de la nature avec des cloisonnements, une récolte basée sur un diamètre minimum, la préférence de la régénération naturelle, la continuité du couvert... En forêt résineuse, parallèlement à la gestion classique en forêt équienne, certains peuplements vont également être gérés en irrégulier. Cela permettra de minimiser les investissements et de miser sur la production de bois de qualité en concentrant les investissements sur les arbres désignés.

### **Fonctions sociales, culturelles et récréatives**

Il s'agit du développement de la fonction récréative de la forêt sans opposition aux autres fonctions. La vocation touristique de la forêt de Saint-Hubert est importante. La forêt située au sein d'un vaste massif forestier renommé est parcourue par de nombreux visiteurs. En forêt communale de Saint-Hubert, cette vocation se concrétise en un réseau dense de promenades pédestres balisées, des circuits VTT, des pistes de ski ainsi que plusieurs parcours didactiques.

### **Fonction cynégétique**

La fonction cynégétique de la forêt est particulièrement importante, notamment du fait de la proximité des Chasses de la Couronne et de la symbolique de Saint-Hubert. La fonction cynégétique génère des revenus élevés et récurrents pour la commune. L'équilibre entre la fonction cynégétique et les autres fonctions de la forêt est un élément clé pour l'atteinte des différents objectifs de la forêt.

#### **2.11.4. Projets**

##### **Plan de Gestion Intégré du Massif Forestier de Saint-Hubert (PGISH)**

Le Projet de Gestion Intégrée du massif forestier de Saint-Hubert (PGISH) est un projet transcommunal qui a pour but de créer les conditions d'une gestion qui soit à la fois cohérente, intégrée, multifonctionnelle et concertée à l'échelle du massif forestier. Il réunit donc tous les acteurs locaux du massif forestier (dont les communes de Nassogne, Saint-Hubert, Libramont, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Bertogne et Bastogne qui ont des propriétés sur le massif).

Le PGISH est un projet pilote financé par la Région wallonne, basé sur une approche participative et volontaire. Son objectif est de contribuer à la mise en œuvre d'une dynamique de massif, notamment au delà des limites administratives communales. En effet, beaucoup de problématiques relevant de la forêt au sens large méritent certainement d'être traitées avec une logique de massif plutôt qu'au cas par cas. Ce projet innovant permet donc à l'ensemble des acteurs concernés par la forêt de venir s'exprimer et d'entendre l'avis d'autres acteurs afin de trouver des solutions globales satisfaisantes pour une majorité des acteurs.

Le PGISH est « dirigé » par un comité de pilotage formé par les catégories d'acteurs représentatifs du massif (propriétaires publics, privés, administrations, asbl locales, offices du tourisme, scientifiques...). La consultation se fait lors de réunions de plate-forme de concertation et de groupes de travail spécifiques qui se réunissent pour aborder des thèmes plus spécifiques (signalétique, accueil du public en période de brame...). La coordination de ce projet est assurée par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW). Les multiples réunions de travail ont permis de réaliser un document stratégique de développement du massif. Un des objectifs futurs sera de traduire ce document stratégique en plan d'aménagement forestier pour l'ensemble des forêts communales du massif et en un programme d'actions.

Dans ce cadre, de nombreuses initiatives et actions innovantes ont été menées : réseau d'aires de vision, journées de massif, projet Life-tourbières, fiches didactiques, accueil au brame, suivi scientifique de la grande faune, base de données des guides-nature, brochures pédagogiques...

##### **Projet Life**

Le projet a pour objectif la conservation à long terme des milieux tourbeux du plateau de Saint-Hubert. Le projet a visé à restaurer de plusieurs habitats tourbeux et humides de l'Annexe I de la Directive Habitats comme les landes humides, les prairies à Molonie sur sols tourbeux, les boulaies tourbeuses, les tourbières de transition, les aulnaies riveraines et les mégaphorbiaies rivulaires. Les propositions de restauration et d'aménagement seront transmises à l'autorité communale dans le courant de l'année 2011.

### **2.11.5. Ce qu'il faut en retenir**

- La forêt communale couvre une superficie de l'ordre de 4.891 ha dont 2.406 ha de peuplements feuillus (50,2 %) et 2.225 ha de peuplements résineux (46,4 %).
- Les essences principalement rencontrées sont l'épicéa (29,6 %), le hêtre (28,3 %) et le chêne (16,8 %).
- Particularités du massif forestier de Saint-Hubert, il comprend une importante forêt domaniale et fait partie des Chasses de la Couronne.
- Bien que les revenus liés à la vente de bois sont assez aléatoires, la forêt est une source de revenu importante pour la commune.
- Le DNF a élaboré un plan d'aménagement pour la forêt de Saint-Hubert qui vise à développer de manière durable les différentes fonctions de la forêt.
- Plusieurs projets sont en cours ou ont été réalisés sur la forêt de Saint-Hubert : le Plan de Gestion Intégré du Massif Forestier de Saint-Hubert (PGISH) et le projet LIFE (restauration de milieux tourbeux).

## **2.12. Les équipements**

---

### **2.12.1. Voies de communication**

#### **Mobilité**

La situation d'accessibilité de Saint-Hubert par rapport aux pôles voisins est la suivante :

- Libramont-Chevigny : 16 kilomètres - 12 minutes.
- Rochefort : 22 kilomètres - 27 minutes.
- Neufchâteau : 25 kilomètres - 21 minutes.
- Marche-en-Famenne : 32 kilomètres - 25 minutes.
- Arlon : 64 kilomètres - 42 minutes.
- Namur : 78 kilomètres - 1 heure 03 minutes.
- Luxembourg : 89 kilomètres - 58 minutes.
- Liège : 98 kilomètres - 1 heure 16 minutes.
- Bruxelles : 137 kilomètres - 1 heure 38 minutes.
- E411 (Libramont) : 19 kilomètres - 14 minutes.
- N4 (Champlon) : 13 kilomètres - 08 minutes.

#### **Réseau routier**

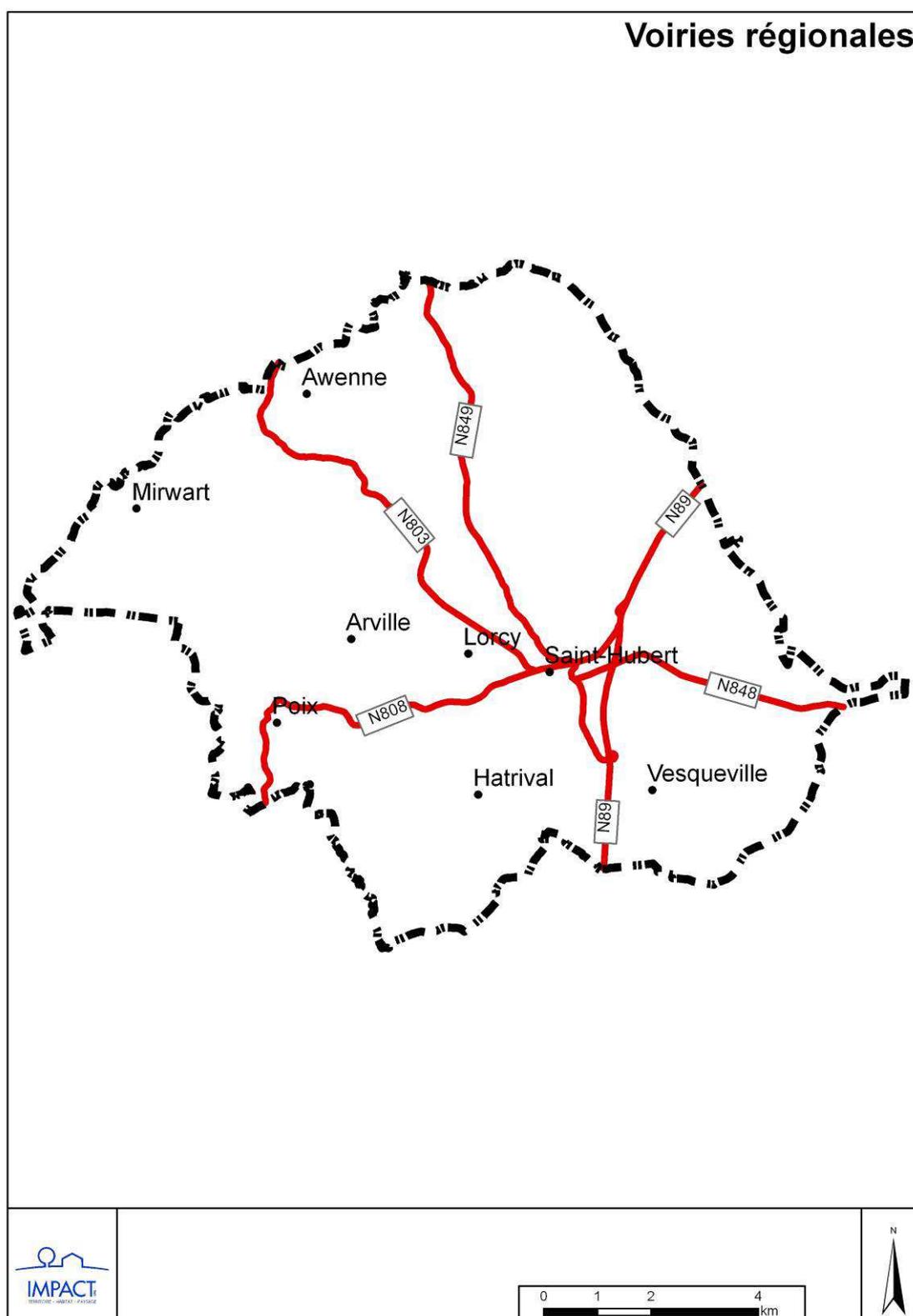
L'axe majeur de communication est la N89 « Sedan (France) - Libramont-Chevigny - La Roche-en-Ardenne » qui traverse la commune dans sa partie Est (au niveau de Saint-Hubert).

Les autres voiries régionales sont les suivantes :

- N803 « Saint-Hubert - Rochefort ».
- N808 « Saint-Hubert - Maissin ».
- N849 « Saint-hubert - Jemelle ».

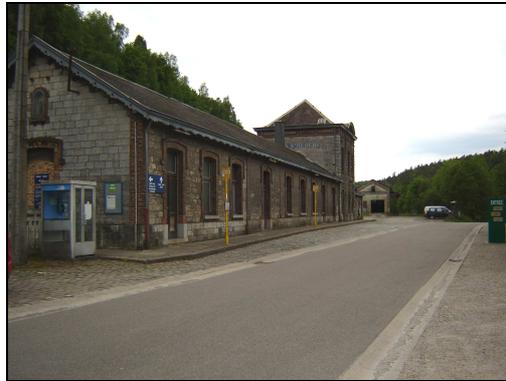
L'ensemble des voiries régionales convergent vers la ville de Saint-Hubert.

L'autoroute E411 « Bruxelles - Luxembourg » est accessible via la N89 en plus ou moins 14 minutes (19 km) au niveau de Libramont-Chevigny. Il en est de même pour la N4 « Bruxelles - Luxembourg » à hauteur de la Barrière de Champlon (13 km et 08 minutes).



## Réseau ferroviaire

La commune de Saint-Hubert est traversée par la ligne de chemin de fer n°162 « Namur - Luxembourg » avec un point d'arrêt à Poix-Saint-Hubert.



Les correspondances vers les pôles voisins sont les suivantes :

- Libramont-Chevigny : 7 correspondances le matin et 6 l'après midi avec un temps de trajet de +/- 12 minutes.
- Arlon : 4 correspondances le matin et 1 l'après midi avec un temps de trajet de +/- 49 minutes.
- Luxembourg : 3 correspondances le matin avec un temps de trajet de +/- 1h17.
- Jemelle : 6 correspondances le matin et 9 l'après-midi avec un temps de trajet de +/- 21 minutes.
- Namur : 6 correspondances le matin et 6 l'après-midi avec un temps de trajet de +/- 1h36.

## Transports en commun

Le tableau suivant synthétise la desserte en transports en commun sur la commune de Saint-Hubert. 12 lignes de bus sillonnent le territoire communal.

Tout d'abord, on constate que l'ensemble des villages sont au moins desservis par une ligne de bus. La majorité des lignes convergent vers Saint-Hubert ou la gare de Poix et permettent de rejoindre les pôles voisins.



Toutefois, il s'agit principalement de lignes à vocation scolaire (7 lignes) où aucun bus ne circule lors des congés scolaires et où la fréquence est très limitée et dépendante des horaires scolaires. De plus, deux autres lignes (60 et 62) ne circulent pas les week-end et jours fériés.

Tableau 1 : Transports en commun.

N°	Dénomination	Villages desservis	Fréquences (départ/jour)	Remarques
Ligne 5	Saint-Hubert – Poix	Saint-Hubert, Lorcy, Arville et Poix	7	
Ligne 5/2	Saint-Hubert – Nassogne – Saint-Hubert	Awenne, Arville, Lorcy et Saint-Hubert	1	Ne circule pas pendant les congés scolaires
Ligne 5/3	Bertrix – Paliseul – Saint-Hubert	Hatrival et Saint-Hubert	1	Ne circule pas pendant les congés scolaires
Ligne 5/4	Hamayde – Transinne – Saint-Hubert	Poix et Saint-Hubert	1	Ne circule pas pendant les congés scolaires
Ligne 5/5	Maissin – Libin – Saint-Hubert	Poix et Saint-Hubert	1	Ne circule pas pendant les congés scolaires
Ligne 6	Paliseul – Poix	Poix	2	
Ligne 51	Amberloup – Sainte-Ode – Saint-Hubert – Libramont	Vesqueville, Hatrival et Saint-Hubert	6	Ne circule pas pendant les congés scolaires
Ligne 53/1	Saint-Hubert – Tillet – Amberloup	Saint-Hubert	1	Ne circule pas pendant les congés scolaires
Ligne 53/2	Saint-Hubert – Champlon – Saint-Hubert	Saint-Hubert	3	Ne circule pas pendant les congés scolaires
Ligne 60	Saint-Hubert – Neufchâteau – Martelange	Saint-Hubert et Vesqueville	3	Ne circule pas les we et jours fériés
Ligne 62	Rochefort – Tellin – Grupont – Mirwart	Mirwart et Awenne	1	Ne circule pas les we et jours fériés
Ligne 162b	Libramont – Jemelle	Hatrival, Saint-Hubert, Arville, Mirwart et Awenne	12	

### Initiatives en faveur de la mobilité

Plusieurs initiatives locales permettent d'améliorer la mobilité et de répondre aux besoins des habitants complémentairement au réseau du TEC :

- **CSD Transports Bénévoles.** Transports avec chauffeurs bénévoles.
- **Locomobile Libin, Saint-Hubert, Tellin et Wellin.** Taxi social pour PMR et/ou personnes valides.
- **Mini-bus de Defits.** Service de transport gratuit pour des stagiaires en formation
- **Service de transports de Alteo.** Transports avec chauffeurs bénévoles
- **Transport Saupont.** Service Transport du CPAS de Saint-Hubert pour les travailleurs du Saupont à Bertrix.
- **ASBL Union Francophone des Handicapés.** Transport de personnes valides et non valides PMR.
- **SOS Medical Meuse ASBL.** Transport PMR pour raisons médicales.
- **Croix-Rouge.** Service de transport sanitaire.
- **L'Âge d'Or.** Transport PMR.
- **La Métamorphose.** Transport PMR.
- **Fondation contre le cancer.** Transports médicaux pour les personnes valides atteintes du cancer.
- **Luxcovoiturage.** Service de co-voiturage.

### Déplacements lents

De manière générale, les déplacements lents ne sont pas favorisés. En effet, au niveau du centre-ville, des trottoirs existent mais présentent à certains endroits diverses problématiques (étroitesse, bordure...). Au niveau des villages, les équipements sont très limités. De même, il n'existe aucune liaison lente entre les villages et vers Saint-Hubert.

Au niveau des loisirs, l'offre est plus importante avec de nombreuses promenades balisées à travers le massif forestier principalement.



### **2.12.2. Egouttage**

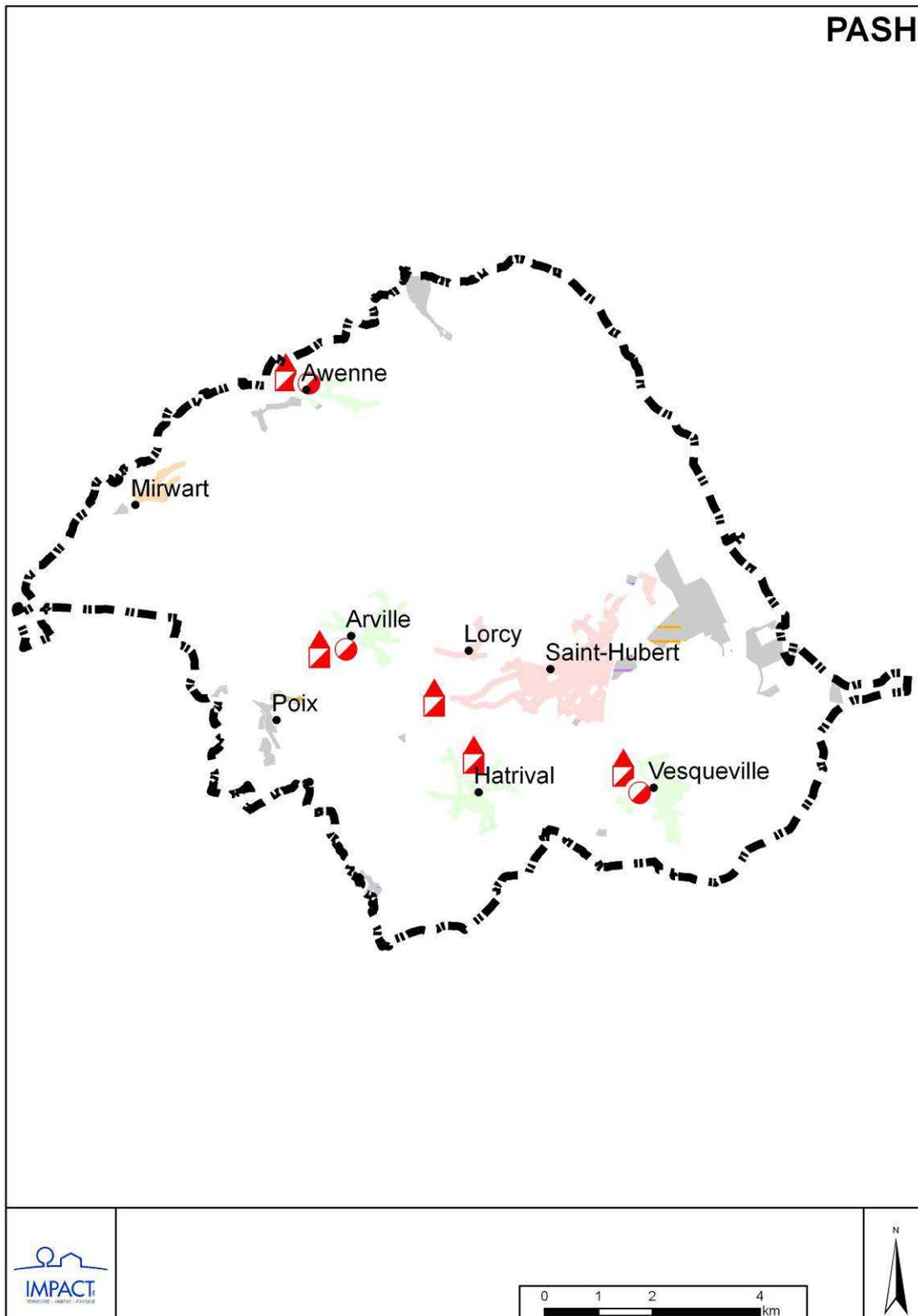
La commune de Saint-Hubert fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse (02 décembre 2005). Seule une petite partie du territoire (extrémité Est) est repris au niveau du PASH de l'Ourthe.

De manière générale, Saint-Hubert et les différents villages sont situés en zone d'assainissement collectif. Seul le village de Poix est repris en assainissement autonome tandis que Mirwart est classé en zone d'assainissement transitoire (type d'assainissement encore à déterminer).

En zone d'assainissement autonome, toute nouvelle habitation doit être équipée d'un système d'épuration individuelle. Toutefois, plusieurs particuliers peuvent se regrouper et traiter leurs eaux usées dans un même système d'épuration individuelle. De la même manière, les communes peuvent se substituer à des particuliers et assurer un assainissement groupé à un ensemble d'habitations auquel s'applique le régime d'assainissement autonome.

Actuellement, aucune station d'épuration collective n'est effective sur le territoire communal. Toutefois, 5 stations d'épuration sont prévues :

- Saint-Hubert : 6.000 EH.
- Arville : 900 EH.
- Vesqueville : 600 EH.
- Awenne : 400 EH.
- Hatrival : 400 EH.



### **2.12.3. Distribution d'eau**

Le réseau de distribution d'eau est actuellement géré par la commune. 13 captages d'eau à destination publique sont recensés sur la commune. Une zone de protection a été arrêtée (21/04/2008) autour du captage de Mirwart.

### **2.12.4. Distribution d'électricité, de gaz et de télédistribution**

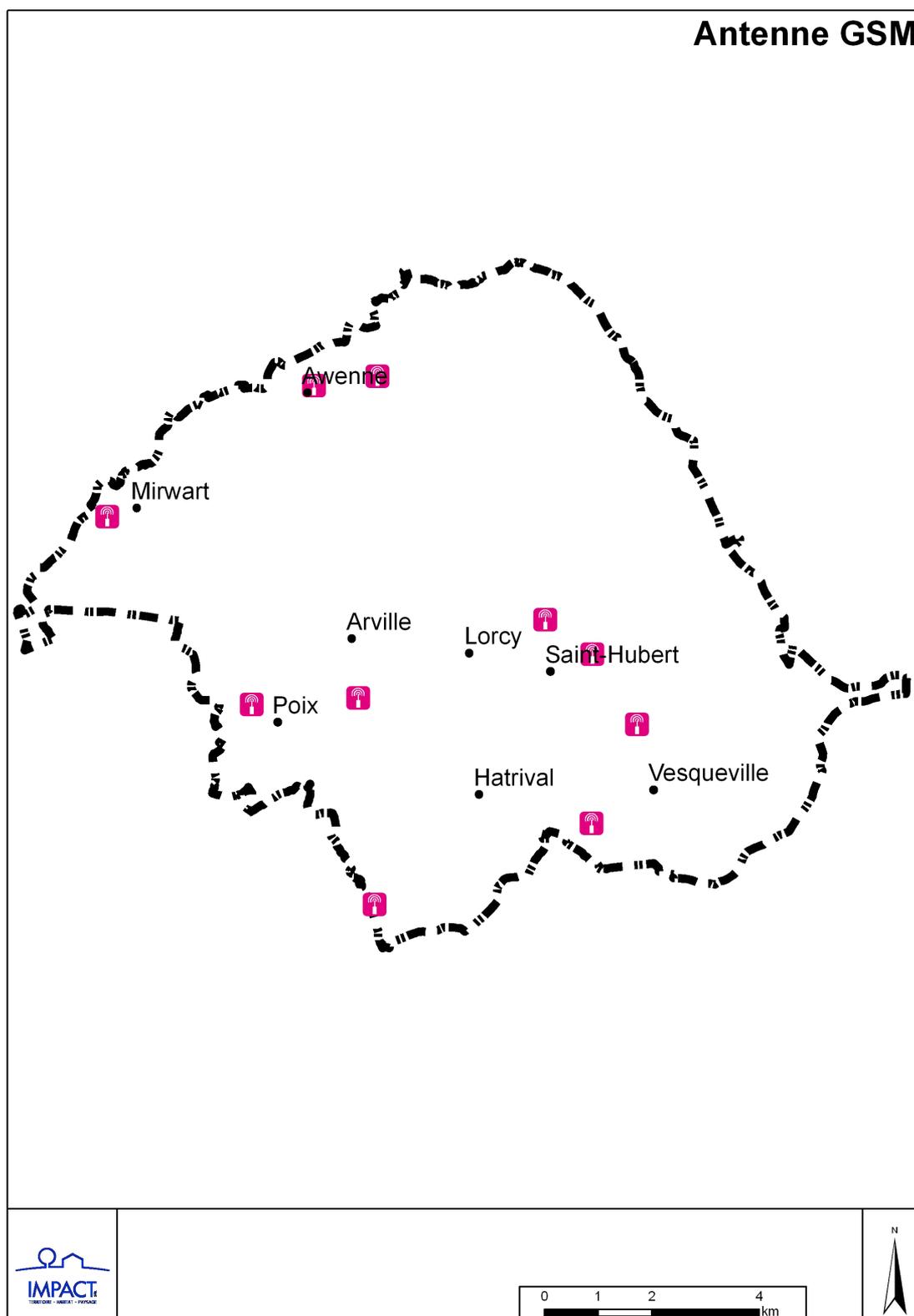
La distribution de l'électricité est gérée aujourd'hui par ORES qui a succédé à l'intercommunale Interlux.

Il y a peu de temps, la télédistribution était gérée par l'intercommunale Telelux mais cette dernière vient d'être récemment acquise par la société VOO.

Notons également que la commune de Saint-Hubert n'est pas desservie par le gaz naturel.

### **2.12.5. Télécommunication**

De manière générale, la couverture du territoire communal par les différents réseaux de télécommunication (téléphonie, GSM, ADSL...) est assez bonne. Au total, 10 antennes GSM sont situées sur le territoire communal.



### **2.12.6. Programme triennal**

Le programme triennal 2007-2009 a permis la réalisation des travaux suivants :

#### 2007

- Aménagement de la rue du Mont (phase 2) - 1.069.345,60 € TVAC.
- Entretien de voirie - 554.318.24 € TVAC.

#### 2008

- Entretien de voirie - 300.049,75 € TVAC.
- Abords de l'église Saint-Gilles - 117.370,00 € TVAC.

#### 2009

- Aménagement de la Potasserie à destination des associations - 320.650,00 € TVAC.

### **2.12.7. Propriétés communales**

L'ensemble des biens communaux sont reportés sur une carte annexée au PCDR.

### **2.12.8. Ce qu'il faut en retenir**

- L'axe majeur de communication routière est la N89 « Sedan (France) - Libramont-Chevigny - La Roche-en-Ardenne », cette dernière facilitant l'accès à l'autoroute E411 « Bruxelles - Luxembourg » (20 km) et à la N4 « Bruxelles - Luxembourg » (13 km). Bien que située à proximité relative, la commune de Saint-Hubert ne possède aucun accès direct aux axes routiers majeurs (E411 et N4).
- La commune est traversée par la ligne de chemin de fer 162 « Namur - Luxembourg » avec la présence d'un arrêt à Poix-Saint-Hubert.
- 12 lignes de bus TEC sillonnent la commune et desservent principalement le centre de Saint-Hubert et la gare de Poix. Chaque village de l'entité est également desservi par au moins une ligne de bus. Toutefois, la majorité des lignes ont une vocation scolaire, ce qui réduit fortement les fréquences et les possibilités d'utilisation.
- De nombreuses initiatives locales en faveur de la mobilité ont été lancées : Locomobile, Luxcovoiturage, DEFITS...
- Les aménagements relatifs aux déplacements lents sur le centre-ville, sur les villages ou entre ceux-ci sont inexistantes ou mal adaptés. Au niveau touristique, de nombreuses promenades balisées sillonnent les massifs forestiers.
- La commune de Saint-Hubert fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse. La majorité du territoire est repris en zone d'assainissement collectif mais quelques portions du territoire sont toutefois soumises au régime d'assainissement autonome ou en assainissement transitoire pour le village de Mirwart.
- Actuellement, aucune station d'épuration n'est effective sur la commune mais cinq stations sont prévues au PASH (Saint-Hubert, Arville, Vesqueville, Awenne et Hatrival).
- Les différents réseaux de distribution (eau, électricité, téléphonie, Internet...) sont bien développés sur la commune.

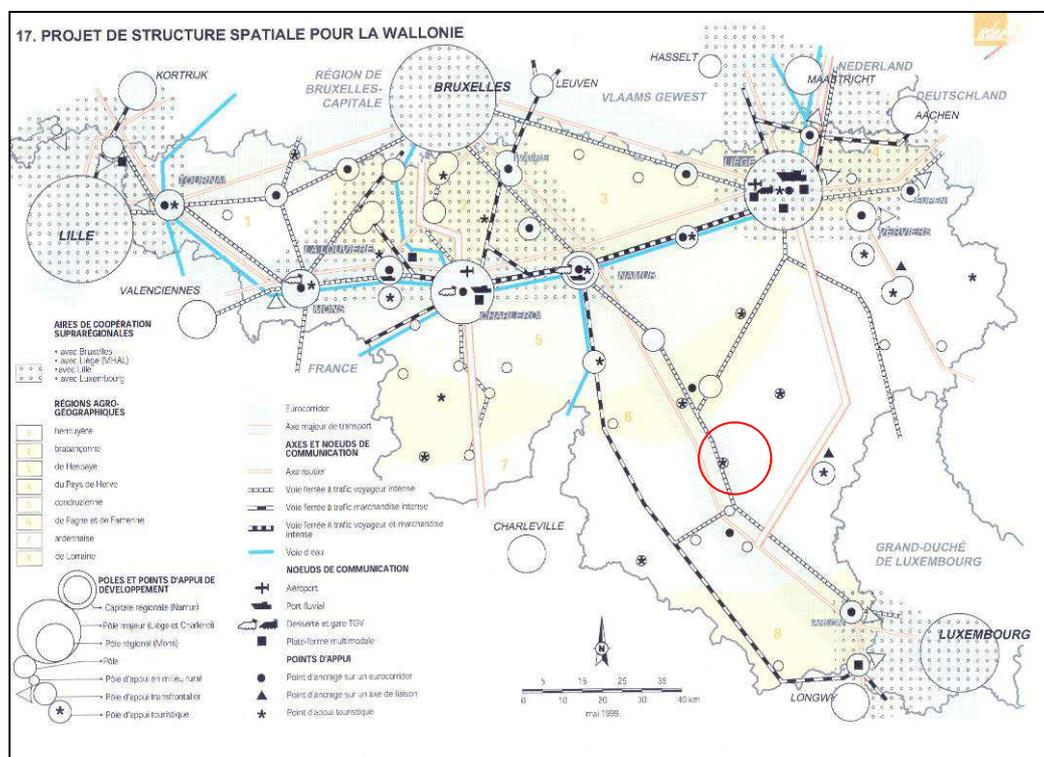
## 2.13. L'aménagement du territoire

**Note préalable :** La commune de Saint-Hubert ne possède pas à l'heure actuelle de schéma de structure communal ni de règlement communal d'urbanisme. De même, il n'y a pas de commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).

### 2.13.1. Schéma de Développement de l'Espace Régional

Le projet de structure spatiale défini dans le cadre du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a inscrit Saint-Hubert comme pôle d'appui touristique. Un certain nombre de pôles ont manifestement un rôle à jouer sur le plan touristique en raison de leurs caractéristiques propres sur le plan culturel et patrimonial et de leur situation au sein d'une zone touristique. Il s'agit dans ce cas de valoriser cet atout par des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes, tout en se souciant des attentes et des besoins des habitants.

Saint-Hubert est également situé dans l'aire d'influence de l'eurcorridor « Bruxelles - Luxembourg » (matérialisé par l'autoroute E411 et la ligne de chemin de fer SNCB). Un eurocorridor relie des aires métropolitaines et représente une zone caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international, pouvant servir d'appui à des dynamiques de développement sur le plan local. Il offre la possibilité de développer en des endroits bien précis, selon les caractéristiques et les potentialités locales, des activités diverses de type industriel, de services, de formation, de tourisme, de valorisation des productions locales...



## 2.13.2. Plan de secteur

La commune de Saint-Hubert est reprise au plan de secteur Bertrix-Libramont-Neufchâteau (arrêté du 05 décembre 1984). Notons de suite que les zones non urbanisables représentent 91,1 % du territoire communal.

Tableau 1 : Répartition des affectations du plan de secteur.

<b>Affectation</b>	<b>Superficie</b>	<b>%</b>
Zone d'habitat (à caractère rural)	554	4,9
Zone de services publics et d'équipements communautaires	232	2,1
Zone de loisirs	33	0,3
Zone d'activité économique mixte	25	0,2
Zone d'extraction	25	0,2
<i>Zones urbanisables</i>	<i>869</i>	<i>7,7</i>
Zone d'aménagement communal concerté	129	1,2
Zone agricole	2349	20,9
Zone forestière	7583	67,6
Zone d'espaces verts	170	1,5
Zone naturelle	68	0,6
Zone de parc	19	0,2
Plan d'eau (indicatif)	29	0,3
<i>Zones non urbanisables</i>	<i>10218</i>	<i>91,1</i>

### Zone d'habitat

La ville de Saint-Hubert est inscrite en zone d'habitat. La fonction première de ce type de zone est l'habitat mais également les activités d'artisanat, les établissements socioculturels, les services publics et d'équipements communautaires... Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.

### Zone d'habitat à caractère rural

Les villages et hameaux de l'entité sont repris en zone d'habitat à caractère rural. Outre l'habitat, cette zone peut également recevoir des exploitations agricoles, des activités artisanales, des équipements communautaires... De manière générale, la zone d'habitat à caractère rural est concentrée autour du noyau ancien mais s'effiloche le long des voies d'accès (voir description des villages).

### **Zone de services publics et d'équipements communautaires**

Le territoire communal compte plusieurs zones de services publics et d'équipements communautaires. Ces zones se concentrent principalement sur le centre-ville (écoles et complexe abbatial) mais aussi à proximité de celui-ci (aérodrome et centre de détention).

Le Fourneau Saint-Michel est également repris en zone de services publics et d'équipements communautaires. Plusieurs cimetières figurent également dans ce type de zone (Awenne, Arville et Hatrival). Sur Mirwart, deux zones sont présentes (Domaine provincial et château). Enfin, deux zones sont situées au Sud de Vesqueville le long de la N89 et au Nord d'Hatrival.

### **Zone de loisirs**

Seulement deux zones de loisirs sont recensées. Elles sont toutes les deux occupées par un camping. Il s'agit des zones de Saint-Hubert et de Poix.

### **Zone d'activité économique mixte**

D'une superficie de +/- 12 ha, le parc d'activités économique de Saint-Hubert est situé le long de la N89. Il comprend différentes entreprises (Cofabois, Entreprise générale A. Roiseux et Sitelux) et est géré par l'intercommunale Idélux. Un projet d'extension est actuellement mené par Idélux.

D'autres zones sont également présentes mais de moindre importance. Deux zones sur Saint-Hubert correspondent à des entreprises existantes. Sur Poix, deux zones témoignent de l'activité industrielle passée et comprennent des entreprises locales. Il en est de même pour la zone située au Pont de Libin.

### **Zone d'extraction**

Plusieurs zones d'extraction sont recensées sur le territoire communal mais aucune ne fait l'objet d'une exploitation actuellement.

### **Zone d'aménagement communal concerté**

Seize zones d'aménagement communal concerté (ZACC) sont présentes sur le territoire communal de Saint-Hubert. Ces zones sont en fait sans affectation et constituent des réserves foncières que la commune pourra éventuellement mettre en œuvre. Pour urbaniser ce type de zone (créer une zone d'habitat, une zone d'activité économique...), il faut réaliser un rapport urbanistique et environnemental qui doit démontrer les besoins en terrains urbanisables, déterminer les options d'aménagement et proposer des recommandations environnementales.

Le centre de Saint-Hubert compte huit ZACC. Trois zones sont situées sur le village de Vesqueville, deux sur le village d'Arville, 1 sur les village d'Hatrival, de Mirwart et de Poix.

### **Zones non urbanisables**

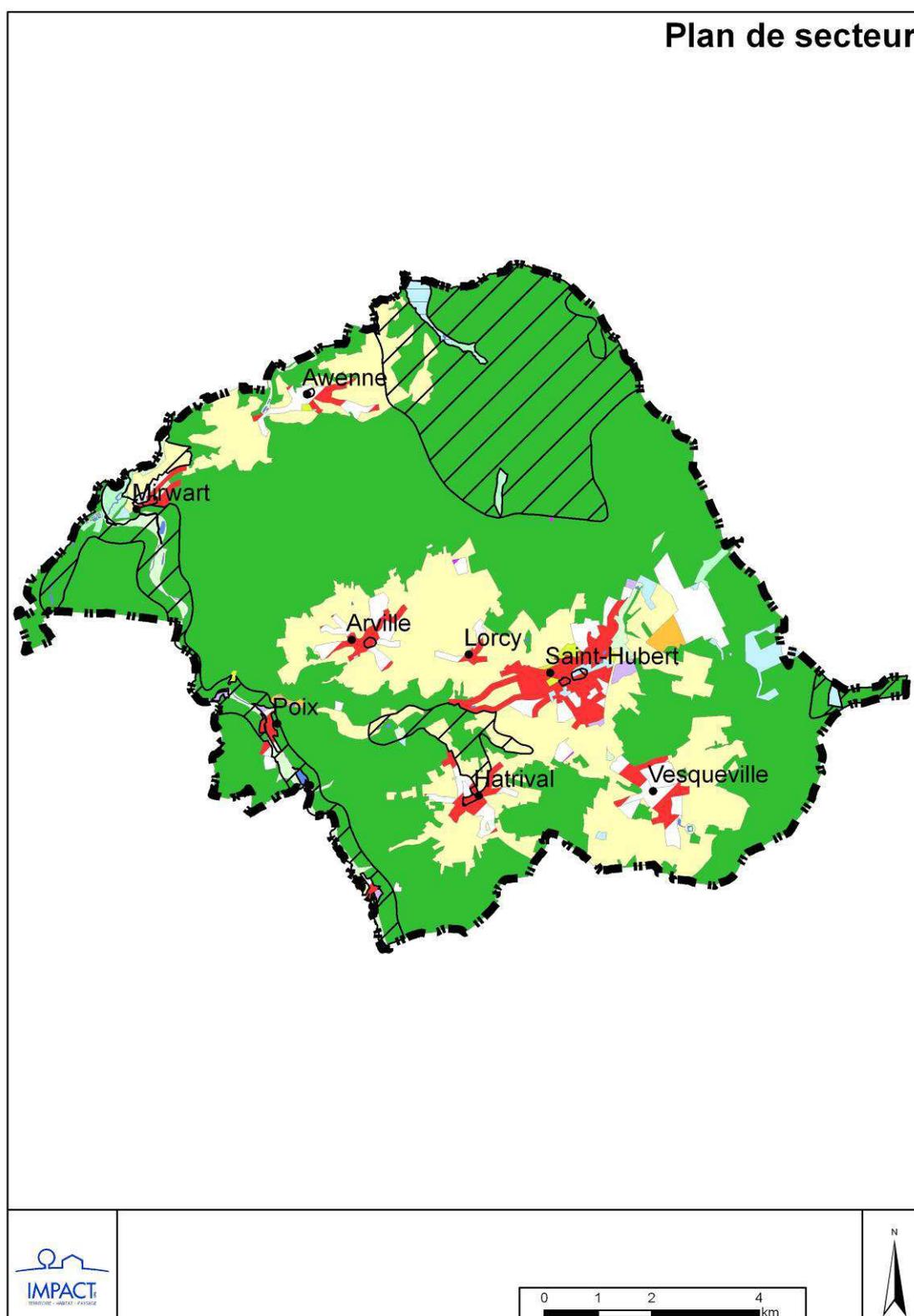
Au plan de secteur, la zone forestière occupe plus des deux tiers du territoire communal (plus de 67 %) et devance largement la zone agricole (+/- 20 %). On recense également quelques zones d'espaces verts, de parc et naturelles.

### **Périmètres**

Le centre-ville de Saint-Hubert (au niveau du complexe abbatial) ainsi que les cœurs des villages d'Awenne, Arville, Hatrival et Mirwart sont repris comme périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique confirmant ainsi une certaine valeur urbanistique et architecturale de ces villages.

De même, une superficie importante est soulignée comme périmètre d'intérêt paysager. Ces éléments se concentrent principalement sur la vallée du Val de Poix depuis Hatrival et vers Mirwart ainsi que la forêt de Mirwart.

Notons enfin que le plan de secteur a déterminé un périmètre de réservation au niveau du Fourneau Saint-Michel.

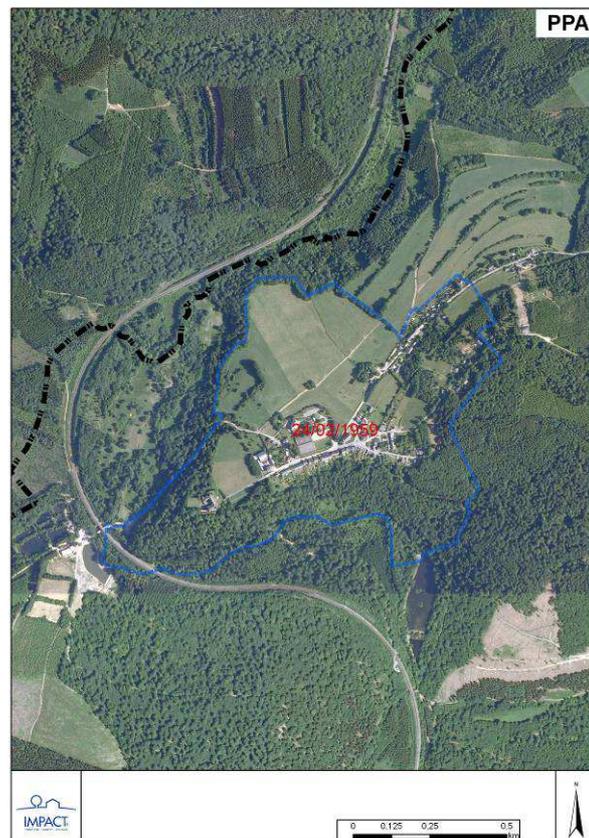
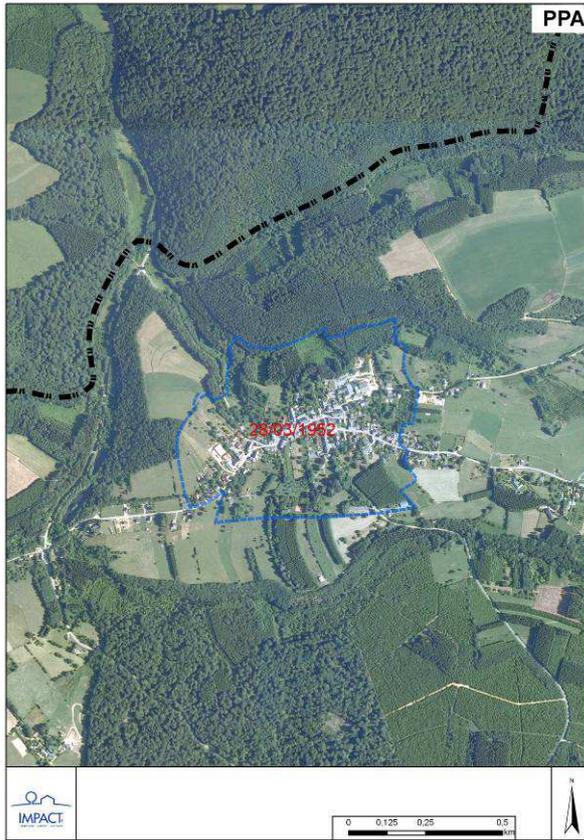


### 2.13.3. Plan Communal d'Aménagement

Plusieurs anciens plans particuliers d'aménagement (PPA) sont existants sur la commune de Saint-Hubert :

- Saint-Hubert - 05/12/1950 - Révision partielle du 02/08/1971.
- Saint-Hubert - Place de l'Abbaye - 03/10/1951.
- Saint-Hubert - 04/12/1951.
- Awenne - 28/03/1952.
- Mirwart - 24/02/1959.





#### **2.13.4. Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural**

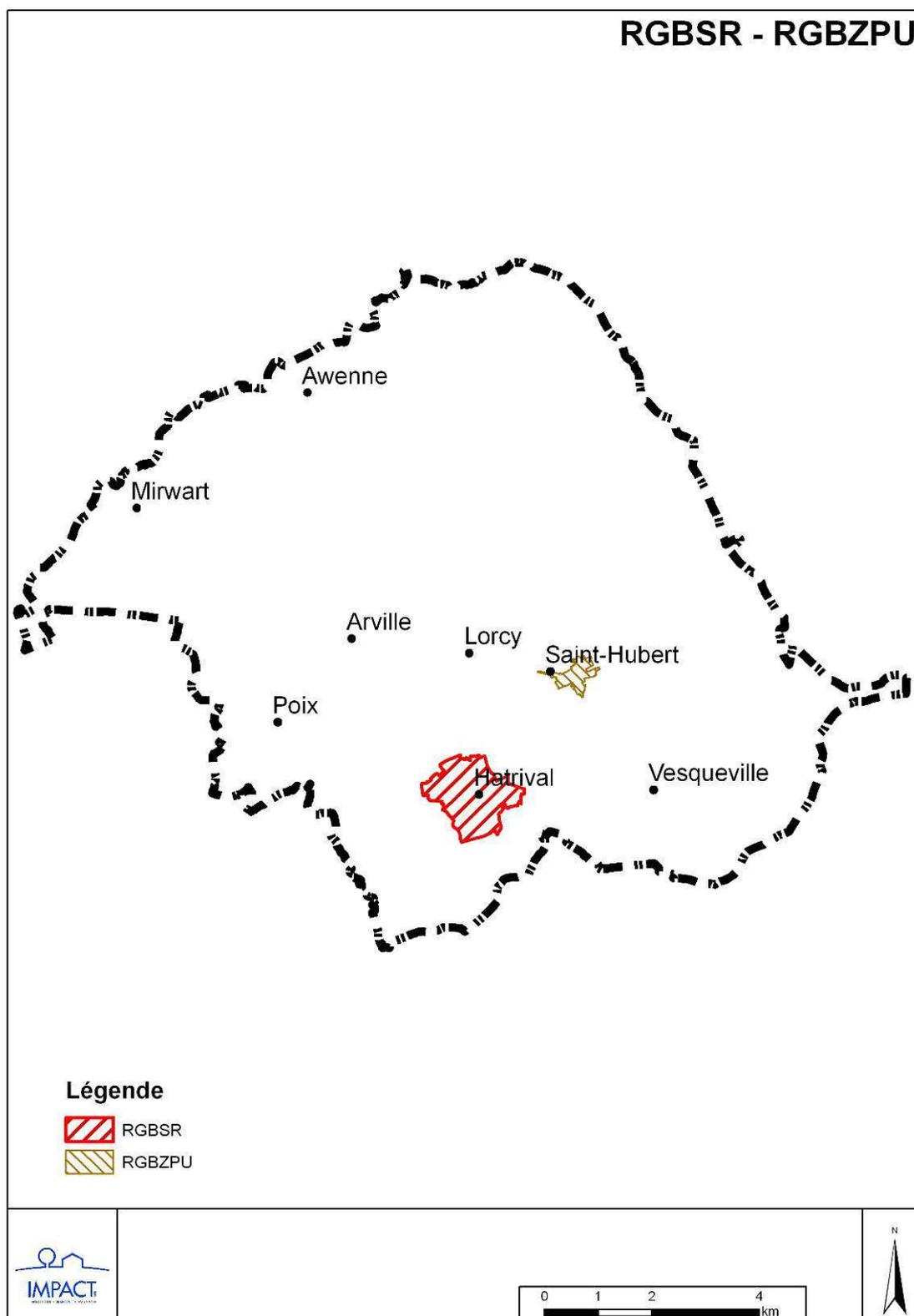
Les villages d'Awenne, Hatrival et Mirwart sont soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) par un arrêté du 20/12/2006 pour Hatrival et du 14/01/2010 pour Awenne et Mirwart.

L'objectif du RGBSR est double. D'une part, il fixe une ligne de conduite pour la protection des bâtiments anciens. D'autre part, il veille à la maîtrise des ensembles bâtis. Au-delà d'une protection rapprochée des sites ruraux anciens, le RGBSR participe donc à une approche plus globale en veillant à l'intégration des nouvelles bâtisses par le biais de règles liées à l'implantation, au volume et aux matériaux.

#### **2.13.5. Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme**

Le centre ancien de Saint-Hubert est soumis au Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme (RG/ZPU).

Ce règlement régional d'urbanisme vise à définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades avec la zone à sauvegarder (hauteur, largeur, matériaux, pignon...), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux...), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux...



### **2.13.6. Rénovation urbaine**

La commune de Saint-Hubert a mené une opération de rénovation urbaine. Celle-ci a été reconnue par arrêté ministériel en date du 13/04/1999.

Dans le cadre de cette opération, des options d'aménagement ont été définies :

- Redynamiser la démographie.
  - Mener une politique foncière avec le partenariat mi-public, mi-privé ou public à 100 %, mener un programme de rénovations et de constructions d'habitation dans le centre-ville.
  - Rénover des îlots pour y créer un logement « confortable » tant en lui-même que par la mise à sa disposition d'un environnement de qualité.
- Réorganiser la mobilité et le stationnement.
  - Penser une recomposition spatiale générale et une hiérarchie des réseaux.
  - Restructurer les zones de vitesses.
  - Engager une requalification globale des voiries et des espaces publics.
  - Mettre sur pied une gestion cohérente et durable du stationnement automobile.
  - Développer un réseau pour piétons et cyclistes.
  - Réorganiser et optimiser le réseau des TEC.
- Améliorer la vie quotidienne des habitants et des utilisateurs de la ville.
  - Développer les potentialités culturelles du Palais Abbatial et les potentialités sportives du parc récréatif.
  - Créer un lieu d'exposition en plein air avec abris possible.
  - Améliorer la qualité visuelle des fronts bâtis (commerciaux ou pas) et plus particulièrement de ceux perçus depuis le contournement et en direction du Palais Abbatial.
  - Recomposer les espaces rues, places, intérieurs d'îlots à vocation de convivialité et de proximité.
  - Prévoir à l'échelle de la ville la reverdisation complète des axes structurants.
  - Créer des espaces verts à vocation résidentielle ou ouverts à tous à proximité des lieux de résidence ou des lieux de vie urbains.
- Réorganiser spatialement et redynamiser l'activité économique.
  - Accueillir des commerces de qualité et/ou thématiques « Chasse et Nature » entre autres en un lieu permettant le développement d'implantations moyennes et susceptibles de séduire une clientèle internationale.
  - Promouvoir au centre-ville des commerces dynamiques et ouverts le temps de midi et le dimanche, complémentaire de ce fait des commerces de masse présents ailleurs dans les communes proches.
  - Créer une liaison entre le zoning et la 2x2 bandes pour en faciliter l'accès.
  - Définir un schéma-directeur pour l'ensemble du zoning.
  - Orienter en centre-ville les implantations à vocation urbaine ou de services et les autres types d'activité vers le zoning.

- Mettre sur pied une politique d'accueil et d'animation de la jeunesse.
  - Proposer des endroits pour les jeunes enfants, dans le centre en intérieur d'îlots par exemple.
  - Réserver une partie d'un bâtiment public pour les adolescents, dans le centre et les responsabiliser.
  - Proposer pour les adolescents des endroits d'activités extérieures différents de ceux des jeunes enfants.
  - Aménager de manière didactique et ludique le Parc et ses accès.
- Rénover le patrimoine privé et public, outil de promotion d'une image de marque.
  - Intégrer pour toute opération liée à l'urbanisme le prescrit du centre ancien protégé.
  - Définir clairement les quatre repères du cœur de ville (ensemble majeur - hospice des pèlerins - Saint-Gilles - Hôtel de Ville et Redouté).
  - Oser faire du moderne bien intégré au sein des quartiers anciens.
  - Arrêter un projet global de mise en valeur et de rénovation considérant le patrimoine comme un vecteur économique.
  - Rechercher des incitants pour « embellir » tout l'habitat urbain.
- Mettre sur pied une politique cohérente de promotion touristique...
  - Créer une signalétique discrète et utilitaire pour tous.
  - Créer des parkings en périphérie du centre urbain.
  - Valoriser tout l'ensemble abbatial-basilique avec des guides trilingues, des parcours, le tout s'appuyant sur le développement d'une animation dynamique.
  - Promouvoir le tourisme chez l'habitant par la réaffectation des parties du bâtiment non occupées et avec l'aide d'incitants.
  - Améliorer dans un premier temps, et accroître dans un second l'hébergement touristique dans le centre-ville.
  - Positionner des aubettes pouvant distribuer automatiquement tout document informatif de la Ville et ses alentours.
- ... en profitant des attractions alentours et en faisant de la ville le lieu de convergence de celles-ci.
  - Réserver un lieu central au Palais Abbatial pour expliquer le positionnement de chaque satellite et sa spécificité.
- Compléter l'offre de service à la population et aux utilisateurs de la ville.
  - Développer au fur et à mesure de la rénovation de la ville et de l'attrait qu'elle suscitera de nouveaux itinéraires et horaires TEC.
  - Disposer d'édicules publics (toilettes, téléphone, plan...) architecturalement en rapport avec leur environnement dans les lieux d'accueil et de vie de la ville.
  - Aménager des aires de repos avec bancs, poubelles dans le centre-ville.
  - Prévoir un dispositif pour l'implantation culturelle, dans deux points à grand passage avec un plan de Saint-Hubert.
  - Assurer des abords d'école sécurisés.
  - Trouver un lieu pour une crèche.
  - Trouver un lieu pour l'ensemble bibliothèque-salle de lecture.
  - Créer au Palais Abbatial un centre culturel local et rendre vie aux espaces publics attenants.
  - Créer une zone de logements à loyer modéré.
  - Au sein de la nouvelle aile du CPAS, réserver 2 à 3 appartements « sans abris ».

- Encourager le renouvellement de la politique événementielle.
  - Utiliser la Commission de Rénovation de Quartiers comme agent rassembleur et initiateur d'un thème annuel.
  - Bien cibler toute rénovation physique de l'espace public en tenant compte des événements soutenus et animés par l'un ou l'autre quartier.

Par rapport à la stratégie développée ci-avant, l'opération de rénovation urbaine proposer les travaux et projets suivants :

- Projets à court terme (1999-2008).
  - Places du Fays et de la Gendarmerie. Projet réalisé.
  - Ancienne poste. Projet réalisé et mené par un promoteur privé.
  - Place de l'Abbaye. Projet en cours de réalisation.
- Projets à moyen terme (2009-2018).
  - Intérieur d'îlots Verly-Saint-Gilles.
  - Place du Marché, rue de la Fontaine et place de la Libération.
  - Ancien hôpital des pèlerins.
  - Jardin Redouté au Fays.
  - Ancienne Roseraie.
  - Intérieur d'îlot Basilique-Herman.
- Projets à long terme. Pour mémoire.



### **2.13.7. Ce qu'il faut en retenir**

- Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a inscrit Saint-Hubert comme pôle d'appui touristique. La commune se situe également dans l'aire d'influence de l'eurocorridor « Bruxelles - Luxembourg ».
- Le plan de secteur permet de disposer de disponibilités foncières encore relativement importantes en zone d'habitat (à caractère rural) complétées par la superficie importante affectée en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dont plusieurs extrêmement bien situées par rapport au centre-ville.
- Les disponibilités foncières en zone de loisirs et en zone d'activités économiques sont peu nombreuses. Toutefois, pour ces dernières, un projet d'extension du zoning de Saint-Hubert est en cours d'étude par Idélux.
- Le plan de secteur a inscrit plusieurs périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique ainsi que des périmètres d'intérêt paysager, soulignant la qualité des paysages bâtis et non bâtis.
- Plusieurs anciens PPA couvrent une partie du territoire communal, notamment le centre de Saint-Hubert.
- Les villages d'Awenne, d'Hatrival et de Mirwart sont soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR). Le centre de Saint-Hubert est quant à lui soumis au Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme.
- Une opération de rénovation urbaine a été initiée et reconnue par le Gouvernement Wallon en 1999.

## 2.14. Les équipements

---

### 2.14.1. Enseignement

Au niveau de l'enseignement fondamental et primaire, cinq implantations scolaires communales sont présentes sur le territoire :

- Ecole d'Arville (immersion linguistique en néerlandais).
- Ecole d'Awenne.
- Ecole d'Hatrival.
- Ecole de Poix.
- Ecole de Vesqueville.



Le réseau communal est complété par deux écoles libres situées à Saint-Hubert (Institut Notre-Dame et Institut Saint-Joseph).

Notons par ailleurs que la commune de Saint-Hubert a mis en place un accueil extrascolaire.

La commune de Saint-Hubert compte également deux écoles secondaires : l'Institut Notre Dame à Saint-hubert et l'Institut Saint-Joseph à Saint-Hubert également.

Le Centre de Dépaysement et de Plein Air (CDPA) de la Communauté française de Saint-Hubert accueille depuis plus de quarante ans les groupes scolaires et leurs enseignants. Le centre est ouvert à tous les élèves de l'enseignement fondamental de la Communauté française, de septembre à juin, en dehors des congés scolaires. Une capacité d'hébergement de 110 lits permet de recevoir plusieurs classes ou écoles différentes.

## **2.14.2. Infrastructures communautaires**

Plusieurs salles sont mises à disposition des habitants et des associations, qu'elles soient publiques ou privées :

### Saint-Hubert

- Salle communale des fêtes – Rue Général Deschesne.
- Hall sportif – Rue du Parc.
- Salle à l'étage de la piscine communale – Rue du Parc.
- La Bulle – Rue du Parc.
- Buvette du football – Rue des Prés.
- Salles diverses de l'Institut Saint-Joseph, de l'Institut Notre-Dame et de l'Athénée Royal.

### Arville

- Salle Planchard de l'école d'Arville – Rue de Wacomont.
- Cercle Saint-Paul – Rue du Rivage.

### Awenne

- Salle – Rue du Souvenir.

### Hatrival

- Salle Saint-Joseph – Rue de l'Eglise.

### Lorcy

- Salle communale.

### Mirwart

- Salle communale – Place communale.
- Bâtiments de la Province – Rue du Château.

### Vesqueville

- Salle Notre-Dame – Rue de Lavacherie.

### **2.14.3. Autre services**

#### **Energie**

Le CPAS de Sainte-Ode en collaboration avec les CPAS de Saint-Hubert, Tenneville et Bertogne ont mis sur pied un nouveau service à destination des habitants : le tuteur en énergie. En fonction des situations relevées, le tuteur en énergie va encourager la population à penser aux économies d'énergie et aidera à trouver des solutions pour réduire les dépenses énergétiques. Toute personne qui en fait la demande peut recevoir un conseil. Un diagnostic permettra de repérer les points faibles au niveau comportemental et structurel afin de trouver des solutions rapides et efficaces, le but étant de réduire les coûts énergétiques et de proposer des interventions structurelles durables au sein des ménages. Une permanence a lieu dans chaque CPAS (lundi matin à Saint-Hubert).

#### **Aide sociale**

Le service social du CPAS possède différents domaines d'intervention :

- Aide Sociale.
- Médiation de dettes.
- Aide au logement.
- Repas à domicile.
- Permanence juridique.
- Garderie.
- Maisons de repos.

#### **Emploi**

L'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) permet à la population, aux autorités locales, aux établissements scolaires... de bénéficier de services rendus par des personnes inscrites à l'ALE (chômeurs complets indemnisés comptant au moins 2 ans de chômage, chômeurs de 45 ans ou plus qui comptent au moins 6 mois de chômage, personnes bénéficiant du revenu d'insertion professionnelle ou de l'aide sociale). En contrepartie, le travailleur ALE reçoit une rémunération supplémentaire à son allocation de chômage.

DEFITS « développement, encadrement, formation, intégration par le travail et service insertion sociale », a pour objet de favoriser l'insertion sociale, professionnelle ou socio-professionnelle de personnes sans emploi et de situer son action dans une perspective de développement régional intégré. Son objectif est d'aider la personne à acquérir ou à renforcer des comportements et des compétences sociales et/ou professionnelles lui permettant de mieux se situer dans son environnement (projet de vie) et/ou d'augmenter ses chances d'accéder à l'emploi (projet professionnel).

## Enfance

L'ONE est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant. Des permanences de l'ONE sont organisées sur la commune.

Baby service est un service de gardiennes encadrées qui assurent la garde et l'éducation des enfants de 0 à 3 ans.

Accueil assistance propose un service de garde d'enfants malades à domicile et de veille en milieu hospitalier.

## Aînés

Le Home Herman est un des services gérés par le CPAS de Saint-Hubert. La maison de repos, située sur les hauteurs de Saint-Hubert, elle accueille des personnes autonomes et semi dépendantes. L'établissement est agréé par le Ministère de la Région Wallonne et est conventionné avec l'INAMI.

## Soins de santé

Au niveau des soins de santé, on peut citer la présence des services suivants :

- Centre psycho-medico-social libre à Saint-Hubert.
- Croix-Rouge de Belgique à Saint-Hubert.
- Service de santé mentale du Nord et du centre Luxembourg.
- Fédération Mutualités Socialistes de Luxembourg.
- Mutualité Chrétienne (Province de Luxembourg).

L'hôpital le plus proche est le Centre Hospitalier de l'Ardenne (CHA) de Libramont.

## La Poste

Un bureau de poste est situé à Saint-Hubert.

## Police

La commune de Saint-Hubert fait partie de la zone de police « Semois et Lesse » (avec les communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Tellin et Wellin).

Le bureau de Police de proximité est situé à Saint-Hubert.

### **Service incendie**

Saint-Hubert dispose de son propre Service Régional d'Incendie dont l'arsenal est situé à Saint-Hubert.

### **Gestion des déchets**

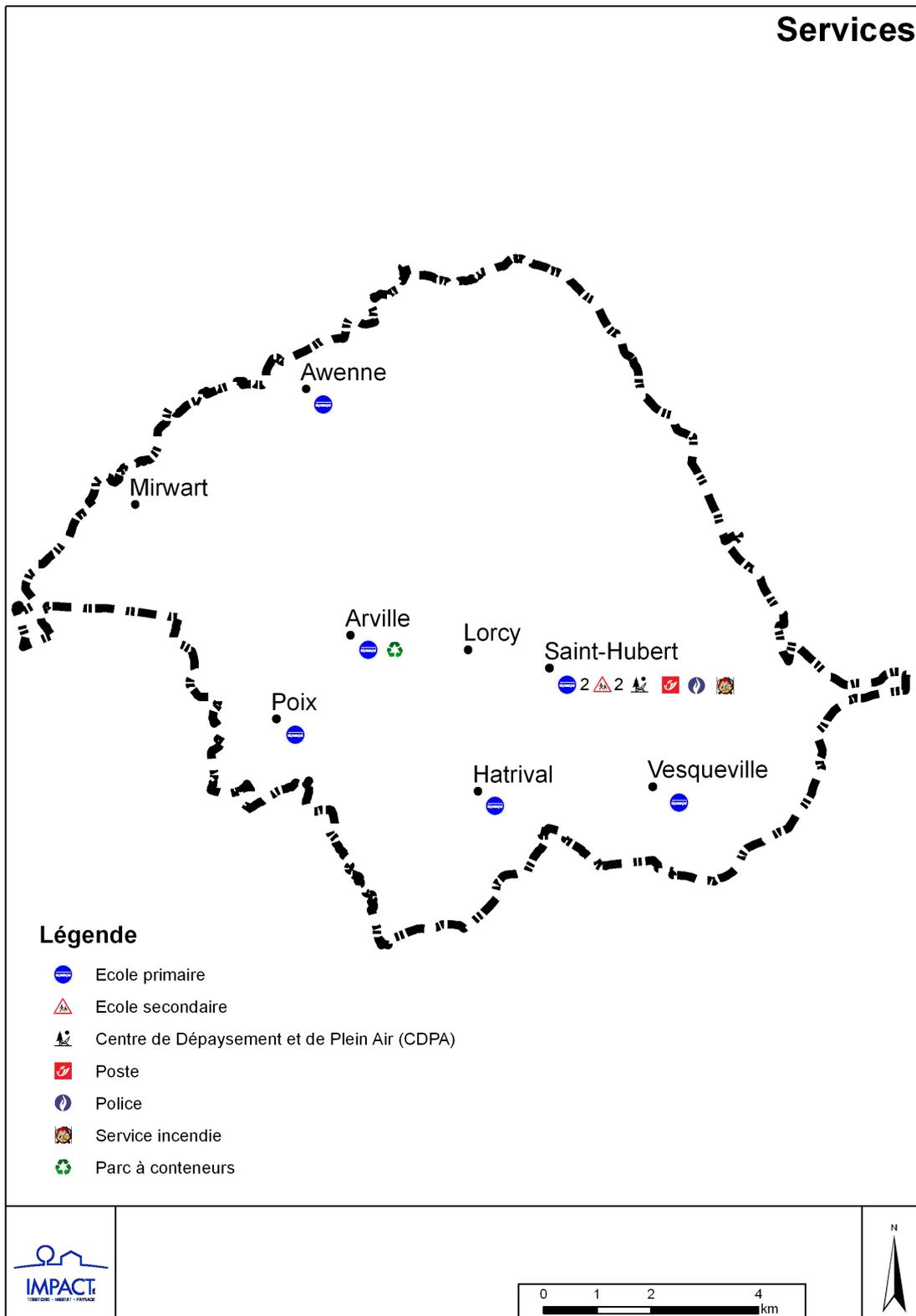
La commune de Saint-Hubert a adopté le système de collecte séparée. Les déchets sont collectés en porte-à-porte à l'aide d'un conteneur disposant d'un compartiment particulier pour les matières organiques et un autre pour la fraction résiduelle. Des collectes sélectives sont mises en place également pour le verre et les papiers-cartons. Enfin, les encombrants sont collectés en porte-à-porte.

Saint-Hubert dispose d'un parc à conteneurs situé au lieu-dit « Les Fermes » à Arville (route de Grupont).

### **Information communale**

L'information communale est assurée par :

- Le site Internet de l'administration communale.
- Le bulletin communal.
- Divers journaux toutes boîtes.
- La télévision régionale TV-Lux.



#### **2.14.4. Ce qu'il faut en retenir**

- L'enseignement fondamental est bien représenté avec cinq implantations communales et deux écoles libres. L'école communale d'Arville est une école en immersion linguistique (néerlandais).
- Un accueil extrascolaire a été mis en place par la commune de Saint-Hubert.
- Saint-Hubert compte également deux écoles secondaires.
- Le Centre de Dépaysement de Plein Air de la Communauté française accueille des groupes scolaires pour des « classes vertes ».
- Chaque section compte au moins une salle mise à disposition des habitants et des associations.
- Toute une série de services sont offerts aux habitants de la commune : Tuteur en énergie, ALE, DEFITS, garderie, maison de repos, parc à conteneurs...

## **2.15. La culture, le sport et les loisirs**

---

### **2.15.1. Culture**

#### **Académie de musique**

L'Académie de musique se situe à Saint-Hubert et dispense des cours de musique, de théâtre et de danse. Chaque domaine comporte plusieurs « niveaux » ou « filières » : la filière préparatoire qui accueille les plus petits (de 5 à 7 ans), la filière de formation (dès 7 ans, 5 ans de cours) qui correspond à un cycle inférieur et les filières de qualification (amateur) ou de transition (orientation pré-professionnelle) qui correspondent à un cycle supérieur (5 ans elles-aussi). Tous les cours sont dispensés après les heures d'école à partir de 16h ainsi que le mercredi après-midi et le samedi.

#### **Bibliothèque communale**

La bibliothèque communale met à disposition plus de 20.000 livres ainsi qu'un fond important de bandes dessinées. Elle est située à Saint-Hubert. Il est possible également d'y effectuer des consultations Internet. Des ateliers « Aquarelle » et « Rock » sont organisés dans les bâtiments de la bibliothèque.

La médiathèque (discobus) stationne également à Saint-Hubert et permet d'emprunter différents médias audiovisuels (musique, films, jeux...)

#### **Centre Pierre-Joseph Redouté**

Pierre-Joseph Redouté, célèbre peintre, naît à Saint-Hubert en 1759. A 23 ans, il quitte sa ville natale pour Paris où vivent ses deux frères. Il y réalise des planches de plantes et de fleurs (les liliacées, les roses...) pour les plus célèbres botanistes de son temps. En 1783, il est attaché à la collection des vélins du Roi. Cette collection sera déposée au Jardin des plantes qui deviendra le Museum d'Histoire Naturelle. Parmi ses élèves, on trouve Marie-Antoinette, Joséphine de Beauharnais et Louise-Marie d'Orléans, la première reine des Belges. Le 19 juin 1840, Pierre-Joseph Redouté meurt dans l'endettement et la pauvreté malgré sa renommée. Son corps repose au cimetière du Père Lachaise à Paris.

### **Musées provinciaux luxembourgeois du Fourneau Saint-Michel**

En plein air, dans un site naturel remarquable, le musée permet de la vie rurale en Wallonie permet de découvrir l'architecture ancienne et traditionnelle à l'aide de plus de 50 habitats et ateliers de l'époque transplantés ou reconstitués sur place. A l'intérieur des habitations d'antan sont reconstitués les ateliers d'artisans, les cuisines au feu de bois, les chambres, les différents mobiliers et les outils authentiques. Le Musée de la vie rurale se veut le reflet vivant de ce qu'était la vie en Wallonie au 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècles. Folklore, artisanat et petits métiers d'autrefois y sont présentés selon une programmation annuelle.

Construits dans une magnifique clairière de fond de vallée, le Musée du fer et de la métallurgie ancienne constitue le témoin remarquable d'une industrie du fer florissante en terre luxembourgeoise aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Créé par Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de l'abbaye de Saint-Hubert, ce complexe métallurgique du 18<sup>ème</sup> siècle unique en Wallonie propose des expositions temporaires.

### **La basilique et l'ancien quartier abbatial**

Patrimoine exceptionnel de Wallonie, la basilique accueille une exposition permanente sur le culte de Saint-Hubert et la reconstruction de la basilique. L'ancien quartier abbatial abrite quant à lui le Service des Archives de l'Etat et le Service de Diffusions des Affaires Culturelles de la Province.

## **2.15.2. Sport**

### **Infrastructures sportives**

Un hall des sports et une piscine sont à disposition des habitants. D'autres infrastructures sont également existantes (terrains de football, terrains de tennis...).

### **Associations sportives**

La liste des associations sportives présentes sur la commune de Saint-Hubert est importante :

- Royal Football Club Saint-Hubert.
- J.S.C. Vesqueville.
- U.S. Awenne.
- STANDARD Arville.
- J.S. Poix.
- Mini foot Saint-Hubert.
- Pétanque Club St-Hubert.
- Basket Club Saint-Hubert.
- Palette Saint-Hubertoise.
- Tennis de table de Mirwart.
- Tennis club de Saint-Hubert.
- U-Jutsu Club de Saint-Hubert.
- Groupe de gymnastique « Les Schtroumpha » d'Hatrival.
- Guidon Club Arville.
- Motocross Saint-Hubert.
- Les Archers à Saint-Hubert.
- Les Pêcheurs de l'étang à Saint-Hubert.
- Swimming Team à Saint-Hubert.
- Attelage de Saint-Hubert.
- Psychomotricité relationnelle
- Club de quilles « L'Alix » à Arville.
- Les bottines borquines à Saint-Hubert.
- Supporters Michaël Paquay à Saint-Hubert.

### **2.15.3. Loisirs**

De nombreuses associations sont présentes sur le territoire communal :

#### **Associations culturelles**

- Comité des fêtes - Saint-Hubert
- Comité des fêtes « Les sabotiers d'Awenne » - Awenne.
- Comité des fêtes - Arville.
- Comité des fêtes - Hatrival.
- Comité des fêtes - Vesqueville.
- Comité des fêtes - Poix.
- Comité des fêtes - Mirwart.
- Comité des fêtes « ASBL Saint-Paul » - Arville.
- Comité des fêtes de quartier « Les Faysans Réunis » - Saint-Hubert
- Comité de la Jeunesse - Lavaux.
- Comité de la Jeunesse - Arville.
- Comité de la Jeunesse - Awenne.
- Club des Jeunes « La Trivaloise » - Hatrival.
- Comité de la Jeunesse - Lorcy.
- Comité de la Jeunesse - Vesqueville.
- Comité de Jumelage Mirwart/Le Bois d'Oingt - Mirwart.
- Confrérie « La Saint-Hubert » - Saint-Hubert.
- ASBL « Nos Viadge » - Arville.
- Corporation des Bouchers - Saint-Hubert.
- Trompes de chasse (Royale Forêt Saint-Hubert) - Saint-Hubert.
- White Buffalo Country Club - Saint-Hubert.
- Comité d'Action pour l'Environnement - Saint-Hubert.
- Les Amis des Bêtes et des Plantes - Arville.
- Oiseliers « Chants et Couleurs » - Saint-Hubert.
- Petit élevage « Les Eleveurs Luxembourgeois » - Arville.
- Colombophiles « Royale Hirondelle » - Saint-Hubert.
- Théâtre wallon « Cercle Wallon Vesquevillois » - Saint-Hubert.
- Théâtre « La Concordia » - Arville.
- Réserves Naturelles R.N.O.B. - Saint-Hubert.
- ASBL La Potasserie.
- ASBL Château de Mirwart.
- Les Scrijeus Wallons do Luksambourg.
- Ligue des Familles.
- Vie Féminine.
- Comité l'Espoir.
- Entre Ardenne et Meuse.
- Oxfam.
- Maison Notre-Dame - Vesqueville.
- Les amis des Moulins de Wallonie.
- Ferme pédagogique du champ Robin.

### Associations du 3<sup>ème</sup> âge

- Club des 3 X 20 - Saint-Hubert.
- ASBL Le Grand Age - Arville.
- Club des 3 X 20 - Awenne.
- Club du 3ème âge - Hatrival.
- Club des 3 X 20 - Mirwart.
- Club des 3 X 20 - Vesqueville.
- Club des 4 X 20 - Saint-Hubert.
- Université du 3<sup>ème</sup> âge et du temps libre - Saint-Hubert.
- Association Provinciale des Seniors du Luxembourg - Saint-Hubert.

### Associations patriotiques

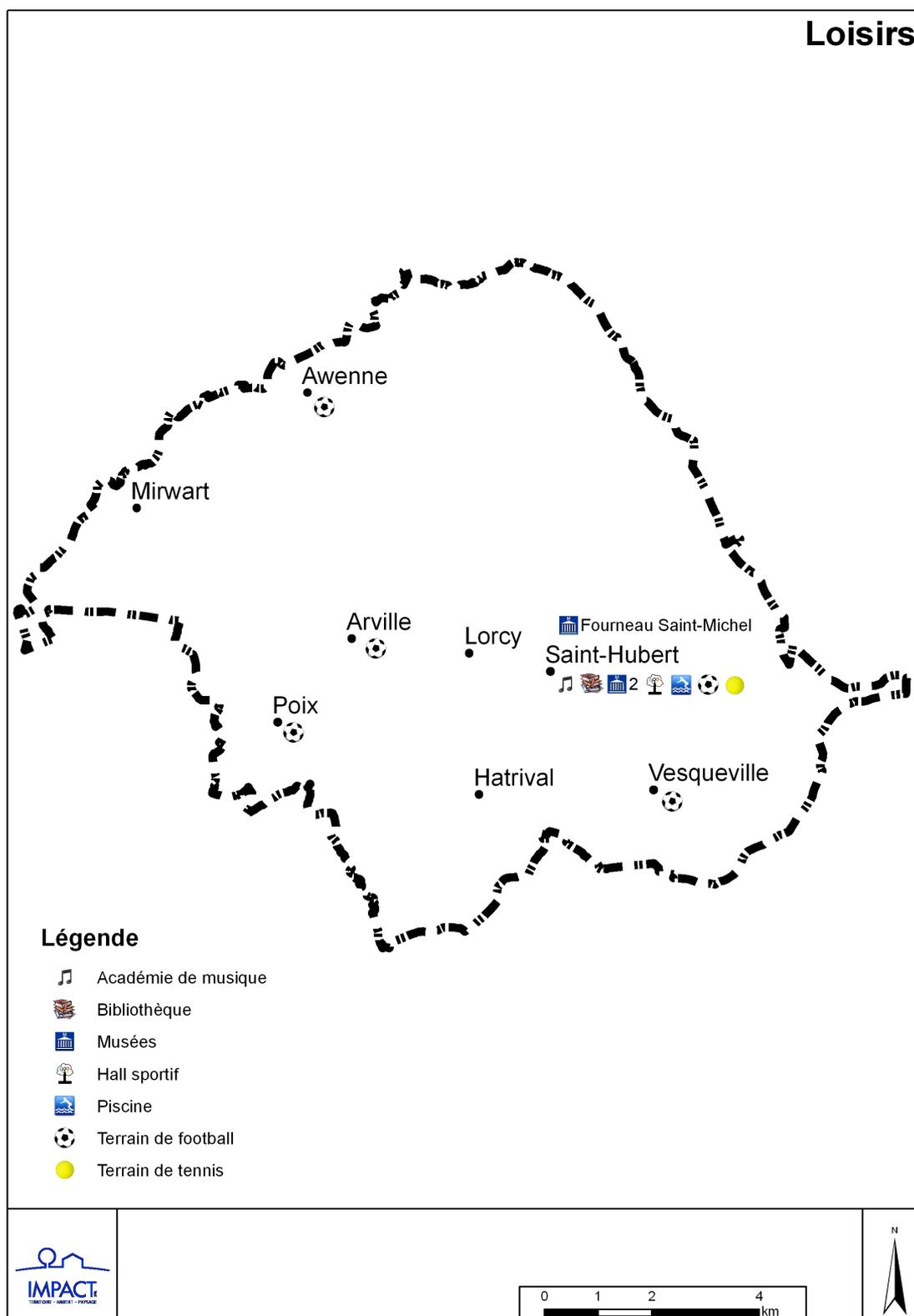
- Fraternelle des Chasseurs Ardennais.
- Amicale des Déportés et des Réfractaires.
- Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre.
- Fédération Nationale des Militaires Mutilés et Invalides de Guerre.
- Ligue des Vétérans de Léopold III.
- Association des Anciens Combattants d'Awenne.
- Association des Anciens Combattants d'Hatrival.
- Association des Anciens Combattants de Mirwart.
- Association des Anciens Combattants d'Arville.
- Association des Anciens Combattants de Vesqueville.

### Associations des commerçants

- Union des Commerçants Royale UCAI - Saint-Hubert.

### Associations de la jeunesse

- Patro « Tom Dooley » - Saint-Hubert.
- Unité Scoute et Guide - Saint-Hubert.



#### **2.15.4. Ce qu'il faut en retenir**

- Saint-Hubert dispose de plusieurs infrastructures culturelles : Académie de musique, bibliothèque communale, Centre Pierre-Joseph Redouté, Musées provinciaux du Fourneau Saint-Michel, basilique et ancien complexe abbatial.
- Plusieurs infrastructures sportives sont également à disposition des habitants et des nombreuses associations sportives dont un hall des sports et une piscine.
- La commune de Saint-Hubert compte de nombreuses associations culturelles, villageoises, de jeunesse, de 3<sup>ème</sup> âge...

### 3.1. Données complémentaires

#### 3.1.1. Moyens financiers

##### 3.1.1.1. Capacité d'emprunt



#### SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

EUR

- Commune :	SAINT-HUBERT
- Matricule :	090-1836100-37
- Cpte courant :	091-0005135-23 BE92 0910 0051 3523
- Situation établie le	05/11/2010

#### I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	915.022,76		
- Add. précompte immobilier nombre (2500)	:	993.431,25		
- Additionnels IPP. taux (7%)	:	895.220,99		
- Add. taxe circulation	:	64.912,20		
- Subv. fonctionnement écoles	:	95.000,00		
<b>Total</b>	:	<b>2.963.587,20</b>	<b>X 90%</b>	<b>2.667.228,48 (1)</b>
			<b>(1) X 90%</b>	<b>2.400.505,63 (2)</b>

#### II. Prévisions de dépenses

- Prélèvements d'office (déficit hôpitaux)	:	35.340,00		
- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1498	:	374.277,10		
- Tranches d'emprunts (*)	:	638.906,17		
<b>Total</b>	:			<b>1.048.523,27 (3)</b>

(\*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

#### III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

1.351.982,36 X 90% 1.216.784,12 (4)

#### IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

39%

#### V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

Durée (ans)	Taux indicatif (%)	Pouvoir d'emprunt
20	2,851	18.360.000,00
15	2,848	14.680.000,00
10	2,841	10.460.000,00
5	2,819	5.600.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

### **3.1.1.2. Nomenclature des taxes et des redevances communales**

#### Liste des taxes communales

- Taxe sur la délivrance de documents administratifs
- Taxe sur les prestations administratives diverses et les renseignements urbanistiques
- Taxe sur les immondices
- Versages sauvages immondices
- Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres, columbarium
- Redevance sur les exhumations
- Taxe sur les débits de boissons
- Taxe sur les agences de paris
- Taxe de séjour
- Taxe sur les campings
- Taxe sur dépôts de mitraille, véhicules abandonnés
- Taxe sur les guichets de banques
- Redevance sur les droits d'emplacements de marchés
- Redevance sur les métiers de forains
- Taxe sur les caravanes isolées
- Taxe sur les terrains non bâtis
- Taxe sur les secondes résidences
- Taxe sur les chevaux d'agrément et les poneys
- Permis de chasse, port d'armes
- Taxe additionnelle au précompte immobilier
- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles
- Taxe sur la distribution des écrits publicitaires
- Taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM
- Redevance eau et location compteurs

#### Liste des règlements communaux

- Règlements fixant les tarifs en cas d'interventions du service régional d'incendie à savoir facturation des heures du personnel, du matériel, destruction de nids de guêpes (forfait) et transports ambulances (tarifs différents si prise en charge sur la voie publique + lieu public ou chez un particulier)
- Règlements fixant les tarifs en cas d'interventions du personnel, ouvrier en cas de fuite, raccordement égout, etc ...
- Règlement fixant les droits d'entrées et prix des consommations au parc à gibier
- Règlement sur l'attribution et le prix de location des terres affouagères
- Règlement fixant les règles pour la distribution des parts d'affouages bois
- Règlement fixant les conditions des ventes de bois et principalement les conditions particulières de la vente d'automne
- Règlement fixant les conditions de locations de chasses
- Règlements sur les locations du chapiteau communal, des salles communales
- Règlement sur l'octroi des primes à l'achat, à l'amélioration et à la construction

### 3.1.1.3. Budget ordinaire

**Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2010**

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	1 117,00	66 006,09	67 123,09	0	67 123,09
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	6 800,00	0	6 800,00	0	6 800,00
059 Assurances	2 350,00	15 100,00	0	0	17 450,00	0	17 450,00
123 Administration générale	1 091 349,46	187 125,00	74 221,56	11 471,49	1 364 167,51	0	1 364 167,51
129 Patrimoine privé	0	176 960,00	0	22 979,03	199 939,03	0	199 939,03
139 Services généraux	2 500,00	0	0	0	2 500,00	0	2 500,00
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	1 250,00	0	1 250,00	0	1 250,00
369 Pompiers	452 166,90	193 400,00	10 150,00	49 572,00	705 288,90	0	705 288,90
399 Justice - Police	0	0	406 910,00	0	406 910,00	0	406 910,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	402 967,86	349 560,00	1 505,00	296 104,24	1 050 137,10	0	1 050 137,10
599 Commerce - Industrie	69 352,51	85 810,00	39 790,00	18 255,67	213 208,18	0	213 208,18
699 Agriculture	90 182,97	169 985,00	80,00	16 425,24	276 673,21	0	276 673,21
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	235 982,01	180 800,00	5 600,00	74 381,91	496 763,92	0	496 763,92
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	83 410,48	34 920,00	610,00	1 950,14	120 890,62	0	120 890,62
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	52 674,83	27 000,00	49 948,34	2 722,53	132 345,70	0	132 345,70
789 Education Popul. et Arts	123 650,17	122 650,00	177 333,00	154 412,79	578 045,96	0	578 045,96
799 Cultes	0	51 345,00	119 756,84	54 005,34	225 107,18	0	225 107,18
839 Sécurité et Assist. sociale	80 051,66	25 500,00	842 552,92	22 306,06	970 410,64	0	970 410,64
849 Aide sociale et familiale	46 233,27	15 600,00	11 018,00	0	72 851,27	0	72 851,27
859 Emploi	0	0	10,00	0	10,00	0	10,00
872 Institutions de soins	0	0	50 300,85	20 374,76	70 675,61	0	70 675,61
874 Alimentation - Eau	198 894,23	546 820,00	6 250,00	69 997,01	821 961,24	0	821 961,24
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	555 833,18	250,00	4 828,86	560 912,04	0	560 912,04
877 Eaux usées	0	600,00	0	115 059,93	115 659,93	0	115 659,93
879 Cimetières-Protoc.environ.	7 000,00	2 050,00	233,00	10 082,62	19 365,62	0	19 365,62
939 Logement - Urbanisme	60 300,00	8 500,00	26 445,00	78 650,92	173 895,92	0	173 895,92
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 999 066,35</b>	<b>2 749 558,18</b>	<b>1 832 131,51</b>	<b>1 089 586,63</b>	<b>8 670 342,67</b>		<b>8 670 342,67</b>
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		177 673,84
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		8 848 016,51
069 Prélèvements							200 000,00
Total général							9 048 016,51
Résultat général					Mali	0	

Programme Communal de Développement Rural  
Partie 1 : Description des caractéristiques socio-économiques

**Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2010**

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	145 589,03	4 000,00	149 589,03	0	149 589,03
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	1 259 495,30	0	1 259 495,30	0	1 259 495,30
049 Impôts et Redevances	0	3 010 273,97	0	3 010 273,97	0	3 010 273,97
059 Assurances	1 000,00	6 000,00	0	7 000,00	0	7 000,00
123 Administration générale	22 600,00	58 262,64	0	80 862,64	0	80 862,64
129 Patrimoine privé	19 110,00	0	17 194,66	36 304,66	0	36 304,66
139 Services généraux	2 300,00	0	0	2 300,00	0	2 300,00
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	51 700,00	304 680,00	0	356 380,00	0	356 380,00
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	28 000,00	154 079,54	0	182 079,54	0	182 079,54
599 Commerce - Industrie	72 030,00	14 066,45	142 108,25	228 204,70	0	228 204,70
699 Agriculture	2 057 000,00	53 444,97	0	2 110 444,97	0	2 110 444,97
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	30 020,00	169 986,06	0	200 006,06	0	200 006,06
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	2 600,00	59 813,29	0	62 413,29	0	62 413,29
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	1 000,00	3 200,00	0	4 200,00	0	4 200,00
789 Education Popul. et Arts	19 700,00	50 786,06	0	70 486,06	0	70 486,06
799 Cultes	0	1 965,84	0	1 965,84	0	1 965,84
839 Sécurité et Assist. sociale	1 000,00	60 266,45	21 592,78	82 859,23	0	82 859,23
849 Aide sociale et familiale	0	21 393,00	0	21 393,00	0	21 393,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	45 385,56	45 385,56
874 Alimentation - Eau	729 500,00	9 813,29	0	739 313,29	0	739 313,29
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	400,00	0	0	400,00	0	400,00
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	2 000,00	7 400,00	0	9 400,00	0	9 400,00
939 Logement - Urbanisme	0	63 113,29	0	63 113,29	0	63 113,29
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 039 960,00</b>	<b>5 453 629,18</b>	<b>184 895,69</b>	<b>8 678 484,87</b>	<b>45 385,56</b>	<b>8 723 870,43</b>
Balances exercice propre				Excédent	53 527,76	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		364 402,04
				Excédent	186 728,20	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		9 088 272,47
069 Prélèvements						0
<b>Total général</b>						<b>9 088 272,47</b>
Résultat général				Boni	40 255,96	

### 3.1.1.4. Budget extraordinaire

**Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2010**

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	32 800,00	0	32 800,00	0	32 800,00
129 Patrimoine privé	0	0	0	0	0	0
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	78 854,00	0	78 854,00	0	78 854,00
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	813 000,00	0	813 000,00	0	813 000,00
599 Commerce - Industrie	17 563,03	44 686,22	0	62 249,25	0	62 249,25
699 Agriculture	0	12 000,00	0	12 000,00	0	12 000,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	180 500,00	0	180 500,00	0	180 500,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	3 500,00	0	3 500,00	0	3 500,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	3 000,00	0	3 000,00	0	3 000,00
789 Education Popul. et Arts	0	577 500,00	0	577 500,00	0	577 500,00
799 Cultes	11 488,50	140 000,00	0	151 488,50	0	151 488,50
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	6 000,00	0	6 000,00	0	6 000,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	330 000,00	0	330 000,00	0	330 000,00
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	10 000,00	17 350,00	27 350,00	0	27 350,00
879 Cimetières-Protoc.environ.	0	46 000,00	0	46 000,00	0	46 000,00
939 Logement - Urbanisme	0	245 000,00	0	245 000,00	0	245 000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>29 051,53</b>	<b>2 522 840,22</b>	<b>17 350,00</b>	<b>2 569 241,75</b>		<b>2 569 241,75</b>
Balances exercice propre				Déficit	148 128,72	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		2 916 882,86
				Déficit	32 866,72	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		5 486 124,61
069 Prélèvements						215 000,00
Total général						5 701 124,61
Résultat général				Mali	0	

Programme Communal de Développement Rural  
Partie 1 : Description des caractéristiques socio-économiques

**Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2010**

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	10 000,00	10 000,00	0	10 000,00
129 Patrimoine privé	0	215 000,00	0	215 000,00	0	215 000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	64 700,00	64 700,00	0	64 700,00
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	284 000,00	0	524 000,00	808 000,00	0	808 000,00
599 Commerce - Industrie	2 100,00	0	47 563,03	49 663,03	0	49 663,03
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	111 500,00	0	61 000,00	172 500,00	0	172 500,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	312 980,00	0	256 520,00	569 500,00	0	569 500,00
799 Cultes	133 000,00	0	0	133 000,00	0	133 000,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	20 000,00	0	300 000,00	320 000,00	0	320 000,00
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	10 000,00	10 000,00	0	10 000,00
879 Cimetières-Protec.environ.	0	0	40 000,00	40 000,00	0	40 000,00
939 Logement - Urbanisme	3 750,00	0	25 000,00	28 750,00	0	28 750,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>867 330,00</b>	<b>215 000,00</b>	<b>1 338 783,03</b>	<b>2 421 113,03</b>		<b>2 421 113,03</b>
Balances exercice propre				Excédent	0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		2 884 016,14
				Excédent	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		5 305 129,17
069 Prélèvements						399 729,47
Total général						5 704 858,64
Résultat général				Boni	3 734,03	

### **3.1.2. Moyens humains**

#### **3.1.2.1. Composition du Conseil communal**

##### **Bourgmestre**

Claude BONMARIAGE

*Attributions : Police – Pompiers – Travaux – Urbanisme – Distribution d'eau – Cimetières – Enseignement – Personnel – Chasse – Pêche – Electricité – Bâtiments communaux.*

##### **1<sup>er</sup> Echevin**

Olivier DERVAUX

*Attributions : Finances – Economie – Commerce – Culture – Affaires juridiques.*

##### **2<sup>ème</sup> Echevin**

Marie-Yvonne GRYMONPREZ

*Attributions : Affaires sociales – Logement – Fêtes et cérémonies – Jeunesse – Enfance – Santé – 3<sup>ème</sup> âge – Etat civil – Population.*

##### **3<sup>ème</sup> Echevin**

Didier NEUVENS

*Attributions : Forêt – Tourisme – Agriculture – Patrimoine.*

##### **4<sup>ème</sup> Echevin**

Roland GUILLAUME

*Attributions : Sport – Culte – Environnement – Parc à gibier – Petits travaux.*

##### **Président du CPAS**

Joseph MARCHAL

*Attributions : CPAS, Home Herman.*

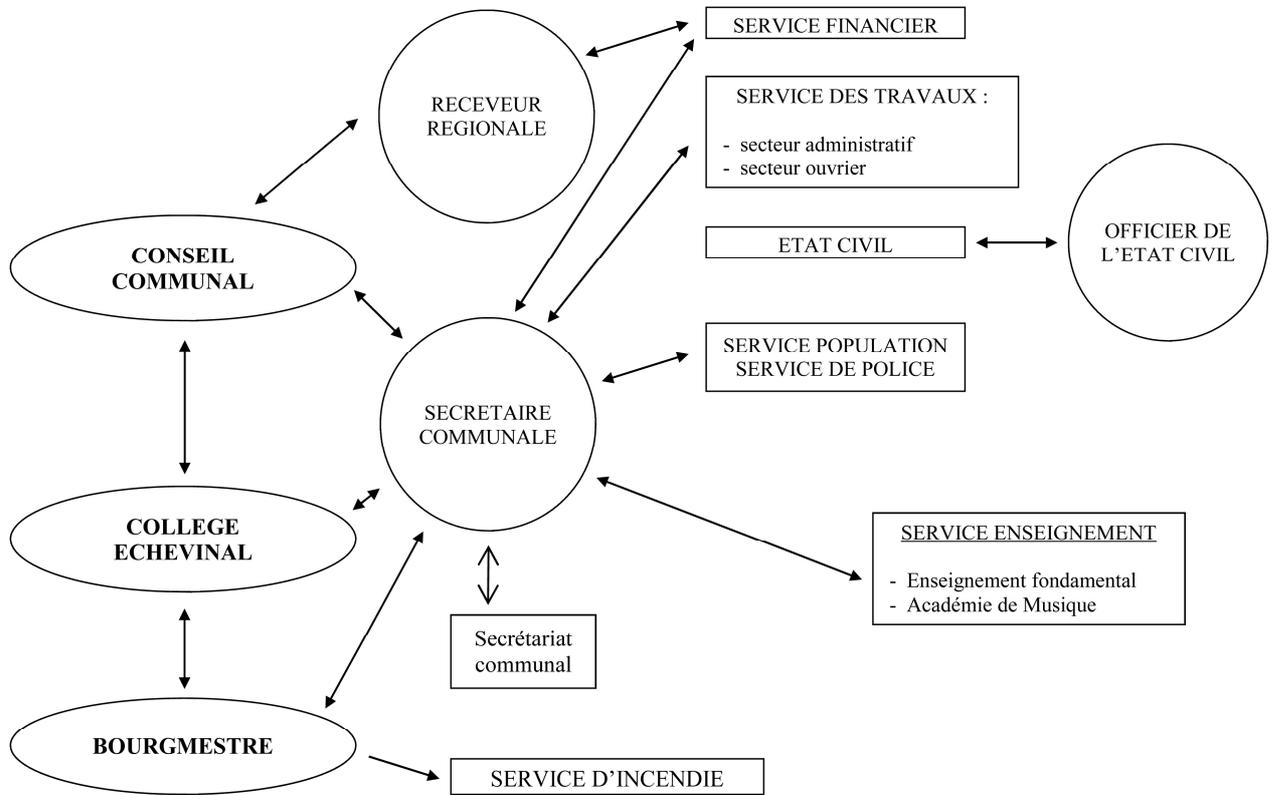
### **Conseillers communaux**

- DUPONT Francis
- HENNEAUX Jean-Luc
- HENNEAUX Pierre
- FELIX Anne
- SLACHMUYLDERS Anne
- TUAUX Alain
- COLLETTE Benoît
- BOURGEOIS Gérard
- PIERRET Séverine
- PIERRET Séverine
- MAGERAT Armelle
- PIERLOT Patrick
- GUILLAUME Claude

### **Autres conseils et commissions**

Saint-Hubert dispose également d'un Conseil Communal des enfants ainsi que d'une Commission consultative des aînés.

### 3.1.2.2. Organigramme des services communaux



## 4.1. Annexes

### 4.1.1. Liste des arbres et haies remarquables

Arbres remarquables

LOCALISATION	GENRE	ESPECE	NOM VERNACULAIRE
RUE DE FREUX	Ilex	aquifolium	Houx commun
RUE DE L'EGLISE	Tilia	tomentosa	Tilleul argenté
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
RUE DU MONT	Pinus	sylvestris	Pin sylvestre
CHEMIN VICINAL 36 - lieu-dit "LAVAU"	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DU HOME	Castanea	sativa	Châtaigner commun
RUE DU HOME	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
AVENUE NESTOR MARTIN, 21	Abies	nordmanniana	Sapin du Caucase
AVENUE NESTOR MARTIN, 21	Picea	abies	Epicéa commun
AVENUE NESTOR MARTIN, 21	Phellodendron	amurense	Phellodendron du fleuve Amour
AVENUE NESTOR MARTIN, 21	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
ROUTE DE POIX	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DE LA PAIX	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DE LA PAIX	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUELLE DE CHERMONT, 10	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUELLE DE CHERMONT, 10	Alnus	incana	Aulne blanc
RUELLE DE CHERMONT, 10	Metasequoia	glyptostroboides	Metasequoia
RUE DU PARC	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DU PARC	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DU PARC	Fraxinus	excelsior	Frêne pleureur
RUE SAINT-MICHEL - lieu-dit "BOIS DU FAYS"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DU PARC	Picea	orientalis	Sapinette d'Orient
RUE DU RIVAGE	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE COEMONT	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DU CHATEAU	Ulmus	sp.	Orme sp.
RUE DU CHATEAU	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
PLACE COMMUNALE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
RUE DU MOULIN	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DU BOIS D'OINGT	Quercus	robur	Chêne pédonculé
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Pseudotsuga	menziesii	Douglas vert
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Tsuga	heterophylla	Tsuga de Californie
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Carya	laciniosa	Caryer lacinié
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Abies	nordmanniana	Sapin du Caucase
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Abies	procera	Sapin noble
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Abies	grandis	Sapin de Vancouver
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Abies	lowiana	Sapin de Low
CHEMIN DU CHEVAL	Quercus	robur	Chêne pédonculé
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Abies	alba	Sapin pectiné
N 849 - lieu-dit "FOURNEAU SAINT-MICHEL"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun

## Haies remarquables

LOCALISATION	GENRE	ESPECE	NOM VERNACULAIRE
CHEMIN VICINAL 36 - lieu-dit "LAVAU"	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DU PARC	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
RUE DU PARC	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
ROUTE DE POIX	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DU PARC	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DU PARC	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DU MONT	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
RUE SAINT-MICHEL	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
RUE SAINT-MICHEL	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
RUE DE LA SUPINETTE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
RUE DE LA SUPINETTE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
RUE DE FREUX	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUE DE FREUX	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
LE SARTAY	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande

#### **4.1.2. Liste du patrimoine figurant à l'inventaire**

##### ARVILLE

Eglise paroissiale Saint-Paul.

##### Rue de Coëmont

N° 9 : ferme.

N° 23 : ferme.

N° 25 : ferme.

N° 34 (à gauche) : grange isolée.

##### Les Fermes

N° 1 à 5 : cinq fermes de la Petite Propriété terrienne.

##### Rue Maufoy

N° 1 : vestiges de l'ancienne forge puis ancien moulin.

##### Rue de la Supinette

N° 18 : Ferme.

##### Cheny du Mont.

Chapelle Notre-Dame de Bon Secours.

##### AWENNE

Eglise paroissiale Saint-Martin.

##### Rue Joseph Calozet

N° 14-16 : bâtisse rurale.

##### Rue du Fourneau Saint-Michel

N° 40 (proche) : atelier de sabotier.

##### Grand-rue

N° 14 à 20 : grande école néo-classique.

N° 24 à 28 : alignement de trois fermes mitoyennes.

Rue de Mirwart

N° 5 (à proximité) : une des huit fontaines en fonte.  
N° 11-13 : ferme.

Place des Sabotiers

N° 8 : habitation.  
N° 10 : dépendance.

Rue du Souvenir

N° 1 : bâtiment.

**FOURNEAU SAINT-MICHEL**

Fourneau Saint-Michel et Musée du Fer.  
Musée de la vie rurale en Wallonie.

**HATRIVAL**

Eglise paroissiale Saint-Ursmer.

Rue de l'Eglise

N° 2 : ferme.

Rue de Libin

Chapelle Notre-Dame de Bonne Conduite.

Rue du Pérêt

N° 8 : maison d'habitation.

**HURTEBISE**

Monastère Notre-Dame.

## LORCY

Chapelle Saint-Martin.

*Rue de Lorcy*

N° 12 : ferme.

## MIRWART

Eglise paroissiale Saint-Roch.

*Rue du Château*

Château de Mirwart.

N° 4 : encadrement de portail.

N° 5 et 7 : modestes maisons.

N° 10 : ferme.

N° 15 : maison.

*Place communale*

N° 19 : ferme en colombage.

N° 21 : ferme en colombage.

N° 37 : ferme.

*Rue du Moulin*

N° 12 : construction en colombage.

## MORMONT

N° 2 : maison.

## MOULIN-D'EN-BAS

Moulin.

N° 103 (à droite) : ferme.

Potale.

## MOULIN-D'EN-HAUT

Moulin-d'En-Haut.

## POIX

### Rue des Ardennes

N° 6 et 8 : ancienne fenderie de Poix.

### Rue de la Lhomme

N° 15 : ancien château Zoude.

## SAINT-HUBERT

Eglise abbatiale Saint-Hubert.  
Ancienne abbaye de Saint-Hubert.

### Place de l'Abbaye

Fontaine.

### Rue de la Fontaine

Ancien hôpital.

### Rue Herman

Portail.

### Place du Marché

N° 1 : Hôtel de Ville.  
N° 1 (devant) : Fontaine Redouté.  
N° 2 : volume d'angle.  
N° 13 : importante construction.  
N° 14 : maison d'habitation.  
N° 15 : maison bourgeoise.  
N° 16 : maison d'habitation.  
N° 18 : panneau calcaire peint.  
N° 22 : maison.  
N° 24 : maison.  
N° 25 : maison.  
N° 26 : maison.  
N° 27 : maison.  
N° 28 : maison.

Rue du Mont

Chapelle Saint-Roch.

Rue des Prés

N° 2 : anciennes écuries et remises.

Rue Redouté

N° 11 : habitation.

Rue Saint-Gilles

Eglise Saint-Gilles.

N° 4-4a : hôtel de maître.

N° 8 : maison.

N° 12 : construction.

N° 14-16 : hôtel de maître.

N° 24b-26 : large travée cochère et logis.

N° 25 : maison.

N° 26 : maison.

N° 29 : maison.

N° 30 : maison.

N° 31 et 33 : maisons jumelées.

N° 32 : maison.

N° 34 et 34 (à gauche) : maison.

N° 35-37 : maison.

N° 56 : presbytère.

Rue Saint-Michel

N° 48 : fabrique en briques peintes et pierre calcaire.

N° 125 : ferme de Chirmont.

**VESQUEVILLE**

Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Assomption.

Rue de Freux

N° 24 : ferme.

**PROVINCE DE LUXEMBOURG**  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU  
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

---

## **Programme Communal de Développement Rural**



---

## **Partie 2** **Description des résultats de la consultation de la population**

---

Juillet 2010

### **Équipe d'accompagnement**

Sandrine Binet

Thierry Joie

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2.1. Présentation de l'Equipe d'accompagnement</b>	<b>2</b>
2.1.1. Désignation	2
2.1.2. Expérience utile	2
2.1.3. Conception et organisation de la mission	3
<b>3.1. Chronologie de l'ODR</b>	<b>4</b>
<b>4.1. Cycle Information-Consultation</b>	<b>6</b>
A. Objectifs particuliers, organisation générale et chronologie	
B. Publicité des réunions d'information-consultation	
C. Participation	
D. Méthode de travail	
E. Résultats de la consultation	
<b>5.1. Les Groupes de Travail</b>	<b>17</b>
A. Composition et missions	
B. Thématiques et chronologie des réunions	
C. Méthode de travail et encadrement	
D. Résultats	
<b>6.1. La CLDR</b>	<b>24</b>
A. Constitution et Composition	
B. Organisation et méthode de travail	
C. Chronologie des réunions	
D. Résultats	

## 1.1. Introduction

---

Convaincre la population de Saint-Hubert de s'impliquer dans une réflexion longue et profonde sur le développement de la commune ne fut pas une mince affaire.

Il régnait en effet dans la cité borquine comme un parfum de fatalisme ou de défaitisme, suite à l'échec de plusieurs projets comme à la survivance de vieilles querelles politiques ou d'anciens clivages sociaux. En outre la presse locale a monté en épingle plus d'une fois ces dernières années des faits divers malheureux au point de faire naître une réputation de « commune difficile » qui n'incite pas les habitants à la fierté ni à l'engagement citoyen.

Ces divers facteurs expliquent le climat de méfiance ou d'indifférence qui, dans un premier temps, a prévalu à l'égard de l'Opération de Développement Rural. Dans ce contexte, le défi permanent de l'équipe d'animation de l'ODR a consisté à convaincre les uns et les autres qu'un dialogue était possible et nécessaire entre eux, qu'un PCDR ouvrait de vraies perspectives de développement local et de rassemblement des forces vives, qu'il méritait donc qu'on s'y intéresse et s'y implique - et qu'elle même était impartiale dans ce processus. Plusieurs rapports de réunion portent les traces de ce combat.

La Commission Locale de Développement Rural a heureusement su se montrer à la hauteur de la situation. Elle n'a pas cherché à nier les tensions ou conflits, mais a préféré les exprimer et les aplanir, elle a d'emblée travaillé à l'amélioration des outils de communication, elle s'est focalisée, sans se disperser, sur l'examen de quelques thématiques fondamentales, elle s'est intéressée, sans ingérence, à l'ensemble des dossiers instruits par l'autorité communale, elle s'est investie, sans attendre, dans des actions concrètes de mise en valeur du territoire. Progressivement elle est ainsi devenue ce lieu de dialogue, d'engagement citoyen et constructif qui manquait à Saint-Hubert.

Au terme de près de trois ans de travaux, la commune de Saint-Hubert dispose d'un Programme Communal de Développement Local raisonnablement ambitieux et d'une CLDR solide, capable et désireuse d'en assurer le suivi.

## **2.1. L'équipe d'accompagnement**

---

### **2.1.1. Désignation**

La Commune de Saint-Hubert a désigné en juin 2007 Monsieur Thierry Joie pour accompagner son Opération de Développement Rural, dans le cadre d'un marché de services attribué par procédure négociée.

Thierry Joie s'est associé à Mademoiselle Sandrine Binet pour mener à bien cette mission.

### **2.1.2. Expérience utile**

L'équipe formée par Sandrine Binet et Thierry Joie dispose de qualifications, compétences et expériences probantes en matière de conception et conduite de projet, animation de groupe, développement territorial et rural.

Sandrine Binet est logopède de formation ; le domaine social est son terrain de prédilection. Après une première expérience professionnelle dans la rééducation et l'accompagnement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, elle est chargée au sein de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées de la gestion du secteur de l'aide individuelle et des aménagements immobiliers en Province de Luxembourg.

Membre actif de la CLDR de Libramont-Chevigny depuis sa création, elle s'implique dans les divers projets développés par sa commune.

Elle a été chargée de la mise en place et de la promotion du projet "Flohimont- village fleuri européen" et développe actuellement des partenariats entre intervenants privés et publics visant l'intégration des personnes fragilisées dans la vie associative, culturelle et sociale de la région de Centre Ardenne.

Thierry Joie est licencié en philologie romane et en sciences documentaires de l'Université de Liège. Il conjugue une expérience professionnelle d'enseignant dans un institut technique, de responsable de la formation dans un mouvement de jeunesse agricole et de coordinateur de projets de développement économique dans une administration publique.

Il a accompagné, pour le compte de l'ASBL Territoires, les Opérations de Développement Rural des Communes de Virton et de Libramont-Chevigny. Il a conçu et rédigé les Plans de Développement Stratégique de *Cuestas* à l'initiative communautaire *Leader+* puis *Leader* (association des Communes de Etalle, Tintigny et Meix-devant-Virton). Il a établi la demande d'agrément de l'Agence de Développement Local de l'association des communes de Habay et Tintigny.

### **2.1.3. Conception et organisation de la mission**

La mission d'accompagnement de l'ODR de Saint-Hubert a soigneusement été préparée en tirant des enseignements des expériences vécues à Virton et à Libramont-Chevigny. Elle a ainsi été précédée d'un travail de découverte approfondie du territoire, nourri de lectures nombreuses et rencontres diverses, avec des acteurs institutionnels et des citoyens ordinaires.

L'intervention a été séquencée en étapes majeures. A chacune étaient assignés objectifs, règles de fonctionnement, calendrier clairs et spécifiques, discutés avec les différentes parties prenantes (Collège communal, relais administratif local, auteur de projets, CLDR). Crédibilité et ouverture du processus d'une part, implication active des divers acteurs d'autre part constituaient en particulier deux objectifs majeurs et permanents. D'emblée elle a imprimé un rythme soutenu à la démarche, afin de maintenir l'intérêt et la mobilisation des uns et des autres.

L'équipe d'accompagnement a en permanence cherché à instaurer un climat de confiance et de dialogue entre les acteurs du processus, à faire circuler l'information et aplanir les éventuelles tensions entre eux. Mais elle a en même temps adopté un positionnement indépendant par rapport aux différents groupes politiques comme par rapport à l'auteur de projet.

Elle a été attentive à ce que l'élaboration du PCDR se fasse en prenant en compte les autres projets et programmes de développement dans lesquels la Commune est engagée, seule ou en association avec d'autres communes : Rénovation urbaine, Massif Forestier, GAL, Cohésion sociale, extension de la zone d'activités économiques, reprise de l'aérodrome. Sandrine Binet et Thierry Joie ont ainsi, à différents moments de la démarche, cherché des informations et mobilisé leur réseau de contacts personnels et professionnels afin de mettre en perspective et enrichir l'examen de thématiques de développement local.

En ce qui concerne la Commission Locale de Développement Rural, l'équipe d'accompagnement a voulu d'emblée qu'elle se responsabilise par rapport au progrès de la démarche, qu'elle rencontre des intervenants extérieurs et qu'elle s'engage effectivement dans la réalisation d'actions concrètes et variées. Sens des responsabilités, ouverture et capacité d'action constituent en effet trois conditions *sine qua non* pour qu'elle assume un rôle véritablement moteur et fédérateur par la suite.

### 3.1. Chronologie de l'ODR

Voici le calendrier général de l'Opération de Développement Rural de Saint-Hubert.

La décision de principe d'entrer en Opération de Développement Rural date de mars 2002.

2007	
8 juin	choix par le Collège d'un auteur de projet et d'une équipe d'accompagnement
2008	
cycle information - consultation	
8 février	Présentation de l'ODR au conseil communal
13 février	Réunion d'information MIRWART-AWENNE
20 février	Réunion d'information ARVILLE-LORCY
27 février	Réunion d'information HATRIVAL-POIX
5 mars	Réunion de consultation MIRWART-AWENNE
12 mars	Réunion de consultation ARVILLE-LORCY
19 mars	Réunion de consultation HATRIVAL-POIX
9 avril	Réunion d'information VESQUEVILLE
16 avril	Réunion d'information SAINT-HUBERT
23 avril	Réunion de consultation VESQUEVILLE
30 avril	Réunion de consultation SAINT-HUBERT
23 mai	Information - consultation des jeunes
28 mai	Réunion de synthèse du cycle information-consultation
Cycle CLDR	
30 septembre	1 <sup>re</sup> réunion CLDR
4 novembre	2 <sup>ème</sup> réunion CLDR
12 novembre	GT Tourisme - patrimoine
20 novembre	GT Dialogue
20 novembre	GT Economie
10 décembre	GT Tourisme - patrimoine

2009	
13 janvier	GT Dialogue
5 février	3 <sup>ème</sup> réunion CLDR
17 février	GT Dialogue
18 février	GT Tourisme - patrimoine
19 février	GT Economie
12 mars	4 <sup>ème</sup> réunion CLDR
16 avril	5 <sup>ème</sup> réunion CLDR - thématique forêt
11 mai	Présentation du site Internet
14 mai	6 <sup>ème</sup> réunion CLDR - thématique aménagement du territoire
11 juin	GT Aménagement du territoire
18 juin	7 <sup>ème</sup> réunion CLDR
10 septembre	8 <sup>ème</sup> réunion CLDR
8 octobre	9 <sup>ème</sup> réunion CLDR
21 octobre	Réunion rencontre avec le monde agricole
8 novembre	Visite de terrain avec la CLDR
19 novembre	10 <sup>ème</sup> réunion CLDR
10 décembre	11 <sup>ème</sup> réunion CLDR
2010	
28 janvier	12 <sup>ème</sup> réunion CLDR
11 mars	13 <sup>ème</sup> réunion CLDR
29 avril	14 <sup>ème</sup> réunion CLDR
27 mai	15 <sup>ème</sup> réunion CLDR
15 septembre	16 <sup>ème</sup> réunion CLDR
25 octobre	Présentation du PCDR au Conseil communal
10 novembre	Présentation publique du PCDR et des autres projets et programmes de développement impliquant la Commune

Ce tableau reprend toutes les réunions officielles organisées au long de l'Opération de Développement Rural de Saint-Hubert. Chacune d'entre elles fit l'objet d'une invitation et d'un compte-rendu, rédigés par l'équipe d'accompagnement et adressés aux personnes concernées par l'administration communale. Les réunions du cycle information - consultation furent en outre portées à la connaissance de la population par voie d'annonces publiques.

L'ensemble des comptes-rendus figure dans les annexes au présent document. Ils y sont classés par type de réunion d'abord (réunion de consultation, réunion de Groupe de travail, réunion de CLDR), par date ensuite. Chacun est identifié par un code de référence qui est mentionné dans le tableau des réunions qu'il concerne, ce qui en permet aisément la consultation. Les informations relatives à l'ODR communiquées à la population sont également regroupées dans les annexes au présent document.

A ces réunions officielles il faut ajouter nombre d'autres rencontres plus informelles organisées par l'équipe d'accompagnement, avec l'auteur de projet, avec le Collège échevinal, avec des services des administrations communale et régionale, avec divers opérateurs de développement et porteurs de projets territoriaux. Elles ont aussi contribué à tisser la toile de l'ODR, à lui donner de la densité, de la fluidité et de la cohérence.

## 4.1. Cycle Information-Consultation

---

### A. Objectifs particuliers, organisation générale et chronologie

Outre les objectifs assignés par le Décret au cycle d'information-consultation, les rencontres avec la population avaient pour buts :

- de les convaincre de l'honnêteté de la démarche et des perspectives de réalisations concrètes et proches qu'elle ouvre ;
- d'intéresser les habitants de Saint-Hubert, dans leur diversité, au processus et, au delà, leur donner l'envie de se faire architectes et acteurs du devenir communal ;
- de recueillir des informations quant à la perception, positive comme négative, que les habitants ont de leur commune et de son développement ;
- de confronter les représentations personnelles de la commune et les statistiques chiffrées ;
- de faire dialoguer entre eux les habitants sur la thématique du devenir communal ;
- de collecter suggestions, idées, projets variés pour un développement local.

L'ensemble des villages composant la commune de Saint-Hubert avaient été regroupés en cinq entités cohérentes, sur base de leur proximité. La plus petite d'entre elles - Vesqueville - comptait 534 habitants et la plus grande - Saint-Hubert - 3114. Bien qu'une importante partie du centre de Saint-Hubert soit couverte par un programme de Rénovation urbaine, l'équipe d'accompagnement et la Commune ont souhaité que soient informés et consultés les habitants de cette entité. En effet la population du centre peut nourrir, autant que celle des autres entités, des attentes, des idées, des projets pour le développement de la commune et des villages. De plus sa perception de la réalité locale peut constituer un contrepoint intéressant à celle des villageois. Et, plus fondamentalement encore, le PCDR se doit d'embrasser l'ensemble de la problématique du développement communal pour prétendre constituer un outil de référence à long terme.

Dans chaque entité, la réunion d'information était suivie, deux ou trois semaines plus tard, de la réunion de consultation.

Par ailleurs, vu la difficulté à intéresser les plus jeunes au projet d'ODR, une réunion particulière d'information - consultation a été organisée à leur intention.

Le cycle d'information - consultation s'est conclu sur une réunion générale de synthèse au cours de laquelle furent présentés les enseignements majeurs du diagnostic socio-économique, les résultats de la consultation de la population et fut lancé l'appel à candidatures pour la constitution de la CLDR.

Le cycle information – consultation a donc consisté en treize réunions publiques tenues dans cinq entités entre début février et fin mai 2008.

<i>entités</i>	<i>information</i>	<i>consultation</i>	<i>document</i>
Mirwart et Awenne	13/02/2008	05/03/2008	CR-cons. 1
Arville et Lorcy	20/02/2008	12/03/2008	CR-cons. 2
Hatrival et Poix	27/02/2008	19/03/2008	CR-cons. 3
Vesqueville	09/04/2008	23/04/2008	CR-cons. 4
Saint-Hubert	16/04/2008	30/04/2008	CR-cons. 5
consultation des jeunes	23/05/2008		CR-cons. 6
réunion de restitution	28/05/2008		CR-cons. 7

## **B. Publicité des réunions d'information - consultation**

Tous les canaux de communication disponibles pour atteindre la population de Saint-Hubert, ville et villages, ont été utilisés afin d'informer les habitants du lancement de l'Opération de Développement Rural et les inviter à participer aux réunions du cycle information – consultation :

- une invitation déposée dans chaque boîte aux lettres de chaque entité dix jours avant la réunion d'information ;
- un communiqué dans le Bulletin communal mensuel toutes-boîtes (n° 109 – février 2008) ;
- un communiqué sur le site Internet communal [www.sainthubert.be](http://www.sainthubert.be).

Le communiqué et l'invitation, nécessairement brefs, insistaient sur la possibilité offerte à chacun de « devenir acteur du développement de sa commune » et présentaient le calendrier détaillé des réunions du cycle information – consultation. Ils renvoyaient au site Internet et à l'administration de la Commune pour obtenir davantage d'informations sur le processus. Site et bulletin communaux exposaient en effet plus en détail les objectifs, étapes, acteurs de l'Opération de Développement Rural.

La présentation de l'ODR au Conseil communal (8 février 2008) poursuivait également l'objectif de mobiliser la population au travers de ses élus locaux. L'Avenir du Luxembourg du 12 février 2008 relayait opportunément l'information.

En cours de cycle, le site et le bulletin communaux ont encore invité les jeunes à participer à une réunion d'information – consultation spécifique et invité la population dans son ensemble à assister à la réunion de restitution. Dans la foulée de cette réunion, L'Avenir du Luxembourg des 21 mai et 31 mai 2008 a rendu compte des résultats de la consultation de la population et relayé l'appel à candidatures pour la constitution de la CLDR.

L'ensemble des documents cités ci avant est reproduit dans l'annexe 2 au présent rapport.

## C. Participation

### *Information*

Entités	Nombre d'habitants	% Population	Âge moyen	Présence séance	% habitants	% hom	% fem
AWENNE MIRWART	478	8,3	52,8	19	4,0	47,4	52,6
ARVILLE LORCY	938	16,3	52,0	25	2,7	56,0	44,0
HATRIVAL POIX	676	11,8	56,5	19	2,8	73,7	26,3
VESQUEVILLE	534	9,3	47,9	13	2,4	53,9	46,2
SAINT HUBERT	3114	54,3	49,4	11	0,4	27,3	72,7
<b>TOTAL</b>	<b>5740</b>	<b>100</b>	<b>51,7</b>	<b>87</b>	<b>1,5</b>	<b>54,0</b>	<b>46,0</b>

### *Consultation*

Entités	Nombre d'habitants	% Population	Âge moyen	Présence séance	% habitants	% hom	% fem
AWENNE MIRWART	478	8,3	55,2	17	3,6	64,7	35,3
ARVILLE LORCY	938	16,3	50,2	16	1,7	58,3	41,7
HATRIVAL POIX	676	11,8	54,8	11	1,6	50,0	50,0
VESQUEVILLE	534	9,3	54,4	12	2,2	58,3	41,7
SAINT-HUBERT	3114	54,3	48,3	9	0,3	44,4	55,6
<b>TOTAL</b>	<b>5740</b>	<b>100</b>	<b>52,6</b>	<b>65</b>	<b>1,1</b>	<b>57,1</b>	<b>42,9</b>

### *Participation globale*

Quatre-vingt-sept personnes ont assisté aux réunions d'informations et soixante-cinq ont participé aux réunions de consultation. Cela représente, en information, 1,5 % et, en consultation, 1,1% de la population totale de la commune. Ces chiffres doivent cependant être quelque peu revus à la hausse car, pour des raisons mystérieuses, certaines personnes n'ont pas souhaité inscrire leur nom sur la feuille de présence.

La fréquentation des réunions de consultation fut légèrement plus faible que celle des réunions d'information, au terme desquels cependant quasiment tous les participants avaient déclaré vouloir assister à la réunion de consultation. En réalité, soixante-cinq pourcents d'entre eux se sont déplacés pour la seconde réunion.

La réunion de synthèse a quant à elle rassemblé quarante participants.

Au total, au cours du cycle information - consultation, un peu plus d'un habitant de la commune de Saint-Hubert sur cent a exprimé son avis quant au développement de la commune.

Mais si l'on mesure la participation sur les seules entités typiquement villageoises, qui ensemble concentrent moins de la moitié de la population de la commune, on atteint 3% de participation aux réunions d'information et 2% aux réunions de consultation.

#### Participation par entités

C'est dans l'entité la moins peuplée et la plus éloignée du centre névralgique de la commune - Awenne et Mirwart - que les habitants se sont le plus mobilisés, en information comme en consultation. A l'inverse, c'est dans l'entité la plus peuplée et la plus urbaine - Saint-Hubert - que la participation fut la plus faible. Vraisemblablement l'expression « développement rural » parle-t-elle davantage aux habitants des villages que de la ville. Probablement aussi le sentiment d'être « les oubliés de la commune » qui prévaut souvent dans les villages isolés conduit-il leurs habitants à se montrer plus attentifs à toute démarche de consultation de la population.

#### Participation par genres et par âges

Dans presque toutes les réunions, la majorité était composée d'hommes. Exception notable et inexplicable, les deux réunions tenues à Saint-Hubert ont réuni une majorité de femmes. Dans l'ensemble cependant, la répartition entre sexes fut proche du point d'équilibre.

La moyenne d'âge des participants s'établit aux alentours de cinquante-deux ans, en information comme en consultation. C'est donc une catégorie d'actifs qui s'est essentiellement exprimée au cours de ce cycle. Les jeunes (moins de trente ans) furent les moins présents, ce qui a conduit l'équipe d'accompagnement et la Commune, avec l'appui de son Service jeunesse, à organiser le 23 mai 2008 une réunion d'information - consultation supplémentaire, réservée aux jeunes. Mais, malgré les efforts de promotion et les appels à participer relayés par divers canaux et associations, seules trois personnes, heureusement fort intéressantes et motivées, ont daigné se déplacer : un jeune de 17 ans, un directeur d'école et une animatrice patro.

#### Considérations sur le taux de participation

L'importante publicité pour l'Opération de Développement Rural, les contacts préalables avec diverses personnes et associations, le relais des services et élus communaux mais aussi les enjeux majeurs du développement à Saint-Hubert n'ont pas provoqué une participation massive de la population aux réunions d'information et consultation. Dans le chef de l'équipe d'accompagnement ce fut à la fois une surprise et une déception interpellantes.

La principale explication à ce taux de participation moyen, progressivement dévoilée, tient en une profonde et vieille défiance de la population à l'égard de l'action politique communale<sup>1</sup> et en une sorte de fatalisme général vis-à-vis de tout projet visant le développement de la commune. C'est ce que révèlent d'ailleurs les formulaires d'évaluation anonymes récoltés en fin des réunions d'information.

---

<sup>1</sup> Il est important de souligner que cette défiance ne vise pas spécifiquement la majorité communale actuelle. Elle concerne « la Commune » en général, désigne le fossé qui sépare citoyens et élus à Saint-Hubert.

L'équipe d'accompagnement et la CLDR ne pouvaient se contenter d'acter simplement ce constat et cette explication. En conséquence, l'examen de la problématique du « dialogue » à Saint-Hubert - entre associations, entre élus et citoyens, entre catégories d'âge, entre porteurs de projets - a été considérée comme prioritaire par la CLDR dès sa constitution et a fait l'objet de l'organisation d'un groupe de travail spécifique<sup>2</sup>.

Si cette question particulière de la participation et du dialogue a pu rendre délicate la conduite de l'Opération de Développement Rural à certains moments, elle a surtout conféré à cette démarche un caractère d'urgence et de nécessité dont sont conscients tous les membres de la CLDR. Le premier défi du PCDR, c'est de restaurer l'estime, la confiance et la coopération entre acteurs du développement local.

## D. Méthode de travail

Dans chacune des cinq entités formées par un ou plusieurs villages se sont donc tenues une réunion d'information et, deux ou trois semaines plus tard, une réunion de consultation. Il était souhaité qu'un faible écart de temps sépare les deux types de réunion dans une même entité afin de maintenir l'intérêt et la mobilisation des participants tout en laissant à ceux-ci un temps suffisant pour mûrir leur réflexion.

Tous les habitants furent invités, par courrier toutes boîtes, à participer à ces réunions publiques, lesquelles furent également annoncées dans la presse, sur le site Internet et dans le bulletin de la commune.

Une réunion d'information consultation supplémentaire à destination de la jeunesse fut en outre organisée à Saint-Hubert en fin de cycle, avec le soutien du service communal de la Jeunesse.

L'ensemble de ce cycle s'est conclu sur la tenue d'une réunion générale de synthèse et restitution des informations collectées par l'équipe d'accompagnement au long des réunions de consultation.

Chaque réunion d'information présentait, à l'aide d'un fichier PowerPoint illustré de photos prises dans la commune, le cadre législatif, les objectifs, étapes, acteurs, perspectives et limites d'une ODR. Etaient également livrées aux participants une série d'informations chiffrées, issues du diagnostic socio-économique réalisé par l'auteur de projet, brossant à grands traits le portrait historique, géographique, démographique, administratif et économique de la commune. De même, des exemples de projets conçus et réalisés dans le cadre d'ODR conduites par d'autres communes étaient présentés et illustrés.

---

<sup>2</sup> Les fruits du travail de ce groupe sont exposés dans la partie suivante du présent document.

Après une séance de questions – réponses, quatre axes de réflexion étaient proposés aux participants pour préparer leur contribution lors de la séance de consultation :

- *le meilleur et le pire...*
- *un rêve, un cauchemar...*
- *une idée, un projet, une proposition...*
- *qui manque à l'appel ?*

Un exercice d'évaluation individuelle anonyme concluait la réunion. Les participants étaient invités à répondre par écrit aux trois questions suivantes :

- *La nature, les objectifs, les étapes de la démarche vous paraissent-ils clairs ? Pour quel(s) élément(s) auriez-vous souhaité avoir plus d'informations ?*
- *A priori, cette démarche et cette information vous donnent-elles envie de vous investir ? (si oui pourquoi, si non pourquoi)*
- *Souhaitez-vous nous faire part d'un commentaire, d'un problème, d'une suggestion ?*

Il s'agissait pour les animateurs de s'assurer de la bonne compréhension de l'exposé, mais aussi de jauger les niveaux d'intérêt et de satisfaction des participants et de leur donner la possibilité d'exprimer ce qu'ils n'avaient éventuellement osé dire en public. Les réponses furent unanimement « oui » aux deux premières questions. Les commentaires apportés en réponse à la 3ème question témoignaient d'une surprise manifeste quant à certaines statistiques locales (niveau de chômage, prix de l'immobilier), d'un fort désir d'information quant à l'état d'avancement ou à la faisabilité de projets sur Saint-Hubert (Programme de Rénovation urbaine, possibilité et intérêt d'un Schéma de structure, sources de financement existantes), d'une aspiration à plus de dialogue et de coopération entre ville et villages comme entre associations, et surtout d'une réelle suspicion envers l'honnêteté de la démarche (sera-t-il vraiment tenu compte de l'avis de la population, l'équipe d'accompagnement et l'auteur de projets sont-ils vraiment indépendants de la Commune, est-ce celle-ci qui choisira qui sera membre de la CLDR, pourquoi décide-t-elle maintenant d'entrer en ODR). Nombre de participants étaient ainsi partagés entre envie de croire en ce processus et crainte d'être déçus ou trompés. En conséquence, l'équipe d'accompagnement a veillé en permanence à garantir l'honnêteté de l'Opération de Développement Rural vis-à-vis des personnes qui ont accepté de « jouer le jeu ». Mais elle ne pouvait à elle seule en quelques mois renverser une méfiance profonde à l'égard du « politique » en général.

Dans l'intervalle séparant les réunions d'information et de consultation, plusieurs groupes d'habitants se sont réunis pour préparer des réponses collectives aux réponses posées.

Chaque réunion de consultation débutait par un rappel succinct des objectifs, acteurs et étapes de l'ODR. L'essentiel de la séance était consacré à interroger les participants selon des techniques d'animation empruntées à la méthode Métaplan. Outre la collecte de points de vue, réflexions, perspectives de développement, idées de projets, les objectifs de la réunion consistaient à faire interagir les participants entre eux, à amener chacun à exprimer, argumenter voire nuancer son avis et à atteindre des opinions explicitement partagées.

Dans un premier temps, il était demandé à chacun de prendre position par rapport à la thèse suivante : *Votre cousin de Bruxelles envisage de s'installer sur la commune de Saint-Hubert. Vous lui dites : « Vasy ! C'est une toute bonne idée ! »* en plaçant une pastille autocollante sur une grille commune comportant quatre niveaux d'accord possibles : ++ (tout à fait d'accord) / + (plutôt d'accord) / - (pas d'accord) / -- (pas du tout d'accord). L'affichage de l'ensemble des positions du groupe provoquait nécessairement réactions et interpellations diverses. Dans la foulée les participants étaient invités à argumenter les différents niveaux d'accord, sans que chacun justifie obligatoirement son propre choix ; par exemple, qui s'était dit « tout à fait d'accord » pouvait apporter un argument à la position « pas d'accord » ; ainsi les participants étaient-ils amenés à la fois à creuser leur réflexion, à nuancer leur impression première, à dialoguer entre eux, à rapprocher leurs points de vue. Ainsi était sondé, exploré le « ressenti » de la population quant à son cadre de vie au sens large, s'établissait progressivement un inventaire de caractéristiques, d'avantages et de défauts de la vie dans le village et la commune.

Pour cet exercice comme pour les suivants, toutes les contributions étaient reportées manuscritement sur un grand tableau visible de tous, organisé en colonnes. Au terme de l'exercice, il leur était demandé si cette page du tableau représentait bel et bien le point de vue global du groupe.

Dans un deuxième temps, par deux et par écrit, les participants devaient, sur quatre cartes, indiquer une crainte et un souhait quant au développement de la commune, une crainte et un souhait quant au développement du village. Ainsi étaient-ils amenés à envisager l'avenir du village et de la commune et à s'entendre avec leur voisin direct sur cette vision. Reportées et organisées sur le tableau par l'équipe d'accompagnement, les contributions permettaient de cerner un ensemble cohérent d'enjeux et thématiques du développement spécifiques au village et à la commune.

Dans un troisième temps, chaque participant était invité, individuellement cette fois, à inscrire sur des cartes (une carte = une idée) ses idées de projets susceptibles de soutenir les axes de développement ébauchés à la question précédente. Le débat collectif sur ces idées, affichées au tableau, a permis d'en préciser certaines, d'en éteindre d'autres, et de faire émerger des considérations de méthode quant à leur éventuelle mise en oeuvre. Un répertoire très général de projets, parfois très concrets, à soumettre à l'examen de la future CLDR s'est ainsi constitué.

Un premier appel à candidature à la CLDR ainsi qu'une invitation à participer à la réunion de restitution étaient lancés en fin de séance.

La réunion de synthèse et restitution des résultats de la consultation était ouverte à tous les habitants, qu'ils aient ou non participé aux réunions d'information ou consultation. Elle fit d'ailleurs l'objet d'une annonce publique spécifique. L'auteur de projet y présenta les données majeures du diagnostic socio-économique de la commune ; l'équipe d'accompagnement y rappela les tenants et aboutissants fondamentaux d'une ODR, puis exposa la perception, dans ses dimensions positives et négatives, que les habitants ont de leur cadre de vie, l'ensemble des thèmes de développement qu'ils désirent voir instruits dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les idées qu'ils nourrissent déjà pour certains d'entre eux et, enfin, les aménagements particuliers souhaités dans les différentes entités. Auteur de projet et équipe d'accompagnement pointèrent encore de concert les enjeux de développement communs au diagnostic socio-économique et à la consultation de la population.

Cette réunion permet de communiquer aux habitants, mais aussi aux élus, une vision d'ensemble circonscrite de l'état de leur commune, de ses enjeux et perspectives de développement. C'est au cours de cette soirée que fut lancé officiellement et publiquement l'appel à candidature pour la constitution de la CLDR.

Des représentants du Collège communal assistèrent à toutes les réunions d'information et de consultation, y compris à la réunion de restitution. Ils respectèrent le souhait formulé par l'équipe d'accompagnement d'intervenir le moins possible dans les discussions, pour que la parole des participants soit la plus spontanée et la plus libre possible.

## **E. Résultats de la consultation**

Les résultats de la consultation de la population ont été consignés précisément dans les comptes-rendus des réunions, envoyés aux participants. Pour prendre connaissance en détail de l'avis, des souhaits, des craintes, des idées exprimés par chaque groupe consulté quant à son cadre de vie immédiat et au développement de la commune, nous renvoyons à la lecture de ces comptes-rendus, tous établis sur un même modèle et regroupés dans l'annexe 1 au présent document. Nous nous attachons à présenter ci-après une synthèse transversale des constats et considérations de la population quant à son cadre de vie communal (son « ressenti »), des domaines majeurs dans lesquels elle estime souhaitable et possible une action de développement, de quelques points de méthode qu'elle juge important de respecter pour guider ce développement, ce progrès. Nous complétons cette synthèse par un exposé succinct des aménagements précis souhaités dans chaque entité.

### « Ressenti »

#### Potentiel :

bonne situation géographique, nature abondante, forêt vaste et publique, patrimoine de qualité, quiétude (villages), unité de style encore préservée, rénovations individuelles de goût, infrastructures intéressantes (piscine, aérodrome), belle offre d'enseignement primaire : jolie ville et sentiment de liberté.

#### Etat d'esprit, ambiance :

jugement globalement positif (thèse), mais constats durs et amertume sur l'évolution de la commune, de la ville en particulier, sur l'entente entre les décideurs, les groupes ; attachement profond, explicite, à une « jolie ville triste » ; angoisse par rapport à un déclin sensible ; envie de rebondir et conscience qu'on en a les ressources (cf. « potentiel ») ; mais handicap premier d'une tendance accentuée à la morosité.

#### Image, allure générale, réputation :

à l'intérieur comme à l'extérieur, Saint-Hubert souffre d'une image négative ; les jeunes de la commune ne se sentent pas fiers de leur appartenance ; les touristes débarquent dans la « Capitale européenne de la chasse et de la forêt », mais n'y trouvent rien (commerce, exposition, activités) qui justifie cette appellation ; la propreté laisse à désirer au bord des routes et dans le centre, lequel concentre de plus en plus une population bruyante et peu respectueuse de son environnement ; les villages manquent globalement d'entretien et de mise en valeur.

## Domaines d'action

### Dialogue, rencontre, écoute :

c'est un besoin, une demande pressants : dans les villages, entre villages, entre villages et ville, avec certains groupes, en particulier les jeunes, entre décideurs et population ; des progrès sont à accomplir, par une attitude adéquate, par la mise en place d'outils (salles, places, chemins, animation).

### Aménagement du territoire et urbanisme :

dans les villages, ouvrir des lotissements pour accueillir des jeunes, mais sans allonger les villages, sans dénaturer le style ; aménager des places (manquent cruellement dans des villages rues) ;

dans la ville, s'efforcer de conserver la vocation commerciale et résidentielle du centre, revoir la circulation, les parkings, restaurer un tissu commercial, aménager des « poumons verts », relier des quartiers, favoriser la déambulation ;

dans les villages comme en ville : éviter le laxisme urbanistique.

### Vie des villages :

éviter une évolution vers des villages-dortoirs ; conserver, relancer un commerce de proximité, selon des modalités originales ; se préoccuper du sort des écoles ; veiller à un urbanisme de qualité ; doter chacun d'un thème spécifique à partir duquel susciter des actions collectives et individuelles ; mettre en valeur leur patrimoine particulier ; s'assurer que des chemins de randonnée soient facilement accessibles à partir de chaque village et entretenus.

### Mobilité :

elle est difficile pour certains publics : les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les piétons en ville ; besoin d'adapter l'offre de transports en commun (horaires, destinations) ; besoin aussi de chemins pour une mobilité alternative, lente, protégée.

### Patrimoine :

il est abondant et de qualité, constitue un élément identitaire fort du centre ; le mettre davantage en valeur serait possible et souhaitable, en ville et dans les villages ; des richesses industrielles sont à redécouvrir.

### Culture :

enrichir l'offre actuelle, disposer d'une infrastructure adaptée à une programmation plus ambitieuse.

### Développement économique, emploi :

le redéploiement économique est une nécessité, une urgence ; dans les villages, favoriser l'installation des artisans, des PME (ateliers relais, terrains, incitants) ; dans la ville, tabler sur le commerce ; faire décoller la zone artisanale ; d'une manière générale, développer le tourisme ! Conserver aussi les employeurs (secteur tertiaire) présents.

### Commerce :

le maintenir ou le relancer dans les villages (point service et rencontre) ; restaurer un tissu commercial en ville, revoir les jours et horaires d'ouverture, retrouver un commerce diversifié et spécialisé, soigner l'accueil du client.

### Tourisme :

Unanimité : c'est le fer de lance du redéploiement économique, de la réputation de la commune ! Il faut des activités nouvelles, multi-publics, des synergies entre activités et entre lieux touristiques, des hébergements supplémentaires (gîtes) dans le centre même, des chemins de randonnée à partir de la ville ; il faut capter, diriger le touriste à partir du centre, mieux le renseigner, mieux signaler les attractions, mieux l'accueillir ; soigner l'image et la vendre mieux, plus résolument, marquer les entrées, souhaiter la bienvenue en plusieurs langues.

### Développement écologique :

profiter de l'allure nature de la commune, de son patrimoine hydro-électrique, pour mener un projet global de développement écologique : lagunage, biométhanisation, chauffage collectif, énergies renouvelables.

### Points de méthode

- pour chaque domaine, avoir une vision, un projet d'ensemble ;
- travailler à la coordination des actions et des acteurs (ex. tourisme) ;
- intéresser les opérateurs économiques au devenir de la commune (Idelux) ;
- associer les gens, les associations à la gestation et la réalisation des projets (plaisir et participation), seule garantie de durabilité ;
- se positionner intelligemment par rapport aux communes voisines (ne pas faire la même chose, coopérer, compléter l'offre existante).

### Aménagements particuliers

#### Arville

- aménager l'espace libre au centre du village pour en faire un lieu de rencontre et de convivialité ;
- éclairer les entrées du village et les passages pour piétons ;
- affecter aux associations un bâtiment distinct de l'école.

#### Awenne

- restaurer le lavoir et les fontaines ;
- équiper le pavillon de chasse avec barbecue, bancs et table ;
- réaménager la salle du village pour pouvoir accueillir différentes activités et donc différents publics ;
- créer dans le village un musée du Sabot (village thématique).

#### Hatrival

- entretenir et mettre en valeur les cours d'eau sillonnant le village ainsi que les moulins présents.
- créer un « bistrot du terroir » au centre du village.

### Lorcy

- transformer l'école du village en maison du village ;
- transformer la cour de l'ancienne école en lieu de convivialité extérieur ;
- restaurer les bacs à eaux ;
- installer les égouts ;
- réparer les murs et les escaliers du cimetière et de la cour de l'école ;

### Mirwart

- installer des chicanes à l'entrée du village.

### Vesqueville

- créer une ou deux places dans le village (aux extrémités de celui-ci) ;
- rénover la salle de village ;
- réaménager l'ancien chemin vicinal ;
- rénover la petite plaine de jeux et l'espace y adossé.

### Saint-Hubert

- mettre en valeur le musée Redouté ;
- créer un parcours « accrobranche » au parc à gibiers ;
- ouvrir le passage entre l'Abbaye et la Basilique ;
- aménager en espaces verts et de rencontre l'Arboretum, la Roseraie, le Bois du Fays ;
- transformer en circuit RAVEL l'ancien chemin vicinal reliant Saint Hubert à Pussemange ;
- créer un musée de l'aviation ;
- installer des bornes interactives (offre touristique).

### Commune

- installer des panneaux d'accueil multilingues aux entrées de la commune.

Ce sont là, avec les enseignements du diagnostic socio-économique, les constats, considérations, thématiques, aspirations, souhaits, idées auxquels la CLDR a arrimé son travail systématique d'analyse, de discussion, de rencontre et de proposition.

## **5.1. Les Groupes de Travail**

---

### **A. Composition et mission**

Les Groupes de Travail ont été institués par la Commission Locale de Développement Rural.

Ils étaient composés uniquement de membres de la CLDR, mais pouvaient être invitées des personnes extérieures susceptibles d'apporter une information, un point de vue enrichissants sur la thématique traitée.

Leur mission, fixée par la CLDR, consistait explicitement à examiner en profondeur des problématiques particulières du développement local, à partir des données issues du diagnostic socio-économique de la commune et des résultats de la consultation de la population, en vue de proposer à la Commission un ensemble cohérent de réflexions, objectifs et pistes d'action relatif à chaque thématique traitée. Les groupes de travail n'avaient donc pas pour but de construire des « projets clefs sur porte ».

Les résultats des réunions des Groupes de Travail ont fait systématiquement l'objet d'un rapport circonstancié en CLDR. C'est sur la base de ces contributions que la Commission a progressivement construit les objectifs de développement et défini les projets du Programme Communal de Développement Rural.

### **B. Thématiques et chronologie**

La CLDR a choisi d'étudier en Groupes de Travail les thématiques suivantes :

- dialogue ;
- économie ;
- tourisme et patrimoine ;
- aménagement du territoire.

Il a été convenu dès le départ que chaque groupe de travail devrait accomplir sa mission en un nombre limité de réunions (entre deux et trois). Il s'agissait ainsi d'éviter que les discussions s'enlisent dans le détail, que les membres se fatiguent, ou que le Groupe de Travail s'autonomise par rapport à la CLDR et finisse par outrepasser sa mission.

Voici le calendrier de ces réunions et les cotes de classement des comptes-rendus placés en annexe.

Groupes de Travail	Réunions	Comptes-rendus
<i>Dialogue</i>	20/11/2008	CR-GT/Dial. 1
	13/01/2009	CR -GT/Dial. 2
	17/02/2009	CR-GT/Dial. 3
<i>Emploi - Economie</i>	20/11/08	CR-GT/Eco. 1
	19/02/09	CR-GT/Eco. 2
<i>Tourisme - Patrimoine</i>	12/11/08	CR-GT/Tour. 1
	10/12/08	CR-GT/Tour. 2
	18/02/09	CR-GT/Tour. 3
<i>Forêt - Aménagement du territoire</i>	11/06/09	CR-CLDR 7

### C. Méthode de travail et encadrement

L'organisation des Groupes de travail était de la responsabilité de la CLDR : c'est elle qui a circonscrit les problématiques générales à traiter et a fixé l'objet précis de chaque réunion Groupe de Travail, c'est elle aussi qui assurait la transversalité entre les différents Groupe de Travail.

La composition des Groupes de Travail, le choix des dates et lieux de réunion ont été arrêtés en assemblée plénière. Chaque Groupe de Travail s'est choisi un responsable, chargé de la circulation de l'information, de la convocation et de la direction des réunions, ainsi qu'un rapporteur, chargé de la rédaction des comptes-rendus de réunion et de la présentation à la CLDR des résultats du travail de son Groupe de Travail. De cette manière les membres de la Commission étaient amenés à tenir un rôle véritablement actif dans l'élaboration de réflexions, objectifs et pistes d'action relatifs au développement communal.

Chaque Groupe de Travail a travaillé selon une méthode propre, fonction à la fois de la thématique abordée, de la personnalité de son responsable, de la taille du groupe. Il était cependant attendu de tous les Groupe de Travail qu'ils procèdent à une analyse fouillée de la problématique traitée avant d'élaborer des propositions d'actions à soumettre à la CLDR.

Un membre de l'équipe d'accompagnement assistait obligatoirement à chaque réunion de Groupe de Travail. Sa fonction consistait à épauler, au besoin, le responsable du Groupe de Travail dans son travail d'animation, à questionner le groupe sur des analyses ou des constats rapides, à faire le lien avec des éléments de la consultation de la population, à assurer la continuité et le progrès entre deux réunions. L'auteur de projet participait également aux réunions dont l'objet réclamait son éclairage.

## D. Résultats

### Groupe de Travail

### Dialogue

Ce Groupe de Travail a construit sa réflexion et ses propositions sur ce triple constat fondamental, issu des réunions de consultation de la population :

- le manque, voire l'absence de dialogue entre acteurs sociaux, culturels, économiques, associatifs au sein de la commune ;
- le déficit de confiance entre population et autorités publiques ;
- une image négative de Saint-Hubert complaisamment colportée par la presse.

Il a d'emblée souligné que ces problèmes constituent des atteintes à la qualité de vie générale à Saint-Hubert. Mais il a également voulu adopter une posture positive en s'intéressant aux diverses ressources possibles en matière de dialogue communal (supports et groupes de communication).

Il s'est fixé comme objectif d'« apporter sa part de solution » à ce déficit général de dialogue par l'élaboration de propositions d'actions concrètes, à inscrire dans le PCDR mais aussi à pousser à d'autres niveaux sans nécessairement attendre que soit finalisé le PCDR. Il considérait ainsi qu'il y avait besoin et moyen d'agir à la fois sur le court et sur le long termes pour renforcer la coopération entre acteurs et le dialogue entre les gens (résidents comme touristes), tout en sachant que sa prise serait limitée sur certains problèmes comme les clivages politiques, l'absence d'entente entre commerçants ou encore l'image négative diffusée par la presse.

Pour atteindre son objectif, le Groupe de Travail *Dialogue* s'est attaché à étudier les problèmes, les ressources, les idées touchant aux infrastructures, aux activités, aux supports, aux services et aux comportements. Au terme de trois réunions de travail intenses, il a arrêté une série de propositions d'actions, assorties de considérations précises sur leurs degré et conditions de faisabilité, qu'il a soumise à l'examen de la CLDR. La plupart de ces propositions ont été retenues par la CLDR et sont inscrites dans les différents lots (amélioration de la signalétique touristique, création d'un « Welcome pack », installation de panneaux d'information, etc.). Un projet du Groupe de Travail sera marquante dans la réalisation du PCDR : l'organisation d'un événement fédérateur qui conduise les associations à travailler ensemble et à se présenter ensemble à l'occasion de l'inauguration de la Place de l'Abbaye, en 2011.

Certaines propositions ont en outre été mises en oeuvre sans attendre. C'est ainsi la CLDR a été associée par la Commune à la refonte de son site Internet et de son Bulletin communal.

Le Groupe de Travail Dialogue a encore exprimé une recommandation importante pour parvenir à structurer davantage le dialogue à l'échelle de Saint-Hubert : qu'une ou plusieurs personnes soient effectivement rémunérées pour cette fonction. Ce pourrait être là, pour la CLDR, un objectif de la future ADL à naître.

Surtout, une considération majeure formulée par ce Groupe de Travail irrigue les objectifs de développement du PCDR de Saint-Hubert, est traduite dans le « Défi » et est au principe du projet « événement fédérateur » : l'amélioration des dialogues et des collaborations, sur base d'une bonne information et de projets à réaliser en commun, constitue une condition essentielle pour que tout le reste fonctionne. Dans l'avenir la CLDR aura ainsi à jouer un rôle de liaison entre acteurs locaux.

### Groupe de Travail

### Économie - Emploi

Nombre de données du diagnostic socio-économique de la commune indiquent une atonie générale de l'activité économique et en particulier un déclin de l'activité commerciale, pourtant réputée et florissante dans le passé à Saint-Hubert. Cette faiblesse économique globale est également une composante du ressenti de la population à l'égard de sa commune.

Le Groupe de Travail Économie - Emploi s'est emparé de cette problématique et s'est fixé comme objectifs de cerner mieux les causes de cette faiblesse, de proposer des caps et des idées pour susciter un redéploiement économique qui concerne à la fois la ville et les villages, qui tienne compte des évolutions des communes voisines, en particulier Libramont-Chevigny.

Il a dans un premier temps procédé à un approfondissement de certains points du diagnostic, avec l'aide de l'auteur de projet, consulté la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge (CCILB) pour connaître mieux le tissu économique local et interrogé l'Intercommunale de Développement économique du Luxembourg (IDéLux) sur son projet d'extension du Parc d'activités économiques de Saint-Hubert.

Au terme de ses cogitations, le Groupe de Travail est parvenu à diverses considérations et propositions, qui furent soumises à l'examen et à l'approbation de la CLDR.

Tout d'abord, le développement économique local ne doit pas être calqué sur celui de Libramont-Chevigny, qui a privilégié la multiplication de zonings commerciaux et l'installation de chaînes commerciales multinationales ; il doit respecter des spécificités locales et s'appuyer sur son patrimoine architectural et le titre de « Capitale européenne de la chasse et de la nature ». Le tourisme doit donc être le premier cheval de bataille de ce redéploiement économique.

Parallèlement, le Groupe de Travail préconise de créer des conditions favorables à l'installation comme au développement d'entreprises locales. Pour les membres du Groupe de Travail, cela passe par un renforcement de l'attractivité de la ville, par un effort d'accueil, d'information et d'encadrement des candidats entrepreneurs, par la création d'infrastructures facilitant le démarrage d'activités nouvelles, par des incitants financiers.

Enfin, le Groupe de Travail prône la relance du commerce de proximité.

En conséquence, il propose à la CLDR de creuser la faisabilité de plusieurs projets précis :

- créer un atelier rural sur le site de l'ancien abattoir ;
- demander officiellement à IdéLux de prévoir la création d'un hall relais sur le parc d'activités économiques lors d'une prochaine extension ;
- créer un « guichet communal d'initiative » pour traiter toutes les questions qui se posent aux candidats entrepreneurs ;
- créer une épicerie locale sur un principe d'économie solidaire dans un village de la commune.

Ces préconisations et projets ont été traités et approfondis en CLDR. Ils trouvent une traduction explicite dans plusieurs objectifs et fiches-projets. La Commune a par ailleurs, sur recommandation expresse de la CLDR, adressé un courrier officiel à l'Intercommunale de Développement économique du Luxembourg (IDéLux) pour lui demander d'inclure le projet de hall relais dans l'extension du Parc d'activités économiques. Quant à la proposition de création d'un « guichet communal d'initiative », elle est inscrite dans le projet global de mise en place d'une Agence de Développement Local.

### Groupe de Travail

### Tourisme - Patrimoine

Ce Groupe de Travail s'est essentiellement consacré à l'examen de la thématique Tourisme. Le constat d'un énorme potentiel local d'attractivité touristique sous-exploité a en effet été souligné tout au long de la consultation de la population, mais est aussi apparu en conclusion du diagnostic socio-économique de la commune. Le Groupe de travail s'est donc attaché à bien cerner la nature de ce potentiel et les raisons de sa sous-exploitation.

(Il est apparu d'emblée qu'une discussion sur la thématique patrimoine atteindrait rapidement ses limites car le patrimoine architectural majeur est situé dans le périmètre de rénovation urbaine et est classé, soumis à des règles strictes de conservation et restauration ; ce patrimoine doit, pour le Groupe de Travail, être considéré comme un argument, un support de poids de la promotion touristique communale.)

Saint-Hubert jouit d'un patrimoine environnemental et architectural exceptionnel, d'une localisation géographique idéale (au centre de la province de Luxembourg, facilement accessible sans être coupée ou dénaturée par la traversée d'une autoroute), de pôles d'attraction variés (piscine, parc à gibier, aérodrome de loisir) et d'un nom connu loin au-delà des frontières provinciales. Parmi les facteurs qui empêchent la pleine réalisation de ce potentiel, le Groupe de Travail pointe le faible sens de l'accueil du touriste, l'absence de véritable marketing touristique, la pauvreté de certains équipements, l'aspect général terne de la ville, les lacunes de communication et synergie entre opérateurs touristiques comme entre commerçants. Or, pour le Groupe de Travail comme par la suite pour la CLDR, c'est bel et bien le tourisme qui peut et doit être le fer de lance du redéploiement et du rayonnement, économiques mais aussi culturels, de Saint-Hubert – ce dont se font écho les objectifs de développement du PCDR.

Une fois ces constats étayés, le Groupe de Travail s'est fixé comme objectif de formuler des idées et des projets pour dépasser l'état de fait actuel et soutenir une vision positive et volontariste du développement touristique de Saint-Hubert., tout en respectant les prérogatives et initiatives des différents opérateurs actifs dans ce domaine (Maison du Tourisme, Syndicat d'initiative, GAL). Ses propositions viennent donc en appui aux projets portés par ces structures.

Parmi la liste des actions imaginées par ce Groupe de Travail, deux ont été, à la demande de la CLDR, plus précisément étudiées : d'une part un projet de sentiers thématiques entre les villages et la ville, d'autre part un projet de parc aventure à destination de différents publics. Le premier a réclamé un gros travail d'inventaire et nombre de repérages sur cartes et sur terrain. (La participation de la CLDR, deux années consécutives, à l'événement wallon « Rendez-vous sur les sentiers » est directement née de la préparation de ce projet). Le deuxième a exigé un gros travail d'imagination et de « benchmarking » et la rencontre de différents acteurs. Au final, le PCDR fait la part belle à ces deux projets « Voies lentes » et « Parcours accrobranche », mais retient également le projet d'installation de panneaux d'information dans les villages.

### *Groupe de Travail*

### *Forêt-Aménagement du territoire*

La CLDR n'avait pas prévu dans son plan de travail initial de consacrer un Groupe de Travail à l'examen de cette double thématique. Mais suite aux exposés, d'une part des représentants du DNF sur le plan de gestion du massif forestier de Saint-Hubert, d'autre part de l'auteur de projet sur les outils de la politique d'aménagement du territoire, la CLDR a pris toute la mesure de l'importance de ces deux thèmes dans la définition des objectifs de développement et des projets du PCDR.

La forêt occupe une place réelle et symbolique de premier plan à Saint-Hubert. Les enjeux de sa mise en valeur sont multiples et parfois contradictoires et mobilisent nombre d'acteurs. Dans ce contexte, l'annonce de l'élaboration d'un nouveau projet transcommunal « massif forestier » et de la création d'une structure chargée de le porter pose question.

Quant à l'aménagement du territoire, il concerne de près ou de loin tous les domaines de l'organisation collective et de cadre de vie. Mais il est régi par un nombre important d'outils et de règles dont la compréhension peut être rendue difficile par leur haute technicité.

Par conséquent la CLDR a décidé de constituer en son sein un Groupe de Travail pour approfondir les débats entamés en réunion plénière sur ces deux thèmes. Sur le thème de la forêt, il lui était demandé de réfléchir au positionnement de la CLDR par rapport aux autres opérateurs chargés de la gestion et de la valorisation du massif forestier. Sur le thème de l'aménagement du territoire, il lui était demandé d'établir une proposition de projets d'aménagement du territoire sur la commune.

Ce Groupe de Travail s'est réuni le 11 juin 2009 et les résultats de ses cogitations ont été soumis à l'examen de la CLDR le 18 juin. Sur le thème de la forêt, il propose d'éviter la dispersion des actions entre structures, demande que la CLDR soit informée régulièrement des avancées du projet « massif forestier », voire soit représentée dans la structure à naître, et réaffirme l'intérêt pour Saint-Hubert d'un projet « accrobranches ». Sur le thème « aménagement du territoire », il formule un série de recommandations générales, témoignant toutes d'un souci d'une véritable gestion et d'une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire communal, et énonce la mise en oeuvre de trois projets concrets : la réalisation d'un schéma de structure, la réalisation d'une ZACC près de la ville et d'un PCA sur le centre-ville. L'ensemble des considérations, recommandations et projets émis par ce Groupe de Travail ont nourri directement l'élaboration des objectifs et projets du PCDR.

### ***En guise de synthèse***

Ce sont donc bel et bien les Groupes de Travail qui ont alimenté la CLDR dans son travail d'élaboration des objectifs de développement et des projets du PCDR. C'est là que se sont exprimées à la fois la créativité des membres de la Commission et leur connaissance fine de la commune, de ses habitants, de ses acteurs. C'est là aussi que s'est tissé le lien le plus étroit, le plus solide entre résultats du cycle d'information-consultation de la population et enseignements du diagnostic socio-économique.

Bien qu'ils aient traité des thématiques nettement distinctes les unes des autres, les Groupes de Travail ont abouti, sur plusieurs points, à des constatations et recommandations proches, voire similaires. Ainsi ont-ils tous souligné fortement la nécessité pour la commune de construire une vision à long terme de son développement, la part majeure que le tourisme doit prendre dans l'essor économique local, l'importance polarisatrice de la ville pour l'ensemble de la commune, le besoin impérieux de renouer les fils du dialogue entre acteurs locaux et de renforcer la coopération entre programmes, projets, opérateurs de développement.

Un certain nombre d'idées d'actions avancées par les Groupes de Travail n'ont pas été approfondies ou retenues comme prioritaires par la CLDR parce qu'il est apparu, au fil des réunions et des rencontres avec différents acteurs, qu'elles faisaient déjà l'objet de projets en cours de définition ou portés par des opérateurs reconnus.

## 6.1. La Commission Locale de Développement Rural

---

### A. Constitution et composition

La fonction, la composition et le mode de constitution de la Commission Locale de Développement Rural ont été décrits dès les réunions d'information de la population. Une première invitation verbale, encore informelle, à se porter candidat à la CLDR était prononcée lors des réunions de consultation.

L'appel à candidature officiel a été lancé à l'occasion lors de la réunion de restitution à la population, tenue le 28 mai 2008, et relayé par le Bulletin et le site Internet de la Commune. Les personnes intéressées étaient invitées à adresser leur candidature à la commune, en la motivant.

La Commune n'avait pas fixé *a priori* la taille de la CLDR, laissant la porte ouverte à une représentation large. Une trentaine de candidatures, pour la plupart émanant de participants aux réunions de consultation, ont été adressées à la Commune. Toutes ont été conservées. La composition de la CLDR a été examinée et approuvée officiellement par le Conseil communal en sa séance du 20 octobre 2008.

La CLDR de Saint-Hubert compte à sa constitution quarante membres, effectifs et suppléants, dont dix conseillers communaux<sup>3</sup>. Elle est en outre dotée de la latitude d'inviter à ses réunions, à titre temporaire ou à titre permanent, des « personnes non domiciliées sur le territoire communal mais entretenant avec lui certaines attaches particulières et ayant manifesté la volonté de s'investir dans le travail de la Commission »<sup>4</sup>. Plusieurs personnes participeront aux travaux de la CLDR sous ce statut « invité ».

La moyenne d'âge est de 47 ans ; le plus jeune membre est âgé de 17 ans et le plus âgé, de 70 ans. Tous les groupes de villages constitués pour le cycle d'information-consultation sont représentés et la palette des statuts socio-professionnels est large : étudiant, demandeur d'emploi, ouvrier, salarié et cadre du privé, travailleur indépendant, fonctionnaire, entrepreneur, retraité. Les secteurs d'activités suivants sont représentés : religion, fonction publique, service aux personnes, construction, génie civil, médecine, notariat, commerce, Horeca.

---

<sup>3</sup> Dans le tableau des membres, ils sont identifiés par une astérisque.

<sup>4</sup> R.O.I. : Titre III, Article 8.

En annexe est joint un tableau des présences aux réunions de CLDR.

Membres Effectifs					
nom	prénom	âge	entité	activité professionnelle	sexe
DELVOSALLE	Mireille	62	Poix	Horeca	F
DEFYN	Jo	53	Hatrival	demandeur d'emploi	M
HOUCARD	Elodie	17	Hatrival	étudiante	F
FRANCOIS	Léon	70	Hatrival	pensionné	M
FOLIE	Thierry	47	Awenne	représentant	M
GRUSELIN	Paul	60	Arville	Pensionné	M
LAMBOTTE	Stéphane	37	Arville	employé	M
TITEUX	François	28	Lorcy	indépendant construction	M
CORNETTE	Monique	59	Vesqueville	employée finance	F
BERTRAND	Sylvie	42	St Hubert	commençante	F
DEFAUW	Charlotte	29	St Hubert	commerçante	F
BOSENDORFF	Angéline	23	Arville	enseignante	F
SCHLACHMUYLDERS	Marie-Luce	50	St Hubert	commerçante	F
VAN DEN ABBEEL	Fernand	58	Vesqueville	enseignant	M
JACQUEMIN	Raymond	51	Awenne	génie civil	M
BONMARIAGE	Claude	63	Arville	ingénieur (*)	M
DERVAUX	Olivier	28	Lorcy	ingénieur (*)	M
GULLAUME	Roland	55	St Hubert	employé (*)	M
FELIX	Anne	51	St Hubert	enseignante (*)	F
HENNEAUX	Pierre	45	Vesqueville	kinésithérapeute (*)	M

Membres suppléants					
nom	prénom	âge	entité	activité professionnelle	sexe
SMET	Jean-Pierre	48	Arville	commerçant	M
SERVAIS	Marie-Louise	57	Arville	enseignante (retraîtée)	F
HOUCARD	Francis	44	Hatrival	employé	M
BROCARD	Jean-Louis	51	Hatrival	commerçant	M
MEEUS	Thierry	40	Awenne	aide a la jeunesse	M
FRENOY	Eric	32	Mirwart	ouvrier	M
DEBIERE	Marcel	58	Arville	fonctionnaire	M
HOTTON	Jean-Pierre	55	St Hubert	fonctionnaire	M
JACQUES	Léon	51	Vesqueville	ouvrier	M
OTJACQUES	Jean-Marc	42	St Hubert	policier	M
DUFRASNE	Claude	37	St Hubert	employé provincial	F
BOUCQUEY	Sandrine	38	St Hubert	employée	F
Sœur KRIER	Columba	75	St Hubert	religieuse	F
DELFOSSÉ	André	51	Mirwart	horeca	M
JAUMIN	Georges	60	Awenne	prépensionné	M
PIERRET	Séverine	32	St Hubert	enseignante (*)	F
NEUVENS	Didier	45	St Hubert	vétérinaire (*)	M
BOURGEOIS	Gérard	59	St Hubert	notariat (*)	M
HENNEAUX	Jean-Luc	47	Vesqueville	fonctionnaire(*)	M
COLETTE	Benoit	43	St Hubert	Employé(*)	M

## **B. Organisation et méthode de travail**

Un Règlement d'Ordre Intérieur a été discuté et arrêté au démarrage des travaux de la CLDR. Ce R.O.I. fixe les missions et règles de fonctionnement de la Commission, dans le respect du Décret sur le Développement rural. Il est joint en annexe au présent document.

La distinction entre membres effectifs et membres suppléants a été volontairement estompée, la CLDR considérant que ses débats et décisions devaient avoir l'assise la plus large et la plus légitime possible. Ainsi, tous les membres, effectifs comme suppléants, assistent-ils de droit à toutes les réunions. Et c'est dans cet esprit que le R.O.I. stipule explicitement que « la CLDR s'efforce de prendre les décisions à l'unanimité »<sup>5</sup> et que « le PCDR, les conventions et les modifications apportées au R.O.I. devront être approuvés par une majorité des deux tiers des membres présents, avec un quorum de présence de la moitié des membres de la CLDR plus un »<sup>6</sup>, sans distinguer entre membres effectifs et suppléants.

Le Bourgmestre a présidé les réunions de la CLDR, qui étaient animées par l'équipe d'accompagnement et se tinrent toutes à la Salle communal des fêtes de Saint-Hubert. La plupart des séances de CLDR ont été précédées d'une réunion de préparation, rassemblant membres du Collège, auteur de projet et équipe d'accompagnement. Ces réunions avaient pour buts de fixer les objectifs et le déroulement de la réunion de CLDR et d'intégrer, le cas échéant, des informations nouvelles concernant les thèmes ou projets en débat.

On distinguera plusieurs phases majeures dans l'activité de la CLDR. Dans un premier temps, pour conduire l'examen de plusieurs thématiques de développement précises (dont l'importance avait été soulignée à la fois par la population et par le diagnostic socio-économique de la commune), la CLDR a constitué en son sein plusieurs Groupes de Travail. Dans un deuxième temps, l'exploitation des résultats des travaux de ces groupes a permis à la CLDR de baliser les grandes caractéristiques et orientations du développement souhaité et d'établir un répertoire général de projets à creuser. Dans un troisième temps, la CLDR a élaboré les objectifs de développement et circonscrit son choix de projets, lesquels furent ensuite étudiés dans le plus grand détail.

Mais la CLDR ne s'est pas enfermée dans un mode unique de traitement de la problématique du développement rural local à long terme. Elle a aussi cherché à approfondir sa connaissance de diverses thématiques – mobilité et sécurité, gestion de la forêt, action sociale, aménagement du territoire – en invitant plusieurs experts et/ou opérateurs à venir exposer en séance leurs analyses ou projets. Elle est également partie en visite, sur le terrain, de sites envisagés pour la réalisation d'actions. Elle a organisé une rencontre originale et mémorable avec les agriculteurs du cru. Et, surtout, elle s'est associée activement à la réalisation d'actions très concrètes, comme la refonte du Bulletin et du site Internet de la Commune ou encore l'opération « Rendez-vous sur les sentiers », montrant par là son souci et son envie d'être acteur de développement local.

La CLDR a rendu compte publiquement et régulièrement des avancées de son travail par la publication d'articles dans le Bulletin communal et la diffusion de données et informations sur le site Internet de la commune.

---

<sup>5</sup> R.O.I. : Titre V, Article 22.

<sup>6</sup> R.O.I. : Titre V, Article 23.

## C. Chronologie des réunions

Voici le calendrier des réunions et activités de CLDR et les cotes de classement des comptes-rendus placés en annexe.

Le nombre important et le rythme soutenu des réunions de la CLDR sont indicatifs non seulement de l'importance de la matière traitée, mais également du soin apporté à ce traitement.

réunions et activités de la CLDR	dates	rapports
1 <sup>re</sup> réunion	30/09/2008	CR-CLDR 1
2 <sup>ème</sup> réunion	04/11/2008	CR-CLDR 2
3 <sup>ème</sup> réunion	05/02/2009	CR-CLDR 3
4 <sup>ème</sup> réunion	12/03/2009	CR-CLDR 4
5 <sup>ème</sup> réunion	16/04/2009	CR-CLDR 5
présentation du site Internet communal	11/05/2009	-
6 <sup>ème</sup> réunion	14/05/2009	CR-CLDR 6
7 <sup>ème</sup> réunion	18/06/2009	CR-CLDR 7
8 <sup>ème</sup> réunion	10/09/2009	CR-CLDR 8
9 <sup>ème</sup> réunion	08/10/2009	CR-CLDR 9
rencontre avec le monde agricole	21/10/2009	CR-CLDR 10
opération « Rendez-vous sur les sentiers »	25/10/2009	-
visite de terrain	08/11/2009	-
10 <sup>ème</sup> réunion	19/11/2009	CR-CLDR 11
11 <sup>ème</sup> réunion	10/12/2009	CR-CLDR 12
12 <sup>ème</sup> réunion	28/01/2010	CR-CLDR 13
13 <sup>ème</sup> réunion	11/03/2010	CR-CLDR 14
14 <sup>ème</sup> réunion	29/04/2010	CR-CLDR 15
15 <sup>ème</sup> réunion	27/05/2010	CR-CLDR 16
16 <sup>ème</sup> réunion	15/09/2010	CR-CLDR 17
Présentation publique du PCDR et autres projets et programmes de développement concernant Saint-Hubert	10/11/2010	Annexe 4

## **D. Résultats**

Les résultats des travaux de la CLDR sont évidemment à chercher dans les objectifs de développement et projets exposés dans le PCDR, ainsi que dans l'unanimité qu'ils suscitent. Les paragraphes qui suivent racontent succinctement les étapes de la construction du PCDR par la CLDR, réunion par réunion.

### *30 septembre 2008*

La CLDR est instituée au cours d'une réunion essentiellement protocolaire. Les intervenants extérieurs (auteur de projets et équipe d'accompagnement) se présentent et précisent leur rôle. Les grands principes structurant une ODR sont rappelés et la mission de la CLDR, détaillée. Un tour de table des membres favorise un premier contact convivial entre eux. Un projet de R.O.I. est soumis à leur examen. Est exposée une synthèse des grandes thématiques que la Commission devra traiter, identifiées à partir du travail de consultation de la population et du diagnostic socio-économique de la commune.

### *4 novembre 2008*

L'ensemble des thématiques à traiter en CLDR est étudié en détail. Trois Groupes de Travail sont constitués (Dialogue ; Tourisme et patrimoine ; Économie) pour assurer l'examen approfondi de thématiques prioritaires. La matière et la mission de chaque GT sont clairement circonscrites.

### *5 février 2009*

Le R.O.I. de la CLDR est approuvé. Les résultats des travaux des premières réunions de chacun des trois Groupes de Travail sont exposés et débattus. Une première liste de constats, orientations souhaitées et idées d'actions est établie. La CLDR assigne aux Groupes de Travail de nouveaux objets de réflexion et d'étude.

### *12 mars 2009*

Les conclusions des travaux des GT sont présentées à la CLDR, qui, après discussion et apport de précisions, les adopte. Des objectifs et des projets s'ébauchent ainsi clairement sur les thématiques traitées. Un programme d'actions pratiques et immédiates est en outre arrêté : visite de terrain de l'ancien abattoir et de chemins, découverte du nouveau site Internet communal, propositions pour un lifting du Bulletin communal interpellation d'opérateurs particuliers. La CLDR cerne ensuite de nouvelles thématiques à explorer : mobilité et sécurité, aménagement du territoire, forêt, agriculture.

### *16 avril 2009*

La CLDR accueille Madame Pauwels et Monsieur Charue, du DNF, venu exposer de manière circonstanciée l'importance et l'état de la forêt de Saint-Hubert ainsi que les principes et outils de la gestion de ce patrimoine. L'exposé est suivi d'une séance de questions - réponses. Une première information sur le projet « massif forestier » est faite par l'échevin en charge du dossier.

Rendez-vous est pris pour une séance de découverte du nouveau site Internet communal et de discussion des améliorations à apporter au Bulletin communal.

### *11 mai 2010 – découverte du Site Internet*

Une délégation de membres de la CLDR assiste en primeur à une présentation du futur site Internet communal. Elle marque sa satisfaction générale quant à ce nouvel outil de communication et formule quelques desiderata et recommandations particuliers. Les propositions d'amélioration du Bulletin, dans sa forme et son contenu, sont discutées à cette occasion.

### *14 mai 2009*

Monsieur Mottiaux, du Bureau d'études Impact, présente à la CLDR les outils de la politique d'aménagement du territoire. Il illustre son exposé de cas particuliers et procède à l'examen de certaines zones du territoire de Saint-Hubert. Au terme de la séance questions – réponses, la CLDR décide d'organiser un Groupe de Travail consacré à l'examen des thématiques « forêt » et « aménagement du territoire » avec pour mission d'élaborer des propositions de positionnement et d'actions à soumettre à la Commission. Il est rendu compte des améliorations apportées, avec l'aide de la CLDR, aux outils de communication de la Commune. La CLDR décide qu'elle sera partenaire du projet « Rendez-vous sur les sentiers ».

### *18 juin 2009*

L'équipe d'accompagnement informe la CLDR de l'état d'avancement des programmes « Leader » (GAL Racines et Ressources) et « Massif forestier de Saint-Hubert ». Les propositions élaborées par le Groupe de Travail « forêt » et « aménagement du territoire » sont présentées à la CLDR. Les demandes, considérations et projets précis formulés par ce GT sont adoptés par la CLDR, qui les intégrera au PCDR. La CLDR examine la liste des aménagements souhaités dans les villages par la population et se penche sur le statut et l'état des diverses maisons de village de la commune. Elle demande que l'auteur de projets visite les différents sites et rende compte à la CLDR des aménagements possibles. A la veille de la période de vacances d'été, elle établit un premier bilan organisé des orientations de développement voulues (en prélude à la définition des objectifs du PCDR) et des idées de projets enregistrés.

### *10 septembre 2009*

La CLDR s'entend sur la manière de traiter les thématiques « Agriculture » et « Mobilité-sécurité ». L'auteur de projets rend ensuite compte de sa visite dans les différents villages de Saint-Hubert ; il détaille et commente, village par village, les travaux d'aménagement souhaités, ce qui permet à la CLDR de fixer des priorités entre eux.

### *8 octobre 2009*

La séance est consacrée à une table ronde des acteurs de la mobilité en province de Luxembourg. Damier, Andage, Luxcovoiturage, TEC, IBSR, ASBL Sentiers, Défits exposent successivement leurs missions et leurs actions. A la suite de cette présentation, trois ateliers sont organisés en réunion - « Offre de transport », « Voies lentes », « Aménagements pour les publics fragilisés » - auxquels participent les experts. Ce travail permet de souligner les enjeux de mobilité particuliers à Saint-Hubert et de définir des actions pratiques à mettre en chantier pour améliorer la mobilité et donc qualité de vie des habitants.

### *21 octobre 2010 – réunion publique Agriculture*

Intitulée « L’agriculture au présent et au futur à Saint-Hubert », organisée en collaboration avec la bibliothèque communale, cette réunion publique réunit des membres de la CLDR, des citoyens et douze agriculteurs et agricultrices de la commune. La projection de trois petits films permet de lancer et cadrer les débats. Les enseignements sont divers et riches, à la fois pour les agriculteurs et pour les non agriculteurs. Fort affectés par la crise, affaiblis financièrement et doutant de l’avenir, les agriculteurs sont circonspects vis-à-vis de toute initiative de diversification nouvelle. Ils sont heureux de cette rencontre et souhaitent qu’elle trouve des prolongements.

### *25 octobre 2010 – opération « Rendez-vous sur les Sentiers »*

La CLDR soutenant officiellement cette opération qui vise à réhabiliter certains chemins abandonnés ou souffrant d’une carence prolongée d’entretien, plusieurs membres consacrent leur dimanche, avec d’autres personnes issues de divers groupes citoyens, à dégager et nettoyer le « Sentier du Moulin d’en Bas ». TV-Lux consacre un reportage à cette opération, conférant ainsi une notoriété locale à la CLDR.

### *8 novembre 2009 – visite de terrain*

Au terme de l’examen des thématiques de développement figurant à son programme, la CLDR décide de visiter, sur le terrain, un certain nombre de sites envisagés pour la réalisation de divers projets. Le déplacement s’effectue dans le bus de la Commune.

### *19 novembre 2009*

La CLDR entend un rapport de la réunion publique « Agriculture ». Elle s’attelle à l’élaboration des objectifs de développement du PCDR, sur base d’un document martyr établi par l’auteur de projets. Elle s’attelle également à constituer le répertoire complet de toutes les actions et tous les projets qu’elle a définis, plus ou moins précisément. Elle propose une première ventilation générale de ces actions et projets en quatre lots (en cours, prioritaires, moins prioritaires, intentions). Elle questionne la cohérence entre ces actions et projets et les grandes lignes d’objectifs.

*10 décembre 2009*

Définition des objectifs et ventilation des projets en lots sont à nouveau à l'ordre du jour de la CLDR. Elle examine attentivement les objectifs et le défi du PCDR retravaillés par l'auteur de projets et marque son accord sur la nouvelle formulation. Elle affine et argumente, sur base de critères objectifs, la ventilation des actions et projets entre les différents lots. Les contours du PCDR s'en trouvent précisés. Elle demande que l'auteur de projets réalise deux avant-projets de fiches-projets (« Place d'Arville » et « Atelier rural »). Par ailleurs elle se penche sur la question du logement à Saint-Hubert.

*28 janvier 2010*

L'équipe d'accompagnement tient d'abord à lever un certain malentendu relatif à la ventilation des projets entre les différents lots et à restaurer la sérénité au sein de la Commission. Un mode de traitement de la thématique « Logement » est arrêté. L'auteur de projets expose ensuite en détail les deux avant-projets de fiches-projets demandés : « Place d'Arville » et « Atelier rural ». Les questions et réactions consécutives permettent de préciser certaines attentes de la CLDR quant à ces projets. Ces avant-projets sont approuvés. Deux nouveaux avant-projets de fiches-projets sont commandés à l'auteur de projet : « Parcours accrobranches » et « Voies lentes ».

*11 mars 2010*

L'auteur de projets présente les avant-projets de fiches-projets demandés : « Parcours accrobranches » et « Voies lentes ». Les échanges en CLDR aident à progresser dans la finalisation de ces avant-projets, qui sont approuvés. Une série de considérations structurées sont présentées par l'auteur de projets en guise d'instruction du projet « Bistrot – boutique du terroir ». En l'état de l'information donnée par le porteur de ce projet, cet avant-projet est approuvé. La thématique « Logement » est approfondie : la CLDR s'entend sur des types de logements et des localisations possibles à communiquer à l'auteur de projet.

*29 avril 2010*

L'auteur de projets donne des précisions d'ordre budgétaire sur l'avant-projet « Voies lentes ». A la lumière de ces précisions, la CLDR procède à plusieurs choix de tracé et de revêtement. L'auteur de projets expose l'avant-projet de projet « Logement », comportant un logement tremplin et un logement intergénérationnel, ainsi qu'une réflexion d'ensemble sur le réseau des maisons de village de la commune. Après discussion, il lui est demandé d'établir une fiche particulière pour la maison de village de Awenne, en rencontrant le Comité de gestion local. La CLDR passe ensuite en revue les différents lots de projets retenus pour le PCDR. Elle demande que le projet « événement fédérateur » soit considéré comme prioritaire et fasse l'objet d'une fiche d'intention.

*27 mai 2010*

Monsieur H. Lierneux, du CPAS de Saint-Hubert, présente à la CLDR les tenants et aboutissants du Programme de Cohésion sociale, dont il est le coordinateur. Cet exposé permet à la CLDR de faire le lien avec son propre projet logement et de confirmer le bien-fondé de certaines options.

L'auteur de projets expose l'avant-projet du projet « Maison de village d'Awenne ». Après discussion et précisions apportées par un membre du Comité de gestion, cette fiche est approuvée. La CLDR procède alors à la sélection des projets qui formeront le lot 1 et, parmi eux, du projet de première priorité. Il est arrêté que l'ensemble de fiches-projets seront consultables à la Commune pendant deux semaines à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet.

*15 septembre 2010*

Messieurs Bieuvlet et Lejeune, agents provinciaux, exposent en CLDR le concept, les objectifs, le territoire, le cadre de fonctionnement et l'état d'avancement du projet de valorisation touristique du Massif forestier « La Grande forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse ». La CLDR est ensuite invitée à approuver le PCDR dans son ensemble. Pour éclairer sa décision, auteur de projets et équipe d'accompagnement rappellent le sens et l'importance de cette décision et proposent un tableau synthétique des objectifs et projets, organisés en lots, du PCDR. La CLDR, à l'unanimité des membres présents, approuve officiellement le Programme Communal de Développement Rural de Saint-Hubert.

*10 novembre 2010*

Une fois le PCDR approuvé par le Conseil communal (en date du 25 octobre), la CLDR souhaite en faire une présentation publique. Considérant en outre qu'il est dans son rôle de créer des liens entre programmes de développement local<sup>7</sup>, elle organise une réunion publique au cours de laquelle sont successivement exposés, par leurs porteurs :

- le Programme Communal de Développement Rural ;
- le Projet Leader : Groupement d'Action Locale Ressources et Racines ;
- le Projet de valorisation du massif forestier de Saint-Hubert ;
- le Programme de Rénovation Urbaine ;
- le Plan de Cohésion sociale ;
- le Plan de gestion de l'Aérodrome.

Intitulée « Saint-Hubert, Commune en projets », cette réunion donne à la population une vision d'ensemble des principales initiatives de développement entreprises sur le territoire communal avec le soutien ou la reconnaissance de la Région wallonne.

Dans la foulée de cette réunion publique, objectifs, lots de projets, fiches-projets des projets prioritaires du PCDR sont mis en ligne sur le site communal, ainsi que la présentation synthétique des autres projets et programmes de développement concernant la commune de Saint-Hubert.

---

<sup>7</sup> Le « défi » du PCDR est : *Faire du PCDR et de la CLDR le moteur, l'initiateur et le fédérateur nécessaire à la concrétisation des projets et actions de développement sur la commune pour dynamiser l'ensemble des secteurs d'activité.*

**PROVINCE DE LUXEMBOURG**  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU  
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

---

## **Programme Communal de Développement Rural**



---

# **Partie 3 Objectifs de développement**

---

Juillet 2010

Auteur de projet



**IMPACT**  
sprl  
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE  
Rue des Chasseurs ardennais, 32  
6880 BERTRIX

Tél. 061 41 54 54  
Fax 061 41 55 07  
E-Mail : [info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be)  
<http://www.impact-sprl.be>

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.1. Préambule</b>	<b>1</b>
<b>1.2. Analyse des forces et faiblesses</b>	<b>2</b>
1.2.1. L'environnement naturel	2
1.2.2. L'environnement bâti	2
1.2.3. La population	3
1.2.4. Le logement	4
1.2.5. Le niveau de vie	4
1.2.6. L'emploi	5
1.2.7. Le commerce	6
1.2.8. Le tourisme	6
1.2.9. L'agriculture	7
1.2.10. La forêt	7
1.2.11. Les équipements	8
1.2.12. L'aménagement du territoire	9
1.2.13. Les services	10
1.2.14. La culture, les sports et les loisirs	10
1.2.15. Synthèse	11
<b>1.3. Synthèse des desiderata de la population</b>	<b>12</b>
<b>1.4. Intégration des principes du développement durable</b>	<b>14</b>
<b>1.5. Objectifs de développement</b>	<b>16</b>
<b>1.6. Cohérence par rapport aux politiques communales et régionales</b>	<b>29</b>
1.6.1. Rénovation urbaine	30
1.6.2. Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)	31
1.6.3. Contrat d'Avenir pour la Wallonie (CAWA)	32
1.6.4. Plan Marshall 2.Vert	33

## 1.1. Préambule

---

Les développements suivants synthétisent le parcours schématique d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural de Saint-Hubert.

La première étape du diagnostic (constat) a consisté en la réalisation d'une étude complète du territoire.

L'information et la consultation de la population constituent une première approche des souhaits de la population et apportent la perception de la réalité vécue de la commune.

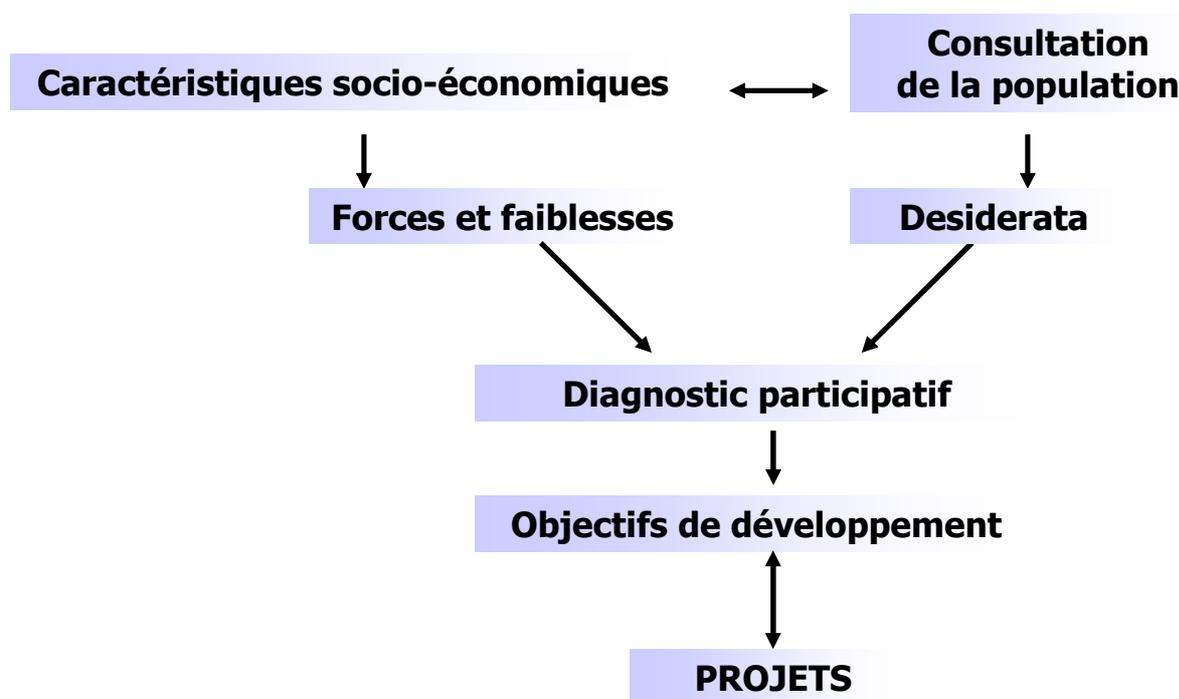
Ensuite (seconde étape - analyse), l'auteur de programme a réalisé une synthèse des forces et faiblesses du territoire.

Sur base du constat, de l'analyse et des résultats des réunions d'information et de consultation, l'auteur de programme a formulé des grands enjeux de développement qui ont servi de base à l'organisation des groupes de travail.

Suite aux différents groupes de travail, des objectifs de développement ont été définis par la CLDR. Ceux-ci constituent le cœur du PCDR et de la stratégie de développement communal.

Ensuite, pour atteindre ces objectifs, différents projets ont été définis et une détermination des priorités a été réalisée.

### Schéma synthétique de la stratégie de développement



## **1.2. Analyse des forces et faiblesses**

---

### **1.2.1. L'environnement naturel**

#### Forces

- Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Saint-Hubert couvrant une superficie de 4384,5 ha (39 % de la superficie communale). Ils englobent principalement les vastes massifs forestiers mais aussi des milieux alluviaux.
- Le territoire communal compte une réserve naturelle et renferme de nombreux sites biologiques d'intérêt ainsi que de nombreux arbres et haies remarquables.
- La commune adhère au contrat de rivière Lesse et Lhomme.

### **1.2.2. L'environnement bâti**

#### Forces

- Au niveau de la typologie du bâti, le territoire communal présente une certaine dualité. Tout d'abord, Saint-Hubert présente une structure de petite ville qui s'est développée autour de différentes polarités (notamment l'abbaye). Ensuite, les villages sont caractéristiques des villages ardennais traditionnels (villages-rue ou villages-tas).
- La commune compte plusieurs monuments et sites classés dont la basilique et le complexe abbatial de Saint-Hubert qui figurent au patrimoine exceptionnel de Wallonie. Ce nombre important d'édifices classés témoigne de la qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale de l'entité.
- Confirmant cette richesse, on retrouve 83 édifices figurant à l'inventaire du patrimoine remarquable de Belgique.

#### Faiblesses

- L'habitat récent est généralement en rupture avec le bâti traditionnel en termes d'implantation, de gabarits et de matériaux. De plus, il s'est généralement développé le long des voiries d'entrée, ce qui a provoqué un étalement des noyaux centraux

### **1.2.3. La population**

#### **Forces**

- Les sections d'Arville et Hatrival sont en croissance démographique.
- La commune de Saint-Hubert semble attractive pour les actifs expérimentés (plus de 40 ans).
- Se démarquant du reste de la commune, les sections d'Arville, d'Hatrival et de Vesqueville présentent une structure relativement jeune.

#### **Faiblesses**

- La commune de Saint-Hubert comptabilise 5.718 habitants et enregistre une légère régression de son niveau de population (- 0,2 % en dix ans) alors que l'ensemble des communes limitrophes sont en croissance positive (parfois importante). Toutefois, cette faiblesse est à nuancer avec la reprise d'une croissance positive ces dernières années.
- La ville de Saint-Hubert, concentrant 55 % de la population communale et centre de l'entité, est en stagnation démographique.
- La section de Vesqueville est en très légère régression (contrebalancée ces dernières années) et les sections d'Awenne et de Mirwart enregistrent une perte de population importante.
- Le solde naturel est toujours négatif au cours de ces dix dernières années. Le solde migratoire est quant à lui beaucoup plus fluctuant, tantôt positif, tantôt négatif mais en moyenne négatif.
- Au niveau de la pyramide des âges, on note clairement un départ prononcé des jeunes actifs de 20 à 29 ans. Corollaire à cette problématique, on constate également un déficit dans la proportion des enfants de moins de 9 ans.
- La population de Saint-Hubert peut être qualifiée de vieille avec un coefficient de sénilité important (+/- 71 %). De plus, la population est globalement vieillissante avec une augmentation de la proportion des 65 ans et plus au détriment des 20-64 ans. Cette situation est particulièrement problématique sur les villages d'Awenne et de Mirwart qui montrent une structure beaucoup plus vieille.

#### **1.2.4. Le logement**

##### **Forces**

- En ce qui concerne la vente de maisons d'habitation, Saint-Hubert se caractérise par des prix assez bas et par une augmentation relative des prix moindre par rapport à la micro-région même si, ces dernières années, on assiste à une accentuation de la hausse.
- De manière générale, on semble assister à une légère recrudescence des transactions immobilières relatives aux terrains à bâtir (hormis en 2009), ce qui semble confirmer le regain d'attractivité de la commune. Le prix de vente est assez bas par rapport à la micro-région et on n'assiste pas à une flambée de la pression foncière comme sur d'autres communes limitrophes. Toutefois, l'année 2009 a été marquée par une hausse très importante.
- La commune est affiliée à la AIS Centre Ardenne et mène des projets de développement de logements sociaux.

##### **Faiblesses**

- La proportion d'appartements est peu importante (7 %), de même que le taux de locataire.
- On assiste depuis plusieurs années à une désertification du centre-ville (nombreux logements vides au-dessus des rez commerciaux). De plus, la mauvaise qualité globale des logements entraîne une paupérisation du centre-ville.

#### **1.2.5. Le niveau de vie**

##### **Forces**

- Le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 13.250 € et se situe dans la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau et de la Région Wallonne.
- On dénombre 38 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (relative stabilité).
- Saint-Hubert dispose d'un Plan de cohésion sociale qui a défini neuf actions visant des objectifs de bien-être économique, social et culturel.

##### **Faiblesses**

- Bien qu'en augmentation, le revenu moyen semble légèrement se tasser par rapport aux autres entités administratives de référence.
- Saint-Hubert compte proportionnellement plus de très bas revenus et moins de hauts revenus par rapport à l'arrondissement de Neufchâteau et à la Région Wallonne.

### 1.2.6. L'emploi

#### Forces

- Le taux de création d'entreprises est en augmentation et le taux de disparition en diminution. Il en résulte une évolution nette qui s'améliore et qui tend vers une certaine stabilité.
- On dénombre un total de 2.137 emplois salariés, ce qui implique que 64 % de la population en âge de travailler a potentiellement du travail sur la commune.
- Depuis 1996, 393 emplois ont été créés sur la commune de Saint-Hubert. Cette augmentation est toutefois à nuancer car il s'agit principalement d'une réorganisation administrative de certaines entreprises.
- On dénombre un total de 558 emplois indépendants sur la commune et c'est le secteur du commerce qui compte le plus grand nombre d'indépendants (30 %).
- Depuis 10 ans, l'emploi indépendant a connu une augmentation de 79 unités, avec notamment une augmentation des activités complémentaires. Toutefois, on assiste à une légère érosion ces dernières années.
- Entre 2004 et 2007, le taux de chômage a globalement augmenté pour ensuite diminuer. Le chômage de longue durée a également régressé.

#### Faiblesses

- Par rapport à la situation de 1998, on enregistre une perte de 60 entreprises sur l'ensemble du territoire communal. Le commerce est le principal secteur touché.
- Le taux de demandeurs d'emploi s'élève à 10,7 % sur la commune. La situation est particulièrement problématique au niveau des moins de 25 ans puisqu'un jeune sur trois est au chômage. De plus, le chômage des jeunes est en augmentation.

### **1.2.7. Le commerce**

#### **Forces**

- Saint-Hubert possède une vocation commerciale sous-régionale avec structure relativement diversifiée.
- Le potentiel commercial est existant et offre des opportunités de développement, notamment sur base de l'activité touristique et de l'organisation commerciale offrant visibilité et accessibilité.

#### **Faiblesses**

- Ses points faibles sont principalement le manque de renouvellement (importance des cellules vides), la faible attractivité et la concurrence de pôles voisins (Libramont-Recogne).

### **1.2.8. Le tourisme**

#### **Forces**

- Saint-Hubert fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert qui regroupe également les communes de Libramont-Chevigny et Tenneville. Un Syndicat d'Initiative est actif sur la commune.
- Saint-Hubert regorge de nombreux atouts touristiques : renommée historique, patrimoine naturel, paysager, architectural, culturel... On peut également citer le statut de capitale européenne de la chasse et de la nature, le Fourneau Saint-Michel et l'aérodrome.
- On dénombre 42 structures d'hébergement sur la commune de Saint-Hubert (26 gîtes, 10 hôtels, 4 chambres d'hôtes et 2 campings). C'est sur la ville de Saint-hubert que l'on retrouve le plus d'hébergements.
- La capacité d'accueil journalière d'hébergement de l'ensemble des établissements s'élève à 2.012 personnes (en légère augmentation depuis 10 ans).

#### **Faiblesses**

- Bien que le nombre d'arrivées soit en augmentation, on assiste à une diminution du nombre de nuitées. Il en résulte que la durée de séjour est en diminution et ne s'élève plus qu'à seulement 2,1 jours.

### **1.2.9. L'agriculture**

#### **Forces**

- La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 2.078 ha. Globalement, la SAU a progressé de manière positive ces dix dernières années (augmentation relative de 8,6 %).
- 75 % des chefs d'exploitation agricole ont moins de 55 ans, ce qui constitue à priori un gage de maintien de l'activité agricole sur le territoire communal.

#### **Faiblesses**

- On dénombre 48 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Saint-Hubert. On assiste à une chute importante du nombre d'exploitations (- 39,2 %).
- Les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) sont peu nombreux. De plus, le taux de reprise des exploitations agricoles est assez faible et, à terme, 15 à 20 exploitations risquent de disparaître.
- A l'heure actuelle, la diversification agricole est faible voire inexistante.

### **1.2.10. La forêt**

#### **Forces**

- La forêt communale couvre une superficie de l'ordre de 4.891 ha dont 2.406 ha de peuplements feuillus (50,2 %) et 2.225 ha de peuplements résineux (46,4 %).
- Particularités du massif forestier de Saint-Hubert, il comprend une importante forêt domaniale et fait partie des Chasses de la Couronne.
- Bien que les revenus liés à la vente de bois sont assez aléatoires, la forêt est une source de revenu importante pour la commune.
- Le DNF a élaboré un plan d'aménagement pour la forêt de Saint-Hubert qui vise à développer de manière durable les différentes fonctions de la forêt.
- Plusieurs projets sont en cours ou ont été réalisés sur la forêt de Saint-Hubert : le Plan de Gestion Intégré du Massif Forestier de Saint-Hubert (PGISH) et le projet LIFE (restauration de milieux tourbeux).

### **1.2.11. Les équipements**

#### **Forces**

- L'axe majeur de communication routière est la N89 « Sedan (France) - Libramont-Chevigny - La Roche-en-Ardenne », cette dernière facilitant l'accès à l'autoroute E411 « Bruxelles - Luxembourg » (20 km) et à la N4 « Bruxelles - Luxembourg » (13 km).
- La commune est traversée par la ligne de chemin de fer 162 « Namur - Luxembourg » avec la présence d'un arrêt à Poix-Saint-Hubert.
- De nombreuses initiatives locales en faveur de la mobilité ont été lancées : Locomobile, Luxcovoiturage, DEFITS...
- Au niveau touristique, de nombreuses promenades balisées sillonnent les massifs forestiers.
- Les différents réseaux de distribution (eau, électricité, téléphonie, Internet...) sont bien développés sur la commune.

#### **Faiblesses**

- Bien que située à proximité relative, la commune de Saint-Hubert ne possède aucun accès direct aux axes routiers majeurs (E411 et N4).
- 12 lignes de bus TEC sillonnent la commune et desservent principalement le centre de Saint-Hubert et la gare de Poix. Chaque village de l'entité est également desservi par au moins une ligne de bus. Toutefois, la majorité des lignes ont une vocation scolaire, ce qui réduit fortement les fréquences et les possibilités d'utilisation.
- Les aménagements relatifs aux déplacements lents sur le centre-ville, sur les villages ou entre ceux-ci sont inexistantes ou mal adaptés.
- Actuellement, aucune station d'épuration n'est effective sur la commune mais cinq stations sont prévues au PASH (Saint-Hubert, Arville, Vesqueville, Awenne et Hatrival).

## **1.2.12. L'aménagement du territoire**

### **Forces**

- Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a inscrit Saint-Hubert comme pôle d'appui touristique. La commune se situe également dans l'aire d'influence de l'eurocorridor « Bruxelles - Luxembourg ».
- Le plan de secteur permet de disposer de disponibilités foncières encore relativement importantes en zone d'habitat (à caractère rural) complétées par la superficie importante affectée en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dont plusieurs extrêmement bien situées par rapport au centre-ville.
- Le plan de secteur a inscrit plusieurs périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique ainsi que des périmètres d'intérêt paysager, soulignant la qualité des paysages bâtis et non bâtis.
- Les villages d'Awenne, d'Hatrival et de Mirwart sont soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR). Le centre de Saint-Hubert est quant à lui soumis au Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme.
- Une opération de rénovation urbaine a été initiée et reconnue par le Gouvernement Wallon en 1999.

### **Faiblesses**

- La commune de Saint-Hubert ne possède pas à l'heure actuelle de schéma de structure communal ni de règlement communal d'urbanisme. De même, il n'y a pas de commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).
- Les disponibilités foncières en zone de loisirs et en zone d'activités économiques sont peu nombreuses. Toutefois, pour ces dernières, un projet d'extension du zoning de Saint-Hubert est en cours d'étude par Idélux.
- Plusieurs anciens PPA couvrent une partie du territoire communal, notamment le centre de Saint-Hubert.

### **1.2.13. Les services**

#### Forces

- L'enseignement fondamental est bien représenté avec cinq implantations communales et deux écoles libres. L'école communale d'Arville est une école en immersion linguistique (néerlandais).
- Un accueil extrascolaire a été mis en place par la commune de Saint-Hubert.
- Saint-Hubert compte également deux écoles secondaires.
- Le Centre de Dépaysement de Plein Air de la Communauté française accueille des groupes scolaires pour des « classes vertes ».
- Chaque section compte au moins une salle mise à disposition des habitants et des associations.
- Toute une série de services sont offerts aux habitants de la commune : Tuteur en énergie, ALE, DEFITS, garderie, maison de repos, parc à conteneurs...

### **1.2.14. La culture, le sport et les loisirs**

#### Forces

- Saint-Hubert dispose de plusieurs infrastructures culturelles : Académie de musique, bibliothèque communale, Centre Pierre-Joseph Redouté, Musées provinciaux du Fourneau Saint-Michel, basilique et ancien complexe abbatial.
- Plusieurs infrastructures sportives sont également à disposition des habitants et des nombreuses associations sportives dont un hall des sports et une piscine.
- La commune de Saint-Hubert compte de nombreuses associations culturelles, villageoises, de jeunesse, de 3ème âge...

### 1.2.15. Synthèse

La réalisation du diagnostic et l'analyse des forces et faiblesses ont permis de dégager les grands enjeux de développement :

- Améliorer l'attractivité démographique de la commune.
  - En offrant des possibilités de logement diversifiées et adaptées.
  - En contrant le départ des jeunes et le vieillissement de la population.
  - En maintenant les services de base aux citoyens.
  
- Continuer le développement de l'emploi.
  - En luttant contre le chômage des jeunes.
  - En favorisant le développement (ou le redéploiement) de l'activité touristique.
  - En s'appuyant sur l'activité commerciale ou sur les secteurs porteurs.
  - En générant des retombées économiques au niveau de la forêt.
  
- Mettre en place une véritable politique d'aménagement du territoire.
  - En valorisant le patrimoine bâti et naturel.
  - En renforçant la position centrale de Saint-Hubert.

Ces enjeux de développements ont servi de base à la réflexion de la CLDR pour la définition des objectifs et des projets.

### **1.3. Synthèse des desiderata de la population**

---

L'information et la consultation de la population ont été menées par l'équipe d'accompagnement formée par Sandrine Binet et Thierry Joie. Les enseignements liés à la participation citoyenne sont consignés dans la partie 2 du PCDR « Description des résultats de la consultation de la population ».

En synthèse les desiderata exprimés par la population durant la phase d'information et de consultation sont les suivants.

#### **Image et propreté**

- Combattre l'image, la réputation négatives dont souffre Saint-Hubert, à l'intérieur comme à l'extérieur, et rendre aux habitants, en particulier aux jeunes, un sentiment de fierté quant à leur commune.
- Soigner la propreté aux abords des routes et dans le centre ville.
- Eviter la concentration d'une population socialement défavorisée et bruyante dans le centre.
- Soigner l'entretien et la mise en valeur des villages.

#### **Dialogue et coopération**

- Restaurer la confiance et le dialogue entre groupes de population, entre décideurs et population, et avec les jeunes.
- Travailler à la coordination des actions et des acteurs dans divers domaines, comme le tourisme.
- Associer les gens, les associations à la gestation et la réalisation des projets.

#### **Aménagement du territoire et urbanisme**

- Créer des lotissements pour accueillir des jeunes, mais sans allonger les villages.
- Aménager des places dans plusieurs villages, propices aux rencontres et activités en commun.
- Renforcer la vocation commerciale et résidentielle du centre ville ; y réviser les conditions de mobilité piétonne et automobile.
- Relier entre eux villages, villages et ville, quartiers de la ville.
- Créer des « poumons verts » dans le centre.
- Veiller à un urbanisme de qualité.

#### **Vie des villages**

- Eviter une transformation en villages-dortoirs.
- Soutenir, redéployer un commerce de proximité.
- Mettre en valeur le patrimoine particulier de chaque village.
- Moderniser les maisons de village.

### Mobilité

- Favoriser à l'échelle de la commune la déambulation (voies lentes sécurisées).
- Entretien et maintenir ouverts les chemins de promenade et liaison existants.
- Adapter l'offre de transports en commun (horaires, destinations) à certains publics et besoins.

### Patrimoine

- Promouvoir et mettre davantage en valeur l'exceptionnel patrimoine de la ville.
- Donner à redécouvrir des richesses industrielles locales (énergie hydraulique, aviation).

### Culture

- Disposer d'une infrastructure permettant une programmation plus ambitieuse.

### Activité économique

- Redéployer l'activité économique sur l'ensemble de la commune.
- Axer ce développement sur le tourisme et le commerce ; remettre le commerce à l'honneur au centre ville et remobiliser les commerçants eux-mêmes (revoir les jours et horaires d'ouverture, soigner l'accueil du client).
- Veiller à conserver les employeurs (secteur tertiaire) présents.
- Favoriser l'installation des artisans, des PME dans les villages, (ateliers relais, terrains, incitants).
- Equiper mieux, faire décoller le parc d'activités économiques ; intéresser davantage les opérateurs économiques au devenir de la commune (Idelux).
- Se positionner intelligemment par rapport aux communes voisines (ne pas faire la même chose, coopérer, compléter l'offre existante).

### Tourisme

- Créer des activités nouvelles, multi-publics.
- Créer des synergies entre activités et entre lieux touristiques.
- Créer des hébergements supplémentaires dans le centre même.
- Mieux renseigner et accueillir le touriste, mieux signaler les attractions.
- Marquer davantage le caractère touristique de Saint-Hubert (être digne de son titre : « Capitale européenne de la chasse et de la nature »).

### Développement écologique

- Profiter de l'allure nature de la commune, de son patrimoine hydro-électrique, pour mener un projet global de développement écologique : lagunage, biométhanisation, chauffage collectif, énergies renouvelables.

Ces desiderata ont, avec les enseignements du diagnostic socio-économique, guidé le travail de la CLDR dans son élaboration des objectifs et projets du PCDR.

## 1.4. Intégration des principes du développement durable

Le développement durable (ou développement soutenable, traduction de Sustainable development) est une conception de l'intérêt public visant à allier le développement des sociétés de façon équitable et la protection de l'environnement.

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland, le développement durable est :

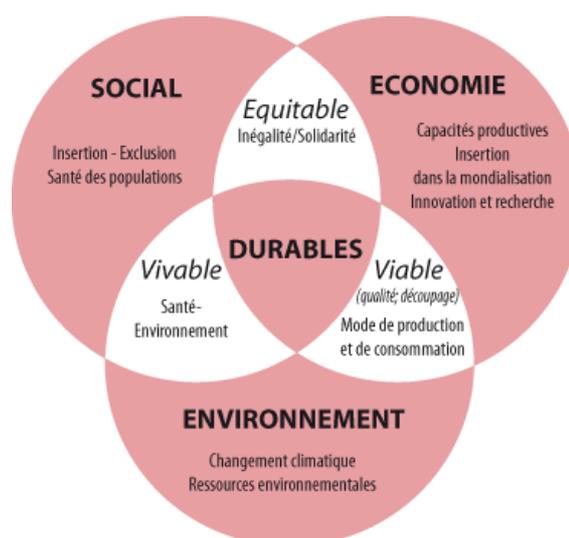
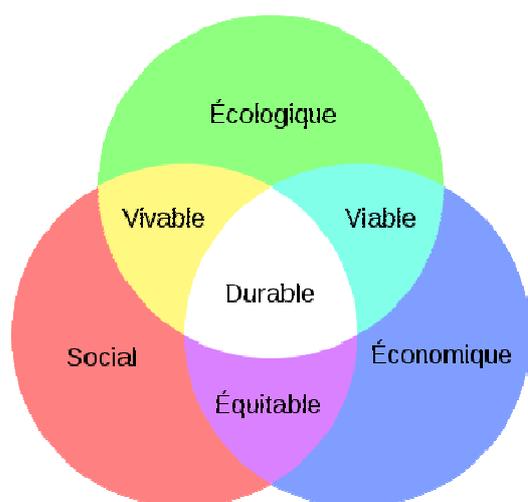
« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Face à l'urgence de la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée (changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, écarts entre pays développés et pays en développement, perte drastique de biodiversité, croissance de la population mondiale, catastrophes naturelles et industrielles), le développement durable est une réponse de tous les acteurs pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux du développement.

Il s'agit aussi, en s'appuyant sur de nouvelles valeurs universelles (responsabilité, participation et partage, principe de précaution, débat...) d'affirmer une approche double :

- Dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures.
- Dans l'espace : chaque humain a le même droit aux ressources de la Terre (principe de destination universelle des biens).

Les deux schémas suivants synthétisent le concept de développement durable.



La stratégie de développement communale se base sur les principes d'une Opération de développement rural au cours de laquelle les principes du développement durable ont été appliqués et pris en considération. Elle est en effet définie en concertation avec les acteurs locaux, dans un cadre de démocratie participative et s'est déroulée en plusieurs phases :

- Définition des problématiques et priorités sociales, environnementales et économiques du territoire.
- Etablissement d'un plan d'actions précis ciblant ces problématiques.
- Mise en œuvre du plan d'actions.
- Evaluation et ajustements des actions mises en œuvre.

En conclusion, la stratégie de développement élaborée s'inspire et intègre les principes généraux du développement durable en alliant de manière transversale le développement économique, social et environnemental.

## 1.5. Objectifs de développement

Les objectifs de développement de la commune de Saint-Hubert se déclinent en six objectifs spécifiques rassemblés sous un même défi. Ils ont été rédigés en étroite collaboration avec la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et s'appuient sur le diagnostic et les desiderata de la population. Ces objectifs traduisent la stratégie de développement communal pour les dix prochaines années.

Pour chaque objectif, les effets multiplicateurs attendus sont mentionnés, de même que les indicateurs de réalisation devant servir à l'évaluation de la stratégie de développement. Une liste de projets arrêtés par la CLDR devant concourir à leur réalisation est également associée à chaque objectif.

**Faire du PCDR et de la CLDR le moteur, l'initiateur et le fédérateur nécessaire à la concrétisation des projets et actions de développement sur la commune pour dynamiser l'ensemble des secteurs d'activité.**

**Objectif 1 :** Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.

**Objectif 2 :** Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.

**Objectif 3 :** Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.

**Objectif 4 :** Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité

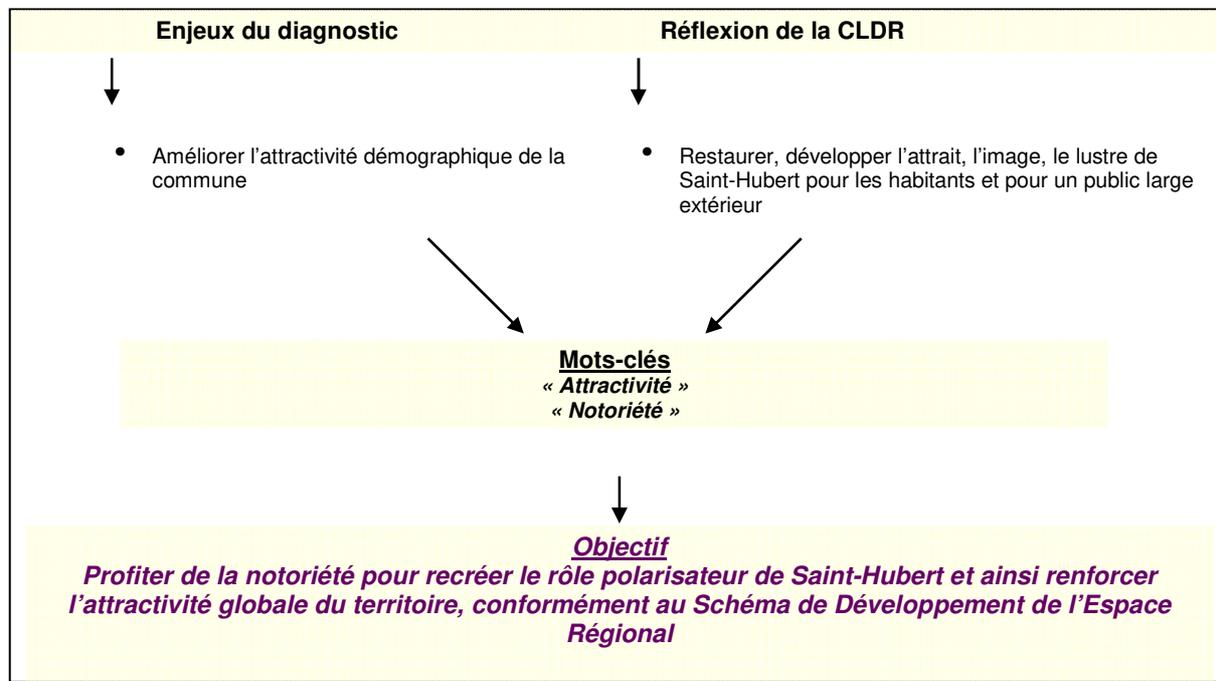
**Objectif 5 :** Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.

**Objectif 6 :** Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.

L'expression du défi vise la dynamisation forte des différents secteurs d'activité et la création de développement et prône un engagement fort dans le suivi et dans la réussite des différents projets et programmes menés au niveau communal.

**Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.**

### Justification



Saint-Hubert possède une certaine notoriété historique qui a tendance aujourd'hui à faire place à une image négative. L'attractivité communale est faible et cela se traduit notamment par une évolution démographique contrastée et un exode des jeunes. Il convient donc de pallier à cette situation en favorisant le maintien et l'installation d'une nouvelle population et en créant des conditions favorables d'accessibilité.

### Effets multiplicateurs

- Maintenir la population locale.
- Conserver la vie villageoise.
- Développer l'attractivité des villages.
- Faciliter l'accès au logement pour tous.
- Maîtriser le développement territorial.
- Faciliter les déplacements entre les différentes entités et depuis/vers l'extérieur.
- Supprimer les problèmes de sécurité routière.
- Diminuer le recours à l'automobile.
- Sensibiliser la population à d'autres modes de déplacements.
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Indicateurs de résultats

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Logements publics disponibles	Commune	Augmentation du nombre de logements publics de 20 unités à l'horizon 2020
Couverture par le réseau de voies lentes	Commune	Création d'au moins une liaison lente entre chaque village à l'horizon 2020

### Projets et actions associés (liste non exhaustive)

#### Projets prioritaires

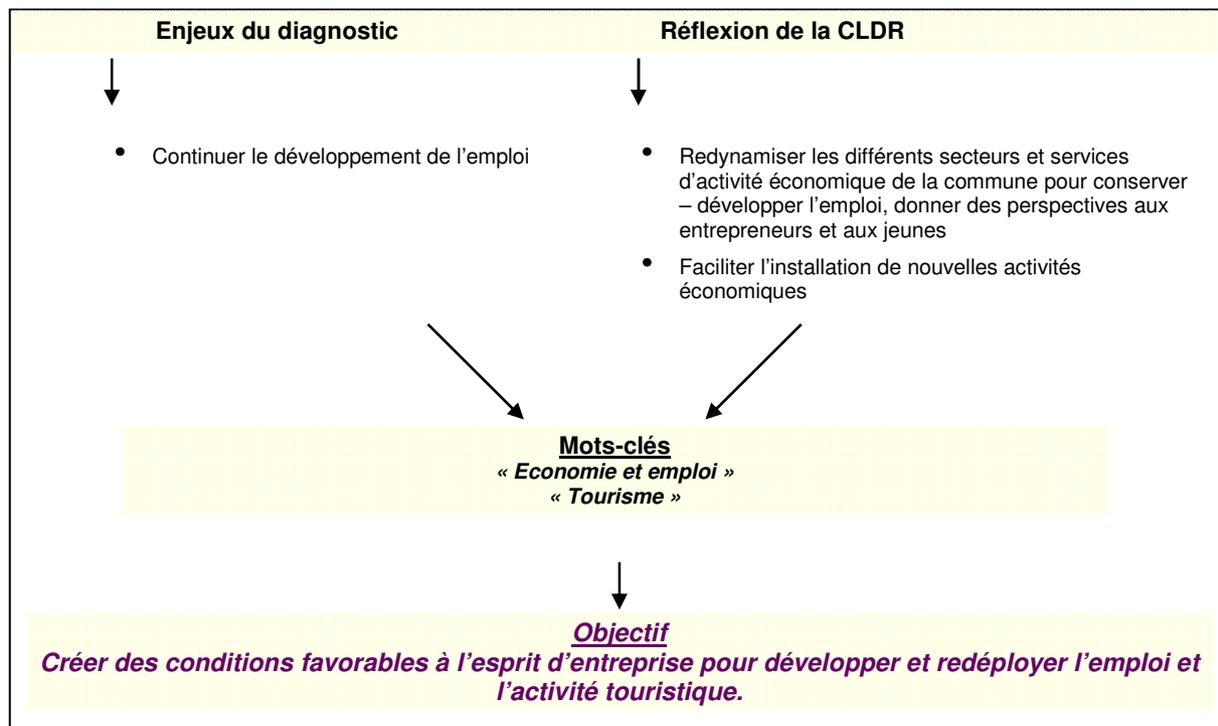
- Réaffectation de l'ancien abattoir de Saint-Hubert en atelier rural.
- Mise en place d'un réseau de voies lentes.
- Création d'un évènement fédérateur autour des associations locales.

#### Autres projets

- Création de logements intergénérationnels à Arville.
- Création de logements tremplins à Vesqueville.
- Installation de panneaux d'information dans les villages.
- Mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté pour développer le logement sur Saint-Hubert.
- Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville de Saint-Hubert.
- Se doter d'outils et de ressources pour la gestion du territoire.

**Objectif 2 : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.**

Justification



Cet objectif vise le renforcement de l'activité en se basant sur la structure économique existante en veillant à offrir des emplois locaux, notamment à destination des jeunes. Une des pistes d'actions à travailler est le développement d'un tourisme de qualité basé sur les ressources locales, à savoir principalement la forêt et le patrimoine historique.

Effets multiplicateurs

- Maintenir les entreprises sur la commune.
- Aider au maintien de l'agriculture.
- Créer des activités nouvelles et des emplois nouveaux.
- Soutenir l'emploi local.
- Enrayer la tendance de « village-dortoir ».
- Réinsérer les demandeurs d'emplois dans le circuit du travail.
- Créer des emplois directs et induits.
- Mettre sur pied de nouveaux créneaux économiques.
- Développer un tourisme intégré.
- Augmenter la fréquentation touristique.
- Capter une partie des visiteurs de la microrégion.
- Créer de nouvelles activités touristiques.
- Développer de l'image de marque de la commune.

### Indicateurs de résultats

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Emplois salariés sur la commune	ONSS	Augmentation du nombre d'emplois salariés de 100 unités à l'horizon 2020
Emplois dans le secteur touristique	ONSS - INASTI	Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur touristique de 25 unités à l'horizon 2020

### Projets et actions associés (liste non exhaustive)

#### Projets prioritaires

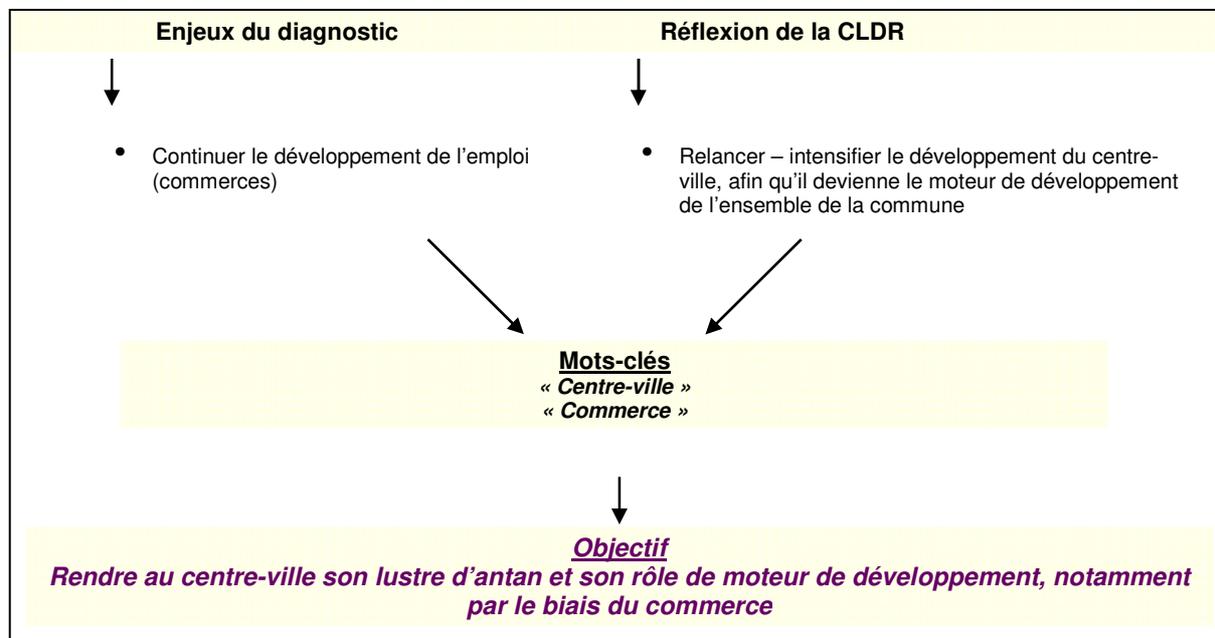
- Réaffectation de l'ancien abattoir de Saint-Hubert en atelier rural.
- Mise en place d'un réseau de voies lentes.
- Création d'un évènement fédérateur autour des associations locales.

#### Autres projets

- Aménagement d'un site accrobranche à Saint-Hubert.
- Création d'un magasin de village et du terroir à Hatrival et à Vesqueville.
- Installation de panneaux d'information dans les villages.
- Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville de Saint-Hubert.
- Se doter d'outils et de ressources pour la gestion du territoire.

**Objectif 3 : Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.**

Justification



En complément des éléments développés supra, il convient de restaurer l'image du centre-ville en renforçant et en dynamisant l'activité commerciale pour redévelopper l'attractivité de Saint-Hubert.

Effets multiplicateurs

- Développer l'attractivité du centre-ville.
- Créer un sentiment d'identité et d'appartenance communale.
- Soutenir l'emploi local.
- Créer des emplois directs et induits.
- Développer un tourisme intégré.
- Développer de l'image de marque de la commune.

### Indicateurs de résultats

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Emplois dans le secteur commercial	ONSS - INASTI	Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur commercial de 15 unités à l'horizon 2020
Fréquentation du centre-ville	Commune	Bonne fréquentation régulière visuelle du centre-ville

### Projets et actions associés (liste non exhaustive)

#### Projets prioritaires

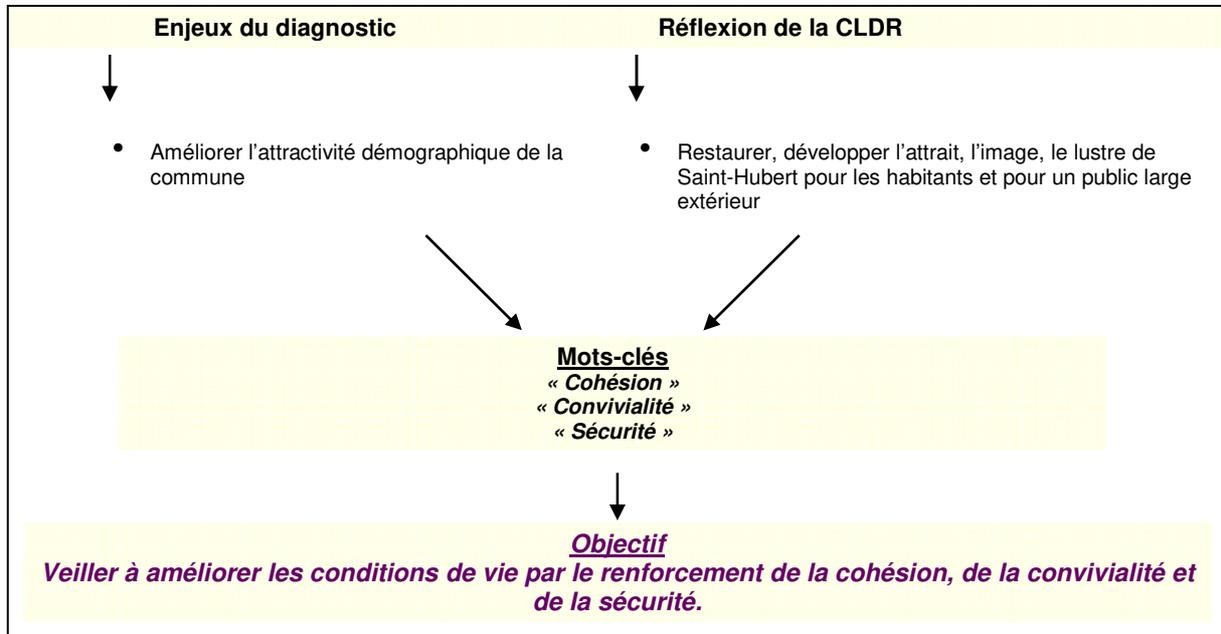
- Réaffectation de l'ancien abattoir de Saint-Hubert en atelier rural.
- Création d'un événement fédérateur autour des associations locales.

#### Autres projets

- Mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté pour développer le logement sur Saint-Hubert.
- Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville de Saint-Hubert.
- Se doter d'outils et de ressources pour la gestion du territoire.

## Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité

### Justification



Cet objectif, très important aux yeux de la CLDR, s'inscrit dans la volonté d'améliorer les conditions d'existence de la population, de sa cohésion et de sa convivialité pour prendre en considération la personne comme axe de développement.

### Effets multiplicateurs

- Dynamiser le potentiel associatif de la commune.
- Développer de nouvelles activités et de nouvelles initiatives.
- Coordonner les initiatives associatives.
- Créer des lieux de rencontre.
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges.
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale.
- Développer l'esprit citoyen.

### Indicateurs de résultats

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Niveau de services offerts à la population	Commune	Création de 6 nouveaux services ou infrastructures à l'horizon 2020
Activités organisées par les différentes associations	Commune – Associations	Création de 12 nouvelles activités annuelles à l'horizon 2020

### Projets et actions associés (liste non exhaustive)

#### Projets prioritaires

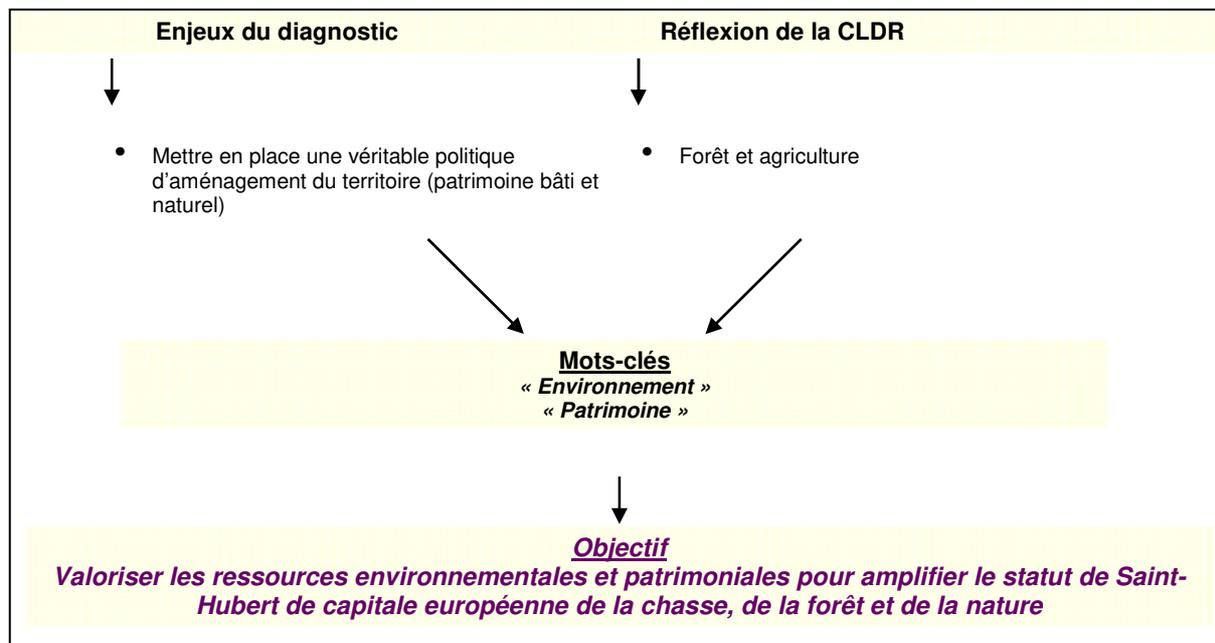
- Mise en place d'un réseau de voies lentes.
- Aménagement d'un espace de convivialité à Arville.
- Création d'un évènement fédérateur autour des associations locales.

#### Autres projets

- Création de logements intergénérationnels à Arville.
- Création de logements tremplins à Vesqueville.
- Création d'une maison de village à Awenne.
- Création d'un magasin de village et du terroir à Hatrival et à Vesqueville.
- Aménagement de maisons de village à Arville, Hatrival et Vesqueville.
- Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville de Saint-Hubert.
- Se doter d'outils et de ressources pour la gestion du territoire.

**Objectif 5 : Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.**

Justification



Le territoire de Saint-Hubert jouit d'un patrimoine naturel et bâti tout à fait exceptionnel. Profitant de nouveau de la réputation ancestrale de Saint-Hubert, capitale de la chasse, de la forêt et de la nature, il convient de valoriser ces importantes ressources pour qu'elles deviennent un des fers de lance du développement communal.

Effets multiplicateurs

- Sauvegarder et protéger le patrimoine naturel.
- Préserver la qualité paysagère.
- Dégager une prise de conscience de la qualité de l'environnement.
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement.
- Renforcer le potentiel « nature » de la commune.
- Maintien des activités liées à la gestion de la forêt.
- Valoriser les ressources locales.
- Sauvegarder les noyaux bâtis villageois.
- Offrir un cadre de vie attractif.
- Développer l'attractivité des villages.
- Développer l'activité touristique.
- Renforcer l'image de marque de la commune.

### Indicateurs de résultats

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Cœurs villageois aménagés	Commune	Aménagement valorisant le patrimoine bâti par village à l'horizon 2020
Sensibilité environnementale des acteurs locaux	Commune	Organisation de 10 actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine à l'horizon 2020

### Projets et actions associés (liste non exhaustive)

#### Projets prioritaires

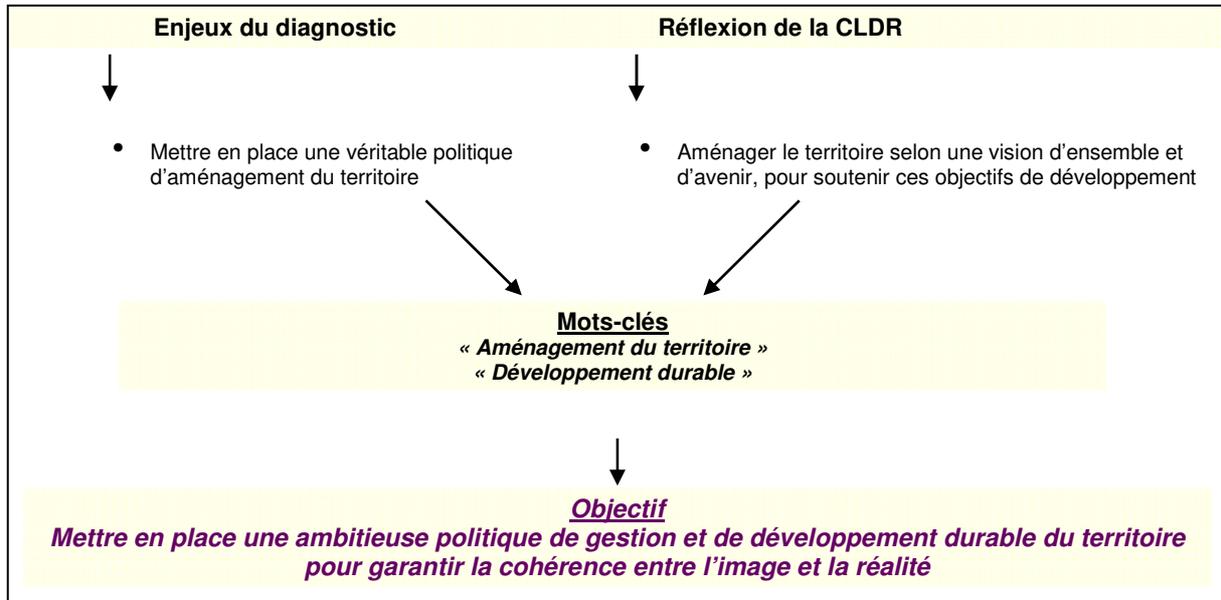
- Création d'un évènement fédérateur autour des associations locales.

#### Autres projets

- Aménagement d'un site accrobranche à Saint-Hubert.
- Installation de panneaux d'information dans les villages.
- Se doter d'outils et de ressources pour la gestion du territoire.

**Objectif 6 : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.**

### Justification



Le développement territorial harmonieux et durable constitue un enjeu important pour le futur de la commune de Saint-Hubert. Il est primordial de s'inscrire dans une démarche active à ce sujet.

### Effets multiplicateurs

- Maîtriser le développement territorial.
- Maîtriser les coûts de mise en place des équipements.
- Préserver la qualité paysagère.
- Sauvegarder les noyaux bâtis villageois.
- Sauvegarder et protéger le patrimoine naturel.
- Favoriser le développement durable.
- Offrir un cadre de vie attractif.
- Renforcer l'image de marque de la commune.

### Indicateurs de résultats

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Outils de gestion du développement territorial	Commune	Application et mise en œuvre de deux outils dans les 5 prochaines années
Renforcement de la centralité	Commune	Atteindre au moins 75 % des permis pour des nouvelles habitations jugés comme renforçant la centralité selon le SDER

### Projets et actions associés (liste non exhaustive)

#### Projets prioritaires

- Réaffectation de l'ancien abattoir de Saint-Hubert en atelier rural.
- Aménagement d'un espace de convivialité à Arville.

#### Autres projets

- Création de logements intergénérationnels à Arville.
- Création de logements tremplins à Vesqueville.
- Mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté pour développer le logement sur Saint-Hubert.
- Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville de Saint-Hubert.
- Se doter d'outils et de ressources pour la gestion du territoire.

## 1.6. Cohérence par rapport aux politiques communales et régionales

---

Le présent chapitre a pour objectif de vérifier la cohérence de la stratégie communale par rapport aux principales politiques régionales. Les objectifs développés ci-dessus seront mis en vis-à-vis par rapport :

- A l'opération de rénovation urbaine. Finalisée en 1999, l'opération de rénovation urbaine a défini une série d'options d'aménagement pour le redéploiement du centre-ville.
- Au Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). Instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon, le SDER est un document transversal et évolutif. Il orientera les révisions des plans de secteur et servira de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels... bref, pour le développement de l'ensemble du territoire.
- Au Contrat d'Avenir pour la Wallonie (CAWA). Plan stratégique de développement territorial, le CAWA constitue un véritable outil de mise en œuvre du développement durable équilibré intégrant les sphères économique, sociale, environnementale et culturelle, en plaçant le citoyen au centre de celles-ci. Il énonce des objectifs de redressement et de convergence de la Wallonie vers les moyennes européennes de création de richesses et d'emplois.
- Au Plan Marshall 2.Vert. En 2005, le Gouvernement Wallon adoptait les Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon - mieux connues sous le nom de Plan Marshall - et y consacrait plus de 1 milliard d'euros sur 5 axes prioritaires structurants. Au vu des réussites engendrées et de la volonté des acteurs de poursuivre dans la voie tracée par le Plan Marshall, le Gouvernement franchit une nouvelle étape, via un « Plan Marshall 2.Vert ».

### 1.6.1. Rénovation urbaine

Rénovation urbaine (1998)	Programme Communal de Développement Rural (2010)
1. Redynamiser la démographie.	<b>Objectif 1</b> : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
2. Réorganiser la mobilité et le stationnement.	<b>Objectif 1</b> : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
3. Améliorer la vie quotidienne des habitants et des utilisateurs de la ville.	<b>Objectif 4</b> : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité. <b>Objectif 6</b> : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.
4. Réorganiser spatialement et redynamiser l'activité économique.	<b>Objectif 2</b> : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique. <b>Objectif 3</b> : Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.
5. Mettre sur pied une politique d'accueil et d'animation de la jeunesse.	<b>Objectif 4</b> : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.
6. Rénover le patrimoine privé et public, outil de promotion d'une image de marque.	<b>Objectif 5</b> : Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.
7. Mettre sur pied une politique cohérente de promotion touristique en profitant des attractions alentours et en faisant de la ville le lieu de convergence de celles-ci.	<b>Objectif 2</b> : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.
8. Compléter l'offre de service à la population et aux utilisateurs de la ville.	<b>Objectif 4</b> : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.
9. Encourager le renouvellement de la politique événementielle.	<b>Objectif 4</b> : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.

### 1.6.2. Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)

Schéma de Développement de l'Espace Régional (1999)	Programme Communal de Développement Rural (2010)
1. Structurer l'espace wallon.	<b>Objectif 1</b> : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional. <b>Objectif 6</b> : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.
2. Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement spatial de la Wallonie.	/
3. Mettre en place des collaborations transversales.	<i>Réalisation du programme communal de développement rural</i>
4. Répondre aux besoins primordiaux.	<b>Objectif 1</b> : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional. <b>Objectif 4</b> : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.
5. Contribuer à la création d'emplois et de richesses.	<b>Objectif 2</b> : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique. <b>Objectif 3</b> : Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.
6. Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité.	<b>Objectif 1</b> : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
7. Valoriser le patrimoine et protéger les ressources.	<b>Objectif 5</b> : Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.
8. Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.	<i>Commission Locale de Développement Rural</i>

### 1.6.3. Contrat d'Avenir pour la Wallonie (CAWA)

Contrat d'Avenir pour la Wallonie (2005)	Programme Communal de Développement Rural (2010)
1. Accroître la création de richesses et augmenter le taux d'emploi.	<b>Objectif 2 :</b> Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique. <b>Objectif 3 :</b> Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.
2. Développer les connaissances de façon continue.	/
3. Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon.	<b>Objectif 1 :</b> Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional. <b>Objectif 4 :</b> Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.
4. S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie.	<b>Objectif 5 :</b> Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.
5. Assurer un développement territorial équilibré.	<b>Objectif 6 :</b> Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.
6. Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivants en Wallonie, quelle que soit leur origine.	/

#### **1.6.4. Plan Marshall 2.Vert**

Le Plan Marshall 2.Vert énonce sept axes prioritaires pour répondre aux objectifs que la Région Wallonne s'est fixés :

- Axe 1 – Un atout valoriser : le capital humain.
- Axe 2 – Un succès à amplifier : les stratégies des pôles de compétitivité et des réseaux d'entreprises.
- Axe 3 – Une priorité : créer un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité.
- Axe 4 – Une stratégie d'avenir : les Alliances emploi-environnement.
- Axe 5 – Accroître la disponibilité professionnelle par le développement d'emplois dans les services d'aide aux personnes et l'augmentation des investissements dans les infrastructures d'accueil pour les secteurs de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes vulnérables.
- Axe 6 – Une philosophie en action : promouvoir le développement durable de façon transversale dans toutes les politiques publiques.
- Axe 7 – Renforcer l'efficacité du partenaire public et une conscience wallonne source de mobilisation.

Force est de constater que les objectifs communaux transcrits dans le Programme Communal de Développement Rural s'inscrit dans la stratégie développée dans le cadre du Plan Marshall : création d'activités, développement durable...

**PROVINCE DE LUXEMBOURG**  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU  
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

---

## **Programme Communal de Développement Rural**



---

# **Partie 4 Projets**

---

Juillet 2010

Auteur de projet



**IMPACT**  
sprl  
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE  
Rue des Chasseurs ardennais, 32  
6880 BERTRIX

Tél. 061 41 54 54  
Fax 061 41 55 07  
E-Mail : [info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be)  
<http://www.impact-sprl.be>

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.1. Préambule</b>	<b>1</b>
<b>1.2. Projets et actions réalisés ou en cours de réalisation (lot 0)</b>	<b>2</b>
<b>1.3. Projets et actions prioritaires à réaliser dans les deux ans (lot 1)</b>	<b>3</b>
1.3.1. Projets prioritaires	3
1.3.2. Actions prioritaires	3
<b>1.4. Projets et actions à réaliser dans les six ans (lot 2)</b>	<b>4</b>
1.4.1. Projets	4
1.4.2. Actions	4
<b>1.5. Répertoire (lot 3)</b>	<b>5</b>
1.5.1. Projets	5
1.5.2. Actions	5

## 1.1. Préambule

---

Les différents projets et actions sont classés en quatre lots en fonction de leur priorité.

- Le lot 0 reprend les projets et actions déjà réalisés ou initiés par la commune suite à la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets et actions prioritaires dont la réalisation est théoriquement prévue dans les deux prochaines années. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets et actions dont la réalisation est prévue dans un délai de six ans. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche moins détaillée (sans estimation des coûts...).
- Le lot 3 énonce les autres projets et actions cités sous forme de catalogue (répertoire).

## **1.2. Projets et actions réalisés ou en cours de réalisation (lot 0)**

---

### **1.2.1. Projets**

- Mise en place de promenades thématiques.
- Extension de la zone d'activité économique de Saint-Hubert.
- Aménagement de la Maison du Tourisme.
- Aménagement de la Place de l'Abbaye.
- Inauguration de la maison des jeunes.
- Développement d'un centre pour les associations à Saint-Hubert.
- Cortège historique.

### **1.2.2. Actions**

- Création d'une Agence de Développement Local (ADL).
- Groupe d'Action Locale (GAL) « Racines et ressources ».
- Opération de rénovation urbaine.
- Projet de massif forestier.
- Plan de cohésion sociale.
- Reprise et réaffectation de l'aérodrome de Saint-Hubert.
- Actualisation du site et du bulletin communaux.

### **1.3. Projets et actions prioritaires à réaliser dans les deux ans (lot 1)**

---

#### **1.3.1. Projets prioritaires**

- Saint-Hubert - Réaffectation de l'ancien abattoir en atelier rural.
- Commune - Mise en place d'un réseau de voies lentes.
- Arville - Aménagement d'un espace de convivialité.

#### **1.3.2. Actions prioritaires**

- Création d'un évènement fédérateur autour des associations locales.

## **1.4. Projets et actions à réaliser dans les six ans (lot 2)**

---

### **1.4.1. Projets**

- Saint-Hubert - Aménagement d'un site accrobranche.
- Arville - Création de logements intergénérationnels.
- Vesqueville - Création de logements tremplins.
- Awenne - Création d'une maison de village.
- Hatrival et Vesqueville - Création d'un magasin de village et du terroir.
- Commune - Installation de panneaux d'information dans les villages.
- Arville, Hatrival et Vesqueville - Aménagement de maisons de village.
- Saint-Hubert - Mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté pour développer le logement.

### **1.4.2. Actions**

- Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville de Saint-Hubert.
- Se doter d'outils et de ressources pour la gestion du territoire.

## 1.5. Répertoire (lot 3)

---

### 1.5.1. Projets

- Création d'un hall fermé permettant d'accueillir le marché hebdomadaire.
- Aménagement dans les villages (Awenne, Mirwart, Lorcy, Hatrival et Vesqueville).
- Travaux de sécurité routière.
- Création d'un magasin-relais dans le centre-ville.

### 1.5.2. Actions

- Création d'un guichet unique d'information pour les candidats habitants et entrepreneurs.
- Réalisation d'un welcome pack pour les résidents et les touristes.
- Réalisation d'une enquête scientifique relative à diverses questions récurrentes.
- Harmonisation des correspondances entre les bus et la gare de Poix-Saint-Hubert.
- Information et coordination des possibilités de mobilité existantes.
- Organisation de rencontres avec le monde agricole.
- Création d'un système de groupement d'achats.

**PROVINCE DE LUXEMBOURG**  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU  
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

---

## **Programme Communal de Développement Rural**



---

## **Partie 5 Tableau récapitulatif**

---

Juillet 2010

Auteur de projet



**IMPACT**  
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Rue des Chasseurs ardennais, 32  
6880 BERTRIX

Tél. 061 41 54 54

Fax 061 41 55 07

E-Mail : [info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be)  
<http://www.impact-sprl.be>

## Tableau récapitulatif

Lot	N° fiche	Localisation	Projet	Objectifs						Estimation	Origine du financement			Programmation	
				1	2	3	4	5	6		DR	Autre			Commune
										Type	Montant				
<b>LOT 0</b>			Projets réalisés	x	x	x	x	x	x						
<b>LOT 1</b>	P 1.001	Saint-Hubert	Réaffectation de l'ancien abbatoir en atelier rural	x	x	x			x	1.148.328,00	918.662,00	SAR	A déterminer	229.666,00	2011-2012
	P 1.002	Commune	Mise en place d'un réseau de voies lentes	x	x		x			381.871,00	305.497,00			76.374,00	2011-2012
	P 1.003	Arville	Aménagement d'un espace de convivialité				x		x	350.881,00	210.529,00			140.352,00	2011-2012
		<b>TOTAL LOT 1</b>								<b>1.881.080,00</b>	<b>1.434.688,00</b>			<b>446.392,00</b>	
<b>LOT 2</b>	P. 2.001	Saint-Hubert	Aménagement d'un site accrobranche		x				x						2013-2016
	P. 2.002	Arville	Création de logements intergénérationnels	x			x		x						2013-2016
	P. 2.003	Vesqueville	Création de logements tremplins	x			x		x						2013-2016
	P. 2.004	Awenne	Création d'une maison de village				x								2013-2016
	P. 2.005	Hatrival - Vesqueville	Création d'un magasin de village et du terroir		x		x								2013-2016
	P. 2.006	Commune	Installation de panneaux d'information dans les villages	x	x				x						2013-2016
	P. 2.007	Arville - Hatrival - Vesqueville	Aménagement de maisons de village				x								2013-2016
	P. 2.008	Saint-Hubert	Mise en œuvre d'une ZACC pour développer le logement	x		x			x						2013-2016
<b>LOT 3</b>			Répertoire	x	x	x	x	x	x						

OBJECTIF 1	Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
OBJECTIF 2	Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.
OBJECTIF 3	Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.
OBJECTIF 4	Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.
OBJECTIF 5	Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.
OBJECTIF 6	Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.